Le [illegible] Marcotte

C.E. DAIGNEAULT
DEPT. DES ACHATS
ED. MONTREAL

ISEM. - OSAM.

Toutes les personnes présentes au Palais de Justice, à la reprise du procès de Georges Marcotte, ce matin, ont été fouillées par ordre de la Cour. On ne se souvient pas que pareille mesure de sécurité ait jamais été prise au Palais et le fait a causé beaucoup d'émoi dans l'assistance.

Personne n'a échappé à la fouille, même les chroniqueurs judiciaires ont dû se soumettre de bon gré; les femmes ont été fouillées par des matrones de la Police provinciale.

Cette mesure avait pour but de minimiser au possible les risques de vengeance apparemment ourdie contre le témoin-clé Jean-Paul Fournel. Le tribunal avait en effet été saisi d'une rumeur voulant que Fournel soit abattu en pleine cour par la pègre.

Le juge Roger Ouimet, en accédant au fauteuil, ce matin, a aussitôt ordonné que toutes les personnes présentes soient fouillées. "Par mesure de sécurité, je donne ordre à la police de fouiller toute personne qui se trouve dans cette salle et de fouiller toute personne qui à l'avenir désirera y entrer et ceci avant chaque séance de la Cour", a prononcé le président du tribunal.

Une atmosphère extrêmement tendue couvrait la salle d'audience après cette investigation et tous les regards se portaient naturellement sur le témoin Fournel, dans le box. Des policiers étaient dissimulés un peu partout et on aurait pu entendre voler une mouche.

Fournel continuait d'être contre-interrogé par la Défense. Il se peut que la Couronne fasse

Voir FOUILLE en page 2

Au cours de son contre-interrogatoire, Fournel a déclaré ce matin avoir commis un autre hold-up dans une banque de Pointe-Claire, en septembre dernier, et que l'instigateur de ce vol avait été Me Trajan Constantin.

Après cette déclaration, le juge a ajourné l'audience pour étudier un point de droit que venait de lui soumettre Me Yves Mayrand, en l'absence des jurés.

MEME LES JOURNALISTES n'ont pas été épargnés par la fouille ordonnée ce matin par le juge Ouimet, présidant le procès de Marcotte, comme en fait foi cette photographie montrant notre chroniqueur judiciaire, M. Maurice Morin, et le caporal Ste-Marie.

photo LA PRESSE

L'URSS propose à l'OTAN: Un traité de non-agression

GENEVE. (UPI, Reuters, AFP) — L'Union soviétique a formellement proposé aujourd'hui un projet de pacte de non-agression entre les pays occidentaux et les pays communistes d'Europe.

Le projet, soumis à la conférence de désarmement, prévoit que les parties au traité s'engageraient à ne pas recourir à l'agression, à la menace ou à l'usage de la force et que tous les désaccords entre une ou plusieurs nations du Pacte de Varsovie et une ou plusieurs nations de l'OTAN seraient réglés par négociations.

Le pacte proposé par l'URSS prévoit également que les deux camps se consulteraient en cas de situation menaçant les intérêts communs ou en cas de danger commun. Le pacte resterait en vigueur aussi longtemps que les pactes de Varsovie et de l'OTAN demeureront en vigueur.

Diminuer les risques de guerre

L'URSS envisage un tel pacte comme une mesure "collatérale" de désarmement qui pourrait être prise immédiatement en vue de diminuer les risques de guerre.

Dans le même ordre d'idée, Moscou avait déjà présenté un projet de déclaration par laquelle les grandes puissances s'engageraient à retirer immédiatement leurs armes stratégiques des bases à l'étranger. Cette proposition a été repoussée par les pays occidentaux qui y ont vu une tentative de l'URSS pour acquérir la supériorité militaire durant le processus de désarmement.

Quant à l'idée d'un pacte de non-agression, elle a déjà été avancée par l'URSS tant à Genève qu'à l'ONU et l'Occident

Voir L'URSS en page 2

Rémillard démissionne

par **Laval LE BORGNE**

"Je signe ces quelque 150 chèques de paie des employés et fonctionnaires municipaux, pour rendre service au conseil, et je pose ainsi mon dernier geste officiel comme maire!" C'est J. Léo-Aldéo Rémillard, maire de Jacques-Cartier depuis juin 1960, qui a fait cette déclaration et posé ce geste, devant le représentant de LA PRESSE, hier soir. La carrière politique de M. Rémillard, rarement sans pittoresque, souvent critiquée, a pris fin officiellement une heure plus tard lorsque les conseillers ont accepté sa lettre de démission.

M. Rémillard a donné comme raison de cette démission soudaine son mauvais état de santé. Il a précisé que depuis un certain temps un déplacement de la colonne vertébrale le fait énormément souffrir et que ses médecins lui recommandent fortement un repos complet d'un an, ce qu'il a accepté.

M. Rémillard a insisté sur le fait que la loi qui défend aux citoyens "munis" d'un dossier judiciaire d'occuper un poste public n'a absolument rien à voir avec sa démission.

C'est cette loi, fréquemment appelée "Bill Rémillard", qui a rendu M. Rémillard célèbre à travers toute la province et même plus loin. Depuis son adoption par le gouvernement du Québec, il n'a cessé d'effectuer toutes sortes de démarches, soit pour faire annuler le bill, soit pour obtenir son pardon absolu à Ottawa.

D'ici huit jours, le conseil se choisira un maire. Le remplaçant de M. Rémillard occupera son poste jusqu'en juin prochain. Deux personnalités de Jacques-Cartier semblent manifester un vif intérêt pour le poste de maire: M. Lorenzo Defoy, échevin, et M. Charles Henri Dubé, ancien commissaire. M. Defoy a déjà rendu publique son intention de se présenter; il est appuyé, entre autres, par M. Elide Allard, le fondateur de l'Association des chauffeurs de l'industrie du taxi de la Rive-Sud, par certains membres de son association.

M. Dubé, journaliste au "Nouveau Journal" pendant quelque temps, est assuré lui de l'appui des Citoyens-Unis; cependant il n'a pas encore fait connaître officiellement sa décision de se présenter aux élections de juin.

M. MARC PERRON

L'administrateur - délégué à Jacques-Cartier de la Commission municipale. M. Marc Perron, n'a fait qu'un commentaire concernant cette démission: "M. Rémillard part, nous de la Commission restons!" Cette déclaration peut peut-être porter à confusion si l'on considère que la lettre de démission de M. Rémillard se termine par le mot "Au revoir..."

Le maire REMILLARD
... *démissionnaire*

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL 5¢ Montréal, mercredi 20 février 1963 / saint Eucher, évêque.

IMPRIME ET PUBLIE AU 7 OUEST, RUE ST-JACQUES, MONTREAL, PAR LA COMPAGNIE DE PUBLICATION DE LA PRESSE LIMITEE • 79e ANNEE, No 109 • 4 CAHIERS • 80 PAGES

Devons-nous respecter des engagements dépassés? (Dief)

TORONTO. (PCf) — Le premier ministre Diefenbaker a déclaré hier que les bases de missiles Bomarc au Canada — même si les missiles étaient munis d'ogives nucléaires — deviennent de moins en moins importantes dans la défense de l'Amérique du Nord et que le Canada devrait accélérer son effort en vue du désarmement mondial.

A un autre moment, après avoir cité plusieurs déclarations de M. Pearson, chef du parti libéral, le premier ministre s'est demandé avec force si le Canada se devait de respecter des engagements pris dans des circonstances qui n'existent plus. Il a cité à ce propos la fourniture de missiles Skybolt à la Grande-Bretagne et le démantèlement des bases américaines en Turquie comme exemples d'engagements modifiés et de circonstances nouvelles.

Il a ajouté, également, que la nécessité des armes nucléaires pour les forces canadiennes à l'étranger serait revisée à la réunion ministérielle de l'OTAN, tenue à Ottawa en mai, et il a donné l'assurance, à la réunion annuelle du parti progressiste-conservateur de l'Ontario, que les forces canadiennes de l'OTAN "ne seront pas moins bien armées que celles des alliés de notre pays".

M. Diefenbaker a prononcé un discours de 90 minutes devant les congressistes, qui l'ont acclamé particulièrement quand il a lancé un appel en faveur de l'unité du parti et qu'il a déclaré qu'il fera la campagne en vue de l'élection du 8 avril "de toutes mes forces". Mais il a précisé qu'il ne s'agissait pas là de son discours inaugural de la campagne. "C'est tout simplement un interlude".

Déclaration prochaine

Le premier ministre, qui a précisé qu'une déclaration plus complète sur la politique de défense du gouvernement serait faite d'ici quelques jours, a exposé les grandes lignes de la politique de son parti pour accroître l'aide fédérale à la rénovation urbaine et s'en est pris au parti libéral pour avoir "étouffé" le 25e Parlement en empêchant par son obstruction le gouvernement de soumettre une législation qui aurait pu plaire à l'électorat.

Il était accompagné à la tribune par plusieurs ministres du cabinet représentant l'Ontario, et fut accueilli par le premier ministre John Robarts, qui a dit que la loyauté du gouvernement conservateur ontarien "est aussi profonde que la mer elle-même".

Le premier ministre a dit que lorsque le Canada a accepté que soient construites des rampes de missiles Bomarc à North Bay et à La Macaza, après que son gouvernement eut assumé le pouvoir, les Etats-Unis se proposaient d'aménager de 30 à 40 bases identiques aux Etats-Unis, visant ainsi à la protection du commandement stratégique de l'air des Etats-Unis. A cette époque, la principale menace pesant sur l'Amérique du Nord provenait des bombardiers russes. Les Etats-Unis n'ont actuellement que six rampes de missiles Bomarc.

"Les jours du bombardier piloté tirent à leur fin, a-t-il dit. Le missile ballistique intercontinental le remplace. Si la guerre est déclarée, ce sera avec ces armes, contre lesquelles il n'y a aucune défense. Le Bomarc n'est pas efficace."

Il a ajouté "qu'il devietn de plus en plus apparent que le plan visant à protéger le commandement stratégique de l'air avec des rampes de Bomarc n'est plus efficace".

"Que protégerait-il? a-t-il demandé. Protégerait-il le Canada, de la tête des Lacs jusqu'à Victoria? Protégerait-il le Canada de Montréal à Terre-Neuve?"

M. Diefenbaker s'est demandé si des engagements pris alors qu'une certaine série de faits prévalaient devaient être respectés lorsque les circonstances changent. Il a dit que les Etats-Unis devaient fournir le missile Skybolt à la Grande-Bretagne, et maintenir des bases en Turquie, mais ces engagements ont été modifiés.

Le chef conservateur a cité certaines déclarations sur la politique de défense, faites par le

Voir DIEFENBAKER en page 2

Mise en vente dès le 11 mars

Les obligations d'épargne réduiront le besoin de capitaux de l'extérieur

—M. Jean Lesage

par **Jacques MONNIER**

QUEBEC — En révélant à la Chambre basse les détails de l'émission d'obligations d'épargne dont la livraison commencera dès le 11 mars, le premier ministre Jean Lesage a insisté sur le fait que "les obligations d'épargne donnent à tous les citoyens l'occasion de participer directement au financement de l'administration". De même, "pour le gouvernement, elles réduisent le besoin d'avoir recours à des capitaux de l'extérieur". Le premier ministre faisait ainsi allusion à l'endettement que représente la vente des obligations ordinaires du gouvernement vis-à-vis des prêteurs américains et torontois.

En effet, "les obligations d'épargne sont beaucoup plus accessibles que les obligations ordinaires au petit épargnant. Elles constituent un placement très sûr d'un rapport appréciable, soustrait aux fluctuations du marché; et elles sont facilement remboursables". Le fait qu'elles soient disponibles pour le public en même temps que les obligations gouvernementales ordinaires permet "une diversification utile".

Les obligations d'épargne, dont l'émission sera officiellement datée du 1er avril 1963, auront cours pendant 10 ans et viendront à échéance le 1er avril 1973. Elles porteront intérêt au taux moyen de 5.30 pour cent l'an, rapportant 5% les deux premières années, 5¼% les trois années suivantes et 5½% les cinq dernières années. M. Lesage n'a toutefois pas précisé quel serait le montant de cette émission.

Mais les autres détails sont dès à présent connus. Ces obligations seront munies de dix coupons. Elles seront payables au comptant lors de la livraison aux courtiers ou aux particuliers, dans ce dernier cas par l'intermédiaire des banques, des caisses populaires ou des sociétés de fiducie.

Maximum de $15,000 par épargnant

Personne ne pourra détenir plus de $15,000 d'obligations d'épargne, à l'exclusion cependant des obligations acquises par droit de succession et dûment immatriculées au nom du propriétaire décédé.

Ces titres d'épargne ne seront ni cessibles ni transférables. leur vente pourra cesser n'importe quand, au gré du ministère des Finances. Mais tant que durera leur validité, les porteurs pourront se faire rembourser à tout moment la totalité du capital, plus l'intérêt couru. Les échanges se feront alors aux guichets de la Société d'administration et de fiducie, régistraire désigné.

Bien que les obligations ne puissent être vendues par le système des retenues sur le salaire, les banques, les caisses populaires et les sociétés de fiducie pourront conclure certains arrangements avec leurs clients moyennant un versement initial de 5 pour cent. **Les acheteurs devront être domiciliés dans la Province de Québec.**

M. Lesage a révélé que, pour certains détails techniques importants, il a consulté le Conseil d'orientation économique et un comité placé sous la présidence de M. Jean Ostiguy, courtier de Montréal. De hauts fonctionnaires du ministère des Finances faisaient partie de ce comité.

Par ailleurs, le chef du gouvernement s'est assuré la collaboration des banques à charte, des caisses populaires et des compagnies de fiducie. Il a rencontré personnellement des courtiers des régions de Québec et de Montréal qui lui ont promis leur collaboration.

Une campagne de publicité s'ouvrira le 2 mars prochain pour que toute la population soit suffisamment informée, en temps voulu, des avantages et du mode d'acquisition des obligations d'épargne.

Analyse de Michel van Schendel

Nouvel épisode de l'émancipation?

Les obligations d'épargne, a dit hier M. Lesage, permettront une "diversification utile" des sources de financement public de la province de Québec. Elles réduiront la dépendance à l'égard des capitaux extérieurs que les emprunts ordinaires de l'Etat vont solliciter. Elles fourniront à l'ensemble de la population québecoise l'occasion de participer activement au financement de notre politique économique.

Ce sont là les trois avantages perceptibles de la nouvelle orientation décidée à Québec. Leur interdépendance est étroite. Mais ces avantages paraissent encore plus significatifs si l'on considère qu'ils sont également ceux que reflète un ensemble de décisions prises au Québec depuis moins d'un an. La création d'obligations d'épargne parait devoir être rapprochée non pas précisément de la nationalisation, ou de la mise en activité de la Société générale de financement, ou de la transformation des structures des caisses populaires et du secteur coopératif, mais de toutes ces démarches considérées collectivement. Chaque nouvelle mesure marque l'apparition progressive d'une double volonté de coordination et de "rapatriement".

C'est peut-être vite dit. Qu'à cela ne tienne! Voyons ce que les obligations d'épargne ont dans le ventre. Et d'abord — c'est le point essentiel — est-il vrai que leur création est de nature à atténuer l'une des déficiences majeures de la politique financière du gouvernement?

On sait que, depuis deux ans et demi, ce dernier a suscité de façon systématique un marché des obligations de la province. Il s'agit d'obligations ordinaires destinées à permettre à l'Etat de compter sur d'autres sources que l'impôt pour faire face aux dépenses croissantes que suppose une intervention exigée. Normalement, si l'impôt doit couvrir les dépenses courantes, la vente d'obligations est appelée à fournir les sommes nécessaires au financement d'opérations de plus vaste envergure qui demandent de gros investissements.

Mais, tandis que l'impôt est obligatoire et s'adresse exclusivement aux citoyens de la province, l'obligation d'Etat est, au même titre qu'une obligation industrielle privée, une [illegible] de prêt qui s'adresse aux prêteurs professionnels. On trouve ceux-ci dans les marchés financiers. C'est-à-dire plus à New York qu'à Toronto, et plus à Toronto qu'à Montréal. Le marché des obligations crée ainsi, en fonction de la concentration financière, le risque que la politique économique du gouvernement s'accompagne d'un contrôle extérieur.

Les "notables" plutôt que les "gros"

En principe, la création d'un marché d'obligations d'épargne est l'un des moyens qui permettent de parer à ce

Voir EPISODE DE L'EMANCIPATION? en page 2

Suspension de cinq autres agents de la PP

Cinq autres agents de la PP ont été suspendus depuis le début de la semaine, préalablement à leur congédiement, a annoncé ce matin l'assistant-directeur, Jean-Paul Dessureau, commandant de la région de Montréal.

M. Dessureau a précisé que quatre de ces hommes appartiennent aux postes extérieurs de la ville et ont été rayés des cadres pour irrégularités.

"Le cinquième, a-t-il précisé, était attaché au poste local et a été remercié de ses services parce qu'il a été établi au cours d'un procès en cours, qu'il avait jadis, alors qu'il était attaché à la police de la Régie des alcools, commis des irrégularités".

M. Dessureau a refusé de commenter pour le moment la nouvelle voulant que l'un de ses jeunes agents, hier soir, a été appréhendé dans une boite de nuit pour avoir, sous l'influence de l'alcool, exhibé son revolver de service et l'avoir brandi à la ronde. Ce policier a été écroué aux cellules municipales, et remis à la PP.

Le jeune policier a commis ses deux infractions au Café Saint-Jacques, angle Ste-Catherine et St-Denis. Une première fois, parce qu'il causait des ennuis aux clients, il a été questionné par des agents municipaux et comme ils venaient de trouver une arme sur lui, il leur a expliqué qu'il était agent de la PP et qu'il avait oublié ses papiers d'identité chez lui.

Ils l'ont laissé aller. Mais il est revenu une demi-heure plus tard et brandissant son arme, a tenu les garçons de table, les artistes et les clients en joue durant plusieurs minutes. C'est alors qu'il a été de nouveau maîtrisé par la police municipale et écroué aux cellules.

Cuba: Des milliers de Russes partiront

WASHINGTON. (UPI, PA) — La nouvelle que l'Union soviétique a l'intention de retirer "plusieurs milliers" de soldats russes de Cuba d'ici quelques semaines a été accueillie avec satisfaction par la plupart des membres du Congrès américain.

Toutefois, des porte-parole des deux partis ont déclaré que l'administration Kennedy devrait insister pour que tous les Russes en uniforme soient retirés de l'île des Antilles.

On a appris de sources américaines que la décision soviétique a été transmise à Washington dans une note que le premier ministre Khrouchtchev a fait parvenir à M. Kennedy lundi. Le chef du Kremlin aurait donné l'assurance que plusieurs milliers de soldats russes auront quitté Cuba d'ici le 15 mars.

Cette nouvelle promesse soviétique a été communiquée aux leaders du Congrès lors de la réunion secrète tenue lundi soir à la Maison blanche.

Le directeur du Bureau fédéral des renseignements (CIA), M. John A. McCone, a informé hier la commission des Affaires étrangères de la Chambre des représentants que "plusieurs navires soviétiques sans cargaison font route vers Cuba". On suppose que ces cargos serviront à rapatrier les soldats russes.

Tout en insistant pour que le gouvernement américain réclame le départ de toutes les forces soviétiques de Cuba, aucun législateur n'a soumis de propositions concrètes sur la manière d'obtenir ce retrait sans recourir à la force.

Par contre, aucun commentaire officiel n'est venu de la Maison blanche ni du secréta-

Voir RUSSES en page 2

Halpenny (un autre!) se retire

TORONTO. (PC) — Un autre membre du cabinet Diefenbaker, M. G. Ernest Halpenny, secrétaire d'Etat depuis la défaite de Me Noël Dorion, en juin dernier, a annoncé son retrait de la vie publique hier soir.

M. Halpenny, qui a subi deux attaques cardiaques durant les 18 derniers mois, a annoncé officiellement hier, alors qu'il assistait à la réunion annuelle de l'Association conservatrice de l'Ontario, qu'il ne se représentera pas le 8 avril prochain, à la suite de pressions de son médecin. Il restera toutefois au sein du cabinet jusqu'à ce que l'on lui désigne un successeur.

Voir HALPENNY en page 2

Syndicalisme agricole

Un projet en butte à de grandes difficultés

PAGE 21

Sports

Jim Trimble, instructeur des "Alouettes"

PAGE 41

Ottawa

Rapport sur les pratiques commerciales restrictives

PAGE 74

SOMMAIRE

Annonces classées / 64 à 73
Comiques / 73
Courrier de Pauline / 28
Décès, Naissances, etc. / 74
Editorial / 10
Finance / 62, 63
Horoscope / 39
L'auto / 14
Le monde syndical / 38
Le notaire / 6
Les patrons / 71
Les Tribunaux / 36
Loisirs et récréation / 31 à 33
Mots croisés / 16
Nos groupes ethniques / 8, 13
Radio et Télévision / 50, 51
Session provinciale 21
Spectacles et Concerts / 52, 53
Sports / 41 à 49 et 54 à 57
Vie féminine / 26 à 30
Vie mondaine / 27
Votre médecin / 60

LA MÉTÉO

PLUS FROID DEMAIN — MIN.: 10; MAX.: 15

VOIR DETAILS EN PAGE 2

USA: pas de commentaire

WASHINGTON. (UPI) — Des hauts-fonctionnaires du secrétariat américain de la Défense ont exprimé hier leur confiance dans le missile anti-aérien Bomarc, mais ont refusé de commenter la prétention du premier ministre Diefenbaker qui affirme que les Etats-Unis conservent les Bomarcs uniquement parce qu'ils ont coûté très cher.

Les fonctionnaires avaient reçu l'instruction très stricte de rien dire qui pourrait être interprété comme une immixtion dans la présente campagne électorale en cours au Canada.

Mais un officiel a néanmoins déclaré qu'il n'est pas question de savoir si le Bomarc est un bon missile ou non. "Quant à nous nous avons entière confiance en lui".

M. Diefenbaker avait cité le secrétaire d'Etat à la Défense, M. Robert McNamara, lors qu'il a déclaré récemment que les Etats-Unis conservaient les Bomarcs uniquement à cause de leur coût élevé. M. McNamara aurait fait ces déclarations le 30 janvier dernier devant le comité des forces armées de la Chambre des représentants.

Chevrier: "Libéraux du Québec, portez le Parlement vers les sommets."

La démocratie au Québec

PAR RICHARD DAIGNAULT ET DOMINIQUE CLIFT

Tâche neuve et ardue des journaux

Il n'y a pas si longtemps, les journaux servaient d'instruments de publicité aux gouvernements en place. Le peuple, qui est honnête, ne s'en rendait pas trop compte.

"Le Devoir" seul faisait contrepoids à cette puissante machine de propagande. On aurait cru que les éléments les plus avertis de la population s'arracheraient les copies de ce journal, pour connaître l'envers de la médaille. Pas du tout. C'est à peine si ce jour-

Voir DEMOCRATIE en p. 2

Le[illegible] Marcotte

C.E. DAIGNEAULT
DEPT. DES ACHATS
ED. MONTREAL

ISEM. - OSAM.

Toutes les personnes présentes au Palais de Justice, à la reprise du procès de Georges Marcotte, ce matin, ont été fouillées par ordre de la Cour. On ne se souvient pas que pareille mesure de sécurité ait jamais été prise au Palais et le fait a causé beaucoup d'émoi dans l'assistance.

Personne n'a échappé à la fouille, même les chroniqueurs judiciaires ont dû se soumettre de bon gré; les femmes ont été fouillées par des matrones de la Police provinciale.

Cette mesure avait pour but de minimiser au possible les risques de vengeance apparemment ourdie contre le témoin-clé Jean-Paul Fournel. Le tribunal avait en effet été saisi d'une rumeur voulant que Fournel soit abattu en pleine cour par la pègre.

Le juge Roger Ouimet, en accédant au fauteuil, ce matin, a aussitôt ordonné que toutes les personnes présentes soient fouillées. "Par mesure de sécurité, je donne ordre à la police de fouiller toute personne qui se trouve dans cette salle et de fouiller toute personne qui à l'avenir désirera y entrer et ceci avant chaque séance de la Cour", a prononcé le président du tribunal.

Une atmosphère extrêmement tendue couvrait la salle d'audience après cette investigation et tous les regards se portaient naturellement sur le témoin Fournel, dans le box. Des policiers étaient dissimulés un peu partout et on aurait pu entendre voler une mouche.

Fournel continuait d'être contre-interrogé par la Défense. Il se peut que la Couronne fasse

Voir FOUILLE en page 2

Au cours de son contre-interrogatoire, Fournel a déclaré ce matin avoir commis un autre hold-up dans une banque de Pointe-Claire, en septembre dernier, et que l'instigateur de ce vol avait été Me Trajan Constantin.

Après cette déclaration, le juge a ajourné l'audience pour étudier un point de droit que venait de lui soumettre Me Yves Mayrand, en l'absence des jurés.

MEME LES JOURNALISTES n'ont pas été épargnés par la fouille ordonnée ce matin par le juge Ouimet, présidant le procès de Marcotte, comme en fait foi cette photographie montrant notre chroniqueur judiciaire, M. Maurice Morin, et le caporal Ste-Marie.

photo LA PRESSE

L'URSS propose à l'OTAN: Un traité de non-agression

GENEVE. (UPI, Reuters, AFP) — L'Union soviétique a formellement proposé aujourd'hui un projet de pacte de non-agression entre les pays occidentaux et les pays communistes d'Europe.

Le projet, soumis à la conférence de désarmement, prévoit que les parties au traité s'engageraient à ne pas recourir à l'agression, à la menace ou à l'usage de la force et que tous les désaccords entre une ou plusieurs nations du Pacte de Varsovie et une ou plusieurs nations de l'OTAN seraient réglés par négociations.

Le pacte proposé par l'URSS prévoit également que les deux camps se consulteraient en cas de situation menaçant les intérêts communs ou en cas de danger commun. Le pacte resterait en vigueur aussi longtemps que les pactes de Varsovie et de l'OTAN demeureront en vigueur.

Diminuer les risques de guerre

L'URSS envisage un tel pacte comme une mesure "collatérale" de désarmement qui pourrait être prise immédiatement en vue de diminuer les risques de guerre.

Dans le même ordre d'idée, Moscou avait déjà présenté un projet de déclaration par laquelle les grandes puissances s'engageraient à retirer immédiatement leurs armes stratégiques des bases à l'étranger. Cette proposition a été repoussée par les pays occidentaux qui y ont vu une tentative de l'URSS pour acquérir la supériorité militaire durant le processus de désarmement.

Quant à l'idée d'un pacte de non-agression, elle a déjà été avancée par l'URSS tant à Genève qu'à l'ONU et l'Occident

Voir L'URSS en page 2

Rémillard démissionne

par Laval LE BORGNE

"Je signe ces quelque 150 chèques de paie des employés et fonctionnaires municipaux, pour rendre service au conseil, et je pose ainsi mon dernier geste officiel comme maire!" C'est J. Léo-Aldéo Rémillard, maire de Jacques-Cartier depuis juin 1960, qui a fait cette déclaration et posé ce geste, devant le représentant de LA PRESSE, hier soir. La carrière politique de M. Rémillard, rarement sans pittoresque, souvent critiquée, a pris fin officiellement une heure plus tard lorsque les conseillers ont accepté sa lettre de démission.

M. Rémillard a donné comme raison de cette démission soudaine son mauvais état de santé. Il a précisé que depuis un certain temps un déplacement de la colonne vertébrale le fait énormément souffrir et que ses médecins lui recommandent fortement un repos complet d'un an, ce qu'il a accepté.

M. Rémillard a insisté sur le fait que la loi qui défend aux citoyens "munis" d'un dossier judiciaire d'occuper un poste public n'a absolument rien à voir avec sa démission.

C'est cette loi, fréquemment appelée "Bill Rémillard", qui a rendu M. Rémillard célèbre à travers toute la province et même plus loin. Depuis son adoption par le gouvernement du Québec, il n'a cessé d'effectuer toutes sortes de démarches, soit pour faire annuler le bill, soit pour obtenir son pardon absolu à Ottawa.

D'ici huit jours, le conseil se choisira un maire. Le remplaçant de M. Rémillard occupera son poste jusqu'en juin prochain. Deux personnalités de Jacques-Cartier semblent manifester un vif intérêt pour le poste de maire: M. Lorenzo Defoy, échevin, et M. Charles Henri Dubé, ancien commissaire. M. Defoy a déjà rendu publique son intention de se présenter; il est appuyé, entre autres, par M. Elide Allard, le fondateur de l'Association des chauffeurs de l'industrie du taxi de la Rive-Sud, par certains membres de son association.

M. Dubé, journaliste au "Nouveau Journal" pendant quelque temps, est assuré lui de l'appui des Citoyens-Unis; cependant il n'a pas encore fait connaître officiellement sa décision de se présenter aux élections de juin.

M. MARC PERRON

L'administrateur - délégué à Jacques-Cartier de la Commission municipale. M. Marc Perron, n'a fait qu'un commentaire concernant cette démission: "M. Rémillard part, nous de la Commission restons!" Cette déclaration peut peut-être porter à confusion si l'on considère que la lettre de démission de M. Rémillard se termine par le mot "Au revoir..."

Le maire REMILLARD
... *démissionnaire*

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL — 5¢ — Montréal, mercredi 20 février 1963 / saint Eucher, évêque.

IMPRIME ET PUBLIE AU 7 OUEST, RUE ST-JACQUES, MONTREAL, PAR LA COMPAGNIE DE PUBLICATION DE LA PRESSE LIMITEE • 79e ANNEE, No 109 • 4 CAHIERS • 80 PAGES

Devons-nous respecter des engagements dépassés? (Dief)

TORONTO. (PCf) — Le premier ministre Diefenbaker a déclaré hier que les bases de missiles Bomarc au Canada — même si les missiles étaient munis d'ogives nucléaires — deviennent de moins en moins importantes dans la défense de l'Amérique du Nord et que le Canada devrait accélérer son effort en vue du désarmement mondial.

A un autre moment, après avoir cité plusieurs déclarations de M. Pearson, chef du parti libéral, le premier ministre s'est demandé avec force si le Canada se devait de respecter des engagements pris dans des circonstances qui n'existent plus. Il a cité à ce propos la fourniture de missiles Skybolt à la Grande-Bretagne et le démantèlement des bases américaines en Turquie comme exemples d'engagements modifiés et de circonstances nouvelles.

Il a ajouté, également, que la nécessité des armes nucléaires pour les forces canadiennes à l'étranger serait revisée à la réunion ministérielle de l'OTAN, tenue à Ottawa en mai, et il a donné l'assurance, à la réunion annuelle du parti progressiste-conservateur de l'Ontario, que les forces canadiennes de l'OTAN "ne seront pas moins bien armées que celles des alliés de notre pays".

M. Diefenbaker a prononcé un discours de 90 minutes devant les congressistes, qui l'ont acclamé particulièrement quand il a lancé un appel en faveur de l'unité du parti et qu'il a déclaré qu'il fera la campagne en vue de l'élection du 8 avril "de toutes mes forces". Mais il a précisé qu'il ne s'agissait pas là de son discours inaugural de la campagne. "C'est tout simplement un interlude".

Declaration prochaine

Le premier ministre, qui a précisé qu'une déclaration plus complète sur la politique de défense du gouvernement serait faite d'ici quelques jours, a exposé les grandes lignes de la politique de son parti pour accroître l'aide fédérale à la rénovation urbaine et s'en est pris au parti libéral pour avoir "étouffé" le 25e Parlement en empêchant par son obstruction le gouvernement de soumettre une législation qui aurait pu plaire à l'électorat.

Il était accompagné à la tribune par plusieurs ministres du cabinet représentant l'Ontario, et fut accueilli par le premier ministre John Robarts, qui a dit que la loyauté du gouvernement conservateur ontarien "est aussi profonde que la mer elle-même".

Le premier ministre a dit que lorsque le Canada a accepté que soient construites des rampes de missiles Bomarc à North Bay et à La Macaza, après que son gouvernement eut assumé le pouvoir, les Etats-Unis se proposaient d'aménager de 30 à 40 bases identiques aux Etats-Unis, visant ainsi à la protection du commandement stratégique de l'air des Etats-Unis. A cette époque, la principale menace pesant sur l'Amérique du Nord provenait des bombardiers russes. Les Etats-Unis n'ont actuellement que six rampes de missiles Bomarc.

"Les jours du bombardier piloté tirent à leur fin, a-t-il dit. Le missile ballistique intercontinental le remplace. Si la guerre est déclarée, ce sera avec ces armes, contre lesquelles il n'y a aucune défense. Le Bomarc n'est pas efficace."

Il a ajouté "qu'il devietn de plus en plus apparent que le plan visant à protéger le commandement stratégique de l'air avec des rampes de Bomarc n'est plus efficace".

"Que protégerait-il? a-t-il demandé. Protégerait-il le Canada, de la tête des Lacs jusqu'à Victoria? Protégerait-il le Canada de Montréal à Terre-Neuve?"

M. Diefenbaker s'est demandé si des engagements pris alors qu'une certaine série de faits prévalaient devaient être respectés lorsque les circonstances changent. Il a dit que les Etats-Unis devaient fournir le missile Skybolt à la Grande-Bretagne, et maintenir des bases en Turquie, mais ces engagements ont été modifiés.

Le chef conservateur a cité certaines déclarations sur la politique de défense, faites par le

Voir DIEFENBAKER en page 2

Mise en vente dès le 11 mars

Les obligations d'épargne réduiront le besoin de capitaux de l'extérieur

—M. Jean Lesage

par Jacques MONNIER

QUEBEC — En révélant à la Chambre basse les détails de l'émission d'obligations d'épargne dont la livraison commencera dès le 11 mars, le premier ministre Jean Lesage a insisté sur le fait que "les obligations d'épargne donnent à tous les citoyens l'occasion de participer directement au financement de l'administration". De même, "pour le gouvernement, elles réduisent le besoin d'avoir recours à des capitaux de l'extérieur". Le premier ministre faisait ainsi allusion à l'endettement que représente la vente des obligations ordinaires du gouvernement vis-à-vis des prêteurs américains et torontois.

En effet, "les obligations d'épargne sont beaucoup plus accessibles que les obligations ordinaires au petit épargnant. Elles constituent un placement très sûr d'un rapport appréciable, soustrait aux fluctuations du marché; et elles sont facilement remboursables". Le fait qu'elles soient disponibles pour le public en même temps que les obligations gouvernementales ordinaires permet "une diversification utile".

Les obligations d'épargne, dont l'émission sera officiellement datée du 1er avril 1963, auront cours pendant 10 ans et viendront à échéance le 1er avril 1973. Elles porteront intérêt au taux moyen de 5.30 pour cent l'an, rapportant 5% les deux premières années, 5¼% les trois années suivantes et 5½% les cinq dernières années. M. Lesage n'a toutefois pas précisé quel serait le montant de cette émission.

Mais les autres détails sont dès à présent connus. Ces obligations seront munies de dix coupons. Elles seront payables au comptant lors de la livraison aux courtiers ou aux particuliers, dans ce dernier cas par l'intermédiaire des banques, des caisses populaires ou des sociétés de fiducie.

Maximum de $15,000 par épargnant

Personne ne pourra détenir plus de $15,000 d'obligations d'épargne, à l'exclusion cependant des obligations acquises par droit de succession et dûment immatriculées au nom du propriétaire décédé.

Ces titres d'épargne ne seront ni cessibles ni transférables. leur vente pourra cesser n'importe quand, au gré du ministère des Finances. Mais tant que durera leur validité, les porteurs pourront se faire rembourser à tout moment la totalité du capital, plus l'intérêt couru. Les échanges se feront alors aux guichets de la Société d'administration et de fiducie, régistraire désigné.

Bien que les obligations ne puissent être vendues par le système des retenues sur le salaire, les banques, les caisses populaires et les sociétés de fiducie pourront conclure certains arrangements avec leurs clients moyennant un versement initial de 5 pour cent. **Les acheteurs devront être domiciliés dans la Province de Québec.**

M. Lesage a révélé que, pour certains détails techniques importants, il a consulté le Conseil d'orientation économique et un comité placé sous la présidence de M. Jean Ostiguy, courtier de Montréal. De hauts fonctionnaires du ministère des Finances faisaient partie de ce comité.

Par ailleurs, le chef du gouvernement s'est assuré de la collaboration des banques à charte, des caisses populaires et des compagnies de fiducie. Il a rencontré personnellement des courtiers des régions de Québec et de Montréal qui lui ont promis leur collaboration.

Une campagne de publicité s'ouvrira le 2 mars prochain pour que toute la population soit suffisamment informée, en temps voulu, des avantages et du mode d'acquisition des obligations d'épargne.

Nouvel épisode de l'émancipation?

Les obligations d'épargne, a dit hier M. Lesage, permettront une "diversification utile" des sources de financement public de la province de Québec. Elles réduiront la dépendance à l'égard des capitaux extérieurs que les emprunts ordinaires de l'Etat vont solliciter. Elles fourniront à l'ensemble de la population québecoise l'occasion de participer activement au financement de notre politique économique.

Ce sont là les trois avantages perceptibles de la nouvelle orientation décidée à Québec. Leur interdépendance est étroite. Mais ces avantages paraissent encore plus significatifs si l'on considère qu'ils sont également ceux que reflète un ensemble de décisions prises au Québec depuis moins d'un an. La création d'obligations d'épargne paraît devoir être rapprochée non pas précisément de la nationalisation, ou de la mise en activité de la Société générale de financement, ou de la transformation des structures des caisses populaires et du secteur coopératif, mais de toutes ces démarches considérées

Analyse de Michel van Schendel

collectivement. Chaque nouvelle mesure marque l'apparition progressive d'une double volonté de coordination et de "rapatriement".

C'est peut-être vite dit. Qu'à cela ne tienne! Voyons ce que les obligations d'épargne ont dans le ventre. Et d'abord — c'est le point essentiel — est-il vrai que leur création est de nature à atténuer l'une des déficiences majeures de la politique financière du gouvernement?

On sait que, depuis deux ans et demi, ce dernier a suscité de façon systématique un marché des obligations de la province. Il s'agit d'obligations ordinaires destinées à permettre à l'Etat de compter sur d'autres sources que l'impôt pour faire face aux dépenses croissantes que suppose une intervention exigée. Normalement, si l'impôt doit couvrir les dépenses courantes, la vente d'obligations est appelée à fournir les sommes nécessaires au financement d'opérations de plus vaste envergure qui demandent de gros investissements.

Mais, tandis que l'impôt est obligatoire et s'adresse exclusivement aux citoyens de la province, l'obligation d'Etat est, au même titre qu'une obligation industrielle privée, une [illegible] de prêt qui s'adresse aux prêteurs professionnels. On trouve ceux-ci dans les marchés financiers. C'est-à-dire plus à New York qu'à Toronto, et plus à Toronto qu'à Montréal. Le marché des obligations crée ainsi, en fonction de la concentration financière, le risque que la politique économique du gouvernement s'accompagne d'un contrôle extérieur.

Les "notables" plutôt que les "gros"

En principe, la création d'un marché d'obligations d'épargne est l'un des moyens qui permettent de parer à ce

Voir EPISODE DE L'EMANCIPATION? en page 2

Suspension de cinq autres agents de la PP

Cinq autres agents de la PP ont été suspendus depuis le début de la semaine, préalablement à leur congédiement, a annoncé ce matin l'assistant-directeur, Jean-Paul Dessureau, commandant de la région de Montréal.

M. Dessureau a précisé que quatre de ces hommes appartiennent aux postes extérieurs de la ville et ont été rayés des cadres pour irrégularités.

"Le cinquième, a-t-il précisé, était attaché au poste local et a été remercié de ses services parce qu'il a été établi au cours d'un procès en cours, qu'il avait jadis, alors qu'il était attaché à la police de la Régie des alcools, commis des irrégularités".

M. Dessureau a refusé de commenter pour le moment la nouvelle voulant que l'un de ses jeunes agents, hier soir, a été appréhendé dans une boite de nuit pour avoir, sous l'influence de l'alcool, exhibé son revolver de service et l'avoir brandi à la ronde. Ce policier a été écroué aux cellules municipales, et remis à la PP.

Le jeune policier a commis ses deux infractions au Café Saint-Jacques, angle Ste-Catherine et St-Denis. Une première fois, parce qu'il causait des ennuis aux clients, il a été questionné par des agents municipaux et comme ils venaient de trouver une arme sur lui, il leur a expliqué qu'il était agent de la PP et qu'il avait oublié ses papiers d'identité chez lui.

Ils l'ont laissé aller. Mais il est revenu une demi-heure plus tard et brandissant son arme, a tenu les garçons de table, les artistes et les clients en joue durant plusieurs minutes. C'est alors qu'il a été de nouveau maîtrisé par la police municipale et écroué aux cellules.

Cuba: Des milliers de Russes partiront

WASHINGTON. (UPI, PA) — La nouvelle que l'Union soviétique a l'intention de retirer "plusieurs milliers" de soldats russes de Cuba d'ici quelques semaines a été accueillie avec satisfaction par la plupart des membres du Congrès américain.

Toutefois, des porte-parole des deux partis ont déclaré que l'administration Kennedy devrait insister pour que tous les Russes en uniforme soient retirés de l'île des Antilles.

On a appris de sources américaines que la décision soviétique a été transmise à Washington dans une note que le premier ministre Khrouchtchev a fait parvenir à M. Kennedy lundi. Le chef du Kremlin aurait donné l'assurance que plusieurs milliers de soldats russes auront quitté Cuba d'ici le 15 mars.

Cette nouvelle promesse soviétique a été communiquée aux leaders du Congrès lors de la réunion secrète tenue lundi soir à la Maison blanche.

Le directeur du Bureau fédéral des renseignements (CIA), M. John A. McCone, a informé hier la commission des Affaires étrangères de la Chambre des représentants que "plusieurs navires soviétiques sans cargaison font route vers Cuba". On suppose que ces cargos serviront à rapatrier les soldats russes.

Tout en insistant pour que le gouvernement américain réclame le départ de toutes les forces soviétiques de Cuba, aucun législateur n'a soumis de propositions concrètes sur la manière d'obtenir ce retrait sans recourir à la force.

Par contre, aucun commentaire officiel n'est venu de la Maison blanche ni du secréta-

Voir RUSSES en page 2

Halpenny (un autre!) se retire

TORONTO. (PC) — Un autre membre du cabinet Diefenbaker, M. G. Ernest Halpenny, secrétaire d'Etat depuis la défaite de Me Noël Dorion, en juin dernier, a annoncé son retrait de la vie publique hier soir.

M. Halpenny, qui a subi deux attaques cardiaques durant les 18 derniers mois, a annoncé officiellement hier, alors qu'il assistait à la réunion annuelle de l'Association conservatrice de l'Ontario, qu'il ne se représentera pas le 8 avril prochain, à la suite de pressions de son médecin. Il restera toutefois au sein du cabinet jusqu'à ce que l'on lui désigne un successeur.

Voir HALPENNY en page 2

Syndicalisme agricole

Un projet en butte à de grandes difficultés

PAGE 21

Sports

Jim Trimble, instructeur des "Alouettes"

PAGE 41

Ottawa

Rapport sur les pratiques commerciales restrictives

PAGE 74

SOMMAIRE

Annonces classées / 64 à 73
Comiques / 73
Courrier de Pauline / 28
Décès, Naissances, etc. / 74
Editorial / 10
Finance / 62, 63
Horoscope / 39
L'auto / 14
Le monde syndical / 38
Le notaire / 6
Les patrons / 71
Les Tribunaux / 36
Loisirs et récréation / 31 à 33
Mots croisés / 16
Nos groupes ethniques / 8, 13
Radio et Télévision / 50, 51
Session provinciale 21
Spectacles et Concerts / 52, 53
Sports / 41 à 49 et 54 à 57
Vie féminine / 26 à 30
Vie mondaine / 27
Votre médecin / 60

LA MÉTÉO

PLUS FROID DEMAIN — MIN.: 10; MAX.: 15

VOIR DETAILS EN PAGE 2

USA: pas de commentaire

WASHINGTON. (UPI) — Des hauts-fonctionnaires du secrétariat américain de la Défense ont exprimé hier leur confiance dans le missile anti-aérien Bomarc, mais ont refusé de commenter la prétention du premier ministre Diefenbaker qui affirme que les Etats-Unis conservent les Bomarcs uniquement parce qu'ils ont coûté très cher.

Les fonctionnaires avaient reçu l'instruction très stricte de rien dire qui pourrait être interprété comme une immixtion dans la présente campagne électorale en cours au Canada.

Mais un officiel a néanmoins déclaré qu'il n'est pas question de savoir si le Bomarc est un bon missile ou non. "Quant à nous nous avons entière confiance en lui".

M. Diefenbaker avait cité le secrétaire d'Etat à la Défense, M. Robert McNamara, lors qu'il a déclaré récemment que les Etats-Unis conservaient les Bomarcs uniquement à cause de leur coût élevé. M. McNamara aurait fait ces déclarations le 30 janvier dernier devant le comité des forces armées de la Chambre des représentants.

La démocratie au Québec

PAR RICHARD DAIGNAULT ET DOMINIQUE CLIFT

Tâche neuve et ardue des journaux

Il n'y a pas si longtemps, les journaux servaient d'instruments de publicité aux gouvernements en place. Le peuple, qui est honnête, ne s'en rendait pas trop compte.

"Le Devoir" seul faisait contrepoids à cette puissante machine de propagande. On aurait cru que les éléments les plus avertis de la population s'arracheraient les copies de ce journal, pour connaître l'envers de la médaille. Pas du tout. C'est à peine si ce jour-

Voir DEMOCRATIE en p. 2

Chevrier: "Libéraux du Québec, portez le Parlement vers les sommets."

les propos du timide

Ménagères de tout le Québec, unissez-vous !

Alors que le char de l'Etat navigue sur un champignon atomique, — le volcan s'étant éteint doucement — des messieurs graves viennent de se réunir pour parler . . . neige. Comme cela fait chaud au coeur, sinon à l'épiderme, de choir des Bomarcs et Voodoos, et de se retrouver les pieds devant dans le manteau d'hermine ou sur le linceul de cristaux blancs — tout dépend de vos humeurs poétiques, très variables en février !

Je ne ris pas ; et ces messieurs de la conférence de l'Est sur la neige et ses problèmes, assemblés à l'Université Laval, ne rient pas non plus. A preuve, l'entrée en matière de ce communiqué de presse : "La neige et les difficultés qu'elle entraîne préoccupent le monde scientifique". Où l'on voit bien, et heureusement, que le "monde scientifique" ne pâlit pas uniquement sur les recherches d'envolées spatiales, d'engins nucléaires et de la peinture à la mitraillette. Il y a des scientistes qui se penchent sur la neige, si je puis ainsi m'exprimer, à une époque de l'année où de la neige nous en avons par dessus la tête.

Ces humbles serviteurs de l'humanité hivernante, ont fatalement glissé de la neige à la glace, problèmes chimiquement et pédestrement connexes. C'est à ce moment-ci que vous, ménagères à part entière ou "spare time", entrez en oeuvre.

En effet, le Conseil national de recherche a trouvé une méthode par laquelle l'épandage de poussière sur la surface de la glace en facilite la fonte. Que vous en croyez ou non votre vadrouille, cela est ! Vous l'avez peut-être vérifié vous-même, madame ! Mais vous avez sûrement dû penser que d'autres y avaient pensé avant vous. Ce qu'a fait le Conseil de recherche, c'est qu'il l'a vue d'une façon globale, systématique, avec cornues, éprouvettes, microscopes, et toute la patente à chimie corspuculaire.

L'application de cette découverte (?) aurait comme bénéfice de faire fondre la glace rapidement et de favoriser ainsi l'ouverture de la navigation fluviale. On ne pourra plus maintenant dire d'une chose infime, insignifiante que c'est une poussière, car la poussière a trouvé son utilité, que dis-je ?, sa mission.

Je vois poindre le jour où vous, ménagères, deviendrez par la force du progrès, impliquées dans l'intensification des rapports commerciaux par voie maritime. Prévoyez-donc tout de suite la nouvelle orientation de cette tâche que vous jugez souvent indigne et qui consiste à chasser la poussière.

Commencez tout de suite à entasser dans des petits sacs le fruit de vos époussetages et balayages. Les autorités s'aviseront peut-être un jour de conscrire la gente frotteuse pour ouvrir plus tôt la navigation fluviale ou pour faire fondre la calotte polaire. Qui sait ? Un jour, peut-être, on saura peut-être utiliser la fumée de cigarette pour faire pousser l'érable à sucre sur le bord du Nil ? C'est bête de même, la science.

Alors, à l'assaut des particules poudroyantes pour le grand jour de la récupération ! N'attendez pas que les poussières radioactives nous tombent dessus. A ce moment-là, ni vous ni personne ne sera là pour les ramasser . . .

ALBERT BRIE

LE SAC DU CLUB DE REFORME a été commis entre 3 h. 30 et 5 h., ce matin, par trois apaches qui ont assailli le gardien, M. Dominico Deramo. Le bureau du comptable, M. Paul Jacques, a été bouleversé dans tous les sens, comme le laisse voir la photo de gauche. Au téléphone, le sergent détective Gaston Deschamps donne les premiers renseignements au quartier général de la Sûreté municipale. A droite, la photo nous montre la fenêtre par où les bandits ont pénétré à l'intérieur du club.

Sac du Club de Réforme et attentat contre son gardien

par **Martin PRONOVOST**

Des malfaiteurs ont, au cours de la nuit, saccagé et pillé le Club de Réforme de Montréal, situé au 82 ouest, rue Sherbrooke, et ont sauvagement battu le gardien de nuit.

Ce dernier, M. Dominico Deramo, âgé de 50 ans, domicilié au 7801 rue Delorimier, a été transporté à l'hôpital Ste-Jeanne d'Arc où il est traité pour de multiples fractures à la tête. Son état est critique.

Les bandits, au nombre de trois, ont pénétré à l'intérieur de l'immeuble par une fenêtre du deuxième étage. A l'intérieur, ils se sont rués sur le gardien qui était à ce moment dans son bureau, près de l'entrée principale, au premier étage.

Les bandits ont frappé M. Deramo à plusieurs reprises sur la tête avec un appareil de téléphone. Ils l'ont ensuite jeté au sous-sol et lui ont lié les mains.

La mare de sang que la victime a laissée sur le tapis indique que le gardien est resté à cet endroit, sans connaissance, durant plusieurs heures.

Tous les appartements ont été visité, mais c'est au troisième étage, où sont situés les bureaux du club, que les intrus ont fait le plus de dégât. Bureaux, armoires, tiroirs, bar, tout a été saccagé.

M. Paul Jacques, le comptable, croit que les voleurs se sont emparé d'enveloppes contenant des papiers importants, en plus d'une machine à additionner, de menus articles, et du trousseau de clefs du gardien.

C'est une employée, Mme Aglaé Ducette, qui a alerté la police à 7 h. 40 ce matin. En arrivant à son travail, elle a vu, par la vitre de la porte, le gardien dont la figure était couverte de sang et qui lui signifiait qu'il n'avait plus ses clefs.

A leur arrivée, les agents L.-P. Cusson, Geo. Généreux, J. Laflèche et A. Poitras ont constaté que toutes les portes étaient verrouillées. Ils ont emprunté le même chemin que les bandits, soit la fenêtre du deuxième étage. Ils ont pris 20 minutes pour localiser le gardien qui s'était réfugié dans une armoire du sous-sol.

Pour le sortir de l'immeuble et le conduire à l'hôpital, les policiers ont dû ouvrir une fenêtre du rez-de-chaussée et le glisser par cette ouverture, n'ayant pas les clefs pour ouvrir la porte.

C'est la deuxième fois en quatre mois que le Club de Réforme reçoit la visite de voleurs.

L'enquête sur ce crime a été confiée au sergent-détective Gaston Deschamps. Le gérant du Club, M. A. Daigneault, s'est refusé à évaluer les dommages.

RUSSES

SUITE DE LA PAGE 1

riat d'Etat depuis l'annonce de la promesse soviétique.

Qu'ils partent tous

Le président de la commission des forces armées du Sénat, M. Richard Russell, démocrate de Georgie, a dit que bien que le retrait de quelques militaires soviétiques soit encourageant, "nous n'aurons à nous réjouir que lorsque tous les soldats et techniciens soviétiques auront quitté l'Ile".

Le sénateur Leverett Saltonstall du Massachusetts a demandé que son pays continue à exercer des pressions afin d'obtenir le départ de tous les Russes de Cuba.

Le sénateur John Stennis de Mississippi est d'avis que le retrait de ces quelques milliers de Soviétiques n'est qu'une première étape. "Nous devons insister afin qu'ils partent tous, dit-il. C'est la seule façon d'éloigner toute menace".

Le sénateur Barry Goldwater, d'Arizona, ajoute qu'il ne devrait pas y avoir un seul Soviétique en uniforme en sol cubain.

Le sénateur Mike Mansfield du Montana espère également que M. Khrouchtchev rappelera tous les militaires soviétiques en URSS.

La météo

MINIMUM CETTE NUIT : 10
MAXIMUM DEMAIN : 15

Bureau météorologique du Canada, Dorval. (PC) — Régions de Montréal, Ottawa et Cantons de l'Est : neige légère se changeant en rafales tard dans la matinée ou au début de l'après-midi. Plus froid tard aujourd'hui. Vents de l'est de 15 à 20 milles. De l'ouest de 20 milles cet après-midi. Maximum aujourd'hui à Montréal, Ottawa et Sherbrooke, 20.

Aperçu pour jeudi : chutes de neige, froid et venteux.

Régions de Pontiac-Témiscamingue, Abitibi et Laurentides : neige légère se changeant en rafales cet après-midi. Plus froid dans la journée. Vents légers. Maximum aujourd'hui à Val d'Or, Rouyn-Noranda et Témiscamingue 15, Ste-Agathe 20.

Aperçu pour jeudi : chutes de neige. Froid et venteux.

Régions de Québec, Mauricie, Lac Saint-Jean et Baie-Comeau : neige se changeant en chutes de neige cet après-midi ou ce soir. Rafales de neige. Températures normales. Vents du nord-est de 25 à 40 milles. De 15 milles ce soir. Maximum aujourd'hui à Québec 20, La Tuque, Chicoutimi et Baie-Comeau 15.

Aperçu pour jeudi : rafales de neige, froid et venteux.

EPISODE DE L'EMANCIPATION?

SUITE DE LA PAGE 1

danger. Ici, l'Etat ne s'adresse plus à des prêteurs professionnels liés à la haute finance; il se tourne du côté des épargnants locaux relativement peu habitués à placer leur argent, faute peut-être d'avoir pu trouver les titres correspondant à leur besoin de sécurité.

Le projet d'émission d'obligations d'épargne spécifie que seules les personnes domiciliées au Québec pourront acheter les nouveaux titres. On s'adresse aux Québecois, c'est dire qu'on s'adresse aux épargnants, aux thésauriseurs qui se recrutent de préférence parmi les "notables" ! Il sera d'ailleurs interdit d'acheter pour plus de $15,000 d'obligations : les "gros" ne sont pas désirés.

On mobilise un capital qui dort. En l'amassant dans le Fonds consolidé de l'Etat, on fait plus que se réserver la possibilité de le gérer et de le faire fructifier, on crée aussi le moyen éventuel de rembourser les capitalistes de l'extérieur à l'échéance de leurs obligations ordinaires. A ce moment-là, au lieu d'émettre un montant identique ou plus considérable de nouvelles obligations ordinaires pour payer celles qu'il faut rembourser, au lieu de prolonger et même d'aggraver le contrôle extérieur sur les finances publiques et le développement de la province, on paye une partie du prêt étranger avec des fonds proprement québecois. On se libère d'autant. On crée en outre un moyen de contrôle sur le financement américain.

M. Lesage ne dit rien du montant

Evidemment, tout dépend du capital que l'Etat pourra ou voudra mobiliser par le truchement des obligations d'épargne. Sur ce point, le projet gouvernemental, par ailleurs si prolixe de détails, est remarquablement muet. M. Lesage n'a rien dit du montant de l'émission. La décision est-elle prise mais préfère-t-on procéder par étapes conformément à la tradition libérale, familiariser le public avec la nature du projet pour mieux ensuite le mettre dans le coup ? Ou bien les discussions continuent-elles au sein du gouvernement ou entre M. Lesage et, par exemple, le Conseil d'orientation économique ?

Car il y a des dangers à vouloir secouer rapidement le bas-de-laine québecois. On le sait, l'épargne thésaurisée du Québec est imposante. Encore faut-il lui créer un marché et faire fonctionner les structures qui assureront le débouché. Pour ouvrir le bas-de-laine il faut un épanouissement économique. A cet égard, la réorientation des caisses populaires, leur expansion organisée grâce à la collaboration de l'Etat, apparait comme un puissant levier. Mais l'efficacité de ce levier n'aura pas des effets immédiats.

Vers la centralisation

Le recours aux obligations d'épargne soulève des questions extrêmement intéressantes. N'est-on pas ici en présence d'une tendance, qui se manifeste également en d'autres domaines, à reposer tout le problème de la répartition des pouvoirs de fait entre les trois niveaux de gouvernement, fédéral, provincial et municipal? En effet, les nouvelles obligations québecoises ne vont-elles pas entrer en concurrence avec celles du Canada dont elles ont toute la suplesse (modalités faciles de remboursement par exemple)? Ne vont-elles pas également nuire aux emprunts municipaux et scolaires? Il semble que le gouvernement, non content d'endosser les dettes des commissions scolaires, soit prêt à les prendre en charge selon un plan de rachat qui devrait être prochainement proposé. La lettre de M. Paul Gérin-Lajoie, ministre de la Jeunesse, au président de la Commission scolaire d'Alma contient une vague allusion à ce sujet.

Faut-il mettre tout cela en parallèle? Si on le fait, l'utilisation d'instruments comme les obligations d'épargne parait révéler une volonté de centralisation des responsabilités au niveau provincial. Cette **centralisation administrative et financière** pourrait bien être l'unique moyen de permettre une coordination qui doit assurer, notamment, une véritable **décentralisation ou régionalisation de l'économie de la province.**

"Ce serait tuer la Voie maritime que de hausser les tarifs de péage"

—Amiral Mainguy

"Il faut à tout prix empêcher une hausse du tarif de péage dans la Voie maritime du St-Laurent, car cette hausse ne se ferait qu'au détriment des ports canadiens de l'Est", a déclaré hier le vice-amiral E. Rollo Mainguy, président et directeur de la Great Lakes Waterways Development Association.

On sait qu'en vertu de l'entente entre les Etats-Unis et le Canada au sujet de la voie maritime, le tarif de péage doit être revisé en 1964. Les revenus que l'on attendait du corridor éclusier des Grands Lacs n'ont jamais atteint les montants anticipés depuis l'ouverture du "bras de mer" en 1959. Même si le trafic a augmenté d'une façon soutenue, la dette de l'entreprise n'a fait que croître. Elle se chiffrait à $10 millions en 1961.

Aussi a-t-on raison de craindre que les autorités tenteront de redresser leur bilan par le moyen le plus simple : une hausse des revenus par une augmentation du tarif de péage. Mais l'Association que préside l'amiral Mainguy veille au grain. "Ce serait tuer la Voie maritime", conclue-t-on dans les cercles du transport maritime.

Il n'existe en effet pour les armateurs qu'une très faible marge de profit à utiliser la route des Grands Lacs pour expédier leurs marchandises vers le golfe et la mer. S'il s'avère meilleur marché pour eux d'expédier leurs cargaisons par les ports de l'Est des Etats-Unis ou même du golfe du Mexique (la Nouvelle-Orléans), ils auront tôt fait de choisir et d'abandonner la route la plus logique à cause de son coût prohibitif.

Déjà, l'Association fondée en 1959 pour favoriser le transport à bon marché sur les cours d'eau canadiens, a obtenu la suspension du péage pour la navigation marchande dans le canal de Welland. La voie maritime du St-Laurent reste la seule voie navigable en Amérique du Nord où des péages sont prélevés. L'Administration de la Voie maritime du St-Laurent voulait amortir sa dette en 50 ans.

L'Association soutient que le péage devrait purement et simplement être aboli, mais qu'à tout prendre, elle bataillerait pour qu'au moins le tarif ne soit pas augmenté lorsque le moment sera venu d'en discuter le bien-fondé. La décision des autorités doit être rendue à leurs gouvernements respectifs avant le 1er juillet 1964.

L'amiral Mainguy qui s'exprimait hier devant les journalistes à l'hôtel Reine-Elizabeth, a cité en exemple le cas des expéditions de minerai de fer entre Sept-Iles et Duluth. "Hamilton, indique-t-il, se situe à peu près à mi-chemin entre Sept-Iles et Duluth. Le coût du transport d'une tonne brute de minerai de fer entre Duluth et Hamilton est de $2.10 et, entre Sept-Iles et Hamilton, de $1.90, plus 44.8 cents de péage, soit un total de $2.34.8." "Voilà de quoi inciter les aciéries d'Hamilton à s'approvisionner sur le marché américain", conclue-t-il.

Le péage, souligne également l'amiral Mainguy, est préjudiciable à l'accès du charbon des Maritimes aux marchés intérieurs. Il affecte aussi les ventes du blé canadien et autres denrées transportées par voie fluviale.

L'URSS

SUITE DE LA PAGE 1

a manifesté peu d'enthousiasme à cet égard.

Aujourd'hui, toutefois, le porte-parole de la délégation britannique a souligné que la proposition d'un pacte de non-agression entre les pays de l'OTAN et ceux du Traité de Varsovie peut "avoir une certaine valeur en réduisant la tension internationale".

Concesion américaine ?

De son côté, le délégué américain a déclaré que les positions occidentale et soviétique semblent plus rapprochées que jamais au sujet de l'arrêt des essais nucléaires, mais que le fossé est peut-être plus profond que jamais. Aussi la dernière mesure devant combler ce fossé semble-t-elle difficile à prendre.

Ces remarques de M. William Foster faisaient suite aux rumeurs selon lesquelles les Etats-Unis seraient disposés à faire des concessions concernant le nombre d'inspections sur place destinées à surveiller l'application d'un traité sur l'arrêt des essais nucléaires. D'après ces rapports, les Etats-Unis accepteraient un minimum de cinq inspections par année sur le sol soviétique plutôt que les huit ou dix inspections qu'ils ont réclamées avec insistance jusqu'à maintenant.

Ces rapports n'ont reçu aucune confirmation officielle et certaines sources les ont qualifiés de simple "spéculation".

Dans son intervention de ce matin, M. Foster a dit : "Je veux réaffirmer simplement, mais énergiquement, le désir des Etats-Unis d'en arriver à un traité efficace d'interdiction des essais nucléaires. Qu'on ne s'y méprenne pas, les Etats-Unis sont à Genève pour négocier un tel traité. Nous sommes disposés à négocier sincèrement sur toutes les questions importantes qui doivent être réglées si nous voulons en arriver à un accord sur l'arrêt des essais nucléaires."

Echelle mobile

A la même séance, Mme Alva Myrdal, chef de la délégation suédoise, estimant que la tâche primordiale de la conférence est de résoudre la question de l'arrêt des essais nucléaires, a proposé la création d'un comité scientifique chargé d'étudier les questions scientifiques et techniques posées par ce problème. Tout comme le représentant de l'Inde, Mme Myrdal a proposé de fixer non pas un nombre définitif d'inspections annuelles, mais "une échelle mobile", entre les chiffres de 3 et 8 proposés respectivement par les Soviétiques et les Occidentaux.

DIEFENBAKER

SUITE DE LA PAGE 1

chef libéral, M. Pearson, en 1960 et 1961, et les a comparées avec les récentes déclarations de M. Pearson, à savoir que le Canada devrait respecter ses engagements, obtenir des ogives nucléaires et chercher ensuite à obtenir un nouveau rôle pour le Canada dans la défense occidentale.

Les objectifs

M. Diefenbaker a résumé ses buts de la manière suivante : "Maintenir nos responsabilités, assurer notre défense, assurer notre sécurité, et faire notre part pour atteindre la seule solution pour l'humanité aujourd'hui : le désarmement".

"Si la guerre éclatait, a-t-il ajouté, 18,000,000 d'Américains et 1,500,000 Canadiens mourraient en quelques heures. Il n'y a rien contre les missiles ballistiques intercontinentaux. Il ne peut y avoir de victoire dans une guerre nucléaire."

Comme Macdonald et Lincoln . . .

Faisant allusion aux démissions de son cabinet et aux demandes pour qu'il démissionne de la direction du parti, M. Diefenbaker a rappelé les ennuis du premier chef du parti et premier premier ministre du Canada, sir John A. Macdonald. Abraham Lincoln aussi a eu des ennuis, a-t-il souligné.

"Tous, nous avons passé à travers des difficultés qui sont communes, lorsque de grandes questions sont en jeu. Mais les rangs se sont resserrés et nous sommes ensemble non pas comme des amis des beaux jours, mais bien comme des serviteurs dévoués non seulement du parti, mais du Canada.

"J'irai dans chaque région du pays, au cours des prochaines semaines, et je transmettrai ce message à toute la population, message que je n'aurais pu lui faire parvenir autrement."

FOUILLE

SUITE DE LA PAGE 1

entendre un témoin surprise aujourd'hui.

Contre-interrogé longuement par les avocats de la défense, Jean-Paul Fournel, 40 ans, a déclaré hier après-midi, au procès pour meurtre qualifié de son comparse, Georges Marcotte, qu'il n'avait dit jusqu'ici que la vérité... qu'il n'avait aucune raison de mentir.

Marcotte est devant ses pairs pour répondre de la mort du policier Claude Marineau abattu avec l'agent Denis Brabant, au cours du hold-up du 14 décembre, à Saint-Laurent.

Me Yves Mayrand, avocat de Marcotte, assisté de Me Trajan Constantin, a continué le contre-interrogatoire au cours de la matinée d'aujourd'hui, troisième journée du procès se déroulant sous la présidence du juge Roger Ouimet.

A plusieurs reprises, les 12 jurés ont dû se retirer dans leurs quartiers, de nombreux points de droit ayant été soulevés par Me Claude Wagner, procureur chef adjoint de la Couronne, assisté de Me Jacques Ducros, procureur permanent. La plupart des objections ont été maintenues.

On sait que Fournel est lui aussi accusé de meurtre qualifié avec un troisième individu, Jules Reeves. Ils doivent subir leur procès plus tard.

S'il a été mis en preuve que Georges Marcotte était affublé d'un costume de Père Noël lorsque le trio s'est présenté à la Banque de Commerce Canadienne Impériale, 6700, chemin de la Côte-de-Liesse, dans la dernière heure de la matinée du 14 décembre, Fournel a fait une nouvelle révélation à la fin de la journée d'hier. En effet, il a affirmé qu'en une autre occasion, soit le 10 décembre, donc quatre jours avant le hold-up meurtrier, Marcotte "était venu l'éveiller, à 6 heures du matin... habillé en Père Noël".

Au cours de son contre-interrogatoire, Fournel a aussi dit "qu'il existait peut-être quelques légères erreurs dans les dépositions qu'il avait faites lors de l'enquête du coroner et de l'enquête préliminaire, mais que ces erreurs étaient bien involontaires".

Fournel a aussi avoué que le hold-up avait été commis par lui, Marcotte et Reeves, qu'il n'y avait pas de chef de bande et qu'en ce qui le concerne, il n'avait tiré que deux à trois fois et non 12 fois, comme Me Mayrand tentait de le lui faire dire.

Il a de plus répété qu'il avait été très surpris de revoir Marcotte dans son appartement . . . étant convaincu que ses deux comparses étaient restés "sur les lieux . . . atteints de balles".

Enfin, il a affirmé n'avoir pas été battu par la police, après son arrestation en date du 11 janvier, "et n'avoir jamais été l'objet de promesses de la part des autorités judiciaires et policières".

"Je vis actuellement dans des conditions normales . . . en tant que les détenus sont concernés", a-t-il aussi déclaré.

DEMOCRATIE

SUITE DE LA PAGE 1

nal pouvait survivre d'une année à l'autre.

La plupart des hommes de profession et d'affaires préféraient lire leurs nouvelles politiques dans des quotidiens plus discrets et pratiquaient un petit jeu d'esprit qui consistait à déceler les vrais filons d'information dans la gangue de la propagande.

Ce genre de situation provient du fait que la prospérité économique est souvent accompagnée d'une profonde léthargie intellectuelle. C'est seulement aux moments de crise que tout à coup le peuple se réveille en sursaut et commence à se poser des milliers de questions. On peut citer en exemple, à ce sujet, la crise qui vient de se produire sur la question des armes nucléaires et qui a entrainé la chute du gouvernement Diefenbaker.

A l'échelon provincial on peut dire que la curiosité publique s'est fait sentir d'une façon très aiguë, en 1956, à la suite de la publication d'un article sur l'immoralité électorale écrit par deux prêtres de l'université Laval. Par la suite, c'est-à-dire dès 1957, les journaux ont commencé à prendre des attitudes de plus en plus critiques à l'égard de l'administration provinciale.

S'il est probable que les journaux ne sombreront plus jamais dans l'inertie qui les a paralysés sous l'administration Duplessis, ils se trouvent aujourd'hui aux prises avec des tâches qui exigent plus de réflexion que de hauts cris. Le ton plus modéré qui en résulte peut faire croire à certains que la presse écrite pactise de nouveau avec le gouvernement.

Ces tâches sont tout à fait neuves et d'une grande complexité. Il s'agit pour les journaux d'expliquer, au jour le jour, au grand public, les détails de politiques relatives à des initiatives aussi gigantesques que la nationalisation de l'électricité, l'instruction obligatoire et gratuite, la réorganisation du bien-être, la Société générale de financement, les projets d'établissement d'un complexe sidérurgique, l'émission de millions de dollars d'obligations, enfin la nouvelle conception des finances publiques que l'administration Lesage met en oeuvre.

On admettra que dans une pareille masse de travail, les journalistes peuvent facilement s'essouffler et s'égarer. Et comme il s'agit là d'initiatives gouvernementales, il est possible qu'en travaillant à les faire comprendre, les journaux donnent l'impression de retomber dans la propagande et de renoncer à la critique. La vérité est tout autre. Les journaux ne sont pas enchaînés mais, à l'instar de tous les autres secteurs actifs de la société québecoise, ils sont débordés.

En dépit de cela, les journaux du Québec manifestent envers l'administration Lesage une grande indépendance d'esprit, à ce point même qu'on reproche à plusieurs journalistes d'avoir une telle hantise de la tyranie duplessiste qu'ils ne peuvent plus prendre d'attitudes objectives et qu'ils voient la bête noire partout.

On comprendra donc l'étonnement des journalistes à la lecture de certaines remarques publiées depuis quelque temps dans les périodiques étudiants. Car la gent universitaire a l'habitude d'analyser les faits avec soin et de se tenir mieux renseignée.

Il nous semble qu'un tour d'horizon de la presse depuis 1957, montrerait que si les journaux ont manifesté une certaine complaisance à la suite de réformes importantes, ils ont pris également, face à la cupidité et à l'injustice, des attitudes très rigoureuses et très fermes.

(Tous droits réservés)

La démission de Dief: on dément la rumeur

OTTAWA. (DNC) — La rumeur selon laquelle le premier ministre John Diefenbaker remettrait sa démission dans les 24 heures, a été démentie dans la capitale fédérale par un secrétaire du cabinet. Elle avait été publiée ce matin dans un journal de Montréal.

Selon ce quotidien M. Diefenbaker aurait déjà pris la décision d'abandonner son poste pour briguer les suffrages comme simple candidat progressiste-conservateur dans son comté de Prince-Albert, en Alberta; ou, au contraire, il aurait décidé de demeurer premier ministre. De toutes façons, il ferait connaître sa décision d'ici demain.

A Ottawa, un des secrétaires de M. Diefenbaker s'est dit étonné. "Tout indique bien que le premier ministre est plus décidé que jamais à se lancer dans la lutte", a-t-il affirmé.

HALPENNY

SUITE DE LA PAGE 1

Pharmacien de son état, M. Halpenny avait servi dans le corps médical de l'armée canadienne durant la dernière guerre mondiale et avait pris sa retraite avec le grade de lieutenant-colonel.

Il avait été élu pour la première fois aux élections de juin 1957, comme représentant de London aux Communes. Il fut ensuite nommé assistant parlementaire du ministre de la Santé durant la session de 1957-58 et fit son entrée au sein du cabinet Diefenbaker le 11 octobre 1960, en qualité de ministre d'Etat.

M. Halpenny a dit que pour sa part, il se sentait très bien, mais qu'il devait obéir aux ordres de son médecin.

PHARMACIES à ESCOMPTES

LES PHARMACIES Professionnelles SARRAZIN & CHOQUETTE

Les Véritables Produits Authentiques

à PRIX COUPÉS

ASPIRINE BAYER	100's	REG. .93 PRIX COUPE	.69
SEL ENO	GRAND FORMAT	REG. 1.19 PRIX COUPE	.87
BROMO SELTZER		REG. .98 PRIX COUPE	.69
PILULES DODDS		REG. .79 PRIX COUPE	.64
SURBEX	100's VITAMINE C	REG. 8.35 PRIX COUPE	5.59
PARAMETTES	125's	REG. 6.00 PRIX COUPE	3.99
COCILLANA	SIROP 16 oz SARRAZIN & CHOQUETTE	REG. 1.00 PRIX COUPE	.69
PIN BLANC	SIROP 16 oz SARRAZIN & CHOQUETTE	REG. .98 PRIX COUPE	.69
OSTOCO	30 cc	REG. 2.95 PRIX COUPE	2.29
INFANTOL	16 oz	REG. 6.25 PRIX COUPE	4.39
PARDEC	130's	REG. 7.50 PRIX COUPE	5.59
MALTLEVOL B12	12 oz	REG. 3.60 PRIX COUPE	2.88
NOXZEMA	14 oz	REG. 1.89 PRIX COUPE	1.49
TABS. PHILLIPS	200's	REG. 1.19 PRIX COUPE	.98
LISTERINE	ANTISEPTIQUE 22 OZ PLUS BROSSE A DENTS	VALEUR 2.38 SPECIAL 1.49 PRIX COUPE	1.09
KOTEX	EN 48	REG. 1.85 PRIX COUPE	1.47

LIVRAISON GRATUITE EN VILLE — PAS DE COMMANDES POSTALES

PARAMETTE	SIROP 16 oz 3.74	KOLA ASTIER	1.49	ADORN	1.48
OSTOCO	50 cc 3.49	LAVORIS gros	Rég. 1.25 .98	BAN	DESODORISANT GRAND FORMAT .79
INFANTOL	8 oz 2.89	CEPACOL	14 oz 1.09	BRYLCREEM	Rég. .98 .78
PARDEC	16 oz 2.25	BEN-GAY	.79	SHAMPOOING	ROGIER ASS. .59
LAMBERT	SIROP .52	CAROID	ET BILE S. 100's .98	MODESS	en 48 Rég. 1.85 1.47
VICKS 44	Rég. 1.19 .98	BICHOLATE	100's Rég. 1.25 .98	LISTERINE	Rég. .98 antiseptique .73
BUCKLEY'S	gros .79	LITHINES 33	Rég. .70 .59	METRECAL	Rég. 1.29 BISCUITS .99
ROCHE SIROP	1.29	URASAL	Rég. 2.20 grand format 1.79	PYRIDIUM	50's 2.84
BOLDINE HOUDE	1.74	POUDRE J.J.	Rég. .98 .79	CEPACOL	PASTILLES plus échantillon liquide .49
LIMMITS	Rég. 1.00 .79	VICKS VAPORUB	.49	GERITOL	LIQUIDE 12 oz 2.49
ABSORBINE Jr	4 oz .98	VITALIS	Rég. 1.00 .79	COTON	ABSORBANT 1 lb .79
OPTREX	1.49	NESTLE SPRAZE	12 oz .79	ANACIN	100's .98

"Les PHARMACIES professionnelles"

SARRAZIN & CHOQUETTE

Prop. LUC CHOQUETTE, Docteur en Pharmacie de l'Université de Paris

PRESCRIPTIONS, ANALYSES, ORTHOPEDIE, OPTIQUE

921 est Ste-Catherine : VI. 2-9622 — St-Denis et Mont-Royal : VI. 4-1711 — 6511, St-Hubert : CR. 2-8733

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION VI. 9-4711 / LIVRAISON A DOMICILE VI. 9-1138

MONTREAL, MERCREDI 20 FEVRIER 1963 — 79e ANNEE — No 109

L'affaire des faux certificats

Défense à quiconque de parler au témoin Moreau

par Léojold LIZOTTE

A l'issue de la deuxième séance de l'interrogatoire que subit, depuis deux jours, et dans le plus strict des huis-clos, le nouveau témoin-clé de l'affaire des certificats d'électeurs, le juge Marc-André Blain a donné du haut du banc un ordre qui a certainement peu de précédents devant nos cours.

Alors que le jeune Jean-Guy Moreau venait par ailleurs de comparaître devant lui sous les six plaintes différentes de libelle diffamatoire portées contre lui par MM. Jean-Paul Boisjoly et Marcel Sauvé, le juge Blain a soudainement déclaré :

"Je donne ordre à toute personne, quelle qu'elle soit, de ne pas parler, de ne pas s'approcher, et de ne pas arrêter Moreau sans ma permission".

Et il a alors immédiatement ajouté :

'Si la Couronne, elle, veut porter une accusation de parjure ou toute autre accusation, elle m'en avisera, et j'avertirai moi-même le procureur de l'inculpé, Me Claude Danis, de le produire sans délai devant la cour".

Me Jacques Bellemarre, qui représentait le procureur général à la comparution, et qui venait tout juste de terminer le contre-interrogatoire de Moreau dans le bureau du juge Blain, fit alors remarquer :

"Je voudrais moi-même poser au témoin des questions que je n'ai pas pu poser à ce dernier devant vous parce que vous les avez déclarées inadmissibles. Je ne tiens cependant pas à les poser, ces questions, en présence de policiers, mais son avocat lui, pourrait très bien être présent".

Le juge Blain refusa d'accéder à cette requête, toutefois, et répondit :

"Si vous avez d'autres questions à poser à Moreau, vous les poserez devant moi, à 9 h. 30 demain matin, alors que se continuera la préenquête".

Puis il ajouta :

"Ce que je ne veux pas, surtout, c'est qu'il y ait d'arrestation sans mandat, dans cette affaire. Si je ne donne pas cet ordre, deux gros policiers peuvent entrainer le jeune homme à sa sortie du Palais et l'emmener dans un bureau de police."

Me Bellemare revint alors à la charge en faisant remarquer que les déclarations que pourrait lui faire Moreau pourraient peut-être conduire à l'arrestation d'autres personnes.

"S'il y a d'autres plaintes à porter, rétorqua alors le juge Blain, c'est moi-même qui les ordonnerai à la fin de la préenquête que je continuerai demain."

Voir MOREAU en page 4

$3 pour auto-stop!

Même si l'on s'instruit, il n'est pas permis de solliciter des voyages gratuits des automobilistes dans les rues de Montréal.

Près d'une quarantaine d'étudiants de l'université McGill ou Sir George Williams ou encore des collèges du secteur Sherbrooke et Université l'ont appris à leurs dépens ces jours-ci.

Ce matin, 19 de ces étudiants ont défilé devant le juge René-T. Hébert, de la Cour municipale, parce que âgés de plus de 18 ans. Samedi dernier, 17 en avaient fait autant devant la Cour du Bien-être social, parce que plus jeunes.

Ces derniers ont écopé d'une amende de $5 et ce fut en souriant que les plus vieux entendirent le juge Hébert prononcer : "$3 et les frais". Mais, ils apprirent quelques instants plus tard, que les frais s'élevaient à $4.50 ou $5.50 selon le cas.

Une vingtaine d'autres étudiants ont été convoqués en Cour municipale aujourd'hui. Ils devaient se présenter cet après-midi ou ce soir.

La police a précisé que beaucoup d'étudiants ont pris l'habitude de se tenir debout dans la rue pour arrêter les automobilistes et que c'est à la suite de nombreuses plaintes qu'elle a sévi. Elle précise avoir averti les autorités des institutions et les étudiants eux-mêmes dans la rue avant de leur envoyer des sommations.

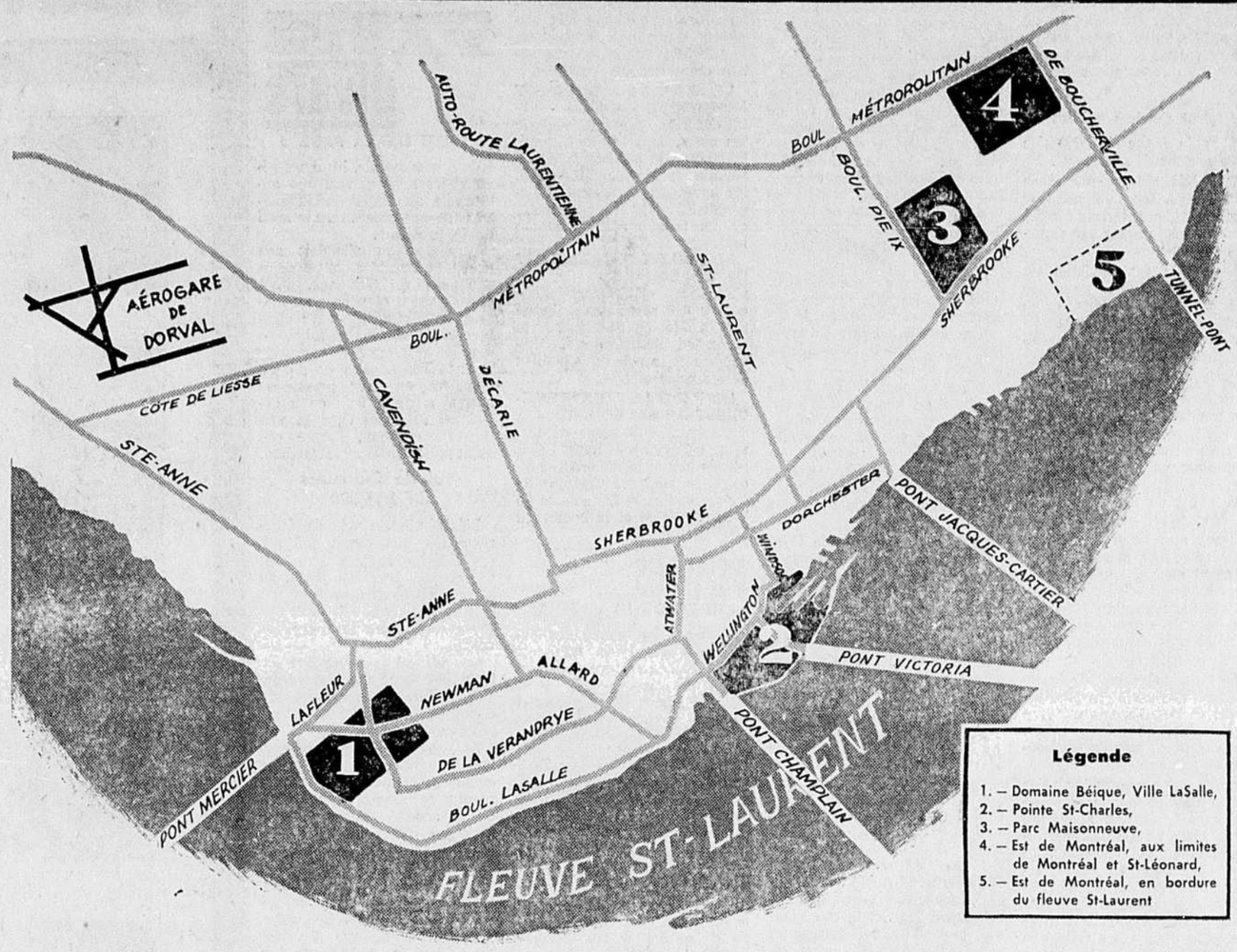

Il faut maintenant choisir l'emplacement.

Carte de Jean BRUNEAU

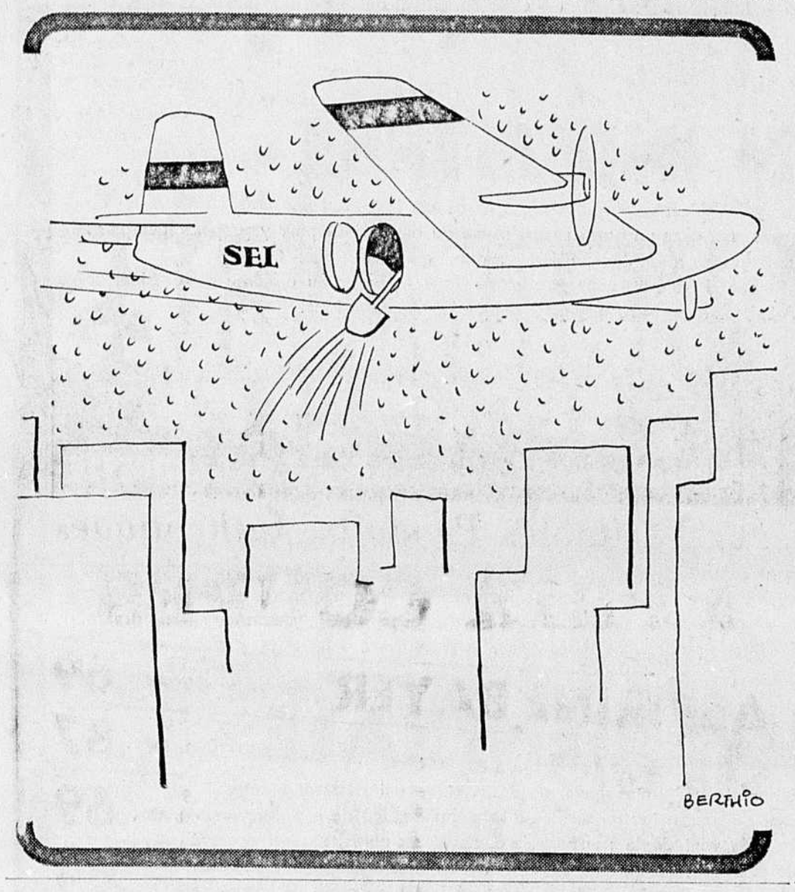

L'emplacement de l'Exposition

3,000 hommes d'affaires accordent leur appui au projet Maisonneuve

par Maurice LAPERRIERE

Le Comité de l'Exposition internationale de 1967, formé de huit associations d'hommes d'affaires de Montréal, favorise incontestablement ce qu'on est convenu d'appeler désormais "Le projet Maisonneuve".

Le même comité groupant plus de 3,000 hommes d'affaires n'en est cependant pas à une suggestion près. Si les autorités compétentes ne peuvent se mettre d'accord sur le "Projet Maisonneuve", plusieurs autres choix s'offrent, selon eux, à l'attention de la Commission de l'Expo. Tous ces terrains offrent une étendue globale de 1,600 acres — toujours dans l'est, bien entendu.

Le Comité de l'Exposition 1967 groupe les associations suivantes : Le Centre commercial de Montréal Inc., la Société des hommes d'affaires de l'est, l'Association des hommes d'affaires du nord, l'Association des hommes d'affaires du Plateau Mont-Royal, l'Association des hommes d'affaires du quartier Frontenac, le Quartier français de Montréal Inc., l'Association des hommes d'affaires de Pointe-aux-Trembles et l'Association des hommes d'affaires d'Ahuntsic.

Au cours d'une conférence de presse qu'il donnait, hier après-midi, au Club Canadien, à l'issue d'une assemblée générale de tous les représentants autorisés des huit associations, leur porte-parole, M. Lionel Gascon, a tracé les grandes lignes d'un mémoire que le comité a décidé d'adresser aux autorités fédérales, provinciales et municipales et aussi au Commissaire général de l'Exposition, M. Paul Bienvenu, de même qu'à chacun des directeurs, sur le "Choix de l'emplacement de l'Exposition".

Plus précisément, le "Comité de l'Exposition 1967" suggère deux emplacements à propos desquels ses conseillers — économistes et urbanistes — ont poussé davantage leurs études.

En résumé, le "Comité", qui affirme représenter plus de 3,000 hommes d'affaires de l'est, du nord, du centre et même de l'ouest de la métropole, propose deux maitres-projets : Le "Projet Maisonneuve" et le "Projet Montréal".

Projet Maisonneuve

M. Vily Leroy, économiste, professeur à l'F ole des Hautes

Voir MAISONNEUVE en p. 4

Le domaine Béique: on pourrait y construire dès demain matin

par Claude GENDRON

Monter une exposition universelle comme celle de 1967 ne signifie pas seulement préparer des plans, aménager un terrain et construire des édifices. Il faut également communiquer ces plans aux pays invités à participer à l'Expo et leur donner le temps de les étudier, d'élaborer leurs propres projets, de recueillir l'argent nécessaire et d'exécuter ces projets, si l'on veut que chacun soit prêt pour l'inauguration et surtout si l'on veut qu'ils acceptent l'invitation.

C'est dans cette optique, où le facteur **temps** tient une place prépondérante dans les circonstances, et en tenant compte des exigences du Bureau International des Expositions, que les administrateurs de LaSalle Development Corporation ont suggéré le domaine Béique, à LaSalle, aux limites ouest de Montréal, mais dans l'île, comme emplacement de l'Exposition universelle de Montréal, qui doit avoir lieu dans quatre ans. (La suggestion est d'ailleurs l'une des quatre retenues par les commissaires de l'expo).

Les administrateurs du domaine sont trois Canadiens français et trois Canadiens écossais, dont le président est M. George Donaldson et le vice-président, M. Roger Crevier. Pour eux, les circonstances et le peu de temps qu'il reste pour monter l'Expo imposent comme emplacement, un terrain sur lequel "on peut commencer à construire dès demain matin", un terrain situé le plus près possible du coeur de Montréal.

Pour eux, également, le seul terrain actuellement disponible et possédant les qualités requises est celui du domaine Béique, situé dans un rayon maximum de sept milles du coeur de Montréal.

"Nous avons acquis ce terrain en 1955, explique M. Crevier, dans l'intention d'y aménager un centre urbain sur une longue période de temps. Donc, loin de nous l'intention de spéculer sur sa valeur.

"C'est sur les instances du conseil municipal de LaSalle et après avoir étudié avec des experts la nature du terrain que nous avons accepté de le suggérer aux autorités.

"Si évidemment, l'Exposition n'avait lieu que dans 10 ans et s'il avait été possible d'y greffer la réalisation d'un projet de rénovation urbaine au coeur de Montréal, comme celui de

Voir LE DOMAINE en p. 4

Il y a d'autres espaces libres près du fleuve...

(C.G.) — On sait que les commissaires de l'Exposition universelle de 1967 ont retenu quatre endroits comme emplacement possible de la grande manifestation qui doit coïncider avec le centenaire de la Confédération canadienne.

Néanmoins, un groupe d'architectes de St-Bruno vient de rendre publique une autre suggestion qui, selon eux, offrirait un emplacement unique, d'un caractère touristique fort intéressant, à proximité du centre de la métropole, mais loin de la congestion de la ville : les terrains bas qui bordent la Voie maritime du St-Laurent et les accès sud du pont Jacques-Cartier, ainsi que l'île Ste-Hélène et l'île Ronde.

Les auteurs de cette suggestion, les architectes Bédard, Charbonneau et Langlois, situent donc l'Exposition sur des terrains qui sont déjà la propriété du gouvernement fédéral ou de la ville de Montréal. "Une fois récupérés du fleuve, ces terrains offriront une superficie de 872 acres, précisent-ils, car une bonne partie est actuellement recouverte de quelques pieds d'eau et offre aujourd'hui l'apparence d'un marais qui peut être comblé en un rien de temps et à coût très modique."

Le fait que ces terrains appartiennent au gouvernement éliminent tout retard d'expropriation et réduit à quelque $15 millions, le coût total de l'aménagement, comparativement aux $123 millions que coûterait celui du terrain de la Pointe-St-Charles.

On comprend que le terrain de la Pointe-St-Charles servirait à la rénovation urbaine du sec-

Voir ESPACES en page 4

Saint-Jean et Iberville, un "relais nautique" de l'Expo

Les deux villes jumelles de Saint-Jean et Iberville, sur le Richelieu, sont bien décidées à être le grand relais nautique de l'Exposition universelle de Montréal.

Au cours d'une grande conférence de presse, hier après-midi, un groupe important de personnalités de cette région, sous la présidence de M. Yvon Dupuis, député libéral sortant, a exposé un projet déjà soumis à la Société de l'Expo et destiné à permettre en 1967, l'accueil de quelque 5,000 yachts de plaisance américains dans des "marinas" situés à vingt minutes seulement de Montréal par les voies ferrées existantes des Chemins de fer nationaux et du Canadien Pacifique.

"Il serait aussi facile, a dit M. Dupuis, à ces propriétaires de revenir, le soir, coucher dans leurs yachts. En vingt minutes, grâce à un service alternatif des Chemins de fer nationaux et du Canadien Pacifique toutes les demi-heures".

La présence d'un représentant du Canadien Pacifique et de deux des Chemins de fer nationaux, ainsi que celle d'un représentant de la Cie de transport Provincial, du bureau montréalais de l'Office québecois du tourisme et du ministère fédéral des Transports, montraient assez l'intérêt d'un projet dont les deux Chambres de commerce, jeune et autre, de Saint-Jean et Iberville, se sont faites les patronnes actives.

Par le Richelieu, le lac Champlain et le fleuve Hudson, cette région "enchanteresse" n'est qu'à 380 milles de New York. On y peut venir en yachts de la Floride même.

Par ailleurs, les fervents du camping, nombreux dans les Etats américains voisins du Canada, peuvent y trouver des terrains à l'Ile-aux-Noix, notamment, site historique national où s'élève le Fort Lennox — à 20 minutes par train du terrain

Voir RELAIS en p. 4

FAITS divers

Capture de 2 prisonniers

Les deux prisonniers qui s'étaient évadés de la prison de Trois-Rivières lundi soir, n'auront pas joui longtemps de leur libération . . . prématurée. En effet, hier matin, peu après 11 h., le caporal Noiseux du détachement de la PP à La Tuque, a opéré l'arrestation d'André Turcotte, âgé de 30 ans et de son compagnon, l'expert en évasion (déjà deux à son crédit), Claude Lefebvre, âgé de 18 ans.

Selon un porte-parole de la

voir FAITS DIVERS en page 4

SANDWICHES
FRAICHEUR ASSUREE
VARIETE SPLENDIDE
JAMBON TRANCHE
DINDE TRANCHEE
POULET-OEUFS
une boite de 48 sandwiches cocktail
$2.40
POUR INFORMATIONS
TELEPHONEZ AUJOURD'HUI
VI. 4-3901
LIVRAISON RAPIDE
PEGROIDS
4075, rue ST-DENIS

LOUEZ
chaufferettes
☆ A l'huile
☆ Propane
☆ Infra-rouge
☆ Electrique
location et service
OUTILS ET EQUIPEMENT de tous genres pour la maison, l'industrie et la construction.
CR.3-2411
Perco LTD
5272 boul. ST-LAURENT
Ouvert le vendredi jusqu'à 8 h. p.m. — le samedi jusqu'à midi
Nous vendons chaufferettes neuves et reconditionnées

examen DE LA vue
LUNETTES MODERNES • VERRES DE CONTACT
3e ETAGE VI. 2-5151 LOCAL 338
Dupuis
Optométristes
B. KEMP, O.D.
J. C. LARIVIERE, O.D.

aux 4 librairies Pilon
Un instrument pratique à tout moment!
BROCHEUSE "SWINGLINE"
DE HAUTE REPUTATION
Construction robuste pour plus de durée
Prix marqué $7.25
Boite de broches ... $1.25
Standard No 750, (5000 à la boite)
TOTAL $8.50
SPECIAL PILON LE TOUT $6.25
LA PLUS GRANDE CHAINE DE LIBRAIRIES DE L'EST DU CANADA
aux 4 LIBRAIRIES Pilon NC
STATIONERS INC.
750, Beaubien CR. 4-6487
8559, St-Laurent DU. 1-6261
800 E., Mt-Royal LA. 4-3081
851 Décarie, St-Laurent RI. 8-7961

Toute personne souffrant de surdité a besoin d'ACOUSTICON
GERALD BONET vous dit :
N'achetez pas un appareil auditif sans venir me voir
NOUS VOUS OFFRONS :
★ un appareil Acousticon pouvant corriger tout genre de surdité
★ un examen sérieux pour déterminer si vous avez besoin d'un appareil de correction auditive
★ un service complet et sans obligation par nos spécialistes
★ des conditions de paiement faciles
M. GERALD BONET
Spécialiste en surdité
Venez aujourd'hui ou postez ce coupon à
ACOUSTICON
516 est, rue BEAUBIEN
de MONTREAL-EST
CR. 6-1208
S.V.P. me faire parvenir tous les renseignements sur l'appareil Acousticon.
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE ..... TEL. : .....

NOUVEAUX BAS
NYLON ELASTIQUE
2 PAIRES
régulièrement $22.25
SPECIAL
$15.95
1 paire pour la toilette
1 paire pour le travail
QUANTITE LIMITEE
VI. 5-7251
PHARMACIE MONTREAL BUQUET & DUQUETTE PROPS
La plus grande Pharmacie de Détail au Monde

Des hommes de métier compétents, expérimentés et qui sont équipés pour donner à votre voiture les soins qui ont été exactement prévus pour elle... avec le...
SERVICE RAPIDE
Garde-Moteur

DE QUALITE G.M.
★ EPARGNEZ l'essence et les réparations par une mise au point "GM".
★ VERIFICATION gratuite de vos freins! Installation de nouveaux freins.
SPECIAL DE FEVRIER
Silencieux G.M.
MUFFLER SEULEMENT
Installation gratuite pendant que vous attendez
$9.25
Chevrolet et Pontiac seulement
clermont
MOTOR LIMITEE
VENTE - SERVICE - PIECES - OLDSMOBILE - CHEVROLET
CHEVY II - CORVAIR - ENVOY - CAMIONS CHEVROLET
5363, rue St-Denis Tél.: 279-6301

LE DOMAINE

SUITE DE LA PAGE 3

la Pointe-St-Charles, souligne M. Crevier, nous aurions applaudi à ce projet. Mais, après consultation avec nos experts, nous sommes convaincus qu'il est physiquement impossible de faire les deux en même temps, dans les circonstances actuelles."

Sol et services publics

Et qu'a donc le domaine Béique d'aussi attrayant ?

Il a déjà 500 arpents et on peut lui greffer facilement et rapidement des terrains adjacents pour lui donner une superficie de 850 acres.

Le terrain est partiellement boisé et porte déjà un décor naturel, sans compter qu'on peut lui assurer une ouverture sur le fleuve pour des manifestations nautiques.

La nature du sol se prête facilement à toutes sortes de construction (autrement, nous n'aurions pas acquis le terrain en 1955, dit M. Crevier). Et ce, immédiatement, sans aucune perte de temps pour le préparer (pas de remplissage, ni de démolition, note-t-on).

Quant aux services publics, deux conduites principales de 24 et 36 pouces amènent déjà l'eau à l'entrée du terrain, tandis que deux tuyaux collecteurs jumeaux de douze pieds sont déjà installés en bordure, prêts à recevoir les égouts.

La principale ligne de transmission d'énergie hydro-électrique de Beauharnois traverse le domaine, de même qu'une conduite principale de distribution de gaz naturel.

En ce qui concerne les voies de communication, le domaine Béique est situé à proximité de la route no 2 (Montréal-Toronto) et du pont Mercier. Le boulevard Newman (prolongement de la rue Allard) et la rue Airlie (prolongement du boulevard LaVérendrye) le traversent. Ces deux voies relient le domaine au pont Mercier à l'ouest et au pont Champlain, à l'est.

Deux voies ferroviaires relient actuellement le domaine Béique au coeur de Montréal : celle du Pacifique Canadien, à la gare Windsor, et celle des Chemins de fer nationaux, au port de Montréal. Cela prendra 14 minutes aux voyageurs pour circuler par train de la gare Windsor au coeur de l'Expo, sans compter que des trains spéciaux pourront conduire les visiteurs de l'extérieur directement sur le terrain par l'une ou l'autre des voies.

Voilà les principales raisons qui, selon ses promoteurs, militent en faveur du domaine Béique, à LaSalle.

Enfin, M. Crevier souligne fortement que les autorités n'auront pas à encourir de longues et coûteuses expropriations pour acquérir le terrain.

MOREAU

Voir FAITS DIVERS en p. 4

Et, là-dessus, la séance fut levée, le jeune Moreau quittant le palais immédiatement avec son procureur, Me Danis, et quelques amis de son âge.

Auparavant, il avait nié sa culpabilité à toutes les accusations de libelle portées contre lui, et qui se greffent sur chacun des articles publiés en fin de semaine dans deux quotidiens et un hebdomadaire de la métropole, alors qu'il avait lui-même impliqué Boisjoly et Sauvé dans l'affaire des faux certificats tout en les accusant de l'avoir menacé pour rendre témoignage à l'enquête Lagarde-Archambault.

Son enquête préliminaire, dans tous les cas, devait être ajournée, pro forma, au 28 février, date à laquelle les trois journaux seront eux-mêmes traduits en cour.

A ce moment-là, Me Bellemarre avait souligné à la cour que ces accusations avaient été portées par une partie privée, et que, par conséquent, il n'avait pas de mandat, comme procureur de la Couronne, pour suggérer quelque date que ce soit.

Quant à la question de fixer un cautionnement, il remarqua d'autre part qu'on avait représenté que l'accusé n'était peut-être pas facile à trouver à . . . son domicile.

A cela, Me Danis rétorqua que l'épouse de l'accusé et son enfant y étaient toujours, eux, et qu'il assurait lui-même sa présence en cour.

MAISONNEUVE

SUITE DE LA PAGE 3

études commerciales de Montréal et M. Irénée Allard, dessinateur à l'emploi de St-Bruno, ont expliqué que le "Projet Maisonneuve" serait situé dans le quadrilatère borné par le boulevard Pie IX, la rue Dickson, le boulevard Rosemont et la rue Hochelaga. Ce projet aurait accès au fleuve St-Laurent. On épargnerait les sections construites du Jardin botanique et du Centre sportif.

En plus de n'être situé qu'à cinq milles du coeur de Montréal, ce projet se limiterait, dit-on, aux exigences des règlements généraux du Bureau de l'exposition internationale.

Voies d'accès

On soutient que le métro actuellement en construction en direction nord-sud et est-ouest peut être prolongé jusqu'à cet emplacement proposé de l'exposition.

De plus, les principales artères conduisant directement à cet emplacement sont les boulevards Henri-Bourassa, Métropolitain, Rosemont, St-Joseph, les rues Hochelaga et Notre-Dame, les boulevards Langelier, Provencher, Lacordaire, les rues Viau et Dickson, les boulevards l'Assomption et Pie IX.

Le "Comité" est d'avis que le trajet de l'aérogare internationale de Dorval au Projet Maisonneuve est plus facile et plus rapide que vers le centre de la ville. Par la voie fluviale, l'emplacement est à proximité du fleuve. Une liaison entre le port et l'emplacement existe déjà par la rue Dickson. Quant aux voies ferroviaires, les voies existantes des Chemins de fer nationaux permettent une liaison constante entre les gares ferroviaires et l'emplacement proposé.

Pour établir que l'est de Montréal offre de multiples emplacements répondant aux exigences d'une telle exposition, le "Comité" suggère trois autres emplacements possibles.

LE PROJET NORD-EST (MONTREAL - ANJOU - ST-LEONARD) pourrait couvrir 708 acres dans le quadrilatère borné par le boulevard Métropolitain, la Montée St-Léonard, les boulevards Rosemont et Lacordaire. (Cet emplacement est un terrain entièrement libre).

LE PROJET EXTREME-EST DE ST-LEONARD — Cet emplacement entièrement libre couvre 845 acres et est borné par la Montée St-Léonard, le boulevard Métropolitain, Valdombre et la voie des Chemins de fer nationaux.

LE PROJET EXTREME-OUEST DE ST-LEONARD — A cet endroit, 826 acres de terrain entièrement libres sont bornés par le boulevard Lacordaire, la voie des Chemins de fer nationaux, la 25e avenue de Ville St-Michel et le boulevard Métropolitain.

ESPACES

SUITE DE LA PAGE 3

teur, mais les architectes demeurent convaincus qu'il est impossible de réaliser ce projet en quatre ans.

MM. Bédard, Charbonneau et Langlois avaient présenté leur suggestion dès septembre dernier, aux autorités fédérales, provinciales et municipales, avant même que le Canada posât officiellement sa candidature.

Ils ne l'avaient pas révélée publiquement en raison des circonstances, laissant à l'une des autorités le soin d'en révéler elle-même la nature: "Mais, aujourd'hui, rien ne nous justifie de garder le silence plus longtemps", expliquent-ils.

D'autant plus que les architectes savent que Montréal a déjà manifesté l'intention de joindre l'île Ste-Hélène à l'emplacement de la Pointe-St-Charles et que la loi prescrivant que l'exposition doit être tenue dans l'île de Montréal peut toujours être amendée.

Ils précisent que ce projet de la rive-sud, appuyé par les municipalités locales, nécessiterait au maximum l'expropriation d'un terrain de $3,300,000 qui, aménagé en terrain de stationnement, rapporterait un revenu approximatif de $5 millions pendant la durée de l'expo.

Ce terrain, précisent-ils, serait situé à quinze minutes des hôtels du centre de Montréal et assurerait une vue magnifique de la métropole aux visiteurs de même qu'une vue magnifique de l'exposition aux Montréalais.

Connaissant également la situation, les architectes Charbonneau, Bédard et Langlois sont prêts à faire quelques concessions. Ils suggèrent que Montréal acquière les bandes de terre basse, entre le fleuve et la Voie maritime, si l'on ne veut pas que l'Expo "touche" à la rive sud. Ils proposent également qu'on ajoute ces terrains à ceux de la Pointe St-Charles, si cet endroit l'emporte comme emplacement de l'expo.

Bref, notent-ils, les questions se résument à ceci : Doit-on faire de l'Exposition une affaire exclusivement financière ou doit-on l'envisager sous un angle "civique" ?

FAITS divers

SUITE DE LA PAGE 3

Sûreté provinciale, les deux récidivistes avaient volé une automobile au Cap-de-la-Madeleine et se dirigeaient vers le nord de la province.

Lefebvre qui attendait son procès et Turcotte qui purgeait une peine de trois ans, n'ont offert aucune résistance au moment de leur arrestation ; dans le courant de l'après-midi, ils devaient réintégrer la prison de Trois-Rivières. Les évadés n'avaient en leur possession aucune arme à feu ; on a cependant retrouvé dans la voiture un couteau, l'arme qui avait servi à blesser le gardien.

Vol de fourrures de $15,000

L'épidémie de vols de fourrures n'a pas encore été enrayée. Hier soir, à 7 h. 15, c'était au tour de Bernard Lafond Fourrures, au 8910 rue Hochelaga, près de la rue French, de subir la visite des voleurs.

Ces derniers, au nombre de trois, ont forcé une porte latérale de l'établissement à l'aide d'une barre de fer et d'une pince-monseigneur.

Le signal d'alerte n'a fonctionné qu'une fois l'effraction commise et les voleurs l'ont vite réduite au silence ; pas assez tôt cependant pour empêcher la police d'être alertée, mais elle est toutefois arrivée trop tard sur les lieux du vol.

Sous les yeux d'un témoin, les trois comparses sont repartis, dans une automobile rouge, direction nord, rue French. Ils avaient en leur possession 25 étoles de vison, onze manteaux de mouton noir, six de mouton brun, un manteau de loutre et deux jaquettes de vison brun.

La police enquête.

RELAIS

SUITE DE LA PAGE 3

de l'Expo montréalaise, si celle-ci est établie à la Pointe Saint-Charles (comme semble en être sûr M. Dupuis).

Il semblerait que la région de Saint-Jean et Iberville est dans la zone où le gouvernement provincial est autorisé à installer des terrains de camping et de pique-nique.

"De toute façon, a dit M. Dupuis, nous allons de l'avant, tant les municipalités que les propriétaires riverains. Cet effort de l'entreprise privée nous permettra d'accueillir plus de 2,000 yachts en 1967.

"Mais il serait de l'intérêt de l'exposition universelle que les autorités intéressées fassent aussi tout en leur pouvoir pour augmenter l'importance de notre relais nautique".

R.G.

BREVETS D'INVENTION
Marques de commerce
Dessins de fabrique
en tous pays
MARION, MARION,
ROBIC & BASTIEN
2100, Drummond, Montréal 25

1962

une autre année de grands succès

En 1962, des milliers d'assurés ont vu s'accroître considérablement leur sécurité personnelle et familiale grâce au travail des représentants de l'ALLIANCE.

En effet, ils sont maintenant plus nombreux que jamais les pères de famille qui entrent chez eux la conscience en paix . . .
Ils ont tenu compte de l'ESSENTIEL d'abord.

PROGRÈS RAPIDE ET CONSTANT

	1952	1957	1962
Nouvelles assurances	$19 910 915	$ 50 055 803	$ 96 371 676
Revenu brut	3 008 431	4 938 958	8 843 758
Surplus	3 064 198	4 324 892	6 284 519
Assurance-vie en vigueur	106 405 389	217 138 656	481 796 148
Bénéfices aux assurés et aux bénéficiaires	1 070 550	1 711 836	3 007 183
Actif	19 157 354	27 379 220	40 770 329

Alliance mutuelle-vie

L'ESSENTIEL D'ABORD . . . ÉPARGNE ET SÉCURITÉ PAR L'ASSURANCE-VIE

COURS DU JOUR OU DU SOIR

MONSIEUR PIERRE LE BLANC, FONDATEUR ET DIRECTEUR GENERAL DU

studio 5316 inc

EST HEUREUX DE VOUS OFFRIR LE CHOIX DES COURS SUIVANTS :

Jean-Louis GAGNON
Professeur titulaire

1—JOURNALISME

Monsieur Jean-Louis Gagnon, dont la réputation n'est plus à faire dans ce domaine, dirige le cours en plus d'être lui-même professeur titulaire. Sa compétence en la matière est pour les élèves une garantie de succès.
PROGRAMME — Le journalisme : les informations, les chroniques, les enquêtes, les commentaires, les éditoriaux. — Le journalisme de l'air — La salle de rédaction — Les courants de la pensée contemporaine — L'économie politique, la sociologie — La géographie — Les organismes internationaux — Les illustrations, maquettes et ateliers — Notions générales, etc.

L.-R. FOURNIER
Directeur artistique

2—DÉCORATION INTÉRIEURE

Voici le programme complet du cours sous le titulariat de Monsieur Roger Côté. Théorie : éléments d'architecture, harmonie des couleurs, arrangement et disposition, éclairage, accessoires, psychologie, styles, etc. — Histoire de l'art — Dessin d'observation — Composition du meuble — Création — Techniques du dessin — Anatomie et modèle vivant — Dessin technique et perspective — Rendu préliminaire, intermédiaire, avancé et professionnel — Décoration résidentielle et commerciale — Initiation aux affaires — Développement de la personnalité — Etalage, etc.

Raymond OUIMET
Directeur des études

3—DESSIN INDUSTRIEL

L'avenir est à la compétence . . .; en effet si vous vous spécialisez en dessin industriel vous serez en mesure de pouvoir accepter une position d'avenir, soit dans un bureau d'architecte ou d'ingénieur pour y préparer des plans de maison, de structure ou des montages de mécanique, d'électronique, d'aéronautique, etc.
Le cours, sous la direction de M. Raymond Ouimet, vous permet de vous préparer au diplôme de dessinateur professionnel en Mécanique — Architecture — Structure-électronique ou Aéronautique.

Robert BELAIR
Professeur titulaire

4—DESSIN COMMERCIAL

Si vous aimez le dessin, un diplôme en Art Commercial peut être pour vous l'occasion exceptionnelle d'accéder à une situation d'avenir et d'obtenir un salaire enviable.
Monsieur L.-Rod. Fournier, directeur artistique bien connu, vous présente pour la dixième année son programme d'étude : Dessin à vue — Textures et anatomie — Dessin d'après modèle vivant — Dessin technique et perspectives — Lettrage — Techniques du dessin — Histoire de l'art — Composition et disposition d'annonces — Création — Mise en page — Rendu — Typographie et méthode de reproduction — Développement de la personnalité — Illustration de mode — Initiation aux affaires — Dessin publicitaire élémentaire, intermédiaire, avancé et professionnel.

Nicole GERMAIN
Conseillère

5—CULTURE GÉNÉRALE

Ce cours s'adresse tout particulièrement aux jeunes gens et jeunes filles qui désirent ajouter à leur bagage intellectuel certaines connaissances devenues indispensables à l'épanouissement de leur personnalité. Les sujets nombreux et variés qui sont enseignés vont de la psychologie aux sciences pures, passant par quelques leçons de droit, de médecine, d'économie politique, de sociologie, de géographie, sans oublier les domaines artistiques: peinture, littérature, dessin, décoration, etc. On aborde également la bibliothéconomie, le journalisme, la philosophie, l'histoire de l'art, etc.

BERNARD
Maître-coiffeur

6—CHARME ET FÉMINITÉ

Madame Nicole Germain, assistée de plusieurs spécialistes, vous offre la possibilité de suivre un cours de charme et de féminité dont les principaux sujets sont les suivants : maintien, démarche, coiffure, maquillage, mode, élégance, éducation physique, manucure, etc. De plus, chaque élève a l'avantage de consultations personnelles qui lui permettent de faire valoir ses dons naturels, de dissimuler ses déficiences et de trouver ainsi le plein épanouissement de sa personnalité.

Marcel BOURGUIGNON
Directeur des élèves

7—CAMP AMÉRICAIN

Camp d'été pour jeunes garçons de 6 ans à 15 ans, situé dans le Vermont. Tous les sports terrestres et aquatiques y sont pratiqués. Excellente opportunité d'apprendre l'anglais. Inscriptions limitées à 10 campeurs d'expression française.

L'ECOLE EST OUVERTE AUX VISITEURS TOUS LES JOURS ENTRE 10 A.M. ET 9 P.M. — LE SAMEDI JUSQU'A 3 H.

studio 5316 inc

5316, AVENUE DU PARC — TEL. 279-7351

Ecole détenant un permis en vertu de la loi des écoles professionnelles privées

Pour renseignements supplémentaires, téléphonez, rendez-nous visite ou encore postez ce coupon pour recevoir gratuitement le prospectus de votre choix

NOM ..... AGE .....

ADRESSE .....

Degré d'instruction ..... TELEPHONE : .....

Prospectus no ☐ 1 ☐ 2, ☐ 3, ☐ 4, ☐ 5, ☐ 6, ☐ 7

DERNIERE SEMAINE POUR S'INSCRIRE

"Nous désirons une réforme de l'Index" déclarent les éditeurs de livres religieux

(T.C.) — "Les éditeurs, lorsqu'il s'agit d'édition et de diffusion de livres d'ordre strictement religieux, sont souvent handicapés par le fait, qu'ils rencontrent dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités, de multiples difficultés d'ordre doctrinal ou moral", a déclaré, hier, M. Etienne Lethielleux, directeur de la maison Lethielleux de France, et président du groupe des éditeurs religieux du Syndicat national des éditeurs français, au cours de l'inauguration de l'ouverture de la première exposition du livre religieux français qui se tenait à Montréal.

Cette cérémonie avait lieu en l'orphelinat St-Arsène, à l'intérieur duquel se tient cette exposition.

"Comme il nous faut résoudre ces difficultés, a continué M. Lethielleux, ceci en accord avec les exigences humaines de notre temps, tous les éditeurs de livres religieux ont convenu de présenter, en un mémoire conjoint, diverses suggestions aux autorités du concile oecuménique. Et, à l'intérieur, de ce mémoire, on trouve comme suggestion principale la réforme de l'Index."

Il semble d'ailleurs que S.E. le cardinal Paul-Emile Léger voit d'un bon oeil cette suggestion, et que, dans l'ensemble, il appuiera les propositions contenues dans ce mémoire.

C'est donc, hier soir, que s'est ouverte, en l'orphelinat St-Arsène, une importante exposition du "Livre religieux français", ceci sous le quadruple patronage d'honneur de S. E. le cardinal Paul-Emile Léger, de S. E. M. Raymond Bousquet, Ambassadeur de France au Canada, de M. Georges-Emile Lapalme, ministre des Affaires culturelles, et du maire Jean Drapeau.

Vu l'impossibilité, pour les deux premières hautes personnalités d'être présentes à cette manifestation, elles s'étaient fait représentées d'une part par S. E. Mgr Paul Grégoire, évêque auxiliaire de Montréal et M. Philippe Benois, consul général de France à Montréal.

Plus de 3,000 titres — livres, revues et disques — offrant les dernières nouveautés dans le domaine religieux, sont ainsi présentés, pour une quinzaine de jours, à la curiosité et au choix du public montréalais.

Mais, élément nouveau dans une manifestation de ce genre, et, aussi, témoignage de l'esprit oecuménique qui souffle dans l'Eglise, est la présence, tant au catalogue que sur les rayons, de nombreux ouvrages protestants, ceci notamment dans les domaines "Etudes et spiritualité bibliques", "Archéologie biblique" et "Théologie".

Mais ce n'est pas tout. Au cours de cette exposition, le public aura le loisir d'entendre diverses conférences, et de voir quelques films, tous traitant du même sujet : "la littérature religieuse".

C'est ainsi que vendredi 22 février, samedi 23, et dimanche 24, il y aura des conférences sur les sujets suivants : "Le livre religieux et l'éducation de la foi", "Le livre religieux pour les jeunes" et "Les grands courants dans la littérature religieuse contemporaine".

Les conférenciers seront, entre autres, les RR.PP. P.-M. Lemaire, O.P., Joseph D'Anjou, S.J., et Albert Hamman, O.F.M.

Enfin, pour ceux qu'intéresse la technique de fabrication des périodiques, il leur sera loisible de contempler un court métrage en couleur, tous les soirs de la semaine, du mercredi au dimanche, intitulé "13 à la seconde".

Mais l'exposition ne s'arrêtera pas là en aussi bon chemin. En effet, non seulement sera-t-elle présentée dans les villes de Québec et d'Ottawa, mais aussi dans diverses villes de la province.

Comme on peut le constater, l'édition religieuse française a décidé de se faire connaître des Québécois, et elle en a pris les moyens.

EDITEURS EUROPEENS EN VISITE — A l'occasion de l'Exposition du livre religieux français, qui se tient actuellement à Montréal, le Comité permanent des Expositions du livre et des arts graphiques français a délégué deux éditeurs français pour suivre le déroulement de cette manifestation. Ce sont MM. ETIENNE LETHIELLEUX (à gauche), directeur des Editions Lethielleux, et président du groupe des éditeurs religieux du Syndicat national des éditeurs français, et MAURICE DEMEULENAERE (à droite), directeur commercial des Editions Desclée-De Brouwer-Biblica. Ces deux éditeurs se rendront à Québec la semaine prochaine, pour l'inauguration de l'exposition dans cette ville.

Le Comité catholique décide :

Examens de 12e année ouverts aux adultes

QUEBEC. (DCN) — Le Comité catholique vient de rendre publique une décision qu'il a prise lors de sa dernière réunion, il ressort de cette décision que, dorénavant, les adultes qui poursuivent des études "extra-collégiales", mais qui sont, au moins possesseur d'un certificat de 11ème année, pourront maintenant se présenter aux examens officiels fractionnés du Département de l'instruction publique, ceci dans le but d'obtenir leur brevet de 12ème année.

Cette innovation rejoint les autres réalisations mises en pratique pour les examens de 9ème et 11ème année — on sait que celles-ci existent déjà depuis 3 ans —, et que de ce fait, ces séances d'examen peuvent s'échelonner sur une période de 4 années, à raison de deux sessions par année, soit l'une en juin, et l'autre en août.

D'un autre côté, toujours à sa dernière réunion, le Conseil de l'instruction publique a demandé à sa "sous-commission de coordination de l'enseignement pédagogique ou normal" de continuer son travail en vue d'une forme d'entente entre le Comité catholique et les universités à propos des écoles universitaires spécialisées dans la formation du personnel enseignant.

C'est que l'université de Montréal avait demandé que le diplôme (C.A.P.E.S.), qui couronne les études de l'Ecole normale supérieure rattachée à cette institution, soit reconnu comme brevet officiel d'enseignement dans les écoles secondaires publiques. Ce brevet s'ajouterait à ceux qui sont déjà décernés par le Département de l'instruction publique.

La "Sous-commission de coordination" estime le problème "délicat". En effet le permis officiel d'enseignement dans les écoles publiques relève de l'Etat par l'intermédiaire du Comité catholique et du Département de l'Instruction publique. D'après la sous-commission, il s'agit donc de sauvegarder l'autorité de cet organisme officiel tout en respectant l'autonomie des universités dont relèvent les programmes des écoles universitaires orientées vers la formation du personnel enseignant.

Pour une entente entre le Comité catholique et les universités, il faudrait d'abord établir les normes minima concernant les disciplines prévues pour l'octroi d'un brevet d'enseignement dans les classes du programme secondaire.

"Le Quartier Latin" en faveur d'un recteur laïc

Le directeur du "Quartier Latin", organe officiel de l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal, M. Jacques Girard, fait, en éditorial, publié en première page du journal, le procès de son université pour conclure "qu'elle est loin d'être l'université dynamique qu'elle devrait être".

Et on est en droit de douter de la compétence de ceux qui l'administrent, soutient-il dans son éditorial intitulé : "Nous voulons un recteur laïc".

Voici le texte intégral de cet éditorial :

L'université de Montréal est loin d'être l'université dynamique qu'elle devrait être. Il est des jours où l'on est en droit de douter de la compétence de ceux qui l'administrent. Pourtant l'université a un rôle capital à jouer dans le développement de la nation, et nous n'avons pas l'impression que les mesures nécessaires sont prises pour que l'université puisse jouer son plein rôle dans l'évolution actuelle du Canada français.

"Il serait vain de vouloir faire porter toutes les fautes par le même individu. Le recteur n'est pas le seul responsable. L'Etat du Québec, jusqu'en 1960, ne s'est jamais fait le défenseur non plus que le promoteur des intérêts de l'université, tout au contraire, il a contribué à sa stagnation et s'est plu à la laisser dépourvue et sans moyens. Cette ère est heureusement révolue, mais tous les problèmes ne sont pas disparus avec la chute de Monsieur Duplessis. Il n'est rien de plus pernicieux que cet état d'euphorie béate qui continue de régner.

"Si l'université n'est pas à la hauteur de la situation c'est à cause de certains hommes mais surtout à cause des structures désuètes dans lesquelles elle est emprisonnée. Le Conseil des gouverneurs tel que constitué n'a pas sa raison d'être. Les structures administratives doivent être repensées, le rôle du recteur et des officiers généraux doit aussi être revisé.

"Une charte d'université qui ignore systématiquement les professeurs et les étudiants est une charte irréaliste.

"L'université c'est d'abord la réunion d'étudiants et de professeurs. Il est anormal que ceux-ci n'aient aucun rôle à jouer. Les administrateurs ne peuvent pas et ne doivent pas se considérer comme les grands maîtres de l'université.

"Il est temps de reviser toutes ces conceptions. Il est temps de doter l'université de structures qui favorisent l'efficacité et qui tiennent compte de cet aspect primordial à savoir que l'université est une communauté d'étudiants et de professeurs.

"Il faudra aussi que les nouveaux administrateurs soient des universitaires. Nous avons besoin d'hommes compétents et dynamiques aptes à conduire l'université vers de nouvelles réalisations. Il faut des plans d'ensemble, il faut créer des centres de recherche, multiplier les commissions d'experts et abandonner les petites querelles de clocher.

"Nous voulons aussi et surtout la nomination d'un recteur laïc. Cette nomination serait le symbole de l'esprit neuf qui devra désormais régner à l'université. Cet homme devra être prestigieux et capable d'entreprendre la tâche gigantesque qui l'attend. Tout n'est pas mauvais, il ne s'agit pas de repartir à zéro, il s'agit d'insuffler un esprit nouveau, de créer une mentalité nouvelle, de réformer les cadres et d'aller chercher les hommes dont nous avons besoin.

"Seuls des changements aussi radicaux et aussi fondamentaux permettront à l'université de retrouver la place qui lui revient et de jouer le rôle qui lui incombe.

"Les professeurs sont intéressés à travailler dans ce sens et ils ont déjà rédigé des mémoires à cet effet. Les étudiants sont non seulement intéressés mais déterminés à provoquer ces changements. Quant au rôle qui nous revient dans ces nouvelles structures, nous aurons l'occasion de préciser la conception que nous nous en faisons dans un prochain numéro du "Quartier Latin" consacré exclusivement au syndicalisme étudiant."

Jacques GIRARD
directeur

Le saut sauveur

Le médecin ausculte le jeune homme. Il lui demande : "Comment avez-vous eu l'idée de sauter par la fenêtre du troisième étage?" — "Parce qu'une fille m'a menti !" — "Mais ce n'est pas une raison de sauter par la fenêtre". — "Si, elle m'avait dit que son père n'était pas à la maison, mais... il y était tout de même !"

LE FAMEUX GIN V.O. (GENIÈVRE)

BOLS

Distillé au Canada.

Les tarifs Rouge, Blanc et Bleu, de nouveau en vigueur entre Montréal et les Maritimes, sont des aubaines inouïes; ils vous font épargner jusqu'à 44%.

voyage économique

Comparez ces billets simples (tarif Rouge) en vigueur présentement:

De Montréal à Halifax, $13.00
De Montréal à Rivière-du-Loup, $6.10
De Montréal à Gaspé, $11.40

Le tarif Rouge est encore plus attrayant pour le voyageur qui a retenu une place couchée, à cause des repas gratuits auxquels cette location lui donne droit. Si deux personnes ou plus partagent la même chambre ou le même compartiment, elles bénéficient d'un autre rabais important. Il en va de même les jours où s'appliquent les tarifs Blanc et Bleu. Voyagez par le Canadien National, la voie de l'économie et du confort.

CN

Nos concurrents disent que nous ne faisons pas de miracles

Nous sommes d'accord MAIS...

Comparez nos prix!

JOLIS CARDIGANS
EN 100% ORLON

L'élégante ne pourra résister à la richesse de la confection en fin tricot de fantaisie de ces cardigans. Col rond simple. Poignets et ceinture ajustés. Fermeture avec des boutons, dorés au milieu du devant. Disponibles dans le beige et le blanc, ils sont très confortables. Tailles : P.M.G.

Prix marqué : $6.95
AUBAINE CORBEIL $4.99

RICHES CARDIGANS
EN 100% ORLON "BULKY"

Voici les cardigans rêvés ! Confectionnés dans un gros mais souple tricot de fantaisie, ils vous plairont sûrement. Manches "naturelles" (raglan). Col rabattu, large. Poignets et ceinture ajustés. Fermeture avec des boutons au milieu du devant. Disponibles dans le beige et le blanc. Tailles : P.M.G.

Prix marqué : $9.99
AUBAINE CORBEIL $6.59

ON VOUS OFFRE LE CHOIX DE...

★ UN PYJAMA ET UNE CHEMISE DE NUIT
★ DEUX PYJAMAS OU DEUX CHEMISES DE NUIT
★ UN PYJAMA ET UN PEIGNOIR COURT

Solide et doux coton prérétréci, imprimé de motifs fins ou de fleurs. Pyjamas de coupe tailleur parfaite, chemises de nuit de coupe ample et peignoirs courts avec ceinture assortie. Choix de teintes : bleu, rose et orange. Tailles : P.M.G.

Prix marqué : $2.98 l'article

POUR LE BAS PRIX CORBEIL DE
$3.99 pour 2 articles

CHICS IMPERMÉABLES
POUR DAMES ET DEMOISELLES

Choix de fort jolis manteaux "tous-temps" très légers. Ils sont confectionnés avec soin dans un coton entier, 100% imperméabilisé. Coupe droite élégante. Petit col rabattu. Poches latérales à ouverture oblique. Fermeture avec des boutons au milieu du devant. Couleurs : bleu azur, beige et noir. Tailles : 8 à 18 ans.

QUANTITE LIMITEE !

Prix marqué : $19.95

BAS PRIX CORBEIL
$12.99

QUÉBEC Gold Star 10¢ ECHANGEABLE ICI EN TOUT TEMPS
VALEUR D'ECHANGE $1 MILL

CORBEIL vend toujours de la qualité... à bon marché

De plus, vous recevez avec chaque achat des timbres GOLD STAR, les timbres no 1 du Québec.

Maison Corbeil Ltée

6500, rue SAINT-HUBERT, au coin de BEAUBIEN
Au tél.: CR. 9-4581

Autour du monde

Autodétermination : démenti de Washington

WASHINGTON. (AFP) — Le secrétariat d'Etat a réaffirmé que le gouvernement américain est en faveur d'une politique d'autodétermination en Afrique, mais son porte-parole officiel a démenti que le secrétaire d'Etat adjoint pour les Affaires africaines, M. Mennen Williams, ait fait allusion, au cours de propos tenus le 15 février à Léopoldville, à un mouvement pour l'autodétermination dans le territoire portugais de l'Angola. Ce rappel et ce démenti ont été motivés par une démarche effectuée lundi auprès du secrétaire d'Etat Dean Rusk par l'ambassadeur du Portugal à Washington, M. Antonio Pereira.

Sécession : mise au point d'U Thant

KINGSTON. (AFP) — "En matière de sécession, on ne peut comparer le cas du Katanga avec celui du Nyassaland, qui pourrait quitter la fédération rhodésienne, ou celui de la Jamaïque, qui a abandonné la fédération des Indes occidentales", a déclaré hier M. Thant, secrétaire général de l'ONU, au cours d'une conférence de presse à Kingston, en Jamaïque. M. Thant a rappelé que M. Tshombé était un des signataires du projet de constitution congolais élaboré par les Belges avant qu'ils n'accordent l'indépendance au pays.

MADRID : procès des membres du FLP

MADRID. (AFP) — Les procès d'une soixantaine de membres du "front de libération populaire" (FLP) arrêtés entre mai et juillet 1962 après les mouvements de grève en Espagne s'ouvriront, selon toute vraisemblance, prochainement à Madrid, apprend-on de bonne source. Le FLP est une association clandestine anti-franquiste formée surtout de socialistes et de chrétiens de gauche. L'accusation portée contre les membres du FLP sera vraisemblablement celle d'association illégale et de propagande subversive.

Perte élevée pour l'industrie canadienne

NEW YORK. (UPI) — L'industrie canadienne du papier-journal subit une perte qui s'élève en moyenne à $1,970,000 par semaine par suite de la grève des journaux à New York et à Cleveland, d'après les calculs de l'Association canadienne des fabricants de papier-journal. Ces chiffres ont été cités aux congrès annuels de l'American Paper and Pulp Association et de l'American Pulpwood Association. Jusqu'ici, a-t-on ajouté, les pertes subies par les papeteries canadiennes s'élèvent à plus de $13 millions.

Vues extrémistes de la "Jeunesse travailliste"

LONDRES. (AFP) — Opposée à l'OTAN, au Marché commun, aux armes nucléaires, à l'"exploitation capitaliste", à la "dictature" de Diem au Sud-Vietnam et à l'attitude du gouvernement américain en général, telle se présente la "Jeunesse socialiste" (affiliée au parti travailliste), si l'on en juge par la liste des 137 résolutions, publiée ce matin à l'occasion du prochain congrès annuel de cette organisation. "Enfants terribles" du "Labour Party", les jeunesses socialistes discuteront en effet, du 13 au 15 avril à Scarborough, des textes dont les plus modérés se situent fort à gauche de la ligne travailliste orthodoxe.

Agitation sociale en Colombie

BOGOTA. (AFP) — La situation sociale en Colombie semble évoluer vers une phase de négociations. Les planteurs de café de la région du Quindio (ouest) participent aujourd'hui à Bogota à une discussion avec les membres du gouvernement sur le prix du café. Ils maintiennent cependant l'arrêt total de toutes leurs activités, qui a été appliqué notamment à Arménia, principale ville de la région, par les commerçants. A ce sujet, un groupe de manifestants a pris à partie dans cette ville certains commerçants qui avaient, malgré les consignes, ouvert leurs boutiques. Quatre personnes ont été blessées au cours de ces incidents.

Campagne électorale ouverte en Italie

ROME. (AFP) — La campagne électorale en Italie a été ouverte officiellement par M. Paolo-Emilio Taviani, ministre de l'Intérieur. Dans un exposé télévisé, le ministre a indiqué que 34,433,000 Italiens et Italiennes, contre 32,446,000 en 1958, sont appelés à voter aux élections législatives du 28 avril prochain. "Si notre pays a fait de grands progrès ces dernières années, il le doit surtout à la consolidation de la liberté et de la démocratie, source inépuisable d'énergie et d'initiative", a dit le ministre, qui a souligné le caractère démocratique de cette campagne électorale.

G.-B.: aucun appui aux royalistes yéménites

LONDRES. (AFP) — Le sous-secrétaire d'Etat aux Colonies, M. Nigel Fisher, a confirmé hier à la Chambre des communes qu'un groupe de quelque 120 hommes armés avait fait une incursion sur le territoire de la colonie d'Aden. Il a précisé que cette incursion n'a donné lieu jusqu'à présent à aucun combat. M. Fisher a déclaré que la Grande-Bretagne ne fournissait aucun appui en homme ou en armement aux troupes royalistes yéménites. Il a rappelé également que la Grande-Bretagne n'avait pas accordé sa reconnaissance diplomatique au gouvernement républicain du Yémen, en vertu du principe selon lequel le Royaume-Uni ne reconnaît que les gouvernements qui contrôlent effectivement la majeure partie de leur territoire.

ACHETONS EN TOUTE CONFIANCE — EATON VEND AUSSI BON MARCHE QUE N'IMPORTE QUI — EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE, BIEN ENTENDU

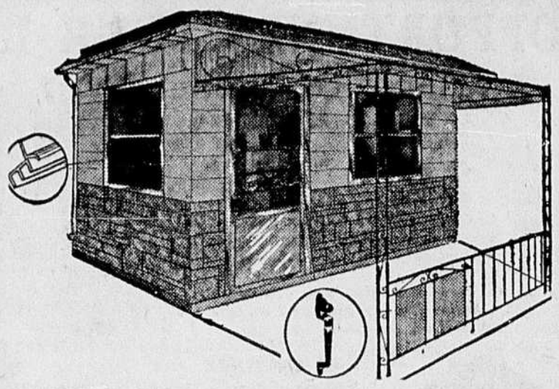

Votre maison devient gaie, avec les accessoires modernes en ALUMINIUM ou en "FIBERGLAS"... Des matériaux modernes, fonctionnels au goût du jour !

Des représentants spécialisés Eaton se tiennent à votre disposition pour vous documenter et vous conseiller sur les avantages de ces matériaux : revêtements "Fiberglas" façon pierre et FLEXALUM en aluminium . . . 8 tons pastels inaltérables (séchés au four).

CENTRE DES AMELIORATIONS AU FOYER
(RAYON 453), AU QUATRIEME, CHEZ EATON

Accessoires modernes pour la maison
Revêtements aluminium et 'Fiberglas'

Chez Eaton au centre des améliorations du foyer au 4e étage

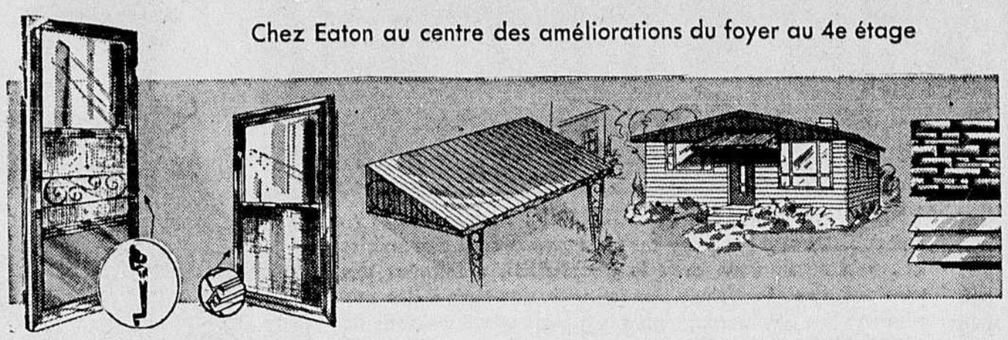

Contre-portes

En aluminium "WEATHERVANE" "été-hiver" indéformable. Panneaux amovibles faciles à nettoyer de l'intérieur. Grillage de 12, moustiquaire antirouille, serrure robuste. Installée.

chacune **69.50**

Contre-fenêtres

C'est un modèle à mouvement basculant en aluminium, 3 rainures, indéformable, inoxydable, pour été-hiver, facile à nettoyer et à enlever de l'intérieur. Verrou anti-vol. Installée.

chacune **28.95**

Auvents ventilés

En "Flexalum" ou en aluminium. Ils repoussent la chaleur par les jours de canicule, donnent plus d'éclat à votre demeure et augmentent sa valeur. Disponibles en 8 couleurs pastel.

Revêtements "Flexalum"

Votre demeure recouverte de ces matériaux nouveaux en aluminium faits par ALCAN — Diminuera les coûts de peinture et de réparations. Un revêtement solide qui vous protège de la chaleur et du froid... une maison chaude en hiver, fraîche en été.

FRAIS SUPPLEMENTAIRES POUR IONISER ET PEINDRE

COMPOSEZ VI. 2-9331, postes 284 et 708 et sur votre demande un représentant Eaton se rendra à votre domicile vous établir un devis SANS OBLIGATION de votre part. Installation dans un rayon de 60 milles de Montréal.

RAYON 453, AU QUATRIEME, CHEZ EATON

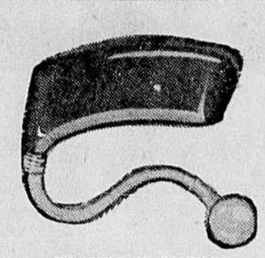

GRANDEUR NATURE

De bonnes nouvelles pour les personnes atteintes de surdité

Appareil à conduction nerveuse spécialement étudié pour vaincre la surdité

Reproduit ici grandeur nature. Léger, attrayant. Porté derrière l'oreille. Renommé pour sa qualité et son efficacité.

Examens par spécialistes agréés dans un rayon de 50 milles de Montréal.

Téléphonez dès maintenant pour un rendez-vous à

VI. 2-9331 — poste 719

EATON — CENTRE DES APPAREILS AUDITIFS
(RAYON 421), AU DEUXIEME

Tous les jours, faites vos emplettes avec une entière confiance dans la qualité, les prix, le vaste choix du

MAGASIN DU SOUS-SOL EATON

En toute connaissance de cause, EATON vend aussi bon marché que n'importe qui

Chaussettes avec semelles coussinées

par "Penman's" pour hommes et jeunes gens

Spécial 3 paires **1.50** la paire **.53**

Un achat spécial ! Des chaussettes en coton avec la fameuse semelle coussinée pour un complet confort. Peut aussi servir pour la gymnastique. Entrée élastique. Pointures 10 à 12 dans les teintes suivantes : • BLANC • GRIS • MARINE • VIN • BLEU POUDRE • NOIR • VERT

COMPOSEZ VI. 2-9211

MAGASIN DU SOUS-SOL, RAYON 901

Pour le printemps ! 9 couleurs

Chemises sport "Ber-O-Lon"

Un des modèles favoris pour hommes et jeunes gens

3.99 chacune

Chemises sport de bonne qualité, en tricot "Ber-O-Lon" (texture nylon). Col à 3 boutons, et manches courtes. Bande côtelée au col, aux poignets et à la taille. Tailles petite (36), moyenne (38-40), et grande (42) Teintes unies.

• GRIS MOYEN • BLANC • TON OR • NOIR • BLEU POUDRE • BEIGE • VERT • ROUGE • OLIVE

Notez votre taille, votre couleur, et

COMPOSEZ VI. 2-9211

MAGASIN DU SOUS-SOL, RAYON 928

Sous-vêtements iso-thermiques pour hommes

Quantités limitées à solder !

Sous-vêtements pour hommes et jeunes gens, en tricot de coton blanc. Gilets manches courtes, et caleçons à jambes longues. Taille élastifiée. Tailles petite, moyenne et grande dans le lot.

3 pièces **4.00**

SPECIAL

chaque pièce **1.39**

COMPOSEZ VI. 2-9211 — Les commandes téléphoniques seront exécutées jusqu'à épuisement du stock.

RAYON 928, AU MAGASIN DU SOUS-SOL

Spécialement conçues pour les femmes à taille longue.

Nouvelle gaine-culotte à taille haute par "HEAVENLY"

Disponibles en blanc ou noir

EN PRIMEUR CHEZ EATON
SPECIAL

4.95 chacune

✓ ne force pas
✓ ne serre pas ✓ ne tire pas
✓ ne remonte pas ✓ ne tourne pas

Gaine en tulle de rayonne spécialement conçue pour les femmes à taille longue. Replace la ligne de taille là où elle doit être. Facile à enfiler, à cause de la glissière, elle vous maintient, sans serrer, et supporte parfaitement les muscles de l'abdomen.

• Plus besoin de tirailler pour l'enfiler
• Elle vous amincit
• Elle discipline les muscles de l'abdomen, les hanches et les cuisses.

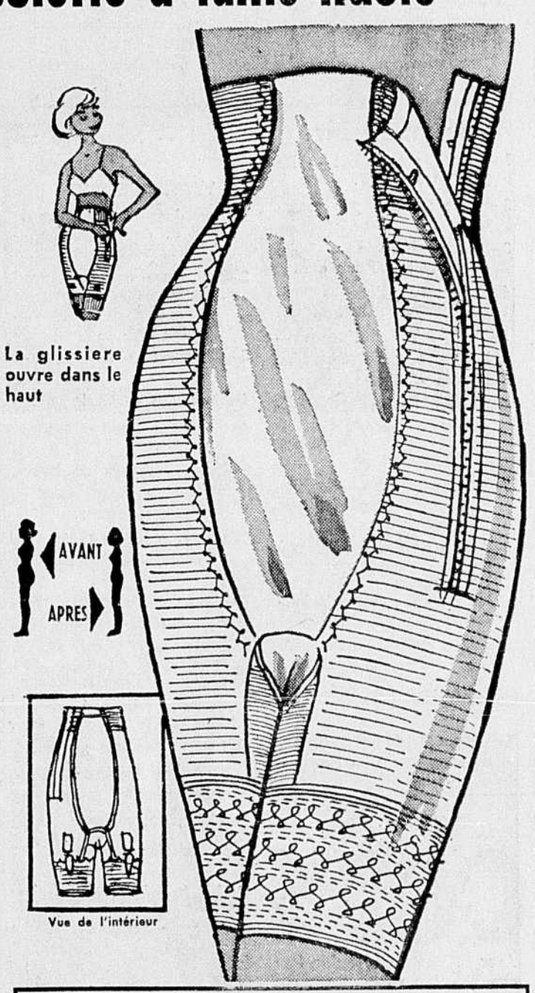

Notez votre taille à l'aide de ce tableau, et

COMPOSEZ VI. 2-9211

Disponibles dans le blanc et noir

Grandeurs	petite	moyenne	grande	très grande
T. de taille	24 - 26	27 - 28	29 - 30	31 - 32
Hanches	34 - 36	37 - 38	39 - 40	41 - 42

MAGASIN DU SOUS-SOL, RAYON 909

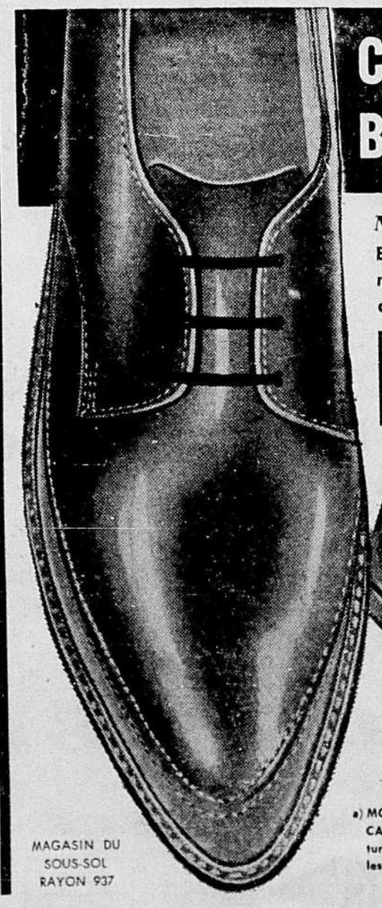

Chaussures de cuir pour hommes ! Bien au-dessous du prix habituel !

Nouveaux modèles à pointes semi-effilées

Economisez grâce à ce grand achat Eaton de souliers nouveaux pour le printemps. Empeignes de cuir noir, dans un choix de 4 modèles. Largeur moyenne seulement.

Venez au magasin, écrivez, ou

COMPOSEZ VI. 2-9211

SPECIAL,

5.55 LA PAIRE

a) MODELE GENRE MOCASSIN CORDE. Pointures 6 à 11, y compris les demi-pointures.

b) MODELE OXFORD EUROPEEN. Pointures 6 à 11, y compris les demi-pointures.

c) EMPEIGNE HAUTE, avec bride et boucle sur le côté. Pointures 6½ à 11, y compris les demi-pointures.

d) BOTTILLON, courroie et boucles à la cheville. Pointures 6½ à 11 et ½ pointures.

MAGASIN DU SOUS-SOL RAYON 937

Solde de souliers pour dames et jeunes filles

D'une série de prix beaucoup plus élevés !

Grande variété de modèles en cuir souple noir ou brun, quelques modèles en suède dans le lot.

Groupe 1 : talons bas, illusion ou jet. Semelles de matière synthétique, très flexibles. Pointures 4 à 9 dans le lot.

Groupe 2 : modèles plats, semelles coussinées ou de matière synthétique, et talon bottier. Pointures 4 à 9 dans le lot.

HATEZ-VOUS POUR PROFITER D'UN MEILLEUR CHOIX !

Pas de commandes téléphoniques ou postales, s.v.p.

SPECIAL LA PAIRE

GROUPE 1	GROUPE 2
modèle pour dames	pour jeunes filles
600 paires	600 paires
2.99	**1.99**
la paire	la paire

RAYON 937, AU MAGASIN DU SOUS-SOL

The T. EATON Co LIMITED OF MONTREAL

HEURES D'AFFAIRES EATON : 9 H. 30 A 6 H., SAMEDI COMPRIS — JEUDI ET VENDREDI 9 H. 30 A 9 H. — LE STANDARD DES COMMANDES TELEPHONIQUES OUVRE A 8 H. 30 TOUS LES MATINS — VI. 2-9211 — POUR UN RAYON DETERMINE — VI. 2-9331

CHRONIQUE MEDICALE

Congrès des allergistes du 10 au 14 mars

(par R.P.)—L'American Academy Allergy tiendra pour la première fois son congrès annuel au Canada, du 10 au 14 mars, à l'hôtel Reine-Elizabeth sous la présidence du Dr Bram Rose, chef de la clinique des allergies à l'hôpital Royal Victoria.

On prévoit qu'au moins 700 des 1500 membres de cette association américaine groupant également les allergistes canadiens assisteront à ce congrès. Le Dr Jacques Léger est président du comité des relations extérieures.

Avant l'ouverture des séances de communications, soit le 10 et le 11 mars, il y aura des cours de perfectionnement sur la pathologie des réactions allergiques, sur la transplantation d'organes, sur l'immunité acquise, sur l'hypersensibilité et les maladies qui en découlent.

A cause des aspects multiples de l'allergie et de l'incompréhension qui règne dans le public à ce sujet, ce congrès apportera sûrement des précisions intéressantes.

Clinique d'optométrie

Les 23 et 24 février se tiendra à l'Université de Montréal une conférence-clinique d'optométrie organisée par l'Ecole d'Optométrie.

Le conférencier sera le Docteur Arthur Bruce, qui parlera de la pathologie oculaire et de la pathologie générale en rapport avec la vision.

Mystères de la mémoire

De plus en plus, on en vient à la conclusion que la mémoire est une affaire de modification chimique dans les cellules impliquant probablement l'acide ribonucléique.

Des recherches intéressantes sont effectuées dans cette veine par le professeur James V. McConnell, du département de psychologie de l'Université du Michigan.

Le Dr McConnell a fait des expériences avec des vers de terre dont il a exercé la mémoire en provoquant chez eux un choc chaque fois qu'ils aperçoivent un signalement de lumière.

Quand un ver de terre est coupé en deux, les deux parties se reforment en vers de terre complets ayant le même quotient de mémoire. Or, a constaté le Dr McConnell, si un ver de terre en mange un autre qui a été "éduqué", la mémoire se développe plus rapidement chez ce ver de terre que chez un autre qui en a mangé un qui n'était pas "éduqué".

M. McConnell espère pouvoir extraire de ces vers de terre certains produits chimiques et les injecter dans d'autres espérant déterminer la cause de la mémoire. Il se peut, croit-on, que le produit chimique agissant soit l'acide ribonucléique.

A Francfort

Hôpital pour les accidentés du travail

FRANCFORT. — Un hôpital ultra-moderne destiné aux travailleurs vient d'être inauguré dans la capitale de la Hesse. Cet hôpital est la propriété de la Fédération des Associations Professionnelles à laquelle adhèrent 18 millions d'employés et d'ouvriers allemands.

Les travailleurs allemands, tout comme les travailleurs étrangers qui résident en Allemagne Fédérale, bénéficient de l'assurance-accident dont les cotisations sont à la charge des employeurs.

Les victimes des accidents du travail survenus à l'usine, dans l'entreprise ou sur le trajet qui sépare le domicile du lieu de travail ont droit, comme dans les autres pays occidentaux, à des soins en nature, une indemnisation pécuniaire, des frais d'hospitalisation et à une assistance professionnelle.

Rééducation et réconfort moral

En dépit des nombreuses mesures préventives, les accidents du travail et les maladies professionnelles ne font hélas ! qu'augmenter en Allemagne fédérale avec les progrès de la technique et de l'industrialisation.

Les associations professionnelles ont créé des cliniques spéciales où les accidentés reçoivent les soins d'un personnel hautement qualifié qui leur apporte également le réconfort moral indispensable durant la période de convalescence, si pénible pour certains. Que l'on songe aux ouvriers qui ont perdu un bras ou qui ne retrouveront plus jamais l'usage de leurs jambes. Il faut aider ces invalides à "reprendre le dessus" et leur donner le courage d'apprendre un autre métier, de recommencer leur vie.

Des professeurs de gymnastique, des spécialistes de la rééducation, montrent aux accidentés comment se servir des appareils orthopédiques et des prothèses guidant leurs premiers pas après l'opération.

* * *

Ils se préparent à un nouveau métier

A Francfort, un terrain d'atterrissage pour hélicoptères a été construit spécialement pour permettre le transport rapide des blessés graves.

L'hôpital est doté de tous les perfectionnements techniques et d'un appareillage clinique ultra-moderne. Il dispose de plusieurs salles opératoires et de laboratoires. Les malades y font de véritables cures thermales. Ils peuvent y prendre des bains et abandonner leurs membres malades aux mains expertes des masseurs.

EATON EST OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIR JUSQU'À 9 H.

VENTE SPOTLIGHT EATON

LINGE DE MAISON
DEUXIEME ETAGE

COMPOSEZ VI. 2-9211

Couvertures ultra-longues

Ordinairement 6.98 la paire

Achat spécial de couvertures de finette, chaudes et pratiques l'année courante. Très grandes pour lit double, environ : 70" x 100". Leur bas prix spécial est à noter ! Soigneusement finies, en finette duveteuse, à bordures tissées, rose ou bleu.

Prix de la vente Spotlight 5.77 LA PAIRE

COMPOSEZ VI. 2-9211

RAYON 436, AU DEUXIEME

Fine percale blanche

Draps "Tex-Made"

Draps confectionnés au Canada, de fine percale de coton, 180 fils au pouce carré. Blanc neige.

DRAPS DROITS		PRIX DE LA VENTE SPOTLIGHT
Pour lits jumeaux environ 72" x 108"	la paire	6.25
Pour lits doubles — environ 81" x 108"	la paire	7.25
Pour lits doubles très larges — environ 90" x 108"	la paire	8.25
Taies d'oreillers — environ 42" x 33"	la paire	1.50
DRAPS EMBOITANTS — "Sanforized", à coins "élasto-tex". Pour lits jumeaux —	chacun	3.25
Pour lits doubles —	chacun	3.50

RAYON 436, AU DEUXIEME

7 teintes magnifiques !

Serviettes "Camtex"

Grandes serviettes en tissu-éponge de coton absorbant, de confection canadienne. Sept teintes magnifiques : blanc, brun Bahama, vert avocat, bleu givré, beige sable, rose pétale, jaune soleil.

Prix de la Vente Spotlight EATON :

Serviettes de bain — environ 24" x 40"	chacune	1.29
Essuie-mains — environ 15" x 25"	chacun	.69
Débarbouillettes environ 12" x 12"	chacun	.29

RAYON 436, AU DEUXIEME

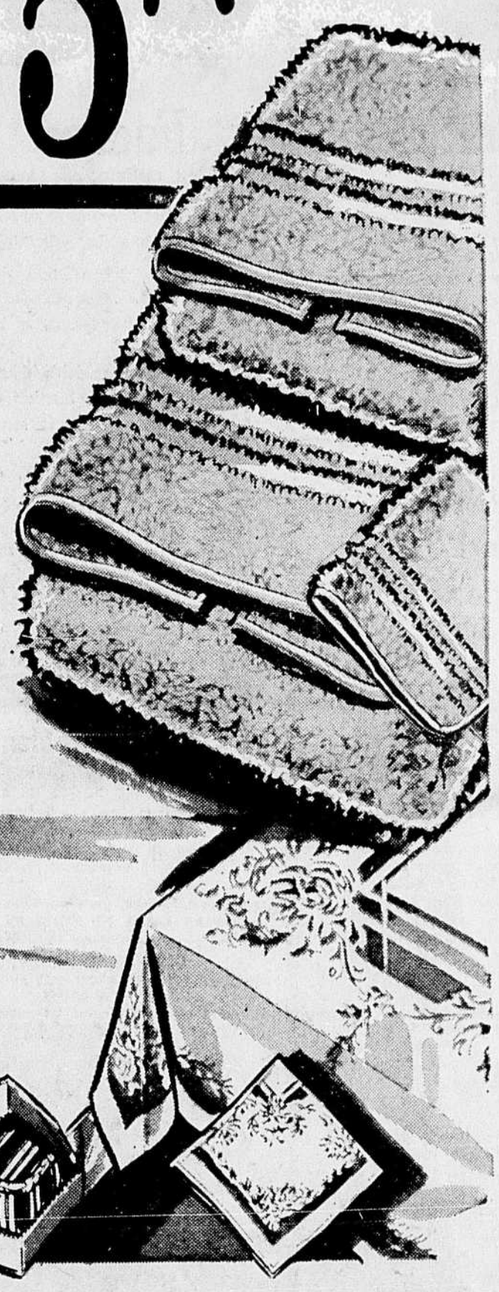

COMPOSEZ VI. 2-9211 — Service des commandes téléphoniques

Parures de salle de bains

Chenille de coton

Chenille de coton épaisse à dessin en relief. Descente de bain, environ 20" x 32", à envers antidérapant; tapis arrondi, environ 20" x 22" pour cabinets et couvre-siège assorti. Blanc, rose, vert, jaune, vieux-rose, bleu, turquoise, brun épice.

Prix de la Vente Spotlight, les 3 pièces 4.98

RAYON 236, AU DEUXIEME

Oreillers caoutchouc-mousse

Ordinairement 5.95

C'est un achat spécial Eaton ! Excellents pour les personnes qui souffrent d'allergie ! Caoutchouc-mousse moulé tout d'une pièce et recouvert de broadcloth de coton blanc pré-rétréci. Elles sont "Sanitized". Environ 24" x 15" x 5" avec fermeture glissière. Prix de la Vente Spotlight, chacun 4.59

2 pour 8.88

RAYON 436, AU DEUXIEME

A bordure satin 6 pouces

Jolies couvertures

Superbes couvertures en un mélange viscose et nylon, se lavant comme un charme et extrêmement durables. Blanc, vert pâle, bois de Santal, vieux rose, bleu pâle, rouge tzigane, jaune, turquoise. Environ 72" x 90".

Prix de la Vente Spotlight, ch. 4.99

RAYON 436, AU DEUXIEME

Pour lits jumeaux, ¾ et double !

Housses à matelas

Housses en solide coton jaune à texture uniforme. Elles prolongeront la durée de vos matelas et les protégeront de la poussière. Soigneusement bordées et solide fermeture à glissière. Trois formats : pour lits jumeaux, trois-quarts et double. Prix de la Vente Spotlight, chacune 3.89

RAYON 436, AU DEUXIEME

Nappe et six serviettes . . .

Services damassés

Beaux services damassés, en coton et rayonne, à texture soyeuse. Superbes motifs de pivoines en blanc, rose tendre, turquoise ou jaune doré. Nappe, environ 56" x 76" et six serviettes environ 16" x 16".

Prix de la Vente Spotlight, les 7 pièces 3.99

RAYON 236, AU DEUXIEME

COMPOSEZ VI. 2-9211 — Service des Commandes téléphoniques

Couvre-lits de chenille

Prix de la Vente Spotlight, chacun

Ordinairement 18.95

12.99

Les fleurs printanières les plus ravissantes ont été semées et ont fleuri sur ces superbes couvre-lits achetés spécialement pour cette vente. — Faits de chenille de coton épaisse et serrée avec frange et coins gracieusement arrondis. Chacun dans un sac de polyethylene. Fleurs dans les tons dominants vieux rose, bleu, vert, ou jaune doré. Bordures festonnées — le tout sur fond blanc. Pour lits jumeaux, environ 78" x 105" ; pour lits doubles, environ 96" x 105".

LINGE DE MAISON (RAYON 236-436), AU DEUXIEME, CHEZ EATON

THE T. EATON Co LIMITED
OF MONTREAL

ACHETONS EN TOUTE CONFIANCE — EATON VEND AUSSI BON MARCHE QUE N'IMPORTE QUI — EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE, BIEN ENTENDU

HEURES D'AFFAIRES EATON : 9 H. 30 A 6 H., SAMEDI COMPRIS — JEUDI ET VENDREDI 9 H. 30 A 9 H. — LE STANDARD DES COMMANDES TELEPHONIQUES OUVRE A 8 H. 30 TOUS LES MATINS — VI. 2-9211 — POUR UN RAYON DETERMINE — VI. 2-9331

sur la scène INTERNATIONALE

(d'après AFP-PA-Reuter)

VIENNE. — Le journal communiste bulgare "Rabotnitchesko Delo" rapporte que le parti communiste de Bulgarie a mis sur pied des "commissions de l'athéisme" dont le rôle consistera à combattre "la propagande religieuse grandissante" et de raviver l'intérêt de la population envers l'athéisme.

WASHINGTON. — Le porte-parole de la Maison Blanche, M. Pierre Salinger, a déclaré qu'il "ne considère pas comme improbable" l'éventualité d'une rencontre entre le président des Etats-Unis et le nouveau chef du Labour britannique, M. Harold Wilson, si ce dernier visite les Etats-Unis. Certains rapports veulent, en effet, que M. Wilson se prépare à une telle visite.

MOSCOU. — Un fonctionnaire soviétique a été condamné à mort pour avoir accepté des pots de vin d'un montant total de 6,139 roubles (env. $6,820.). L'agence Tass, en annonçant la nouvelle, a précisé que l'ancien dirigeant d'un dépôt d'équipement à Gorki, à l'est de Moscou, avait accepté des pots de vin de la part de chauffeurs de camion qu'il employait à des tarifs exagérés.

ACCRA. — **L'auteur noir, Américain de naissance, William Edward Du Bois, âgé de 95 ans, qui se mérita le Prix Lénine de la paix en 1958, a demandé et obtenu la naturalisation ghanéenne. C'est le ministère de l'Intérieur du Ghana qui vient d'annoncer cette nouvelle. M. Du Bois, qui le chef de file de nombreux mouvements panafricains, vit au Ghana depuis 1960. Il travaille actuellement à une encyclopédie africaine.**

DJAKARTA. — Le président Soukarno a déclaré hier que l'Indonésie était encerclée d'ennemis. Dès son retour de la Nouvelle Guinée, il s'est adressé à ses troupes pour leur dire que leur travail était loin d'être terminé. "La République est entourée d'ennemis, mais grâce aux patriotes de votre espèce, l'Indonésie ne s'éteindra jamais; votre travail n'est pas fini, la mère-patrie vous appelle encore", a-t-il dit à ses soldats. Les menaces de Soukarno s'adressaient à la Malaisie et au projet, soutenu par Londres, de la création d'une Fédération malaise qui grouperait, outre la Malaisie elle-même, Singapour et les territoires britanniques de Bornéo.

JERUSALEM. — De nombreuses manifestations ont eu lieu hier à Jérusalem, veille du vote du parlement sur la question du régime militaire dans les régions peuplées en majorité par des Arabes. Ce vote pourrait décider du sort du cabinet Ben Gourion. Les manifestants réclamaient l'abolition de ce régime qu'ils qualifient d'antidémocratique. Au parlement, l'opinion est divisée. M. Ben Gourion a déjà indiqué qu'il considérera un vote en faveur de l'abolition de l'administration militaire comme un vote de défiance. On s'attend qu'il prononce un important discours avant le scrutin.

PARIS. — Un certain nombre de députés inscrits au groupe de la majorité UNR-UDT ont déposé hier une proposition de loi tendant à abolir la peine de mort en France en temps de paix. Après avoir indiqué que la peine de mort n'est "ni nécessaire, ni utile, ni efficace, ni intimidante, ni moralisatrice", ils ajoutent qu'elle est "souvent arbitraire dans son application et qu'elle est surtout irréparable en cas de faux jugement".

LONDRES. — M. Harold Wilson, nouveau chef du parti travailliste de Grande-Bretagne, a accepté une invitation de visiter l'Union soviétique. On rapporte que c'est le premier ministre Nikita Khrouchtchev qui a lui-même lancé l'invitaton à M. Wilson. L'ambassadeur soviétique à Londres. M. Alexandre Soldatov, a remis à Wilson, hier soir, à la Chambre des communes, un message de M. Khrouchtchev l'invitant à se rendre en Russie. M. Wilson a remercié l'ambassadeur de l'invitation et a dit qu'il espère se rendre à Moscou bientôt.

JERUSALEM — Le gouvernement accordera son entière protection à toute communauté religieuse et appuiera les activités constructives de chaque groupe, a déclaré hier M. Zorah Warhaftig, ministre des Affaires religieuses. Le ministre répondait ainsi à une lettre qu'il avait reçue lundi de Mgr Chiapperro, vicaire général de l'Eglise latine d'Israël qui protestait contre la campagne hostile aux missions catholiques en Israël. Le ministre a toutefois indiqué que l'organisation anti-mission "Keren Yaldeinu" recevait l'appui du gouvernement pour maintenir des clubs de jeunes dans les quartiers populaires où plusieurs missions menaient une action tendant à aliéner les garçons et les filles de leur propre religion et de leur culture.

SAIGON — Le service d'information du gouvernement sud-vietnamien a annoncé hier que les rebelles communistes avaient attaqué un centre d'entraînement militaire à quelque 300 milles au nord de Saïgon; les attaquants ont été repoussés après une bataille qui a duré deux heures. Cinq Vietcongs et quatre recrues à l'entraînement auraient été tués au cours de cette escarmouche qui a eu lieu dimanche dernier. Sept autres rebelles communistes auraient été tués, dimanche également, lors d'une opération de patrouille effectuée par les troupes gouvernementales dans la province d'An Giang, au sud de Saïgon.

OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIR JUSQU'A 9 H.

VENTE EATON SPOTLIGHT

OUTILS ET ARTICLES POUR LE BRICOLEUR — QUATRIEME ETAGE
VETEMENTS POUR GARÇONS — DEUXIEME ETAGE
PIANOS "MASON & RISCH" — CINQUIEME ETAGE

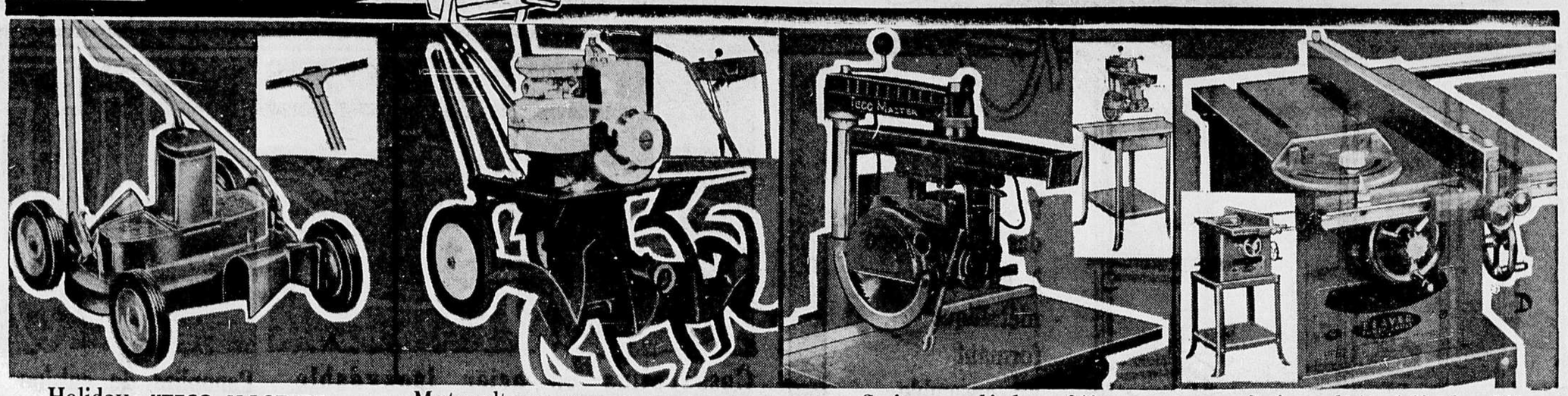

Holiday "TECO MASTER"
Avec corde d'extension de 100'

A—Tondeuse électrique rotative à gazon. La coupe est exécutée par 2 lames munies de dispositifs de sécurité. Moteur électrique de 1¼ de c.v. Bouton de mise en marche et d'arrêt sur la poignée. 4 roues en caoutchouc plein. Carter en aluminium avec 2 évacuations de gazon latérales. Guidon repliable pour permettre un rangement facile.

Prix de la vente Spotlight **77.77**

Motoculteurs "TECO MASTER"

B. C'est une offre avant-saison ! Cette machine est munie d'un moteur à essence de 3 c.v. BRIGGS & STRATTON. Commande avant et arrière montée sur le guidon. Une machine facile à diriger. Les lames s'enfoncent dans la terre dans 6" de profondeur sur 26" de large. Démarrage par tirette montée sur le moteur.

Prix de la vente Spotlight **139.99**

Scies radiales 9" "TECO MASTER"

C. Scie avec bras à action rotative. Une des meilleures machines que vous puissiez posséder. Moteur 1 c.v. 3450 t/m qui ne s'emballe pas. Profondeur max. de coupe : 2½" et 100' de cordon électrique. Elle scie en travers, refend, fait des biseaux, des rainures — elle peut scier au centre d'un panneau de contreplaqué de 48". Elle coupe en biais et se bloque à 0°, 45° et 70°. Commandes situées à l'avant. Lame combinée avec protecteur de lame et garde anti-recul. Etabli en bois de 32" x 21". Un appareil qui peut aussi percer, sabler et meuler ...

avec pieds
Prix de la vente Spotlight **299.99**

Scies d'établi de 8"

D. La BEAVER 5200 — C'est la scie idéale pour le bricoleur. Elle est sûre, efficace et solide. Elle possède un réglage manuel de la lame à l'avant. Elle peut couper 2¼" et 19/16 à 45°. Elle peut refendre un panneau de 48". Table en fonte de 22" x 15" (rallonges disponibles). Complète avec guide à refendre, rapporteur d'angle, lame combinée, poulie et clefs. Extension de table 19.75

PRIX DE LA VENTE SPOTLIGHT avec pieds **99.99**

LAME PLANNEUSE TECO MASTER de 8" SPECIAL 3.89

PAS DE VERSEMENT COMPTANT SUR ACHATS PAR PLAN BUDGETAIRE — SEULE LA TAXE EST PAYABLE AU MOMENT DE L'ACHAT.

QUINCAILLERIE (RAYON 253), AU QUATRIEME, CHEZ EATON

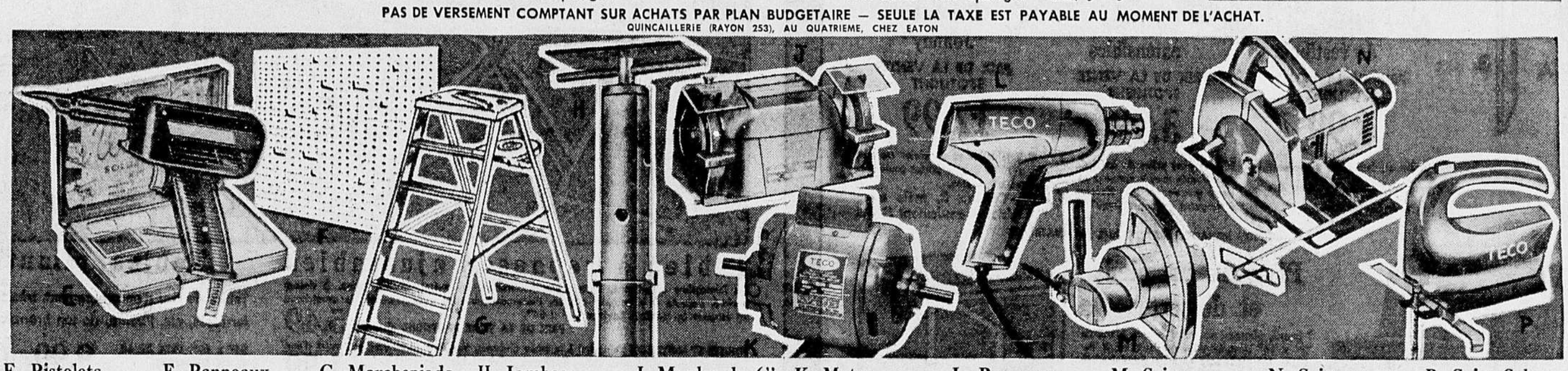

E. Pistolets à souder
Chauffage à deux puissances : 100 watts et 140 watts. 3 pointes soudeuses. Clef de rechange de pointes. Tige de soudure incluse. Coffret en matière plastique. C'est un outil agréé C.S.A.
PRIX DE LA VENTE SPOTLIGHT **10.99**

F. Panneaux perforés
Panneaux de 3' x 4'. Ils sont vendus avec 50 crochets de suspension. Ce que tout bricoleur ou menuisier doit avoir dans son atelier ... profitez de ce bas prix !
PRIX DE LA VENTE SPOTLIGHT **2.59**

G. Marchepieds
EN ALUMINIUM
Ils sont légers et solides. Les pieds sont munis d'embout anti-dérapants en caoutchouc. Marches avec rainures. Cables de renforcement et plateau pour peintre. Quantité limitée.
5 pieds chacun **12.49**
6 pieds chacun **14.49**

H. Jambes de force
Voici un pylône pour supporter les planchers et prévenir l'affaissement. Double clavetage des tubes intérieurs et extérieurs. Chaque pilone peut soutenir une charge de 13,000 livres et se régler de 60" à 82".
PRIX DE LA VENTE SPOTLIGHT chacune **7.44**

J. Meules de 6"
Meule TECO MASTER idéale pour tous. Un prix extrêmement bas ! Moteur de 7.5 amps et de ¼ de c.v. Il tourne à 3.450 t/m. Protection en plexiglass. Une meule fine, une gros grain. Pieds en caoutchouc. Cordon triphasé. Un outil approuvé C.S.A.
PRIX DE LA VENTE SPOTLIGHT **39.99**

K. Moteurs TECO Master
Moteur de ½ c.v. marchant sous 110-120 volts de tension. Démarrages efficaces.
PRIX DE LA VENTE SPOTLIGHT **34.99**
Moteur ¾ c.v. avec démarreur puissant. **32.99**

L. Perceuses 3/8"
Perceuse TECO MASTER "Homecraft" avec moteur qui ne grille pas. Poignet pistolet, clef de mandrin d'engrenage. Cordon triphasé. Approuvé C.S.A.
PRIX DE LA VENTE SPOTLIGHT **23.99**
Non illustré : TECO MASTER professionnel 3/8". **33.99**

M. Scies défonceuses
Elle coupe tout ... partout. Elle est rapide, efficace et solide. Elle résout ainsi vos problèmes de coupe dans les endroits difficiles à atteindre. Coupe du bois 6" x 6" et métal jusqu'à ½". Avec 7 lames.
PRIX DE LA VENTE SPOTLIGHT **39.99**

N. Scies portatives 7"
De marque TECO MASTER HOMECRAFT une marque EATON. Moteur de 10 ampères qui ne grille pas. Capacité de coupe : 1⅞" à 45°. Un outil approuvé C.S.A.
PRIX DE LA VENTE SPOTLIGHT **35.99**

P. Scies Sabre TECO
SCIES TECO MASTER HOMECRAFT d'EATON. Moteur de 3 ampères qui ne grille pas. Elle fait des coupes à angle droit ou en biais. Guide à refendre, 4 lames. Approuvé C.S.A.
PRIX DE LA VENTE SPOTLIGHT **23.99**

QUINCAILLERIE (RAYON 253), AU QUATRIEME, CHEZ EATON
COMPOSEZ VI. 2-9211 — SERVICE DES COMMANDES TELEPHONIQUES

VENTE SPOTLIGHT DE VETEMENTSPOUR GARÇONS

COMPOSEZ VI. 2-9211

Tailles 24 à 30 — Rég. 13.95 — Prix de la Vente Spotlight **10.95**
Tailles 14 à 18 — Rég. 16.95 — Prix de la Vente Spotlight **12.95**
Tailles jeunes gens 34 à 42 — Rég. 21.95 — Prix de la Vente Spotlight **17.50**

Paletots reversibles 'Birkdale' Eaton
En tissu Tarpoon Galey & Lord d'un côté, et popeline unie, imperméabilisée de l'autre. Pour garçons tailles 24 à 30 et 14 à 18, à quadrillés bleu/marine, brun/beige, tout vert loden.
Pour jeunes gens : tailles 34 à 42, quadrillés tout vert loden, bleu/marine, brun/beige.
VETEMENTS JEUNES GENS ET GARÇONS, AU 2e ETAGE

Vestons sport — Ord. 17.95 à 25.95 — Prix de la Vente Spotlight **12.99**
Pantalons — Rég. 5.99 — Prix de la Vente Spotlight **4.99**

Vestons sport
Deux modèles européens des plus nouveaux pour le printemps, en tissu tout laine importés ou tissus laine et rayonne canadiens. Gris, bleu, olive, brun et anthracite. Tailles 6 à 18. **12.99**

Pantalons
Tissu nylon mixte infroissable et lavable à la machine. Modèle étroit. Sans pli, ceinture réglable. Anthracite, gris mi-foncé, vert loden ou brun. Tailles 6 à 18. **4.99**
VETEMENTS POUR GARÇONS (RAYON 232), AU DEUXIEME

Rég. 4.99 — Prix de la Vente Spotlight **3.99** — Pullovers d'"Orlon"
Pantalons velours — Ord. 4.99 — Prix de la Vente Spotlight **3.97**

Chandails
"Orlon" soufflé dans les tons de bleu, vert, cuivre. Encolure soulignée de rayures contrastantes. Tailles : petite (6-8); moyenne (10-12); grande (14-16); forte (18-20). **3.99**

Pantalons
Velours de coton côtelé importé, à genoux double invisibles, demi-ceinture élastique, bords relevés. Marine, brun et vert loden. Tailles 24 à 30 pour 6 à 12 ans. **3.97**
VETEMENTS POUR GARÇONS RAYON 232, AU DEUXIEME, CHEZ EATON

VENTE SPOTLIGHT DE PIANOS

Le "Classic" 40" de Mason & Risch

Prix de la vente Spotlight **545.00**

Un piano droit BAS de style traditionnel aux caractéristiques suivantes :
- Clavier de 88 touches à action directe, elles sont très sensibles.
- Tonalité riche et acoustique bien calculée.
- Couvre-clavier coulissant et ébénisterie en noyer fini mat.
- Modèle de 56" x 24" x 40" de haut.

COMPOSEZ VI. 2-9331, poste 701
PIANOS (RAYON 360), AU CINQUIEME, CHEZ EATON

THE T. EATON Co LIMITED OF MONTREAL

Chemises blanches
Choix de deux modèles, en broadcloth de coton vite sec. Col à pointes courtes.
A. Manches longues, poignets boutonnant, encolures 1 à 14.
B. Manches courtes, 11 à 12½. **1.74**
Prix de la Vente Spotlight **2/3.40**

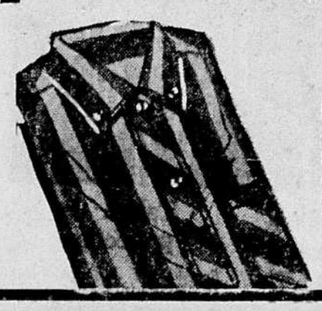

Chemises sport
Rég. 3.99 ! Motifs les plus nouveaux, rayés et estompés. En coton imprimé et tissé. Manches longues. Modèles à enfiler ou boutonnant devant. Tailles : 8, en bleu, vert et brun chiné. **1.99**
Prix de la Vente Spotlight **2/3.85**

Pantalons "jeans"
Coutil de coton "Sanforized", doublé de finette écossaise. Genoux doubles, piqûres triples, renforcés aux points de tension. Bleu denim et croisé loden. Pour 6 à 18 ans. **2.79**
Prix de la Vente Spotlight **2/5.50**
VETEMENTS POUR GARÇONS (RAYON 232) AU DEUXIEME

À solder! Vareuses en nylon!

Un solde spécial de fin de saison coïncidant avec notre grande VENTE SPOTLIGHT ! Vous y trouverez des aubaines exceptionnelles ! En nylon, bleu, anthracite. Tailles 30 à 36.

COMPOSEZ VI. 2-9211 — Commandes téléphoniques acceptées en ce qu'il s'agit des couleurs seulement et jusqu'à épuisement du stock.

7.49

VETEMENTS POUR GARÇONS (RAYON 222), AU DEUXIEME, CHEZ EATON

HEURES D'AFFAIRES EATON : 9 H. 30 A 6 H., SAMEDI COMPRIS — JEUDI ET VENDREDI 9 H. 30 A 9 H. — LE STANDARD DES COMMANDES TELEPHONIQUES OUVRE A 8 H. 30 TOUS LES MATINS — VI. 2-9211 — POUR UN RAYON DETERMINE — VI. 2-9331

CAHIER No 2 / PAGES 21-40

LA PRESSE

VIE FEMININE / VIE MONDAINE / INFORMATIONS GENERALES

MONTREAL, MERCREDI 20 FEVRIER 1963 — 79e ANNEE — No 109

Même si celui-ci jouit de l'appui de Lesage

L'entreprise privée assiège le syndicalisme agricole

Il y avait du monde partout

par **Pierre O'NEIL**

QUEBEC. — Monsieur le président, je représente les Canadian Canners . . .

— Monsieur le président, je représente l'Association des conserveurs du Québec . . .

— Monsieur le président, je représente la Chambre de commerce de la province . . .

— Monsieur le président, je représente l'Association pour l'expansion agricole dans l'est du Canada . . .

— Monsieur le président, je représente le Conseil des salaisons du Québec . . .

— Monsieur le président, je représente le Conseil de l'industrie des viandes du Québec . . .

C'est par cette formule lapidaire qu'une dizaine d'organismes intéressés de près ou de loin à la mise en marché des produits agricoles ont déclenché une offensive majeure contre le syndicalisme agricole à l'occasion de la discussion du projet de loi du gouvernement sur la mise en marché.

M. Lesage est cependant resté ferme devant ces représentations.

A l'Association des conserveurs qui se plaignait de ce que la nouvelle loi les prive des recours aux tribunaux, le premier ministre a dit :

"On ne permet pas d'aller devant les tribunaux parce qu'il y a eu abus des tribunaux par les économiquement forts contre les économiquement faibles."

Silence de mort dans la salle du comité des bills publics remplie à pleine capacité.

A la Chambre de commerce de la province qui s'oppose au bill en vertu de la liberté de l'individu et qui propose qu'une nouvelle législation soit étudiée en comité où chaque groupe d'intéressés serait représenté, le premier ministre ne laisse aucun doute sur sa détermination de procéder :

"Que pensez-vous, dit-il, que font ici tous ces groupements qui vous entourent ?"

Au représentant d'une association qui fait l'éloge de l'entreprise privée, de la vigueur de ses efforts et des compensations douteuses, M. Lesage rétorque :

"Les cultivateurs aussi s'arrachent le coeur de l'aube jusqu'au crépuscule et pourtant ils sont économiquement bien plus faibles que n'importe laquelle catégorie d'intermédiaires."

Ces échanges ont eu lieu dans l'atmosphère chargée du comité des bills publics. Il y avait du monde partout. C'est à peine si les gens n'étaient pas coincés dans les portes du comité ; il y en avait debout en arrière dans l'espace réservé au public. D'autres étaient assis au beau milieu des députés ; on en voyait debout le long des quatre murs. Bref la plus grosse foule de la saison !

Comme on l'a déjà mentionné, certaines associations ont demandé le retrait pur et simple du bill en proposant la formation soit d'une commission d'enquête soit d'un comité d'étude. D'autres associations ont demandé des amendements au projet de loi. La plupart sont d'accord pour affirmer que le gouvernement accorde trop de pouvoirs aux producteurs agricoles. Toutes font profession de leur bonne foi et déclarent rechercher l'intérêt du cultivateur ; mais il y a toujours des "mais". Plusieurs des groupements qui s'opposent en tout ou en partie à la loi disent qu'au fond ils veulent l'éducation des cultivateurs, éducation en matière de procédés modernes de mise en marché, etc., etc.

Les cultivateurs par leur fédération (UCC) encaissent les coups. Au fond, ils jubilent. C'est la première fois que tant de monde s'intéresse à leur sort actuel et futur. Pour eux ça ne fait pas de doute; tous ces gens ont un point en commun; ils veulent la mort du syndicalisme agricole.

Mais ils arrivent trop tard. **Malgré les défectuosités de l'ancienne loi de l'Office des marchés, les cultivateurs ont en effet commencé à édifier un véritable syndicalisme agricole.** On les entend se dire entre eux que toutes ces représentations viennent trop tard, que le syndicalisme agricole a atteint un "point of no return".

Ils ont confiance de passer à travers l'épreuve avec succès. A la sortie du comité, hier soir, ils étaient dans tous les corridors ; ils jubilaient.

Il faut le dire, le premier ministre joue dans tout ceci un rôle de premier plan. Il le joue avec rudesse, il joue franc jeu.

Alors qu'on semblait l'accuser d'avoir été sensible à certaines pressions de la part de l'un ou l'autre groupe le premier ministre a déclaré publiquement qu'il avait refusé d'entendre les représentations privées qu'on avait projeté de lui faire.

Il ne fait pas de doute que le premier ministre est déterminé à protéger les économiquement faibles. Le ministre de l'agriculture participe également au débat.

L'opposition est dans le coup. Elle a demandé à plusieurs groupements si l'ancienne loi les avait bien servis ; sur leur réponse affirmative elle s'est montrée très satisfaite.

Les journalistes ont remarqué que certains groupements se sont présentés presque complètement démunis devant le comité. Ils ont rapidement été knockoutés par les vieux routiers du comité dont M. Lesage n'est pas le moindre. Certains représentants des groupes concernés manifestent une piètre connaissance du projet de loi ; d'autres ne connaissent leurs clients que de très très récemment et sont tout à fait incapables de fournir des détails minimes sur leurs activités.

Bref, le comité de la Chambre sur l'Agriculture c'est quelque chose à voir. Depuis près de 20 ans qu'il n'a pas siégé il reprend cette semaine le temps perdu.

La séance reprend ce matin à dix heures.

On n'en est pas encore sur le premier article.

Les habitants sont dans la place; leur jour de gloire est arrivé...

par Pierre O'NEIL

QUEBEC. — Les habitants sont dans la place !

Leur jour de gloire est arrivé !

Leur jour de gloire, c'est la discussion d'un projet de loi gouvernemental qui leur facilitera la mise en marché des produits agricoles.

Mais ils ne sont pas seuls à la fête !

Y participent aussi un groupe d'organismes parmi lesquels ils comptent leurs plus traditionnels ennemis. Cela s'appelle la Chambre de Commerce de la province de Québec, l'Association des conservateurs, l'Association des courtiers en bois de pulpe, etc.

Ce n'est pas tout !

Ces gens se sont fait accompagner d'une batterie d'avocats dont certains sont prestigieux ; Me Yves Pratte, doyen de la faculté de Droit de l'Université Laval, Me Jérôme Choquette du bureau du procureur-général à Montréal, Me Charles Stein, ancien sous-secrétaire d'Etat à Ottawa et qui a laissé la fonction publique pour retourner à la pratique du droit.

Le combat royal a commencé hier devant le comité de la Chambre sur l'Agriculture qui siège ces jours-ci pour la première fois depuis la guerre ; on prévoit qu'il sera long et dur. Déjà, il semble que les cultivateurs auront le dessus.

Les délibérations ont lieu dans la salle du comité des bills publics, une salle remplie à pleine capacité et où les législateurs ont peine à voir le public tant l'atmosphère est enfumée.

A l'ajournement hier soir, à dix heures, on en était encore aux représentations préliminaires.

L'étude du bill proprement dit (article par article) commence aujourd'hui.

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

En Ontario

Opposé à Dief, le vice-président des conservateurs est délogé de son poste

TORONTO. (PC) — M. Edwin A. Goodman, qui au début du mois avait démissionné de son poste d'organisateur fédéral du parti conservateur pour l'Ontario parce qu'il n'était pas d'accord avec la politique de défense de M. Diefenbaker, a perdu hier son poste de vice-président de l'Association progressiste conservatrice de l'Ontario.

M. Donald Hueston, d'Ottawa, a défait M. Goodman en adoptant une position tout à fait pro-Diefenbaker. M. Hueston a demandé et obtenu qu'on vote par scrutin secret.

Dans sa lettre de démission à M. Diefenbaker, M. Goodman faisait part le 5 février des raisons qui l'ont contraint à démissionner, raisons personnelles et désaccord avec la politique de défense du gouvernement.

Dans son discours de mise en candidature, hier, M. Hueston a plaidé en faveur de l'unité du parti et de nombreux passages de son allocution ont été interprétés comme une critique directe du différend entre M. Goodman et M. Diefenbaker.

Plus tôt dans la journée, M. Goodman avait proposé le nom de M. Diefenbaker pour le poste de président honoraire de l'Association. Il a plus tard insisté devant les journalistes sur le fait que c'était là un geste "traditionnel".

Il a réitéré son intention de continuer à militer dans le parti en dépit de son désaccord avec certaines politiques.

M. Elmer Bell a été réélu président, George Hogan au poste de secrétaire et Dalton Bales au poste de trésorier.

Défi à McCutcheon

WINNIPEG. (PC) — Le nouveau ministre du Commerce, le sénateur M. McCutcheon, a été mis au défi d'abandonner son siège au Sénat et de se présenter contre le candidat libéral Mitchell Sharp, ancien sous-ministre au même département sous l'administration libérale, dans la circonscription torontoise de Toronto-Eglinton, le 8 avril.

Le ministre de la Justice, M. Donald Fleming, qui a défait M. Sharp de justesse en juin dernier, a annoncé lundi qu'il se retirait de la vie politique.

Ce défi a été lancé par le député libéral sortant de Montréal - St-Laurent - St-George, M. John N. Turner, qui a pris la parole au cours d'un ralliement politique pour le choix du candidat libéral de Winnipeg-Sud.

M. Turner a dit que le parti conservateur souffrait de la "gangrène de l'indécision".

Ex-sous-ministre dans Papineau

Me Guy Favreau, ancien sous-ministre adjoint de la Justice à Ottawa, de 1955 à 1960, et actuellement président de l'Hôpital Ste-Jeanne-d'Arc et de la Société Jean-Marie Nadeau, a accepté de poser sa candidature à la convention libérale du comté de **Montréal-Papineau,** la semaine dernière.

Le député libéral de ce comté, M. Adrien Meunier, qui représente le comté depuis 1953 ayant décidé de ne pas se présenter, Me Favreau, ancien professeur de droit aux Universités de Montréal et d'Ottawa, a décidé de se porter sur les rangs.

M. Roger Smith a été élu à l'unanimité hier soir candidat officiel du Crédit social dans le comté de **Montréal-Lafontaine.** M. Smith avait été défait dans ce comté aux élections de juin dernier.

Par ailleurs, M. Charles Vincent, ancien candidat du parti conservateur et de l'Union nationale dans le comté de **Champlain,** a nié s'être présenté à la convention créditiste dans ce comté, dimanche dernier, et nie même y avoir assisté.

Le journaliste Pierre Léger, qui était candidat libéral dans **Vaudreuil-Soulanges** aux élections de juin dernier, et qui, récemment, désavouait son chef,

Me GUY FAVREAU

M. Lester Pearson sur le problème du désarmement nucléaire, a été approché par le NPD pour porter sa candidature dans le même comté sous la bannière néo-démocrate.

Libéral "pacifiste", il saurait, prétend-on, rallier de nombreux libéraux de même pensée que lui. Il devra toutefois, si tel est le cas, faire la lutte à son ancien organisateur en chef, M. René Emard, chef ouvrier, candidat libéral officiel dans le comté.

Enumératrices détroussées

Deux énumératrices dans le comté de Papineau, à Montréal, ont été attaquées hier soir par trois jeunes hommes qui en voulaient à leur réticule. Les jeunes vauriens croyaient sans doute que celles-ci sollicitaient pour quelque oeuvre de charité et ont tenté de les dévaliser.

L'officier rapporteur dans ce comté, M. Antonio Nadeau, leur a suggéré à l'avenir de s'abstenir de porter tout réticule.

Un avocat met en doute le caractère constitutionnel du bill et devient mal

par **Jacques MONNIER**

QUEBEC. — Au début de l'après-midi, alors que l'on commençait l'étude d'une nouvelle version de la loi des marchés agricoles au comité des bills privés de l'Assemblée législative, la "constitutionnalité" du bill No 13 a été mise en doute par un avocat. Dans la chaleur de son plaidoyer, cet avocat s'est trouvé mal et a dû quitter la salle.

D'après M. Lionel Sorel, président de l'UCC, les "plans conjoints" ont permis aux maraîchers de vendre de $27 à $37 la tonne des tomates pour lesquelles ils n'obtenaient auparavant que de $8 à $10.

Par contraste, Me Jérôme Choquette, porte-parole de l'Association des conserveurs du Québec, estime que les "plans conjoints" ne font qu'une chose: fixer artificiellement, imposer arbitrairement des prix sans tenir compte de la valeur réelle de la marchandise, qui dépend de la loi de l'offre et de la demande.

Le résultat serait que l'industrie se tourne alors vers d'autres fournisseurs : elle achète ses tomates ou son lait à l'extérieur ; et en fin de compte c'est la classe agricole du Québec qui pâtit puisqu'elle voit ainsi disparaître ses débouchés un à un, dit M. Choquette.

L'avocat des conserveries a cité l'exemple de la culture des tomates. En 1958, quelque 5,860 acres de terres arables étaient consacrées à cette culture dans la province ; or, en 1962, la superficie se trouvait réduite à 3,010 acres ; l'industrie, devant les conditions qui lui avaient été faites par un "plan conjoint", préférait acheter des tomates ontariennes pour les conserves.

D'après M. Lionel Sorel, la situation s'explique bien plus par l'urbanisation de territoires situés le long du Saint-Laurent.

Exemple type

Me Choquette a donné un autre exemple, celui de l'établissement "Carnation" de Sherbrooke dont la production a diminué. Les cultivateurs se seraient montrés trop exigeants. Prenant part à la discussion, M. Jean Lesage a demandé si, par hasard, la firme ne chercherait pas à profiter de l'abondance du lait au Québec pour tenter de faire baisser les prix.

Me Choquette a reproché au gouvernement de voir dans les "plans conjoints" un genre de panacée pour guérir l'agriculture de ses maux.

"Non !" a répondu le premier ministre. "Mais les "plans conjoints" offrent l'avantage de permettre un contingentement par les intéressés eux-mêmes.

Les points de vue opposés, décrits ci-dessus, ont rempli tout le débat autour du Bill No 13 hier après-midi.

D'une part, l'U.C.C., par le truchement de M. Sorel, affirme que la nouvelle loi constitue une amélioration parce qu'elle étend les attributions des offices de producteurs et la portée des "plans conjoints".

D'autre part, des groupements, tels que l'Association des industriels laitiers, l'Association des courtiers en bois à pulpe, l'Association des conserveurs, s'élèvent contre un système qui, disent-ils, confie aux offices de producteurs — (dont les membres sont uniquement des producteurs) — le soin de protéger les intérêts des consommateurs et de prendre certaines décisions liant commerce ou industrie. En résumé, on reproche à la législation de permettre aux offices de producteurs d'être à la fois juges et parties.

L'Hydro veut rapatrier les ingénieurs de langue française et bilingues

QUEBEC. (par **J.M.**) — L'Hydro-Québec tente de rapatrier les ingénieurs de langue française et les ingénieurs dispersés à travers le Canada.

C'est ce que M. René Lévesque, ministre des Richesses naturelles, a expliqué hier à la Chambre basse en exposant les raisons pour lesquelles l'Hydro-Québec va recruter des ingénieurs jusqu'au Manitoba.

Dans notre province, la demande dépasse l'offre; on n'y trouve pas assez d'ingénieurs disponibles — (avec ou sans expérience) — pour répondre aux besoins de l'Hydro-Québec.

Comme au Manitoba, il y a en Alberta des ingénieurs canadiens-français: le ministère des Richesses naturelles souhaite en récupérer.

Rares sont les gens qui savent qu'en Californie par exemple, 30 diplômés de nos écoles techniques et 12 porteurs de diplômes de l'Ecole polytechnique de Montréal travaillent dans l'industrie de l'électricité.

C'est une perte pour le Québec.

"Il faut aller chercher ceux des nôtres qu'on a perdus", conclut M. René Lévesque.

Ces révélations du député de Laurier ont fait suite à une question posée par M. Daniel Johnson. Le chef de l'Opposition, ayant signalé la parution d'une annonce de l'Hydro-Québec dans le "Winnipeg Free Press" pour l'engagement d'ingénieurs, avait exprimé son étonnement.

Le ministre des Richesses naturelles a jugé bon de donner une réponse claire et complète.

Alors que, dans la province, cette année, on signale une demande pressante de l'industrie en général pour des ingénieurs de langue française ou bilingues, l'Hydro - Québec se trouve dans l'obligation d'en recruter davantage, conséquence d'un essor normal.

Plus exactement, l'Hydro-Québec a besoin cette année de 45 jeunes ingénieurs pour un stage de deux ans en vue de remplir ses cadres. Il lui faut aussi obtenir les services de 30 nouveaux ingénieurs pour le secteur privé de l'électricité. On en arrive ainsi aux chiffres de 75.

Les représentants de l'Hydro-Québec ont fait le tour des universités de la province en novembre et en décembre. Ils sont entrés en relations avec les étudiants de la promotion 1963; quarante ont été engagés.

On a aussi recruté par l'intermédiaire d'associations professionnelles. C'était encore insuffisant.

Il y a eu des entrevues avec 26 jeunes ingénieurs de l'Université du Manitoba et avec 12 ingénieurs d'expérience à Winnipeg. Dix étaient parfaitement bilingues. On a retenu les services d'un; et quatre autres recevront des offres sous peu.

A ces explications, M. René Lévesque a ajouté encore celle-ci : pour répondre aux besoins du secteur public et du secteur privé de l'électricité, le Québec doit chercher des ingénieurs à travers le Canada. C'est ce que fait l'Hydro-Ontario.

Enseignement technique

L'Ontario aura $18,000,000 de plus d'Ottawa

TORONTO. (PC) — Le ministre de l'Education d'Ontario, M. William Davis, a révélé que cette province obtiendra du fédéral une somme additionnelle de $18,000,000 pour la construction d'écoles techniques et d'écoles de métier en vertu d'un accord fédéral - provincial.

Le gouvernement d'Ottawa a convenu de prolonger jusqu'au 1er octobre l'accord qui devait originalement expirer le 1er mars 1963. D'après les clauses de cette entente, le gouvernement fédéral défraie 75 pour cent du coût de construction de ces écoles et les provinces 25 pour cent.

Fernand Daoust et les armes nucléaires

Les E.-U. n'ont pas besoin de nous !

SAINT-JEROME. (**C.B.**) — "Les Etats-Unis disposent présentement des moyens de représailles indispensables qui ont nul besoin d'être renforcés par l'entrée du Canada dans le club nucléaire". C'est là l'opinion du président de l'exécutif provisoire du NPD dans le Québec, M. Fernand Daoust, qu'un groupe de sympathisants néo-démocrates avait invité à expliquer l'attitude du NPD sur la question des armements nucléaires.

"Au lieu de tendre à l'élargissement continuel de la force nucléaire à travers le monde, a-t-il dit, ne vaudrait-il pas mieux restreindre cette puissance à quelques pays seulement" ? Il a alors ajouté qu'il faudrait limiter les armes nucléaires à l'URSS et aux Etats-Unis.

"Mais la première mission de chacune des nations qui, présentement, sont toujours à deux doigts d'un conflit universel, demeure la paix, un objectif à l'échelle mondiale."

Perte de prestige

"Que notre pays décide d'entreposer des armes nucléaires sur son sol, a-t-il mentionné, et, le Canada souffrira dès le début de nombreux désavantage, dont une perte de prestige aux yeux des nations du tiers-monde.

A propos de l'attitude du parti libéral relativement au problème de l'armement, le vice-président de l'exécutif fédéral du NPD a dit que la déclaration de M. Pearson avait été motivée par un électoralisme maladroit. "On n'a qu'à examiner la volte-face de quelques-uns d'entre eux à l'égard du Québec, pour se rendre compte de la situation confuse qui prévaut dans ce domaine. Je considère comme une malhonnêteté politique, a-t-il fait remarquer, que de laisser entièrement libre le candidat libéral du Québec sur la question des armements nucléaires pour ensuite le rallier à la décision du parti une fois les élections passées !

Le modérateur de l'Eglise unie veut des armes-A

TORONTO. (PCf) — Le modérateur de l'Eglise unie du Canada a préconisé hier pour le pays un rôle nucléaire au sein de l'OTAN, mais à des fins défensives seulement.

"Je crois que notre pays devrait accorder son appui à une force nucléaire contrôlée par l'OTAN qui, pour des fins défensives seulement, viendrait compléter une politique de dissuasion réelle", a déclaré le Révérend J. R. Mutchmor, qui soumettait son rapport final à titre de secrétaire à la 38e réunion annuelle du comité d'évangélisme et de service social de l'Eglise unie.

Il avait auparavant reproché au gouvernement canadien d'avoir été divisé au sujet des armes nucléaires et de n'avoir eu à ce sujet qu'une politique aiguë.

Il a aussi rappelé que l'Eglise unie, en 1960, avait refusé d'appuyer le désarmement nucléaire unilatéral ou une politique de neutralisme, affirmant lui-même que le gouvernement doit maintenant se donner au plus tôt une politique précise sur ce sujet.

Le programme d'austérité

Le Révérend Mutchmor s'est également attaqué au programme d'austérité du gouvernement, affirmant que le coût de ce programme devrait être réparti plus également. "Les nouvelles charges retombent surtout sur ceux qui sont les moins capables de les supporter", a-t-il dit.

Il a suggéré que le coût de la publicité sur les alcools et la bière ne soit plus déductible à des fins d'impôt.

"Même si le redressement financier du Canada a fait des progrès, récemment, a-t-il dit, les signes de l'austérité ne sont pas encore apparus dans la partie "manger, boire et jouer au bingo" de la vie canadienne".

Citant alors des statistiques, il a démontré que les montants dépensés en Ontario pour l'achat d'alcool, les courses de chevaux et le jeu en général ont connu une hausse record.

Les Canadiens français et les émigrés

En plus de s'en prendre à l'homme d'affaires E. P. Taylor, qui est président du Ontario Jockey Club et président de la plus grande brasserie du Canada, le Révérend Mutchmor a aussi en joint à l'Eglise unie de tâcher son effort visant à mieux connaître et mieux apprécier le Canada français, ainsi qu'à augmenter son aide aux émigrés.

...mais tous ne sont pas de cet avis !

Le secrétaire adjoint de l'Eglise unie du Canada, section de l'évangilisme et services sociaux, s'est inscrit en faux contre l'opinion sur les armes nucléaires exprimée par le modérateur de ce même groupement religieux.

Le Révérend G. B. Mather, de Saskatoon, a exprimé son doute quant à la possibilité d'établir une différence réelle entre des armements nucléaires offensifs et défensifs.

Le Révérend J. B. Mutchmor avait déclaré plus tôt que le Canada devrait accorder son appui à une force nucléaire soumise à l'OTAN mais ne jouant cependant qu'un rôle défensif.

Affirmant que "la modération est un barême élastique et que l'abstinence est par conséquent plus recommandable", le Révérend Mather a dit: "Même si tous les efforts pour créer la paix devaient échouer, il serait encore préférable de mourir noblement après avoir tenté d'amener la réconciliation que comme ceux qui ont été impliqués directement, à cause de leur peur ou de leur négligence".

UN ACCORD PARFAIT ... POUR RIRE — Trois beaux sourires dans un commun accord. Faut bien se rendre compte que le Bonhomme Carnaval est un vrai trait-d'union de gaieté partout où il passe. Cela se produisait hier matin alors que le Bonhomme Carnaval se rendait à l'aéroport de l'Ancienne-Lorette, accompagné de la Reine et des Duchesses, dans le cadre des activités du Carnaval d'hiver de Québec 1963. Il y rencontra l'hon. John W. Pickersgill, ancien ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration sous le gouvernement libéral de Louis St-Laurent et M. Gilles Grégoire, député créditiste du comté de Lapointe. MM. Pickersgill et Grégoire étaient là pour toute autre chose; ils attendaient le départ de leur avion pour s'envoler vers Moncton, N.-B., où hier soir ils participaient à un débat au Mount Allison University.

LE PREMIER MINISTRE est entouré d'un groupe de partisans enthousiastes à son arrivée à Toronto. M. John Diefenbaker y a prononcé un discours sur la politique nucléaire à l'occasion de la rencontre annuelle des membres du parti conservateur en Ontario. Le premier ministre de cette province, M. John Robarts, que l'on voit ici aux côtés de M. Diefenbaker, a présenté l'orateur à la foule.

Pour le maire et les échevins de Québec

Des groupements s'opposent à une hausse d'indemnité

QUEBEC. (PCf) — Trois associations, à Québec, ont exprimé leur opposition à une augmentation de l'indemnité au maire de la ville et aux échevins.

Les protestations proviennent du Progrès civique de Québec, de la Ligue des propriétaires et de la Ligue des citoyens.

Le conseil municipal de la Vieille Capitale avait signalé, vendredi dernier, son intention de réclamer auprès de l'Assemblée législative une hausse de l'indemnité attribuée au maire et aux échevins et de leur reconnaitre en plus une allocation de dépenses. En vertu de cette requête, le maire recevrait $15,000 annuellement, au lieu de $12,000, avec une allocation de $5,000, qui est actuellement fixée à $4,000. Quant aux échevins, la hausse passerait de $4,500 à $7,000.

Le Progrès civique soutient que la demande n'est pas justifiable, puisque l'administration municipale accuse un déficit ; la Ligue des citoyens, pour sa part, ne la trouve pas réaliste, puisque le maire toucherait une indemnité presque aussi élevée que celle du premier ministre du Québec.

Deux Montréalais accusés d'un vol de banque

VANCOUVER. (PC) — Le procès des Montréalais Jean-Paul Jacques, 41 ans, et Jean-Marc Lapointe, 39 ans, accusés d'avoir commis un vol à main armée dans une succursale de la Banque Royale, à Vancouver, en juillet dernier, s'est poursuivi hier à Vancouver. L'inspecteur de banque Donald Routley a affirmé que $19,719 avaient été dérobés.

Multiplication des cambriolages

Depuis au moins trois mois, les jeunes filles seules, les petites ouvrières logeant dans des appartements des rues Hutchison, Durocher, Pines et Prince-Arthur, reçoivent à tour de rôle des visites leur faisant subir de lourdes pertes.

Le lieutenant Jean Desjardins, du poste no 10, a révélé ce matin qu'une bande de cambrioleurs guettent leur départ, le matin, pour leur travail, et qu'ils pillent ensuite durant le jour ces appartements, à tête reposée.

Leur dévoiu tombe en général sur les appareils de télévision.

"Ils semblent avoir un bon débouché pour ce genre d'accessoires électriques. C'est invariable, trois ou quatre fois par semaine, ils récidivent et le soir nous voyons arriver de jeunes victimes toutes en larmes, venant se plaindre que l'appareil qu'elles avaient acheté en économisant sou par sou depuis des mois, est disparu. Bien souvent, ce sont des personnes très jeunes, ayant oublié de se protéger par des assurances. Elles comptaient graduellement se meubler et il leur faut recommencer à neuf. Nous avons conduit toutes sortes d'enquêtes sans succès. Ces voleurs agissent avec effronterie, car il leur faut de l'audace pour sortir de ces maisons de rapport en plein jour et transporter ces meubles volumineux sans éveiller des soupçons."

La dernière victime a été Mlle Iren Buchan, 495, avenue Pines, appt 19, qui a perdu son téléviseur, une dactylographe, un radio et une caméra, le tout d'une valeur de $800.

D'autres téléviseurs ont également été volés durant la nuit, dont deux dans autant de chambres de l'hôtel Capitol, 357 ouest, rue Van Horne, par des intrus qui sont entrés par une fenêtre du second étage; et une troisième chez M. Perry Derek, 1700, rue Aylwin, où les malfaiteurs ont en outre fait main basse sur une machine à coudre et une carabine, le tout atteignant $900.

Une collection de vieil argent de $1,500, des bijoux et autres articles d'une valeur de $3,000 ont été cambriolés chez M. Edmund Steiner, 2790, rue Jeanne d'Arc.

Enfin des vols dans des autos immobilisées en bordure du trottoir ont rapporté $3,425 à leurs auteurs, soit $1,125 d'outils dans la voiture de M. L. Lebeau, 10387, rue Parthenais, immobilisée en face de 2180, rue Henri Bourassa; une remorque et un "skidoo" d'une valeur de $1,500 attachée à l'auto de M. Lucien Morin, 10440, rue Berri; et des articles de $800 dans la voiture de M. P. Boudreau, 5146, rue Casgrain, immobilisée en face de cette adresse.

Les Petits chanteurs à la croix de bois sont en deuil

PARIS (AFP) — Mgr Fernand Maillet, qui vient de mourir, était né en 1896 à Paris, d'une famille d'origine jurassienne.

Ordonné prêtre en 1921, il commença par constituer dans sa paroisse une maitrise, qui devenait bientôt le choeur d'enfants connu mondialement sous le nom de "Manécanterie des petits chanteurs à la croix de bois". Dès 1931, commença le grand périple à travers tous les continents de l'abbé Maillet et des petits garçons en aube, portant une croix de bois sur la poitrine, et qui poursuivaient un double but : rendre au chant liturgique sa dignité et garder célèbres les pièces les plus typiques du folklore français. L'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud les ont applaudis et ils ont recueilli des succès particulièrement grandioses au Canada et au Brésil. Ils allèrent au Japon, en Australie, et chantèrent aussi lors des fêtes de l'indépendance des pays africains ,notamment de la Haute-Volta, dont le président de la république, M. Maurice Yameogo, est un ancien membre de la manécanterie.

Mgr Maillet devait créer, en 1944 ,une fédération française des manécanteries, puis en 1946 une fédération internationale, qui tint des congrès à Rome, Paris et Cologne. Au moment où commença la maladie qui devait emporter Mgr Maillet, il préparait le congrès qui doit se tenir en juillet prochain à Madrid et à Saint-Jacques-de-Compostelle.

ANNONCE

Plan d' amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi, des livres de graisse disgracieuse ! Etablissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile—et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Concentré Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le plan Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les pouces réduisibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaîtra vite—combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

ICI & LA

dans la métropole et la banlieue

LE SYNDICAT DES SURINTENDANTS ET CONTREMAITRES EN CONSTRUCTION DE MONTREAL ET LA BANLIEUE invite ses membres à assister ce soir à l'Assemblée annuelle pour la tenue des élections, au 3560 rue St-Laurent.

Le secrétaire-archiviste de cette organisation qui groupe 400 membres, M. L.-P. Grandmont insiste pour que tous les membres soient présents, car des projets d'envergure sont à l'horizon pour la prochaine année.

* * *

CERCLE JUIF DE LANGUE FRANÇAISE — Le Révérend Père Adalbert Hamman, o.f.m., sera le prochain conférencier du Cercle juif de langue française. Sa conférence aura pour titre "L'Eglise primitive et la synagogue".

Le R.P. Adalbert Hamman est né en Lorraine, en 1910. Il a fait ses études au Collège des jésuites de Metz. Il a fait ses études universitaires à l'Université de Strasbourg où il a obtenu un doctorat en théologie. Il est professeur de théologie à Metz et à Paris. Il fut à plusieurs reprises invité pour enseigner au Canada. Il est l'invité cette année des Universités de Montréal et Laval. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages, entre autres, les Prières des premiers chrétiens, Naissance des lettres chrétiennes (littérature judéo-chrétienne). Il est conseiller théologique et aumônier international des artistes catholiques.

Cette réunion, qui est placée sous le signe de la Semaine de la Fraternité, aura lieu lundi prochain, à 8 h. 30 p.m. au salon Chêne de l'Hôtel Windsor. Le public est cordialement invité.

CORSETS MÉDICAUX

Bandes herniaires – Collets – Bretelles – Béquilles – Cannes

BAS pour VARICES

L'ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET — 5 AJUSTEURS

Aussi BRASSIERES MEDICALES, SEINS POSTICHES, TRACTIONS, etc., etc.

Exécution des prescriptions de médecins pour articles d'orthopédie

"Les PHARMACIES professionnelles"

SARRAZIN & CHOQUETTE

Prop. LUC CHOQUETTE, Docteur en Pharmacie de l'Université de Paris

PRESCRIPTIONS, ANALYSES ORTHOPEDIE, OPTIQUE

Succ. : 921 est, Ste-Catherine, VI. 2-9622 — 6511 St-Hubert, CR. 2-8233

VERITABLE CERAMIQUE

Lampe de table sphère de véritable céramique grise et orange sur pied de noyer, abat-jour de textile blanc avec garniture .orange, .or .et brun. **29.95**

Lampe de table de véritable céramique grise sur pied de noyer, abat-jour de textile blanc avec bordure brune. **9.95**

Lampe de table avec base de véritable céramique, blanc et bleu pâle ou blanc et rose sur pied de noyer ; abat-jour de textile blanc. **6.95**

N. G. VALIQUETTE **TEL. 842-8811**

915 est, rue STE-CATHERINE

ÉCONOMISEZ

Plus de Qualité chez *Valiquette*

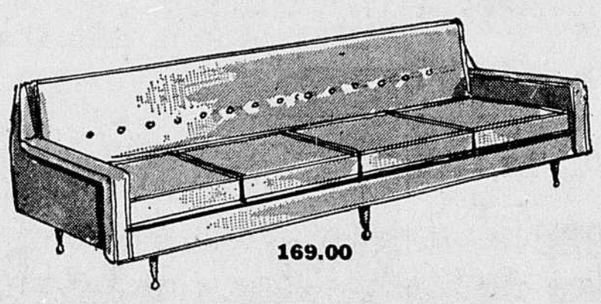
169.00

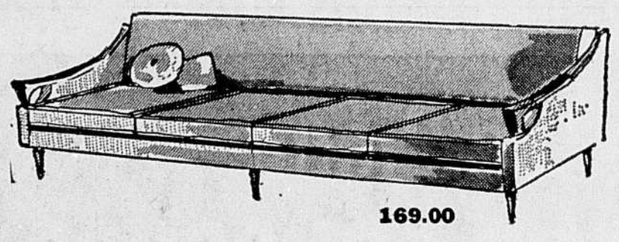
169.00

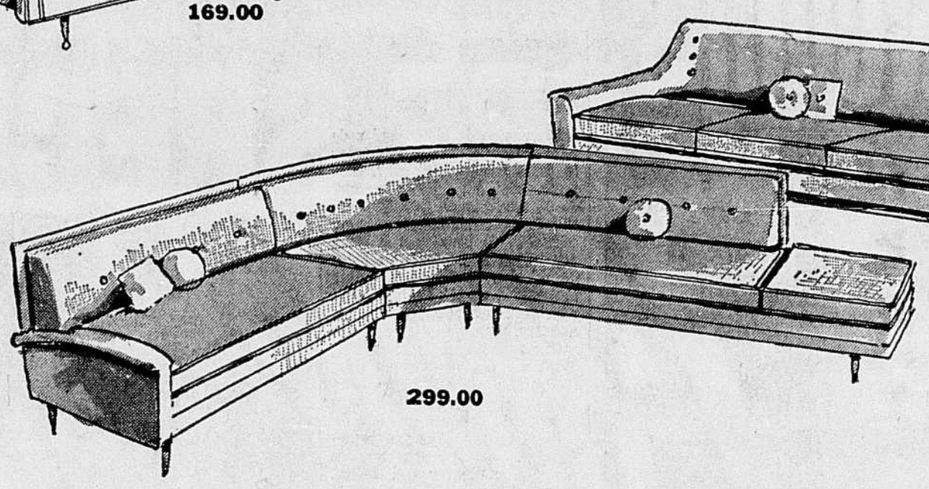
299.00

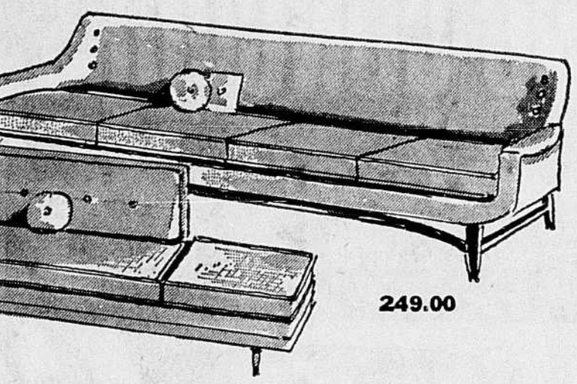
249.00

108" de longueur

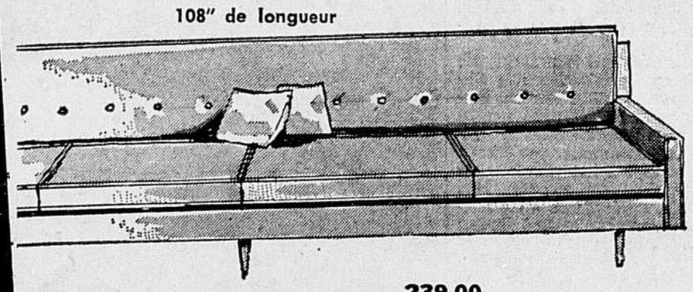
239.00

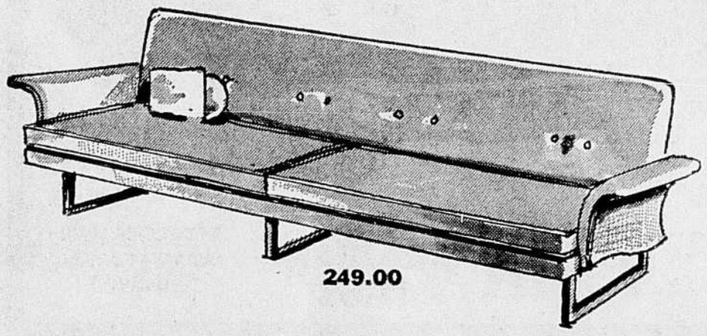
249.00

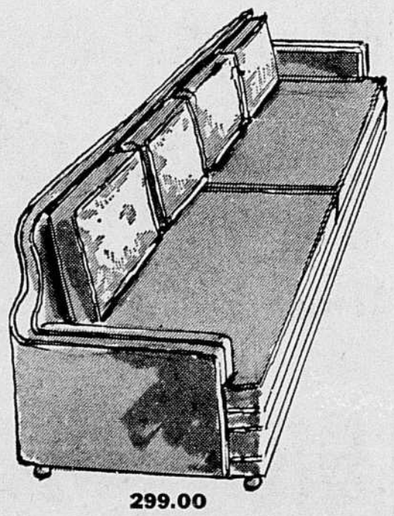
299.00

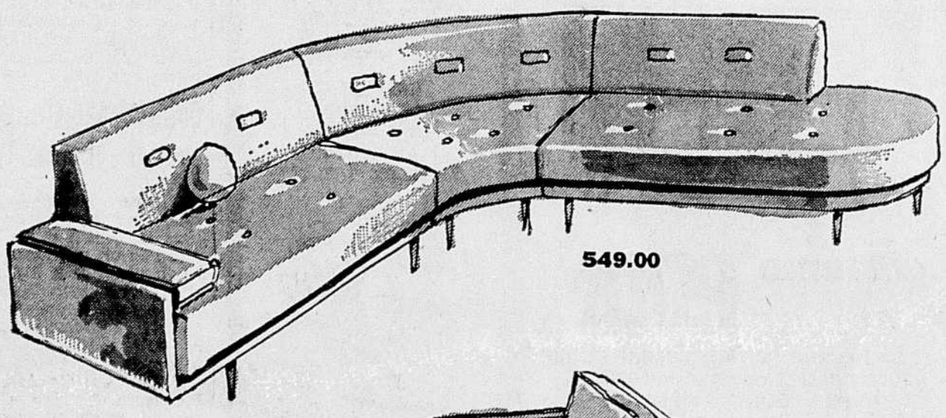
549.00

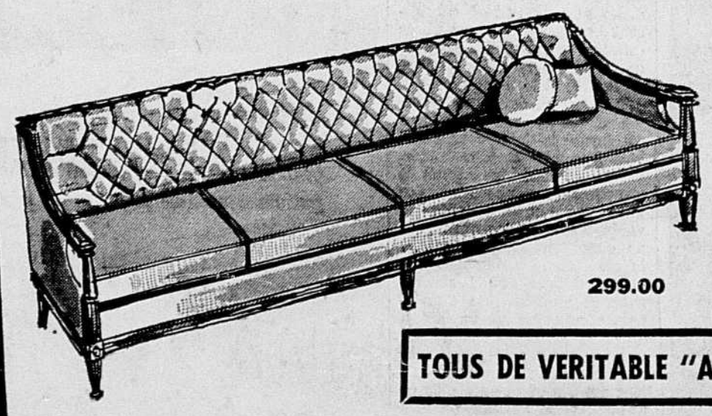
299.00

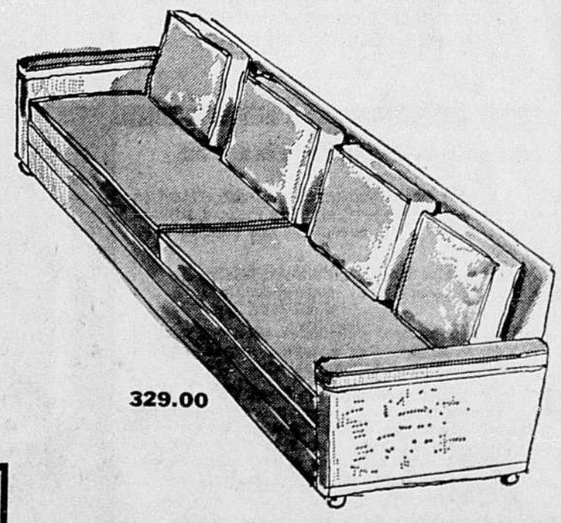
329.00

TOUS DE VERITABLE "AIR FOAM"

N. G. VALIQUETTE 915 EST, RUE STE-CATHERINE **TEL. 842-8811**

LES ARTS

Hier

AU Forum, concert de l'Orchestre Symphonique de Montréal avec le soprano Leontyne Price comme soliste : voir le compte rendu de Jean Vallerand.

AUJOURD'HUI

AU Musée des Beaux-Arts, salle des conférences, à 6 h. 30 et 8 h. 30, projection de quatre courts métrages français : "Le Voyageur" (inspiré d'un poème de Guillaume Apollinaire), "Le Châtelet" (le célèbre théâtre), "Notre-Dame de Paris, joyau de France" et "Gustave Moreau" (sa vie, son oeuvre). Dans le cadre de la série "Films d'art". Le public est invité.

●

A la Galerie 1640, de 8 h. à 10 h., vernissage d'une exposition d'encres de Gerald Roach. Jusqu'au 20 mars, de 1 h. à 5 h. 30, du lundi au samedi, et de 8 h. à 10 h., le mercredi soir.

●

A la Galerie Libre, à 8 h. 30, vernissage d'une exposition d'huiles et de gouaches de Claude Girard. Jusqu'au 5 mars, de 10 h. à 6 h. du lundi au samedi, jusqu'à 10 h. le mercredi soir, et de 2 h. à 5 h. le dimanche.

●

A l'Orpheum, à 9 h., sous la présidence d'honneur de Son Exc. M. A. A. Aroutunian, ambassadeur de l'URSS au Canada, première de "Irma la douce", comédie chantée de Breffort et Monnot, avec Guylaine Guy, Pierre Thériault et une dizaine d'autres comédiens.

Mise en scène : Jean Gascon ; direction musicale : Roger Le Sourd ; dispositif scénique : Robert Prévost ; costumes : François Barbeau ; chorégraphie : Michel Conte. Une production du T.N.M.

●

A compter de ce soir, à la Tête de l'Art : J. J. Johnson, le plus fameux tromboniste de jazz. Jusqu'à samedi soir inclusivement.

ENTRE PARENTHÈSES

POUR raison de santé, le jeune violoncelliste Rohan de Saram doit contremander son récital annoncé pour demain au Ladies' Morning Musical Club. Il sera remplacé par le pianiste hongrois Gyorgy Sebok.

GABRIEL GASCON, YVES THERIAULT et GUYLAINE GUY, trois des interprètes de "Irma la Douce", comédie chantée de Breffort et Monnot, dont la première aura lieu ce soir, 9 h., à l'Orpheum. Un spectacle du T.N.M.

horaires

ALOUETTE : "Mutiny on the Bounty" : mercredi, samedi : 2:00, 8:30. Le soir à 8:30. Dimanche : 8.00.
AVENUE : "Kill of Cure" : 1:35, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30.
BEAUBIEN : "Histoire d'un amour" : 8:00. "Ça t'la coupe" : 6:00, 10:00. Du lundi au vendredi.
BIJOU : "Le gigolo" : 12:30, 4:22, 8:14. "Le médecin et l'amour" : 12:09, 6:01, 9:53.
CANADIEN : "L'empire de la nuit" 2:50, 6:25, 10. 'S.O.S.' 12:50, 4.25, 8.
CAPITOL : "Sodom and Gomorrah": 10:00, 12:40, 3:25, 6:10, 8.55. Dimanche : 12:30, 3:20, 6:05, 8:50.
CHAMPLAIN : "Histoire d'un amour" : 2:21, 6:06, 9:51. "Ça t'la coupe" : 12:30, 4:15, 8:00.
CHATEAU, ROSEMONT, SAVOY : "Son of Samson" : 2:50, 6:15, 9:45. "The Trojan Horse" : 1:00, 4:25, 7:55.
CINERAMA THEATRE IMPERIAL : "The Best of Cinerama" : Tous les soirs à 8:30. Matinée tous les mercredi et samedi : 2:00. Dimanche : 2, 5, 8:30.
COMEDIE CANADIENNE : "La guerre des boutons" : tous les soirs à 7:00, 9:00. "Tintin et la toison d'or" : samedi : 10 a.m., 12:30, 3:00. Dimanche : 12:30, 3:00.
CREMAZIE : "Histoire d'un amour" : 2:25, 6:05, 9:50. "Ça t'la coupe" : 12:35, 4:20, 8:00.
DORVAL THEATRES : **Salle Rouge** : "Place in the Sun" : 9:35. "Stalag 17" : 7:25. Matinée : sam. et merc. à 1:00. Dimanche : à partir de 1.00. **Salle Dorée** : "Jumbo" : 9:25. "Period of adjustment" : 7:25. Matinées : merc. et sam. : 1:00. Dimanche : à partir de 1:00.
ELECTRA : "La femme nue et Satan" : 12:00, 2:51, 5:42, 8:33. "La merveille masquée : 1:39, 4:30, 7:21, 10:12.
ELYSEE : Salle Alain Resnais : La notte" : 7:30, 10:00. Dimanche : 3, 5, 7:30, 10:00. Salle Eisenstein : "Ivan le Terrible" : 7:30, 10:00. Dimanche : 3, 5, 7:30, 10:00.
FRANÇAIS : "Tiens bon la Barre-Matelot" : 3:00, 6:20, 9:40. "Tarzan, le magnifique" : 1:20, 4:40, 8:00.
GRANADA : "Tiens bon la Barre-Matelot" : 1:20, 4:40, 8:00. "Tarzan le magnifique" : 3:00, 6:20, 9:40.
KENT : "Billy Bud" : 1:30, 4:00, 6:35, 9:05.
LA SCALA : "La haute société", "Odengo", "Sous dix drapeaux". Ouverture des portes : 12:30.
LAVAL : "L'empire de la nuit" : 1:10, 4:40, 8:15. "S.O.S." : 3:05, 6:40, 10:15.
LOEW'S : "A Girl Named Tamiko" : 10:30, 12:40, 2:55, 5:05, 7:20, 9:30.
MERCIER : "La femme nue et Satan" : 1:28, 4:19, 7:10, 10:01. "La merveille masquée" : 12:15, 3:06, 5:57, 8:48.
MONKLAND : "Gypsy" : 2:40, 7:20. "What ever happenel to Baby Jane" : 12:30, 5:05, 9:45.
NATIONAL : "Le troisième sexe" : 12:10, 3:20, 6:45, 10:05. "Les bracelets d'or" : 1:35, 4:45, 8:10.
OUTREMONT : "Love and the Frenchwoman" : 1:25, 3:55, 6:25, 8:50.
PALACE : "Best of Enemies" : 10:10, 12:20, 2:40, 4:55, 7:15, 9:30.
PAPINEAU : "Tiens bon la barre-matelot" : 1:20, 4:40, 8:00. "Tarzan le magnifique" : 3:00, 6:20, 9:40.
PARISIEN : "Comment réussir en amour" : 12:45, 3:00, 5:15, 7:30, 9:50.
PASSE-TEMPS : "Père malgré lui" : 12:00, 4:50, 10:00. "Amants et fils" : 3:15, 8:30. "Valentino le grand séducteur" : 1:15, 6:30.
PLACE VILLE-MARIE : "Divorce Italian Style" : 12:15, 2:30, 4:45, 7:00, 9:15.
PLACE VILLE-MARIE (Petit Cinéma) : "Boccacio 70" : 12:10, 2:50, 5:45, 8:30.
PLAZA : "L'empire de la nuit" : 2:50, 6:25, 10:00. "S.O.S." : 12:50, 4:25, 8:00.
RIALTO : "Son of Samson" : 1:00, 4:25, 7:55. "The Trojan Horse" : 2:35, 6:00, 9:30.
RITZ : "Le grand Sam". "Le signe de Zorro". "Mademoiselle Ange". Du lundi au vendredi : 5:45. Sam. et dim. : 12:45.
RIVOLI : "Tiens bon la barre-matelot" : 3:00, 6:20, 9:40. "Tarzan le magnifique" : 1:20, 4:40, 8:00.
SAINT-DENIS : "Le grand jeu" : 12:10, 5:05, 9:55. "Dans l'eau qui fait des bulles" : 3:35, 6:46. Parade de modes 2:20, 8:20.
SEVILLE : "The longest day" : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8:15. Merc., sam. : 2:00, 8:15. Dimanche : 2:00, 7:45.
STRAND : "Son of Samson" : 11:50, 3:10, 6:30, 9:55. "The Trojan Horse" : 10:00, 1:20, 4:40, 8:05.
STUDIO : "Festival Charlie Chaplin" : 7:30, 9:30. Samedi et dimanche : 2:30, 5:00, 7:30, 9:30.
VILLERAY : "La femme nue et Satan" : 12:51, 3:42, 6:33, 9:24. "La merveille masquée" : 2:28, 5:19, 8:10.
WESTMOUNT : "Desire under the elms" : 1:40, 4:10, 6:35, 9:10.

MUSIQUE

Triomphe de Leontyne Price au Forum

par Jean VALLERAND

CONCERT SYMPHONIQUE POPULAIRE DU "STAR"
Au Forum, hier soir
Programme

Symphonie No 8, en fa majeur, Op. 93 ..... Beethoven
Ach, ich fuehl's ("La Flûte Enchantée) ..... Mozart
Ritorna vincitor et O Patria mia ("Aïda") ..... Verdi
Suite de danses ..... Bartok
Un bel di vedremo ("Madame Butterfly") ..... Puccini
Canzona di Doretta ("La Rondine") ..... Puccini
Danses du "Tricorne" ..... de Falla
Soliste : Leontyne Price, soprano
Chef d'orchestre : Zubin Mehta

Le public qui, hier soir, emplissait à capacité le Forum pour le concert populaire du quotidien 'The Montreal Star" a applaudi pendant plus de dix minutes le soprano Leontyne Price après l'air **Vissi d'arte** de **La Tosca** de Puccini qu'elle venait de donner en rappel à la suite d'une des plus admirables démonstration d'art vocal qu'il nous ait été donné d'entendre à Montréal depuis la visite de Tebaldi il y a quelques années. Leontyne Price est non seulement une grande chanteuse, douée d'une voix superbe et d'une maîtrise technique comme il n'en est pas de supérieure, elle est aussi une émouvante artiste. Elle chante avec un engagement total, dans un don sans réserve de toute sa personne. Les deux airs de Verdi, **Ritorna vincitor** et **O patria mia,** les trois airs de Puccini **Un bel di vedremo,** la **Canzona di Doretta** et **Vissi d'arte** ont eu une interprétation à laquelle la pureté de style confère la valeur du définitif. le **Ich fuehl's** de Mozart perd un peu de son intériorité dans une enceinte vaste comme le Forum, mais il est si rare d'entendre cet air chanté avec une telle splendeur vocale que nous ne chicanerons pas l'artiste d'avoir dû lui donner un caractère plus héroïque que douloureux.

Le public des concerts du "Star" est vraiment gâté ; on lui offre non seulement des solistes extraordinaires, mais aussi un orchestre en pleine forme dirigé par un chef inspiré et un répertoire qui, par sa qualité, ne le cède en rien aux auditions symphoniques d'abonnement.

La **Huitième symphonie** de Beethoven n'est pas aussi "évidente" de signification que les **Troisième, Cinquième, Sixième, Septième** et **Neuvième** qui, jouées plus souvent, possèdent une tradition connue et bénéficient d'une exégèse très fouillée. Zubin Mehta n'est pas encore parvenu au terme du mystérieux et subtil contexte de cette symphonie, mais il est sur la bonne voie. Il en a dégagé les contours, la pulsation intérieure ; il lui reste à lui donner sa perspective sonore comme il y réussit si bien pour les autres symphonies de Beethoven. Telle qu'elle nous est parvenue hier soir par le système des haut-parleurs — très amélioré depuis le dernier concert — l'oeuvre avait de la prestance, le sang coulait dans ses veines et son coeur battait à plein rendement. Il ne nous a manqué que de sentir sous cette vigueur la souplesse et la tendresse.

J'admire que Zubin Mehta ait la franchise et l'intelligence d'inscrire à un programme dit populaire une oeuvre comme la **Suite de danses** de Bartok. Ce fut enlevé superbement, en dépit de quelques anicroches agaçantes de la part de l'orchestre, et le public a réagi chaleureusement à ces pages pourtant si peu réactionnaires.

Le concert s'est terminé dans un climat d'enthousiasme avec les **Danses** du ballet **Le Tricorne** de Manuel de Falla.

Les concerts du "Star" sont la plus belle forme d'éducation musicale que nous ayons actuellement à Montréal et celui d'hier soir fut vraiment un modèle du genre.

AU JOUR LE JOUR

tg
THEATRE DU GESU
"L'AUBERGE DES MORTS SUBITES"
DE FELIX LECLERC
Tous les soirs 9 heures
Dimanche matinée 2 heures 30 soirée 7 heures 30
RES. : 861-4803 ou UN. 6-3611 poste 63

LE RIDEAU VERT
CE SOIR 8 h. 30
PATATE
Comédie de MARCEL ACHARD
AVEC
Jean DUCEPPE
Olivette THIBAULT
Gérard POIRIER
Margot CAMPBELL
Catherine BEGIN
Au Stella - VI. 4-1793
$1.98—4664, St-Denis
DIMANCHE 2 h. 30 et 7 h. 30

Enfants de 10 ans et plus admis en matinée
REPRESENTATION SAM. MATIN à 10 HEURES
"LE MEILLEUR FILM DE L'ANNEE !"
— National Board of Review
DARRYL F. ZANUCK'S THE LONGEST DAY
42 étoiles en vedette
MATINEES mer., sam. et dim. à 2 h.
SOIREES à 8.15
DIMANCHE à 7.45
Commandes téléphoniques acceptées !
THEATRE SEVILLE
2155 O., Ste-Catherine — WE. 2-1139
2 DERNIERES SEMAINES !

BIJOU LA. 4-1981
PAPINEAU ET BOUL. ST-JOSEPH
Un médecin a-t-il le droit de sacrifier son amour à sa carrière?
O.W. FISCHER
NADJA TILLER
EN COULEURS
LE MEDECIN ET L'AMOUR
Egalement à l'affiche
Jean-Claude Brialy, Alida Valli
"LE GIGOLO"

EN PRIMEUR UN EXTRAORDINAIRE SUSPENSE !
"LA FEMME NUE ET Satan"
MICHEL SIMON
Mathias STADLER
LA MERVEILLE MASQUÉE
GENEVIÈVE KERVINE et ANDRÉ LUGUET
MERCIER ELECTRA VILLERAY
CE SOIR — ELECTRA "HOLLYWOOD" $350

CE SOIR 9 h.
LE THEATRE DU NOUVEAU MONDE
525 ouest, rue Ste-Catherine — VI. 5-7149*
présente :
IRMA LA DOUCE
Comédie chantée de Breffort et Monnot
avec
GUYLAINE GUY
et
PIERRE THÉRIAULT
Mise en scène : Jean Gascon
Direction Musicale : Roger Le Sourd
Dispositif scénique : Robert Prévost
Costumes : François Barbeau
Chorégraphie : Michel Conte
avec :
Marc Cottel, Victor Désy, Yvon Duhaime, Julien Forcier, Gabriel Gascon, Jean Gascon, Pierre Giboyau, Guy Hoffmann, Léo Ilial, Percy Rodriguez, Jean-Louis Roux, Jacques Zouvi

JEUNESSES MUSICALES
VENDREDI 22 FEVRIER 8 H. 30
MONIQUE LINVAL SOPRANO
BERNARD DEMIGNY BARYTON
JEAN-CLAUDE AMBROSINI PIANISTE
Auditorium Le Plateau
Billets : 2000 Crescent
288-3882
JMC

IL SE SERVIT DES FEMMES DE 2 CONTINENTS !
LAURENCE HARVEY · FRANCE NUYEN
MARTHA HYER
in HAL WALLIS' PRODUCTION
A GIRL NAMED TAMIKO
CO STARRING GARY MERRILL · MICHAEL WILDING AND MIYOSHI UMEKI
PANAVISION TECHNICOLOR
A L'AFFICHE LOEW'S
A Paramount Release

Melina Mercouri / Anthony Perkins
Raf Vallone - Jules Dassin's production
phaedra
Le drame de l'héroïne grecque amoureuse de son beau-fils.
2e FILM !
"Jacqueline Kennedy's Asian Journey"
EASTMANCOLOR RELEASED THRU UNITED ARTISTS
Places réservées
Matinées mer. sam. et dim. à 2 h. Soir à 8.30 précises
SNOWDON
5225, BOUL. DECARIE
TEL. 482-7160
Commandez par téléphone
4e semaine !

A L'AFFICHE
C'est incroyable !
STRAND
CHATEAU
RIALTO
SAVOY
ROSEMONT
SON OF SAMSON
TECHNICOLOR - TOTALSCOPE
AUSSI
STEVE REEVES
TROJAN HORSE
in EUROSCOPE and EASTMAN COLOR

"L'EPEE DE MONTE-CRISTO"
JOHN DERECK
ANTHONY QUINN
(TECHNICOLOR)
"PANIQUE au MUSIC-HALL"
CLAUDE DUPUIS
PHILIPPE LEMAIRE
"LA MAISON DES 7 PECHES"
BRODERICK CRAWFORD
JOHN WAYNE
Amherst SALLE CLIMATISÉE
Angle Amherst et Ste-Catherine
UN. 6-6851

ST-DENIS
Jean-Claude PASCAL
Gina LOLLOBRIGIDA
Raymond PELLEGRIN
Peter VAN EYCK
ARLETTY
EN COULEURS
Le Grand Jeu
PIERRE DUDAN
MARTHE MERCADIER
PHILIPPE LEMAIRE
LOUIS DE FUNES
dans DANS L'EAU QUI FAIT DES BULLES
avec la participation vocale et mordante de PHILIPPE CLAY

LA GUERRE ! QUEL PLAISIR !
David Niven · SORDI
and introducing
The Best OF ENEMIES
TECHNICOLOR · TECHNIRAMA
Co-Starring MICHAEL WILDING · Amedeo NAZZARI · HARRY ANDREWS
2 DERNIERS JOURS
PALACE

1220 Ste-Catherine est — LA. 1-4751
Théâtre NATIONAL
Un film qui présente pour la 1re fois un délicat problème social
En grande primeur
LE TROISIEME SEXE
Adultes seulement
Distribué par Ciné-France
DRAME ÉMOUVANT en TECHNICOLOR
LES BRACELETS D'OR
Distribué par Ciné-France

"MADEMOISELLE ANGE"
Technicolor
Rony Schneider, Henri Vidal
"LE GRAND SAM"
Cinémascope - technicolor
John Wayne, Ernie Kovacs
"LE SIGNE DE ZORRO"
Couleurs
Guy Williams, Gene Sheldon
Ritz 1313 EST, BELANGER 272-5290

Le voyage le mieux organisé de l'année !
Allez à Zanzibar voir
LES MAMELLES DE TIRESIAS
d'Apollinaire

Les plus belles scènes comme les plus électrisantes...
...TOUTES REUNIES EN UN SEUL ET MEME SPECTACLE !
Représentations : TOUS LES SOIRS, 8 h. 30., dim. incl.
Matinées : mer. et sam., 2 h. Dimanche, 2, 5, 8.30 p.m.
CINERAMA INC. présente
THE BEST OF CINERAMA
TECHNICOLOR
DIX ANS DU PLUS PRESTIGIEUX DIVERTISSEMENT AU MONDE
TOUTE LA DIFFERENCE EST LA... AU CINEMA VOUS ASSISTEZ MAIS A CINERAMA VOUS PARTICIPEZ
Narration : LOWELL THOMAS. — Production : LOWELL THOMAS, MERIAN C. COOPER, THOMAS CONROY, ROBERT BENDICK, LOUIS DE ROCHEMONT, CARL DUDLEY. Exec. prod. : MAX E. YOUNGSTEIN. Film Editor : LOVEL ELLIS.
MAT. EXTRAS { JEU. 2 h. SAM. 5 h.
ENFANTS, 10 ANS, ADMIS AUX MAT. DE 2 H.
Sièges réservés en vente : tous les soirs, dimanche incl., y compris dim. 5 p.m. Orch. et loges $2.40 — Balc. $1.75 — Matinée mer., orch. et loges $1.75 — Balc. $1.20 — Matinées sam. et dim., orch. et loges $2.00 — Balc. $1.50.
CINERAMA IMPERIAL
1430 BLEURY, MTL — INF. : AV. 8-7102
Reserv. : AV. 8-5603

LA SCALA
TEL. RA. 1-5107
A L'AFFICHE
Trois films en couleurs
MYLENE DEMONGEOT
"FAIBLES FEMMES"
AL ADHISSON
'L'EPEE de ROBIN des BOIS'
JEAN MARAIS
"CAPITAINE FRACASSE"

Le Nouveau Dupuis présente les primeurs de la mode printemps-été 1963
Commentatrice - Pierrette Champoux
Artiste invité - Robert De Montigny
A l'orgue - Paul Chartrand
En matinée et en soirée, du lundi 18 au jeudi 21 février inclus

AUJOURD'HUI — AUX CINES UNITED
LUCERNE Comédie et drame !
Jerry Lewis
IT'S ONLY MONEY
ANTHONY QUINN JACKIE GLEASON
MICKEY ROONEY JULIE HARRIS
REQUIEM FOR A HEAVYWEIGHT
AHUNTSIC "THE MAGNIFICENT OBSESSION", en Technicolor, Rock Hudson, Jane Wyman. "REAR WINDOW", en Technicolor, James Stewart, Grace Kelly.
YORK Aux 2 cinémas ! VAN HORNE
"WHAT EVER HAPPENED TO BABY JANE", Bette Davis, Joan Crawford. "GYPSY", Technirama et Technicolor, Rosalind Russell, Natalie Wood. Karl Malden. Dernier spectacle complet à 7 h. 15 p.m.
Stationnement pour les clients du cinéma York à compter de 6 h. p.m. au Garage Mansions. Frais de service 25c. Van Horne, parc de stationnement

LA VILLE DONT LES PECHES ONT SCANDALISE LE MONDE !
SODOM AND GOMORRAH
COULEUR par DE LUXE
en vedette Stewart Granger — Pier Angeli — Stanley Baker
CAPITOL 2 DERNIERS JOURS

EN MEME TEMPS QU'A PARIS
LE PLUS GROS SUCCES DE RIRE A MONTREAL
comment réussir en amour
DANY SAVAL
JEAN POIRET
LES CHAUSSETTES NOIRES
avec EDDY MITCHELL
Le Parisien
480 OUEST, RUE STE-CATHERINE
UN. 1-2697
2 DERNIERS JOURS
HORAIRE 12.45 — 3.00 — 5.15 — 7.30 — 9.50

UN PROGRAMME EXTRAORDINAIRE... SENSATIONNEL !
INVINCIBLE... INDESTRUCTIBLE
vous n'en croirez pas vos yeux
EDDIE CONSTANTINE
s'attaque à L'EMPIRE DE LA NUIT
aussi à l'affiche
S.O.S. AU SECOURS
UN SUSPENSE INQUI AU DESSUS DE L'ATLANTIQUE
CANADIEN · LAVAL · PLAZA
"Le sceau de garantie des plus beaux films au monde"

au
CLUB des ARTS
MINUIT ACTUALITE
avec
RAYMOND LEVESQUE
et
Benoit Marleau
SPECTACLES :
Du mardi au jeudi : à MINUIT
Vendredi et samedi : 10 hres p.m. et MINUIT
Dimanche : 10 hres p.m.
PERMIS DE BOISSON
Pas de frais de couvert
2080 Crescent 844-0448

EN PRIMEUR...
Jerry Lewis
dans son VERITABLE PARADIS DE RIRES !... VOUS EN AUREZ LE MAL DE MER
Tiens bon la barre/ matelot!
LA DISTRACTION IN IT L'HUMOUR NOI DE SON PAYS !
MICKEY SHAUGHNESSY
2ème GRAND FILM !
SPECTACULAIRE AVENTURE DU ROI DE LA JUNGLE !
TARZAN LE MAGNIFIQUE !
GORDON SCOTT · JOCK MAHONEY
BETTA ST. JOHN · GARY COCKRELL
FRANÇAIS * RIVOLI * GRANADA PAPINEAU
AV. 8-5513 271-2210 CL. 5-2428 LA. 1-6853

DEUXIEME SEMAINE
2 GRANDS FILMS EN COULEUR
Histoire d'un Amour
("Back Street")
Elle se refusait d'être la seconde...!
SUSAN HAYWARD · JOHN GAVIN
DANY SAVAL
"ÇA T'LA COUPE"
en couleurs
CHAMPLAIN
CREMAZIE
BEAUBIEN

Cinema PLACE VILLE MARIE
LE DIVORCE A L'ITALIENNE
JOSEPH E. LEVINE présente
MARCELLO Mastroianni
Divorce Italian Style
Rocca · Sanfratelli · Trieste · Lux-Vides · Galatea
Cristaldi · Germi · Embassy Pictures
HORAIRE : 12.15, 2.30, 4.45, 7, 9.15
Little Cinema PLACE VILLE MARIE
Informations 866-2644
TROIS HISTOIRES D'AMOUR
Boccaccio '70
COLOR
ANITA EKBERG
ROMY SCHNEIDER
SOPHIA LOREN
21e semaine
HORAIRE : 12.10 — 2.45 — 5.40 — 8.30

ÉLYSÉE CINÉMA D'ESSAI 35 o. MILTON W. MTL. VI2-6053
RESNAIS
LA NOTTE (La Nuit)

Marcello MASTROIANNI Jeanne MOREAU
Monica VITTI Réalisé par M. ANTONIONI
IVAN EISENSTEIN
LE TERRIBLE PARTIE 2
"Un chef d'oeuvre artistique" Mtl Star
DERNIERS JOURS, Russe, S.T. Anglais

Le Théâtre-Club
Présente
Le Marchand de Venise
COMEDIE DE SHAKESPEARE
HENRI NORBERT, YVES LETOURNEAU, MONIQUE LEPAGE, ALBERT MILLAIRE, JEAN-PAUL DUGAS, LISE LaSALLE, FRANÇOISE TASSE.
mise en scène JACQUES LETOURNEAU
décors JEAN-CLAUDE RINFRET
costumes RICHARD LORRAIN
musique CLERMONT PEPIN
28 fév.—AVANT-PREMIERE DE GALA
1 mars—AMIS DU THEATRE-CLUB
2 mars—PREMIERE
A LA COMÉDIE CANADIENNE UN. 1-3339

Pierre Lefebvre, adjudicateur du Festival national d'art dramatique

OTTAWA. (PCf) — Pierre Lefebvre, metteur en scène et comédien bilingue, qui connait très bien le théâtre français et le théâtre anglais, sera l'adjudicateur aux finales du Festival d'art dramatique, du 11 au 18 mai prochain, à Kitchener, Ont.

PIERRE LEFEBVRE

Mlle Vida H. Peen, qui est présidente du Festival, a annoncé la nomination de M. Lefebvre, ancien membre de la fameuse compagnie londonienne du Old Vic, à la suite d'une réunion de l'exécutif qui eut lieu à Québec.

"Les liens qu'il a déjà avec le Festival d'art dramatique ainsi que sa vaste expérience du théâtre anglais et français en font un choix excellent," dit Mlle Peene qui souligne que M. Lefebvre a été adjudicateur pour des festivals régionaux en 1952 et aux finales en 1953.

Né à New York de parents français, M. Lefebvre a reçu sa formation de comédien de Michel Saint-Denis, de l'Ecole d'art dramatique de Londres, et a fait ses débuts avec l'Old Vic en 1936.

En 1939, il s'engageait dans l'armée française, échappa aux Allemands après la chute de la France et devint commentateur radiophonique au service français de la BBC à Londres, diffusant des nouvelles à la France et, plus tard, devint correspondant de guerre.

Aujourd'hui à Strasbourg

Après la guerre, il devint metteur en scène adjoint à l'école d'art dramatique du Old Vic, lui-même jouant avec le Young Vic et l'Old Vic dans plusieurs pièces, notamment, "Les frères Karamazov" et "L'amour des quatre colonels."

Après avoir été adjudicateur aux finales, à Victoria, en 1953, il demeura au Canada pour travailler avec une troupe de la région du Muskoka, en Ontario, et avec le théâtre Crest, à Toronto.

En 1954, il était engagé comme comédien et metteur en scène au Centre dramatique de l'Est, à Strasbourg, France, et, depuis 1957, il a dirigé les cours d'art dramatique et de technique théâtrale au Centre.

Au cours du mois de mai, M. Lefebvre jugera les pièces qui seront présentées en finales au théâtre Lyric, à Kitchener. Des troupes d'amateurs de tout le pays présenteront huit pièces en vue du trophée national du Festival et de la bourse de $1,000 offerte par l'Association des radiodiffuseurs du Canada, l'un des principaux commanditaires du Festival.

Le Théâtre-Club fête ses dix ans

Dix années se sont écoulées déjà depuis que Monique Lepage et Jacques Létourneau convoquaient les journalistes de Montréal pour leur faire part du lancement d'une nouvelle compagnie de théâtre. Le Théâtre-Club était né.

La première production du Théâtre-Club fut offerte au public deux mois plus tard sur la scène du D'Arcy McGee où la troupe s'était temporairement installée. C'était "Beau-Sang" de Jules Roy. La critique était unanime à reconnaître sa qualité professionnelle. Suivirent, coup sur coup, une comédie de Troyat, "Sébastien", "Virage Dangereux", de Priestley et "Le Chandelier" de Musset. Un an plus tard, le Théâtre-Club avait conquis sa place au soleil et comptant parmi les troupes les plus importantes de la métropole.

Depuis, le Théâtre-Club n'a jamais interrompu son activité, présentant une moyenne de quatre nouveaux spectacles par saison à Montréal et dans les centres importants de la province. Quelques statistiques donneront une idée du travail accompli pendant ces dix années ; 33 nouvelles productions dont plusieurs d'auteurs joués pour la première fois à Montréal, 7 oeuvres canadiennes originales, 6 oeuvres classiques et 5 oeuvres canadiennes pour les enfants, forment dans l'ensemble le répertoire du Théâtre-Club, réalisé par 10 metteurs en scène, 12 costumiers, 13 décorateurs, 5 musicens et compositeurs et plus de 200 comédiens.

Vingt-cinq villes de la province furent visitées par le Théâtre-Club pour un total de 79 représentations et, depuis sa fondation, le Théâtre-Club a joué pour 515,740 personnes à Montréal et en province. Ce bilan constitue l'activité de la Compagnie Canadienne du Théâtre-Club et établit sa personnalité propre qui est de donner au public des oeuvres nouvelles jamais ou rarement jouées, d'intégrer à son travail le plus grand nombre d'artistes spécialisés et de présenter des spectacles s'adressant à un public vaste, aux différents niveaux d'évolution intellectuelle : pré-scolaire, scolaire et adulte.

Les directeurs de la Compagnie Canadienne du Théâtre-Club (formée en compagnie sous ce nom depuis cinq ans) profitent de leur dixième anniversaire pour remercier cordialement tous les comédiens, auteurs, metteurs en scène, décorateurs, journalistes, enfin tous ceux qui, depuis 10 ans, ont permis au Théâtre-Club de vivre et de s'épanouir grâce à leur collaboration. Et surtout, ils tiennent à remercier leurs fidèles amis du public qui, par leur présence aux différents spectacles, ont apporté un appui constant sans lequel aucune troupe de théâtre ne saurait subsister.

Le dixième anniversaire sera marqué par la création du "Marchand de Venise" de William Shakespeare, adaptation de Claude-André Puget, sur la scène de la Comédie-Canadienne le 28 février prochain. Une Avant-Première de Gala et une soirée exclusive réservée aux "Amis du Théâtre-Club", toutes deux suivies d'un vin d'honneur, donneront lieu aux célébrations officielles du dixième anniversaire.

Conseils à suivre

Les dangers de la conduite automobile en hiver continuent d'être une des grandes préoccupations de tous ceux qui s'intéressent à la sécurité routière.

"Prudentia" rappelle à ce sujet que l'excellente petite brochure intitulée "Sachez conduire en hiver" est encore disponible. On peut se la procurer en adressant sa demande au Service des publications, ministère des Transports et Communications, Hôtel du gouvernement, Québec. Elle contient une mine de précieux conseils qui, par leur application rigoureuse, peuvent signifier toute la marge entre la vie et la mort de plusieurs automobilistes sur les routes du Québec.

STRICTEMENT POUR ADULTES
la plus grande VICTOIRE du RIRE!
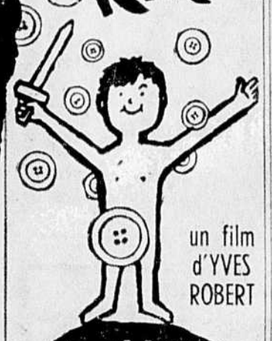
un film d'YVES ROBERT
LA Guerre DES BOUTONS
Tous les soirs, à 7 h. et 9 h.
COMEDIE-CANADIENNE
UN. 1-3339

JAZZ
Nouveau Jazz Quartet
J. J. JOHNSON
J. J. JOHNSON
J. J. JOHNSON
Merc. à Sam. (Fév. 20-23) 3 spectacles : 9.30-11.00-12.30
LA TETE DE L'ART
1451 rue Metcalfe
Réalisé par la Société de Jazz de Montréal

THEATRE de L'ANSE
"LE RAYON DES JOUETS"
Avec en vedette GENEVIEVE BUJOLD, BENOIT GIRARD, MONIQUE JOLY et plusieurs autres.
TOUS LES SOIRS SAUF LE LUNDI
au VAUDREUIL Inn DORION Route 2-17
MONTREAL UN. 1-2206 • DORION : 31-5141

HER MAJESTY'S
DIMANCHE SOIR
10 MARS à 8 h. 30
"The GERRY MULLIGAN QUARTET"
BILLETS EN VENTE
Commandes postales acceptées
PARAMOUNT ENTERTAINMENT
Bureau 1405, PEEL, ch. 218
AV. 8-3131
$4.50 $3.50 $2 75
TAXE COMPRISE

ORLEANS DES AUJOURD'HUI
"COLOSSUS OF RHODES"
en couleurs
Rory Calhoun — Lea Massari
— aussi —
"A THUNDER OF DRUMS"
CinémaScope et couleurs
Richard Boone — Luana Pattan

PASSE-TEMPS
Mont-Royal et Marquette — LA. 1-7870
"PERE MALGRE LUI", Doris Day - Richard Widmark. "AMOUREUX ET FILS", Dean Stockwell-Trevor Howard. "VALENTINO LE GRAND SEDUCTEUR" couleurs, Anthony Dexter - Eleanor Parker.

Mon mart
GRANDS MAGASINS D'ESCOMPTE
COMPAREZ ET EPARGNEZ!
Spéciaux valides jusqu'à samedi soir, 23 février
Pas de marchands, s.v.p. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.
TOUTES NOS VIANDES SONT DE CAT. No 1, INSPECTEES PAR LE GOUVERNEMENT
WEINERS Hygrade pqt 1 lb 49¢
SALAMI Hygrade rouleau 12 oz Epargnez 8¢ 59¢
SMOKE MEAT Hygrade Env. 2 oz Epargnez 2¢ 29¢
SAUMON Truite rose fraiche Epargnez 20¢ 69¢
NOURRITURE POUR BEBE Gerber, 4½ oz. — Epargnez 4¢ 3/35¢
BEURRE D'ARACHIDE Planters, pot 16 oz — Epargnez 5¢ 43¢
MELANGE A GATEAU Brodie 19 oz. Epargnez 7¢ 2/79¢
DETERSIF FAB Boite géante Epargnez 32¢ 59¢
Poulet frais grillé, cat. "A" 2 à 3 lb. IDEAL POUR BARBECUE 29¢ lb
TOMATES "Aylmer", surchoix Boite 28 oz EPARGNEZ 25¢ 4/89¢
"NESTLE QUIK" Chocolat Instant Boite 1 lb EPARGNEZ 13¢ 45¢
LAIT INSTANT "Lactantia" Boite 3 lb EPARGNEZ 18¢ 69¢
SOUPE AUX TOMATES Campbell Boite 10 oz EPARGNEZ 7¢ 3/35¢
"Clark" JUS DE TOMATES 5 Btes 20 oz 47¢ EPARGNEZ 21¢
MON-MART DECOUPEZ CE COUPON Paquet plat Mon Mart d'une livre BACON 49¢ Rég. 79¢
MON-MART BAS PRIX QUOTIDIENS
LAIT EVAPORE CARNATION 3 boites 16 oz 39¢ Epargnez 7¢
BEURRE No 1 du Canada 49¢ Epargnez 10¢
PAIN Tranché Mon Mart 24 oz 18¢ Epargnez 6¢
JUMBO No 1 DOREES BANANES 9¢ lb

DÉCOUPEZ ÉCONOMISEZ AVEC NOS COUPONS DE VENTE
MON-MART — Rayon pour hommes et garçons — DECOUPEZ CE COUPON — PYJAMAS en FLANELLE pour garçons — Tailles 8 à 16. Prix rég. 2.54 SPECIAL MON MART 1.19
MON-MART — Rayon des articles de ménage — DECOUPEZ CE COUPON — BALAI-BROSSE, 14 pouces. Pratique pour la maison, le bureau, l'atelier, le sous-sol et le garage. En fibre — manche de bois. Prix rég. 3.29. SPECIAL MON MART 1.66
MON-MART — Rayon de quincaillerie — DECOUPEZ CE COUPON — 4 ARTICLES POUR PEINTURER. Plat en métal. Manche de 7½" — rechange de qualité, 7½". Pinceau de 3", poils de qualité. Fabrication canadienne de Crown Brush Co. Ltd. Valeur de 3.19 SPECIAL MON MART 1.47. LIMITE : un ensemble par client
MON-MART — Rayon des cadeaux — DECOUPEZ CE COUPON — SALIERE et POIVRIERE. En cristal taillé. Fabriquées en Tchécoslovaquie. Prix rég. 1.59. SPECIAL MON MART 84¢
MON-MART — Rayon des cosmétiques — DECOUPEZ CE COUPON — FIXATIF "SATIN SET". REVLON — Ne contient pas de laque. Flacon de 10 on. Prix rég. 1.50. SPECIAL MON MART 99¢
MON-MART — Parfumerie — DECOUPEZ CE COUPON — VO5 SHAMPOO. Pour chevelure régulière ou sèche. Nouveau gros flacon de 15 on. Prix rég. 2.15. SPECIAL MON MART 99¢
MON-MART — Rayon des articles domestiques — DECOUPEZ CE COUPON — SERVIETTES DE BAIN RAYEES LADY GALT. Rayures diverses roses, vertes, bleues, dorées. Très grandes serviettes de 22 x 42. Bonne qualité. Prix rég., ch. 87¢ SPECIAL MON MART, ch. 50¢. LIMITE : 4 par clients
MON-MART — Rayon des articles domestiques — DECOUPEZ CE COUPON — COUVERTURE EN FLANELLETTE. Blanche, épaisse, pour lit double, 70 x 90. Première qualité. Fabrication canadienne de Dominion Textiles. Bordures bleue et rose. Prix rég., paire 4.97. SPECIAL MON MART, paire 3.97. LIMITE : 2 par clients
MON-MART — Rayon des meubles — DECOUPEZ CE COUPON — SECHOIR LADY TORCAN. Prix rég. 19.50 SPECIAL MON MART 10.99
MON-MART — Rayon de l'automobile — DECOUPEZ CE COUPON — BEAUX SIEGES D'AUTO EN PLAID ROBUSTE POUR BEBE. Quantité restreinte. Rég. 1.69 SPECIAL MON MART 1.29. Limite : un par client
MON-MART — Rayon de la chaussure — DECOUPEZ CE COUPON — RAINETTES. EN PLASTIQUE noir pour dames. Rég. 1.77 SPECIAL MON MART 99¢
MON-MART — Rayon de l'automobile — DECOUPEZ CE COUPON — MIROIR DE PORTE ROND, 4" CHROME, A PINCE. Rég. 1.49 SPECIAL MON MART 99¢. Un seulement par client
OUVERT 9 AM-7 PM JEUDI VEND. 9 AM-10 PM
LASALLE BOUL. LAVERENDRYE
Mon mart DEUX GRANDS MAGASINS POUR VOUS SERVIR
CHOMEDEY BOULEVARD LABELLE
OUVERT TOUS LES JOURS 9 AM - 10 PM.

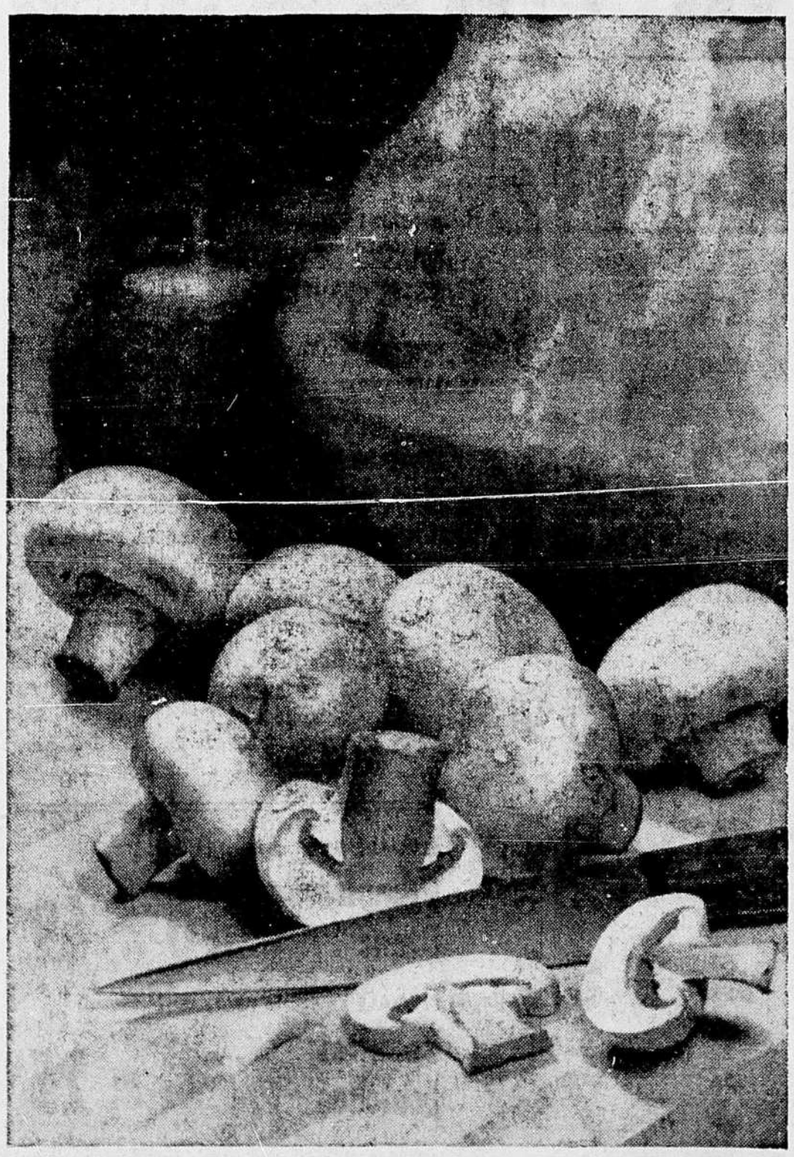
ILS SONT BEAUX
ILS SONT BONS
CE SONT DES SLACK!
LES CHAMPIGNONS SLACK DE WATERLOO sont dignes des plus fins gourmets — ils sont frais, appétissants et succulents. Leur goût déjà incomparable fait aussi ressortir toute la délicate saveur des autres aliments. Lorsque vous aurez constaté combien ils enrichissent les repas de chaque jour, aussi bien que les menus recherchés, vous ne pourrez jamais plus vous en passer.
Les connaisseurs *exigent* les champignons SLACK!
Frais... ou en boîtes

CONSEILS DE RUEL — CLAUDE RUEL, à droite, offre quelques conseils à deux de ses joueurs, la recrue DON FEDUN, à gauche, et le vétéran NORMIE DENNIS, au centre. L'instructeur du Canadien junior est d'avis que Dennis fera le saut à la ligue Nationale, probablement avec le Canadien de la LHN, dans un avenir rapproché.

Selon Ruel, Norm Dennis évoluera un jour dans la ligue Nationale

Le Canadien Junior, depuis déjà plusieurs années, a été une vraie pépinière de joueurs pour le Tricolore de la ligue Nationale. Le Canadien a développé un nombre incalculable d'étoiles pour le grand club. Les plus fameux évoluent présentement dans le circuit majeur.

Henri Richard, Bob Rousseau, Gilles et Jean-Claude Tremblay, Ralph Backstrom, Dickie Moore, Claude Provost, Don Marshall et Jean Gauthier, ont tous joué pour le Canadien junior.

Laperrière le prochain

Le nombre de gradués du jeune Canadien, qui se trouvent une place dans la ligue Nationale et plus précisément avec le Tricolore, augmente d'année en année. Jacques Laperrière devrait vraisemblablement être le prochain ancien porte-couleurs du bleu, blanc, rouge à faire le saut. Il brille présentement dans la ligue de l'Est avec Hull-Ottawa, après une fructueuse carrière avec le Canadien.

L'édition 1962-63 du Canadien aura cinq joueurs qui termineront leur carrière chez les juniors à la lin de cette saison. Le gardien de buts Jocelyn Cardinal, les centres Normie Dennis et Billy Inglis, et les ailiers Germain Gagnon et Teddy Houston, sont des joueurs qui tenteront de faire fortune chez les professionnels la saison prochaine.

Joueur prometteur

Normie Dennis, un excellent jeune joueur de cenre qui a été élevé dans le territoire des Maple Leafs de Toronto, est un de ces joueurs qui est appelé un jour à évoluer dans la ligue Nationale. Normie a vu le jour à Aurora, Ont., situé à 10 milles du Garden de Toronto, et a joué pour la classe Midget avec les Marlies de Toronto à l'âge de 14 ans.

Toutefois, il faisait remarquer l'autre jour, qu'il n'avait aucun intérêt pour les Leafs. "Depuis ma jeune enfance, de dire Dennis, je voulais jouer pour le Canadien. Je ne puis pas expliquer cela, mais j'ai toujours admiré le Tricolore."

Dennis est venu bien près de passer aux Leafs à l'âge de 15 ans.

Sam Pollock, le directeur-gérant du Canadien, a placé le nom du brillant joueur de centre sur la liste du Tricolore, alors qu'il évoluait avec les Marlies. Pollock avait avisé la CAHA par lettre que Dennis était la propriété du Canadien. La CAHA, pour une raison ou une autre, a oublié de placer Dennis sur la liste du Tricolore. Les Leafs, croyant que le jeune joueur était agent libre, ont ensuite réclamé Dennis. Il va sans dire qu'un argument en règle a éclaté.

Avec St-Jérôme

La saison suivante, Dennis allait jouer pour les Alouettes de St-Jérôme, mais son stage avec le club des Laurentides a été de brève durée. La CAHA l'a suspendu en attendant de régler son cas. A la fin de cette saison, l'organisation amateur a donné gain de cause à Pollock et Dennis a été retourné au Tricolore.

L'excellent jeune joueur de centre a toujours été considéré comme un brillant joueur d'avenir. Mais c'est seulement au cours des deux dernières saisons qu'il a montré qu'il possédait l'étoffe d'une future vedette professionnelle. En 1961-62, il fut l'un des piliers du club, terminant au cinquième rang des compteurs du circuit ontarien avec 72 points, dont 44 passes.

Handicapé par des blessures

Cette saison, il a démarré rapidement, mais fut handicapé par la suite par une série de blessures. Il s'est fracturé le pouce de la main droite, entre autres blessures. En tout, Dennis a manqué neuf joutes.

A son retour au jeu, l'instructeur Claude Ruel avait besoin d'un joueur de défense, il a eu recours aux services du brillant centre. Dennis a joué 10 parties à cette position, qui ne lui était pas familière.

Cette saison, le joueur de 20 ans n'a évolué que durant 26 joutes à son poste régulier, soit au centre. Durant ce stade, il a compté 19 buts et fourni 22 passes, et, au cours des six dernières joutes, il a obtenu 14 points, dont 7 buts et 7 assistances.

Ruel considère Dennis comme une future vedette du grand circuit. "Normie est un fameux joueur d'avenir, de dire Ruel. Il possède la confiance pour devenir une grande vedette. Il n'en dépendra que de lui de gravir les échelons du hockey. S'il continue à évoluer de cette façon, son avenir est assuré dans notre sport national."

Le directeur-gérant Pollock, l'homme qui, en somme, est responsable d'avoir acquis le grand et solide joueur — 5'11", 180 livres — a remarqué, "Normie est un joueur agressif à l'extrême et je vois en lui un brillant espoir pour la ligue Nationale."

Projet de loi remis à 1964

SACRAMENTO. (PA) — Le gouverneur Edmund G. Brown, de la Californie, a dévoilé que même s'il juge la boxe comme étant dirigée par la pègre, il ne s'adressera pas au parlement pour la faire déclarer hors la loi, du moins pas cette année.

Lors d'une conférence de presse, il a déclaré qu'il devait auparavant s'intéresser à d'autres causes plus importantes.

Il a toutefois ajouté que dans un avenir rapproché, il tenterait de trouver un moyen quelconque de mieux protéger les boxeurs contre la pègre. Il n'a pas voulu élaborer.

HAROLD CUMMINGS dit . . .

JOIGNEZ-VOUS A LA PARADE DACHETEURS DE FLOTTES

. . . qui obtiennent la plus grande valeur et le meilleur service des spécialistes du camion chez

HAROLD CUMMINGS CHEVROLET

5255 ouest, Jean-Talon

RE. 9-1911

Williams, le deuxième Américain à compter 20 buts dans la L.H.N.

Tommy Williams, le jeune ailier droit des Bruins de Boston, est devenu le second joueur de l'histoire de la Ligue Nationale de Hockey à compter 20 buts chez les rares hockeyistes nés et développés aux Etats-Unis. Tommy, qui connaît vraiment une saison exceptionnelle avec les Bruins de Boston a compté son 20e but de la saison le 12 février dernier lors d'une joute contre les Rangers de New York. Il en est à sa première saison complète dans le circuit Campbell.

Cully Dahlstrom, des Black Hawks de Chicago, fut le premier joueur né et développé aux Etats-Unis à réussir cet exploit de 20 buts dans une même saison, en 1943-44, quand il compta ses 20 buts en 50 joutes. Williams, lui, a enregistré son 20e but à sa 53e joute.

Williams, qui a vu le jour à Duluth, dans le Minnesota, a signé un contrat professionnel avec les Bruins de Boston après avoir brillé avec l'équipe olympique américaine en 1960. Il s'aligna ensuite avec le Kingston de la Ligue de l'Est en 1960-61 puis joua à la fois pour le Kingston et les Bruins en 1961-62, faisant 36 parties avec le Kingston et 26 avec le Boston. Le jeune ailier droit aux cheveux blonds a sûrement très bien fait jusqu'ici aux côtés du joueur de centre Murray Oliver et de l'ailier gauche Johnny Bucyk et a formé un trio qui a détenu la première ou la seconde place chez les meilleurs trios de la Nationale depuis déjà plusieurs semaines.

Dahlstrom, lui, était natif du Minnesota lui aussi, ayant vu le jour à Minneapolis. On sait que plusieurs joueurs ont vu le jour aux Etats-Unis mais ils ont tous, du moins pour la plupart, appris leur hockey au Canada. Williams, cependant, tout comme Dahlstrom, est un des très rares joueurs qui non seulement sont nés aux Etats-Unis mais qui ont plus appris leur hockey outre-frontière et c'est pourquoi son exploit de compter au moins 20 buts dans une saison est vraiment digne de mention.

Le Local 235 et le club de Radio-Canada, champions

Le club Radio-Canada a remporté le championnat de la Ligue Commerciale - Industrielle de Montréal, récemment, en triomphant du club St-Luc par 9 à 4. Le Radio-Canada enlevait tous les honneurs de la section ouest, puisque Houle terminait en tête chez les gardiens de buts et Côté finissait premier chez les compteurs.

Côté participait à cette victoire en marquant deux buts et obtenant trois assists. Rozon marquait quatre buts pour les vainqueurs.

Dans une autre joute le joueur de tennis Claude Savaria, qui excelle aussi au hockey, marquait quatre buts et participait à un autre en conduisant le Boucherville à un triomphe de 10-4 sur le Social Athletic Club.

Section ouest (final)
Classement des équipes

	J	G	P	N	P	C	Pts
Radio Cda	20	15	4	1	106	52	31
Boucherv	20	12	7	1	102	75	25
St-Luc	20	8	11	1	62	94	17
Sc At Club	20	1	18	1	51	125	3

Classement des compteurs

	J	B	A	Pts
Côté, Radio-Canada	19	25	17	42
Jodoin, G. Bouchervi	20	19	21	40
Rozon, Radio-Canada	20	20	19	39
Riendeau, Bouchervil	20	17	22	37
Savaria, Boucherville	18	21	12	33
Alarie, Radio-Canada	18	5	26	31
Hénault, St-Luc	19	14	14	28
Jodoin, F. Bouchvi	19	8	19	27
Denobile, Bouchervil	17	6	20	27
Allard, Radio-Canada	10	12	11	23

Le Local 235, déjà assuré du championnat de la Ligue Commerciale - Industrielle, section est, a terminé sa saison régulière par une facile victoire de 8-4 sur le Fina. Perreault a été la vedette en marquant trois buts.

Le Canadien Steel Whee a eu raison du Sherbrooke Paper Product, par 8-6, dans l'autre joute. A. Charland, C. Clément et Galarneaux ont marqué deux buts chacun, pour les vainqueurs. Duquette, Gagnon et Rhéaume ont fait de même pour les perdants.

J.-Paul Blouin s'est assuré le championnat des compteurs, section est, tandis que Vandal, du Local 235 également, termine facilement en tête des compteurs.

CLASSEMENT FINAL (EST)
Position des équipes

	J	G	P	N	P	C	Pts
Local 235	20	15	3	2	91	51	32
Sherb. P.P.	20	9	10	1	79	79	19
Fina	20	7	10	3	72	88	17
C. St. Whell	20	7	11	2	81	81	16

Les compteurs(Est)

	B	A	Pts
Blouin, Local 235	23	13	36
Boutin, Fina	16	13	29
Duquette, Sherbr. PP	15	14	29
Gagnon, Sherbr. P.P.	12	16	28
Perreault, Local 235	13	13	26
Gegear, Fina	10	16	26
Lateneur, Fina	10	14	24
Moreau, Local 235	13	10	23
Réhaume, Sherb. P.P.	12	10	22
Bergeron, Fina	9	12	21
Chevalier, C.S.W.	10	11	21

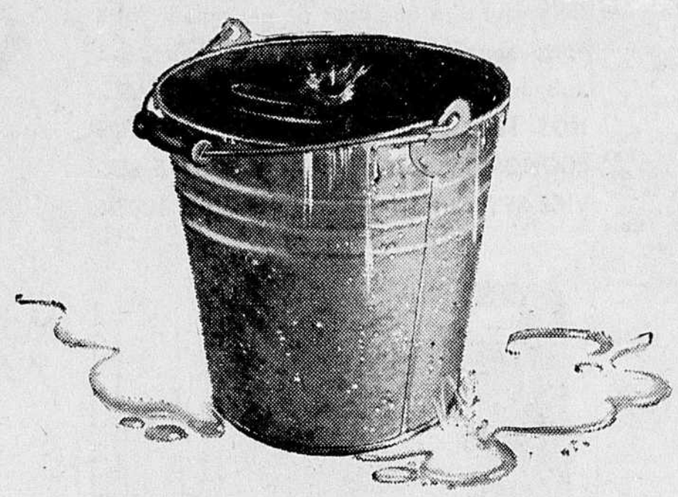

C'est le temps de demander

un prêt d'amélioration BNE

Un bardeau s'est-il déplacé? Les joints de la toiture sont-ils usés? Quelle que soit la raison de cette "inondation", les réparations seront très coûteuses, surtout si vous attendez trop longtemps! Et ceci est vrai, qu'il s'agisse de toiture, de peinture qui s'écaille, de ciment qui s'effrite ou de briques disjointes.

Les frais d'entretien d'une maison sont parfois fort élevés. Que faire quand vous n'avez pas l'argent nécessaire? C'est bien simple: demandez un prêt BNE pour l'amélioration de votre maison. Ce prêt à intérêt modique vous permettra de réparer ou d'agrandir votre maison, de moderniser le système de chauffage ou la tuyauterie, en un mot, d'embellir votre foyer et d'en augmenter la valeur! Parlez au gérant de la succursale de La Banque de Nouvelle-Ecosse la plus proche. Il vous expliquera tous les avantages de ce prêt.

LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE

RÉSEAU DE BUREAUX DANS TOUT LE CANADA AINSI QU'À L'ÉTRANGER

CHEVROLET DOMINE POUR LES VENTES

parce qu'il domine au travail

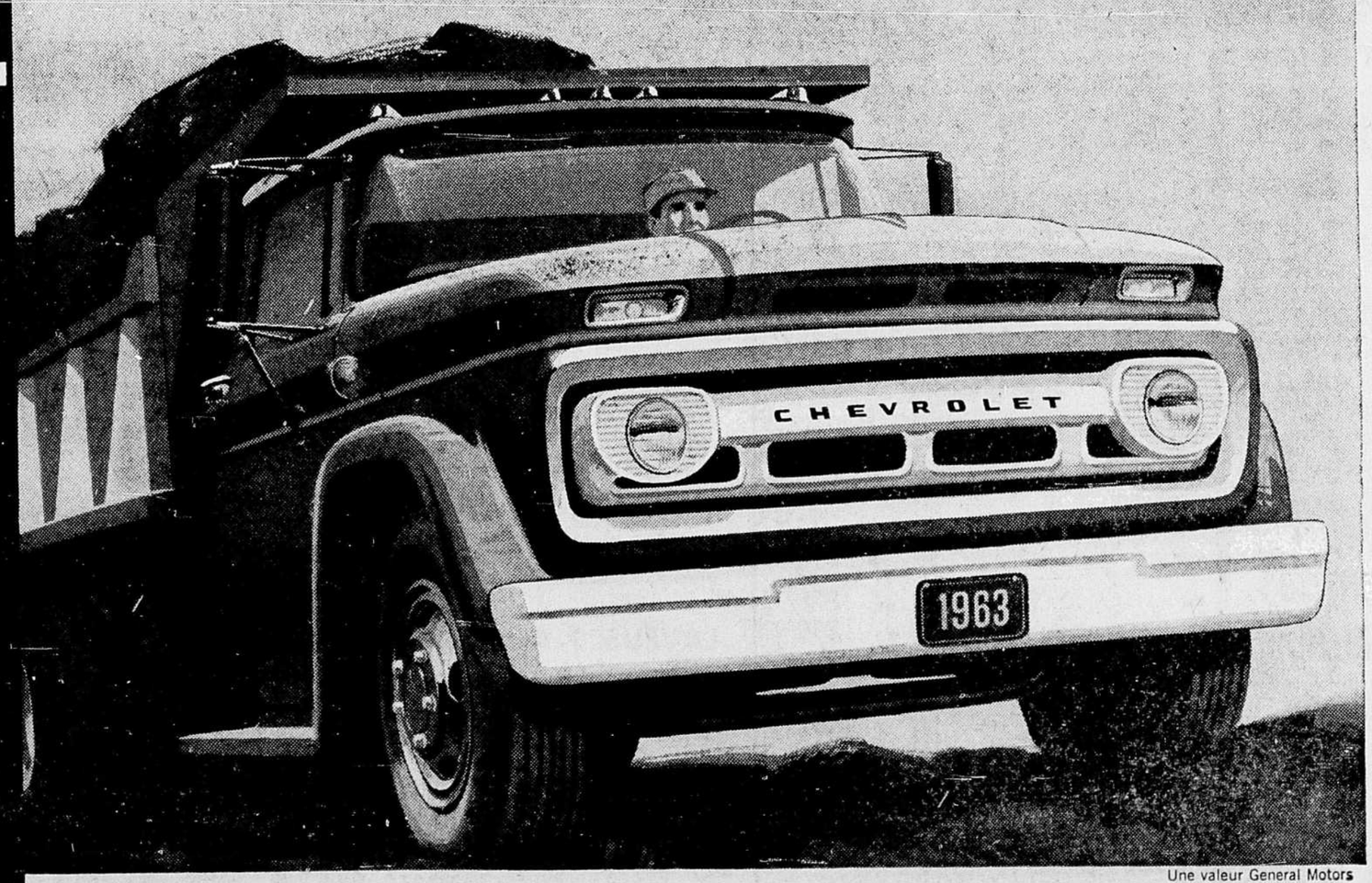

Une valeur General Motors

L'USAGER QUI ACHÈTE UN CAMION TIENT COMPTE DE L'EXPÉRIENCE ACQUISE. LE SIMPLE FAIT QU'IL SE VENDE BIEN PLUS DE CAMIONS CHEVROLET QUE DE TOUTE AUTRE MARQUE EST UNE PREUVE IRRÉFUTABLE DE L'EXCEPTIONNELLE ASSIDUITÉ AU TRAVAIL DES CHEVROLET. VOUS AUSSI, ACHETEZ UN VRAI CAMION!

CT-763ALF

Ne manquez pas l'émission télévisée "En habit du dimanche", tous les dimanches soir.

Vendeurs autorisés des camions Chevrolet dans le Grand Montréal — Voyez votre vendeur local de camions Chevrolet

PARK AVENUE CHEVROLET LTEE
3421 avenue du Parc — VI. 9-5661

HAROLD CUMMINGS LTD.
5255 ouest, rue Jean-Talon (près boul. Décarie) — RE. 9-1911

DUVAL MOTORS (1960) LTD.
529 est, rue Jarry — CR. 9-7211

J.-P. CHARBONNEAU AUTOS LTEE
3930 est, rue Ste-Catherine — LA. 6-4471

BARNABE MOTORS LTD.
925 boul. Laurentien, St-Laurent, Qué.
RI. 4-6401

PATENAUDE AUTOMOBILE LIMITEE
10830, rue Lajeunesse (coin boul. Gouin) — DU. 9-8461

CHEVROLET MOTOR SALES CO. OF MONTREAL LTD.
Division des camions: 6645, chemin Upper Lachine — HU. 9-8631

SNYDER AUTOMOBILES LTD.
2150, rue Notre-Dame (coin 21e av.),
Lachine Qué. — 637-4651

DOYLE MOTORS LIMITED
4501, avenue Bannantyne, Verdun, Qué.
PO. 9-4501

CLERMONT MOTOR LIMITED
5363, rue St-Denis — 279-6301

GOHIER AUTOMOBILES LTEE
1580, rue Amherst — LA. 6-3701
Division des camions: 3333 est, rue Jarry

SALOIS AUTOMOBILE LTEE
610 boul, Curé Labelle, Chomedey, Qué.
MU. 1-2508

LA PRESSE

FINANCE / ANNONCES CLASSEES / DECES

MONTREAL, MERCREDI 20 FEVRIER 1963 — 79e ANNEE — No 109

VU DE WASHINGTON

Cuba, sujet de névrose aux E.-U.

par **M. P. Dean**
(exclusif à LA PRESSE)

Cuba rend les Américains frénétiques.

A la Bibliothèque centrale de Washington, on reçoit presque tous les journaux des Etats-Unis. Pendant quelques heures, hier, j'ai lu de récents commentaires sur le problème cubain. Dans une proportion de neuf sur dix, on y demande que Cuba soit mis à la raison par la force.

Cette excitation de la presse influence les citoyens qui font pression sur leurs représentants au Congrès; ceux-ci, à leur tour, font pression sur le Président. Avant d'examiner les raisons pour lesquelles ces pressions s'exercent, prenons note du fait qu'elles ont déjà eu beaucoup d'effet.

D'abord, ces pression obligèrent le Président à présenter son secrétaire à la Défense et des représentants des services d'espionnage à la télévision pour expliquer comment les Etats-Unis obtiennent leurs renseignements sur Cuba.

Aucun gouvernement n'aime révéler ses secrets d'espionnage mais Kennedy se sentit obligé de le faire parce que l'hystérie populaire devenait incontrôlable.

Avertissement

M. Fulbright, président de la commission des Affaires étrangères du Sénat, a averti ses collègues, dimanche dernier, à la télévision, de ne pas critiquer le gouvernement parce que cela excite le public et peut forcer le Président à prendre des mesures inopportunes.

Une telle remarque est démoralisante. Il y en a qui disent que le gouvernement américain passe réellement par une période de démoralisation.

Les changements de politique qu'impose de Gaulle ont complètement renversé les plans de Kennedy. Son programme économique est en panne. Comme vient de l'écrire M. Lippmann, le Président s'est montré trop timide et n'a pas osé proposer carrément une réduction des impôts pour stimuler l'économie.

Il a brouillé l'affaire en proposant, en même temps, des réformes qui seront combattues point par point car elles affectent des secteurs très divers de la population.

Angoisse

De façon générale, la Maison Blanche est triste. Cuba est la cause principale de cette atmosphère morne. Il y a quelques semaines, pourtant, Cuba avait été la cause d'une certaine exultation : Khrouchtchev avait été forcé d'y reculer.

Maintenant, la grande victoire est devenue, de façon presque inexplicable, de l'avis de Kennedy, le plus grand désappointement du gouvernement.

Pourquoi? L'explication est bien facile et je l'ai donnée plus d'une fois dans cette série de commentaires.

Terre des élus

Les Etats-Unis sont considérés comme la terre des élus, le sanctuaire des bons qui fuient les péchés de l'Europe. Le bon Dieu avait créé deux océans, barrières invulnérables, tout spécialement pour protéger ses élus.

Certes, les fusées abolirent ces barrières et c'est pourquoi les spoutniks firent perdre tant de popularité à Eisenhower. Dans sa campagne électorale de 1960, Kennedy parla surtout de la supériorité russe en fusées. Il pensait à la terreur que causait aux Américains la pensée que leur invulnérabilité avait pris fin.

La présence des troupes russes à Cuba est une preuve encore plus tangible de cette vulnérabilité. L'Américain moyen se dit qu'on ne peut pas savoir au juste ce que les Russes fabriquent à Cuba.

Khrouchtchev arriva presque à y installer des fusées qui auraient pu atteindre toutes les grandes villes américaines à l'exception de Seattle. Comment peut-on être certain que les Soviétiques n'ont pas caché de puissantes fusées à Cuba?

En Floride, les gens sont plus effrénés que partout ailleurs. La menace est très présente pour eux. Ils se disent que même les toutes petites fusées peuvent leur être mortelles.

Les journalistes gâtés

Tout ceci est de la matière en or pour les journaux. Le gouvernement, naturellement, n'aime pas révéler tous les secrets de ce qu'il fait pour contrecarrer l'activité cubaine, puisqu'il s'agit d'une opération qui a lieu très près du territoire national.

Mais, pour les journalistes américains, la présence de troupes soviétiques à Cuba est le plus important événement du monde. Journalistes gâtés, ils ont l'habitude d'obtenir toujours les renseignements qu'ils veulent.

Dans le cas de Cuba, ils se voient refuser des renseignements et, inévitablement, ils en viennent à broder en se demandant ce que le gouvernement peut bien cacher. Le parti républicain, exploite la situation et la frénésie populaire va en augmentant.

C'est surtout parce que la présence des Russes à Cuba démontre beaucoup plus que les spoutniks la fin d'un âge d'or pour les Etats-Unis qu'elle est importante. Le paradis terrestre est devenu vulnérable. On ne peut même plus, ô horreur, forcer les méchants à ne pas venir dans le voisinage.

Les Américains vous diront que cela n'a rien de comparable à la présence de leurs troupes en Turquie parce que "les Américains ne représentent pas une idéologie maléfique comme le communisme". Ce qui est d'ailleurs vrai mais ce qui n'est pas toujours reconnu par le reste du monde.

Alors ressuscite le vieil isolationnisme américain accompagné du refrain : "Vous ne nous comprenez pas . . ."

Le président Betancourt devant le "National Press Club"

Le Venezuela fait face à une offensive communiste virulente

Le président du Venezuela et Mme Betancourt à la Maison Blanche

WASHINGTON (AFP, AP) — Tandis que le terrorisme se poursuit au Venezuela (fusillades et vols à main armée étaient choses courantes, hier à Caracas et à Maracaïbo; une échauffourée éclatait également entre un commando du Front de libération nationale et la police, à Barquisimeto), le président Romulo Betancourt a reconnu, aujourd'hui, dans un discours qu'il a prononcé devant le "National Press Club" de Washington, que son pays fait face à une offensive virulente de la part d'agents du communisme international.

Le président du Venezuela a déclaré que ces agents agissent conformément à des directives et grâce à des fonds qui sont transférés de Moscou et de Pékin par le truchement de la Havane. Il a souligné que l'intérêt que porte le communisme au Venezuela découle du fait que ce pays est un des principaux producteurs de pétrole dans le monde. "Le gouvernement que je dirige, a-t-il ajouté, a adopté une attitude, vis-à-vis du régime communiste de la Havane et vis-à-vis du communisme international en général, qui est libre de toute équivoque, de tout demi-ton et qui n'est pas basée sur une politique de corde raide".

Les succès du gouvernement

M. Betancourt a par ailleurs insisté sur le fait que, pour la première fois dans l'histoire de son pays, un président "élu librement vient d'accomplir quatre années de mandat et compte bien transférer ses pouvoirs pacifiquement à son successeur, en 1964". Le chef d'Etat vénézuélien a souligné tout au long de son discours le succès remporté par la réforme agraire et le fait que, durant quatre ans, plus de 57,000 familles ont été installées sur leurs propres terres et que $100,000,000 ont été investis dans cette réforme. Par ailleurs, le nombre des écoles primaires a augmenté de près de 90 p.c. tandis que le nombre d'élèves est passé de 750,000 au cours de la dernière année de la dictature (Perez Jimemez, 1957-1958) à près d'un million et demi aujourd'hui.

Le président du Venezuela s'est aussi félicité de la "politique énergique" suivie par son gouvernement qui a contribué à faire cesser l'avance du communisme au Venezuela et il a conclu : "L'aide et l'appui du peuple vénézuélien, sa volonté inébranlable de vivre dans la démocratie et dans la liberté, ont apporté une réelle stabilité au gouvernement que je représente.

Celui-ci a également eu l'avantage et continue de jouir de la loyauté et de l'appui des forces armées. Ceci prouve bien la fausseté des idées selon lesquelles les gouvernements issus d'élections légales et qui sont véritablement représentatifs du caractère national de la nation, ont toujours été menacés en Amérique latine par des coups d'Etat militaires destinés à renverser des gouvernements légitimes".

Participation du Canada à l'aide aux sous-développés

GENEVE. (AFP, Reuter) — Le Canada a offert de contribuer au progrès technique et scientifique des pays sous-développés surtout par des études sur la nature des sols, des forêts et de la faune aquatique, sur les coopératives, par des programmes de formation d'agriculteurs, par des conseils sur le transport par chemin de fer et la technologie nucléaire, etc.

C'est M. J.W.T. Spinks, président de l'Université de Saskatchewan et chef de la délégation canadienne à la conférence des Nations unies sur la science et la technologie, tenue à Genève. Cette conférence qui s'est réunie le 4 février, a terminé aujourd'hui ses travaux. Pendant les 16 jours de session, 1,831 communications ont été présentées au cours de ses 95 séances générales et spécialisées, auxquelles ont pris part près de 2,000 délégués de 100 pays. Un rapport général sur la conférence sera adressé à M. Thant d'ici un mois.

M. Paul Hoffman, directeur du Fonds spécial des Nations unies, a énuméré dans le discours qui a clos la conférence, cinq points qui, à son avis, seront pris en considération.

1) Nécessité d'aider les pays sous-développés à créer des institutions nationales scientifiques et techniques, et de reconnaître que la formation de savants et de techniciens dans ces pays constitue un "devoir international". 2) Nécessité de renforcer le réseau des agences du Fonds spécial et de l'Office d'assistance technique. 3) Nécessité de traiter certains problèmes liés à l'application de la science et de la technique dans les pays sous-développés, sur un plan régional ou inter-régional, par exemple, dans le cadre des pays de la zone tropicale. 4) Nécessité de relever les déficiences dans le domaine de l'action internationale d'aide aux pays sous-développés. 5) Nécessité de mettre au point de nouveaux programmes d'assistance, de trouver de nouvelles ressources financières et de procéder à des revisions constantes des méthodes de coordination et de coopération.

Quatre pays de l'Afrique noire entendent se mettre à l'abri des coups d'Etat

PARIS. (AFP) — Les chefs d'Etat de la Côte-d'Ivoire, la Haute-Volta, le Dahomey et le Niger ont convenu hier, au cours de la conférence de l'Union africaine et malgache, qu'en cas de complot dans l'un des quatre Etats, les trois autres auraient un droit d'intervention immédiate sans même qu'un appel leur ait été adressé.

Cette mesure, tout à fait exceptionnelle dans les rapports internationaux, rappelle les dispositions de la Sainte-Alliance et révèle bien l'inquiétude qui règne dans certains milieux gouvernementaux africains à la suite de l'assassinat du président du Togo, M. Sylvanus Olympio, la découverte de menées subversives en Côte-d'Ivoire et d'une tentative de coup d'Etat au Sénégal.

Les quatre présidents (Houphouet-Boigny pour la Côte-d'Ivoire, Maurice Yameogo pour la Haute-Volta, Hubert Maga pour le Dahomey et Diori Hamani pour le Niger), réunis dans la capitale de la Côte-d'Ivoire, ont en outre décidé de ne pas reconnaître le gouvernement Grunitzky issu du coup de main militaire au Togo, avant la réunion, en mai prochain, à Addis Abeba, de la conférence de tous les chefs d'Etat africains. Cette décision a été prise à l'instigation de M. Houphouet-Boigny.

D'autre part, les quatre présidents ont étudié des mesures pour réprimer les menées subversives et les suggestions qu'ils feront à ce sujet à la prochaine réunion de l'Union africaine et malgache du 10 mars.

L'URSS met en cause la supériorité américaine

MOSCOU. (AFP) — Les Américains ont tort de croire en la supériorité de leurs forces nucléaires, estime dans l' "Etoile Rouge", le général Toloubko, commandant en chef adjoint du Corps des fusées dont l'article est cité par la Radio de Moscou.

"La campagne de presse déclenchée aux Etats-Unis, vantant à tout propos la supériorité de la puissance militaire américaine poursuit un but éminemment politique," déclare le général Toloubko. "Les dirigeants américains espèrent, d'une part, intimider l'Union soviétique, d'autre part, réconforter leurs alliés du bloc Atlantique. Dans les rapports des experts américains, les données sur la sûreté et l'infaillibilité des fusées "Atlas", "Titan", "Thor", "Jupiter", "Polaris" et autres ne s'appuient sur aucun élément concret, pas plus qu'il n'y est question de comparaison de leur efficacité avec celle des fusées soviétiques . . . Or, le monde entier est au courant des succès remarquables obtenus par l'URSS quant à la précision de ces fusées balistiques et la perfection du système de direction des appareils cosmiques.

Peut-on comparer, poursuit l'expert soviétique, la force de la charge américaine la plus puissante placée sur la fusée "Titan", charge qui s'élève à 7 mégatonnes, (soit 7 millions de tonnes de TNT) avec les charges des fusées soviétiques qui atteignent la puissance de 100 millions de tonnes de TNT ? Pas de commentaires . . . enfin, les personnes qui cherchent avec tant de zèle à prouver la suprématie américaine devraient savoir que toute attaque appelle une contre-attaque, or, alors que dans ce domaine les Etats-Unis n'ont jusqu'à présent rien mis en oeuvre, de tels moyens existent d'ores et déjà en URSS".

Relevant que de nombreux articles américains sont pleins de menaces à l'égard de l'URSS et des pays du bloc soviétique, le général Toloubko conclut : "Il serait temps que les larbins fidèles du capitalisme et de l'impérialisme sachent que de tels propos ne produisent aucun effet sur les soviétiques."

L'Anzoategui atteint un port brésilien

BELEM. (AFP) — L'aventurier du cargo pirate vénézuélien "Anzoategui" a pris fin aujourd'hui au petit port brésilien de Macapa qui est situé à l'Equateur près de l'embouchure de l'Amazone, à quelque 200 milles au nord de Belem.

Le navire vénézuélien "Nueva Sparta" qui avait donné la chasse au cargo s'est arrêté à la limite des eaux territoriales du Brésil. L'équipage rebelle, selon les dernières nouvelles, sera conduit au port de Belem par une corvette brésilienne.

Les journalistes brésiliens et étrangers font la navette entre Belem et Macapa, essayant en vain de percer le blocus dont les autorités entourent les hommes de l'"Anzoategui". On a tout de même pu apprendre que le cargo pirate s'est perdu quelque part du côté des hauts fonds de la côte amazonienne, et c'est pourquoi le "Nueva Sparta" n'a pas cru l'attraper. On sait également que la position brésilienne sur le plan juridique et diplomatique reste toujours la même.

Washington: des fusées nucléaires sur navires de surface pour l'OTAN

WASHINGTON. (AFP, PA, Reuter) — Les Etats-Unis sont prêts à équiper l'OTAN, avec l'aide de ses membres européens, de fusées nucléaires installées non seulement sur des sous-marins atomiques, mais aussi sur des navires de surface, a-t-on appris hier dans les milieux officiels américains.

C'est l'ambassadeur Livingston Merchant, représentant spécial du président Kennedy, qui doit présenter dans quelques jours aux pays européens la proposition américaine d'équiper de fusées nucléaires des sous-marins, ou des navires de surface, ou les deux. Cette force resterait sous le commandement de l'OTAN. M. Livingston Merchant doit quitter Washington vendredi pour Paris.

L'utilisation de navires de surface équipés de fusées nucléaires (vraisemblablement de fusées Polaris) comme force nucléaire multinationale de l'OTAN n'avait pas été mentionnée jusqu'à présent, l'accord de Nassau entre le président Kennedy et le premier ministre britannique Harold Macmillan, ne portant que sur des sous-marins nucléaires. On laisse entendre maintenant à Washington que l'utilisation de navires de surface présente de nombreux avantages. On souligne notamment que la construction des navires de surface pourra être facilement effectuée dans les chantiers navals européens, qu'elle sera nettement moins coûteuse, beaucoup plus simple et beaucoup plus rapide que celle des sous-marins nucléaires "Polaris". Les nations européennes qui le désirent pourraient donc construire elles-mêmes leurs navires équipés de Polaris et les mettre à la disposition de la nouvelle force nucléaire multinationale de l'OTAN, aux côtés des sous-marins "Polaris" promis par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne.

La G.-B. accroît son armement

LONDRES. (AFP) — Le nouveau livre blanc sur la Défense, publié aujourd'hui à Londres, indique que les crédits militaires britanniques pour l'année 1963-1964 prévoient : environ $1,322,877,000 pour la marine, $1,491,093,000 pour l'armée de terre, et $1,509,600,000 pour la Royal Air Force.

Le livre blanc indique notamment que des mesures spéciales sont prises pour améliorer l'efficacité des bombardiers "V" durant la période qui précéda l'entrée en service des sous-marins britanniques armés de fusées polaris.

A ce propos, la mise au point d'une arme nucléaire destinée à des opérations tactiques qui seraient effectuées par des appareils Buccaneer et T.S.R.2 se poursuit activement.

Cette dernière arme, conçue de façon à exploiter au maximum les performances de l'avion T.S.R.2, lui-même capable de voler plus vite que le son et, si les circonstances l'exigent, à une altitude inférieure à la portée du radar de l'ennemi — pourrait être utilisée également comme arme stratégique, grâce à une adaptation facilement réalisable.

Elle augmenterait donc l'éventail des possibilités que présentent les bombardiers "V", à bord desquels elle deviendrait le complément tactique de la bombe volante "Blue Steel".

Une augmentation importante du potentiel offensif de l'armée de terre est d'autre part envisagée. Le livre blanc observe à cet égard qu'un programme est prévu pour augmenter "la production d'armes dotées d'une portée plus lointaine, d'une précision plus grande et d'une cadence de feu accélérée".

Les armes anti-chars feront l'objet de progrès spectaculaires. Le livre blanc cite notamment l'entrée en service d'un nouveau canon anti-chars suédois.

Décision du parti CDU

Le successeur d'Adenauer sera désigné vers Pâques

BONN. (AFP, UPI) — Le bureau du groupe parlementaire chrétien-démocrate a décidé, à l'issue de la réunion qu'il a tenue hier après-midi, de désigner le successeur du chancelier Adenauer vers Pâques cette année. Cette décision a été prise en l'absence du chancelier et l'élection se fera également en l'absence du vieil homme d'Etat, qui se trouvera à ce moment à Cadenabbia, où il a coutume de passer ses vacances de printemps.

Le fait de connaitre enfin l'homme qui sera appelé à prendre en main les rênes du gouvernement après le départ de M. Adenauer à l'automne, assure-t-on, mettra fin à l'incertitude qui règne en Allemagne de l'Ouest, incertitude qui pourrait, selon certains, provoquer une crise de confiance vis-à-vis du parti CDU.

Protestations de la R.D.A.

Dans un télégramme adressé hier à U Thant, secrétaire général de l'ONU, M. Lothar Bolz, ministre des Affaires étrangères de la République démocratique allemande, proteste énergiquement contre l'arrestation, à Léopoldville, des trois observateurs de la R.D.A. à la 5e session plénière de la Commission économique de l'ONU pour l'Afrique et contre leur expulsion du Congo.

Après avoir souligné que ces faits constituent "une atteinte flagrante au principe de coopération pacifique prévu par la charte de l'ONU", le ministre prie U Thant de prendre les mesures nécessaires pour que de tels actes ne se reproduisent pas à l'avenir.

D'autre part, le ministère des Transports de la R.D.A. accusé hier soir des "terroristes de Berlin-Ouest" d'avoir tiré des coups de feu sur le brise-glace "Einheit", blessant la femme du commandant du bateau. Le ministère a protesté vivement contre ces "actes de provocation" qui empêchent d'importants travaux ayant pour but de "protéger la population de Berlin-Ouest contre des inondations".

La police de Berlin-Ouest déclare tout ignorer de ces coups de feu. On fait observer d'ailleurs que le navire ouest-allemand est en service dans les cours d'eau qui séparent Berlin-Ouest de la zone soviétique où il brise la glace afin d'empêcher que les Allemands de l'Est se servent de la surface gelée pour s'enfuir à pied.

Le communisme: la pire menace en Europe — *McNamara*

WASHINGTON. (AFP-PA) — Le secrétaire à la Défense Robert McNamara a déclaré hier devant la Commission sénatoriale des forces armées que "la menace communiste en Europe est la plus grande à laquelle nous ayons à faire face dans le monde".

Il a esquissé devant la commission les plans mis au point par son ministère au sujet de cette menace. Certains sénateurs étaient cependant plus soucieux de lui poser des questions au sujet d'un problème plus précis : la menace des troupes et des armes soviétiques à Cuba.

M. McNamara a précisé que le péril communiste en Europe était le plus grand de tous "parce que l'Europe de l'Ouest, à part les Etats-Unis, représente le plus important centre du monde libre".

Et d'ajouter : "La perte de l'Europe de l'Ouest aux mains de l'Union soviétique déséquilibrerait grandement la balance du pouvoir dans le monde".

Controverse sur le Skybolt aux E.-U.

WASHINGTON. (AFP) — L'annulation du programme "Skybolt" provoquera la plus grande controverse de la session parlementaire actuelle, a déclaré hier soir à la presse le président de la Commission sénatoriale des forces armées.

Le sénateur Richard Russell — démocrate de Georgie — a ajouté que la majorité de cette commission partage son avis : l'accent croissant placé par l'administration sur les missi- et le retrait progressif ombardiers stratégiques à es humains sont pour ent, du moins, préma- ssell a fait cet important commentaire à l'issue de la déposition, à huis clos devant sa commission, du secrétaire à la Défense Robert McNamara.

Outre la poursuite du programme de construction du "Skybolt", le sénateur Russell s'est prononcé avec insistance en faveur des deux points suivants :

1) Accroissement du nombre des bombardiers octoréacteurs "B-52";

2) construction d'un nombre plus élevé d'avions trisoniques "B-70" que les trois prototypes autorisés pour le moment par le président Kennedy.

Le président de la Commission sénatoriale des forces armées a toutefois concédé qu'il n'est plus rien à faire pour que le président Kennedy revienne un jour sur sa décision d'annuler le "Skybolt".

En plaisantant, il a précisé que, sur le plan strict de la procédure, le Congrès a le droit théorique de mettre le président en accusation en cas de conflit grave entre le chef de l'exécutif et les Chambres. Mais il ne saurait être question d'envisager une telle éventualité pour une question qui ne porte en réalité que sur les mérites respectifs de deux systèmes d'armes stratégiques.

Le sénateur s'est également refusé à envisager la possibilité de "représailles" du Congrès sur le programme d'aide à l'étranger du président, à cause de l'affaire du "Skybolt".

La déposition de M. McNamara devant la commission Russell se poursuivra les jours suivants, a dit encore ce sénateur à la presse. A l'instar de la déposition, également à huis clos, du chef du Pentagone devant la Commission militaire de la Chambre des représentants au début de ce mois, M. McNamara dressera un tableau complet des questions intéressant la sécurité des Etats-Unis à travers le monde.

CONDAMNEE A HERITER — Mlle Alice Colton, célibataire d'un âge certain, qui vivait du secours public, s'est vue hier désignée par un juge de Chicago comme l'unique héritière d'un domaine d'une valeur de $160,000, bien qu'elle ait protesté qu'elle ne voulait pas de cet argent. La demoiselle, qui dit avoir 59 ans et en a 70, si on en croit les registres scolaires, avait commencé par refuser de témoigner en cour. Le tribunal a trouvé que la totalité du domaine laissé par Mme Marie Lonergan en 1959, lui revenait de droit.

JE NE DONNAIS PAS MON PLEIN RENDEMENT . . . !

J'avais 40 ans. Je réussissais. J'étais heureux.

Plusieurs me disaient que j'avais assez de talents pour faire plus et mieux.

Mais quelque chose m'empêchait de donner ma pleine mesure. C'était la peur de l'opinion des autres.

J'ai alors eu la chance de prendre le cours de l'Institut de Personnalité.

J'y ai découvert des défauts cachés que j'ai corrigés et des qualités inconnues que j'ai développées.

Ce cours fut l'un des meilleurs placements de ma vie.

Cet exemple est typique. Si vous pensez que ce cours s'adresse seulement aux instruits, aux timides, aux jeunes ou aux riches, vous vous trompez.

Il aide toute personne (hommes ou femmes) de 18 à 75 ans. La seule condition requise est d'avoir l'ambition de s'améliorer sans cesse pour réussir toujours de mieux en mieux. Chacun y acquiert une richesse d'expériences nouvelles. Tous y vivent le fameux volume : "Arrêtez d'avoir peur ! et croyez au succès !" en vente partout, écrit par Jean-Guy Leboeuf.

C'est beaucoup plus qu'un simple cours de personnalité, c'est un véritable cours de relations humaines, de formation de chefs et de persuasion par la parole.

C'est un cours sérieux, dirigé par des professeurs spécialisés, qui considèrent leur profession comme une vocation. C'est un cours pratique de 15 semaines, un seul soir par semaine, ne comportant aucun travail à la maison. C'est un cours de qualité, recommandé depuis 1954 par plus de 4,000 gradués distingués.

Pourquoi ne pas consacrer seulement une soirée de votre vie à en juger vous-même la méthode et les résultats ?

Soyez des nôtres, venez assister à une démonstration gratuite jeudi le 21 février ou vendredi le 22 février à 8 heures, au Palais du Commerce, suite 222 (entrez par 1600 rue Berri et prenez l'ascenseur). Pour obtenir le nouveau dépliant gratuit appelez à VI. 2-8186.

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	11 h.
Abitibi	42	41¾	—	
Acadia Atl.	18¼	18¼	—	
Ac Atl. Pr	102	102	—	
Algoma 500	46½	46½	46½	
Alumin. 400	24¼	24¼	24¼	
Alum. 4 Pr	22	22	—	
Alum 4½Pr	48	48	—	
An C PulpP	53	53	—	
An T. 4½ P	42½	42½	—	
An T 2.90Pr	53	53	—	
Argus	10¼	10¼	—	
Argus 2.50P	51¾	51¾	—	
Arg 2.60 Pr	52	52	—	
Argus C Pr	8⅛	8⅛	—	
Asbestos 100	27	27	27	
Atlas Steel 425	37¼	37¼	37¼	
Argus B ur	51	51	—	
Bail S 5 P	23	23	—	
Bail 5¾Pr	24¾	24¾	—	
Banq. C.N.	73	73	—	
B.C.N. dts 360	5 40	5 40	5 40	
Banq Mont 265	65¼	65¼	65¼	
Banque NE	74⅛	74⅛	—	
Banq P.C.	50½	50½	—	
Bath Pow.	18	17⅞	—	
Bath PowA	52	52	—	
Bell Phne 630	53⅞	53⅞	53⅞	
Bow. Paper	5½	5¼	—	
Bralorne	6 15	6 15	—	
Brazil	4 00	3 90	—	
B.A. Bank Note	53½	53½	—	
B.A. Oil 100	30	30	30	
B.C. Forest	14¾	14½	—	
B.C. Power	20⅜	20⅜	—	
B.C. Phone	53¼	53¼	—	
id 4½	92¼	92¼	—	
id 4¾	96	96	—	
Brown	12¾	12¾	—	
Bruck "A"	19	19	—	
Bruck "B"	6	6	—	
Bldg Prod.	24	23½	—	
Bulolo	8 10	8 10	—	
Cal. Pow.	21¾	21¾	—	
C. Cem. 50	34¾	34¾	34⅝	
id pr	28¼	28¼	—	
C Dom Sug	27½	27½	—	
Can Iron	21¾	21¾	—	
C S L	53	53	—	
C S L Pr	13⅛	13⅛	—	
C Aviation	8⅞	8¾	—	
C Brew 1435	10½	10½	10½	
C Brew Pr	51½	51½	—	
C Br Alu	9½	9½	—	
C Bronze	24¼	24¼	—	
C Bronz Pr	92	92	—	
C Can A	12¼	12¼	—	
C Cel 425	50⅛	50½	50⅛	
C Cel 1.75 p	37	37	—	
C Chem 100	8⅞	8⅞	8⅞	
C Che Wts 360	360	360	—	
C D Rio 700	860	855	855	
C Fairb A	8	8	—	
C Husky	6¼	6¼	—	
C Hydrocar	16⅛	16⅛	—	
C I Bk Co 150	63¾	63¾	63¾	
C I L	14	13¾	—	
C Int Pow	13¼	13¼	—	
C Int Po pr	—	43¾	43¾	
C Marco 1300	500	495	500	
C.P.R. 650	26¼	26¼	26¼	
C. Pet. pr	11½	11½	—	
C. Vickers	20	20	—	
Chrysler	97¼	97¼	—	
CKP Dev. L.	12¾	12¾	—	
Coghlin 100	5⅜	5⅜	5⅜	
Col. Cel. 200	5¾	5¾	—	
C. M. & S.	23⅜	23⅜	—	
Con. Textile	5	5	—	
Cons. Glass	42	42	—	
Corby A	17⅜	17⅜	—	
Corby B	18	18	—	
Cor. Credit	7½	7⅜	—	
Cr. Fonc.	152	152	—	
Cr. Cork	75	74	—	
Cr. Zell A	23½	22¼	—	
Crush Int.	13¼	13¼	—	
Crush I. p	130	130	—	
Dist. Seag. 130	49½	49½	49½	
Dome Pete	12¾	12¾	—	
D. Bridge 200	18⅜	18⅜	18⅜	
D. Coal pr	7½	7½	—	
D. Corset	18	18	—	
D. Fndry	64½	64½	—	
D. Glass 125	18¼	18	18	
D. Lime Lt	6½	6½	—	
D. Lime D.	225	225	—	
D. Steel	11	11	—	
D. Stores 200	13½	13½	13½	
D. Tar. 125	18⅛	18⅛	18⅛	
D. Tar. Pr.	22	22	—	
D. Text 100	19	19	19	
D. Text. Pr	145	145	—	
Donohue	23½	23½	—	
Dow Brew	50	50	—	
Du Pont	5z	42	42	42
Du Pont Pr.	81¼	81¼	—	
Dupuis F A	9⅛	9⅛	—	
Eddy Match	33¼	33	—	
Electrolux	52⅝	51⅝	—	
Ena Pro A	7	7	—	
En. Prod B	26	26	—	
Falcon	56	55¾	—	
Fam. Play.	18	18	—	
Fleetw. Cor	25	25	—	
Ford U.S.	46½	46½	—	
Foundati. 215	9½	9½	9½	
Fraser	26	25¾	—	
French P P	330	330	—	
Frosst "A"	6	6	—	
Gatineau	34	33⅞	—	
Gat. 5 pr 45	100½	100½	100½	
Gat 5½ pr	104½	104½	—	
Gen Dynam	29	29	—	
G S Ware P	87	87	—	
G B Canino	10⅝	10⅜	—	
G L Paper	17	16⅞	—	
Handy Andy	14½	14⅜	—	
Hawker Sid 25	z 5½	5½	5½	
Hollinger	24	24	—	
Home Oil A	12½	12⅜	—	
Home Oil B	12⅜	12¼	—	
Horn & Pit	195	195	—	
Hud Bal MS 75	52	52	52	
Hud Bay C 1480	12½	12½	12½	
Imp Oil	4½	4¼	—	
Imp Tob 500	15	15	15	
Imp Tob Pr	68¾	68¾	—	
Ind Accep 400	25½	25¼	25¼	
Ind A 2.25 P	48½	48½	—	
Ind Ac4½p	97	97	—	
Inland C Pr	18½	18½	—	
Int Bronz p	26⅜	26⅜	—	
Int Nickel 200	66⅜	66	66	
Int Paper	33⅝	32¾	—	
Int Util	49	49	—	
Int Util p 150	50⅜	50½	50⅜	
Interprv PL 50	79½	79½	79½	
Iroquois Gl	11	11	—	
Jamaica	9¼	9¼	—	
Labatt	15⅜	15½	—	
Laur. Fin A	16⅜	16⅜	—	
Lau Fin 1¼	20¾	20¾	—	
Lau Fn 2.00	41	41	—	
Lewis Brs	7¼	7¼	—	
Loeb M	17¾	17¾	—	
Lower St L	36	36	—	
MacLaren A	22	22	—	
MacLaren B	22	22	—	
Macmil-Pwl 297	22⅜	22⅛	22⅜	
Maritim Tel	21½	21⅛	—	
Mass. Fer. z50	12¾	12¾	12¾	
id 5½ Pr 20	106½	106½	106½	
Metro St	7⅞	7⅞	—	
Mass. drt 4585	24	24	24	
Miron Pr	12	11⅞	—	
Mitch. Rb A	6½	6¼	—	
id B	3	3	—	
Molson A	29½	29¾	—	
id B	30	29⅜	—	
id Pr	40¼	40¼	—	
Mtl Loco. 100	12½	12½	12½	
Mtl Trust	92	91	—	
Moore Crp 600	52	52	52	
Noranda 150	32⅞	32⅞	32⅞	
N.S. Light	23	23	—	
Ogilvie 300	13¼	13¼	13¼	
id Pr	38	38	—	
Ont Steel	15½	15¼	—	
Pacific Pe 100	12	12	12	
Page-Hers	21⅜	21½	—	
Penmans	36	36	—	
Placer	28⅜	28½	—	
Power C. 600	8¾	8¾	8¾	
Pre. Iron 25	36½	36½	36½	
Prov. Tr pr	47	47	—	
Que. N. G 500	7⅛	7⅛	7⅛	
Que. N. G. p	90	90	—	
Que. Pow	35⅞	35⅞	—	
Que. Phone	45	45	—	
Que Pho. 1958	21	21	—	
Que. Pho. 1961	21	21	—	
Reed Albert	6⅞	6⅞	—	
Reitman's A	9¾	9¾	—	
Roland "A"	9¾	9¾	—	
Rothman's Ltd.	8¾	8¾	—	
Royal Bk 25	74¾	74¾	74¾	
Royalite Pr.	25½	25½	—	
Russel & S	10¾	10¾	—	
StL Cm A	15	15	—	
StL Cp APr	102½	102½	—	
Salad Foods	9¾	9¾	—	
Scott LaSall	8	8	—	
Shawin. 95	29¾	29¾	29¾	
Shaw A	29½	29½	—	
Shaw. 4 Pr	44¾	44¾	—	
Shaw. 4½ P	47	47	—	
Shell In P 550	28	28	28	
Shell Oil z42	14⅛	14⅛	14⅛	
Sh. Will Pr	125	125	—	
Sicard	7¼	7¼	—	
Shell wts 6 00	6 00	—		
Sicard Pr	21	21	—	
Simpsons	32	31¾	—	
Southam	35½	35½	—	
Std Str Stl	11	11	—	
Steel Can z25	19¼	19¼	19¼	
Steinbg A	20	20	—	
Texaco Cn 100	45⅜	45⅜	45⅜	
T.-D. Bank 125	62¼	62¼	62¼	
T. Fin "A"	13¾	13⅜	—	
Tr.-Ca. Cor 800	11⅜	11⅜	11⅜	
T.-C. Pipe 100	25¼	25¼	25¼	
T. Mountn 125	14½	14½	14½	
Turnbull El	13½	13½	—	
Un. Oil Co.	10½	10½	—	
U. Steel Co	57⅜	57⅜	—	
Viau Ltée	12	12	—	
Walk. G.W. 300	59⅛	59⅛	59⅛	
Wex. & Kn. 2 00	2 00	—		
Westcoat	14	14	—	
Westc VTC	13½	13½	—	
Westo n'A	19⅛	19⅛	—	
Weston A W	10¼	10¼	—	
Weston 'B'	20	20	—	
West. 4½P	97	97	—	
Weston 6 P	107½	107½	—	
West. Pac.	17⅜	17⅜	—	
Zeller's 50	36½	36½	36½	
Zeller's Pr	49	49	—	

Bourse canadienne

	Ventes	Haut	Bas	11 h.
Ajax	—	16	15	—
Alpha 'A'	5	5	5	—
Alscope	—	22	22	—
Ameranu	—	3	3	—
Amer. Mol	—	240	240	—
Ang Cnd P	33	33	—	—
Advocat	650	650	—	—
Arno	—	4	4	—
Assoc Arca	—	71	71	—
Atlas	—	4½	4½	—
Atlas Telf 1000	280	280	280	
Augustus	—	35	35	—
Auto F 'B'	—	150	150	—
Alsof 5000	81	81	81	
Baker Talc	—	9½	9½	—
Band Ore	—	7	7	—
Bateman	—	5	5	—
Beld Cort	12	12	—	
BZellechasse	—	23	21	—
Bibis	—	18	18	—
Black River	—	10	10	—
Blue Bonet 175	17	17	17	
Blue Bon w	675	675	—	
Bornite	—	14½	14½	—
Bruneau	—	24	24	—
Cal-Ed	20	20⅜	—	
Calumet	—	3½	3½	—
Camp Chib	—	415	415	—
Can Floor B	18	18	—	
Can S Pete	—	395	395	—
C Collieries 400	7¾	7¾	7¾	
C. Gen. Inv.	42	42½	—	
Cdn Kodiak	—	55	55	—

cours des obligations

Source : Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

GOUVERNEMENT DU CANADA

			Achat	Vente
2¾	1er avril	1963	99¾	100
4	15 déc.	1963	99⅝	100⅛
3¾	1er sept.	1965	98	98½
4½	15 déc.	1966	99½	100
2¾	15 juin	1968	92	92½
5½	1er avril	1969	102½	103
4¼	1er sept.	1972	94½	95¼
5½	1er oct.	1975	102½	103½
3¼	1er juin	1976	82¼	83¼
4½	1er sept.	1983	92¼	93¼
3	Perpétuelles		63	64
CNR 5½, 15 déc.		1964	104¼	104⅝
CNR 4½, 1er av.		1967	99½	100¼
CNR 4, 1er fév.		1981	86	87
CNR 5¾, 1er jan.		1985	105½	106½
CNR 5, 1er oct.		1987	97	98

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

Alta Mun Fin 5½	1983	100¾	101¾
BC Electric 5⅛	1988	93½	95
BC Electric 3¾	1968	93	94
BC Electric 3¾	1969	90⅝	92⅝
BC Electric 5¾	1977	100½	101½
BC Pow 5, 15 se.		1982	92	94
Man. 5¾, 15 jan.		1981	102½	103½
NB 3½, 15 sept		1965	96¼	97¼
NB, 5¼, 15 déc.		1986	97	98
Newf. 6, 15 fév.		1981	101¾	102⅞
NS 5¼, 1er sept.		1982	97½	98½
NS 3¼, 15 juin		1965	96⅜	97⅜
Ont 3, 15 avril		1965	96⅜	97⅜
Ont H 5¼, 15 no.		1983	98¼	99¼
Ont H. 4, 1er mars		1966	97⅛	98⅛
Ont. 5¼, 1er oct.		1963	98½	99½
Que 4¾, 15 jan.		1977	94¼	95¼
Que 5¼, 1er août		1985	96¾	97⅝
Que 5½, 1er juin		1980	99¾	100¾
Que 5¾, 1er fév.		1986	102½	103½
Q H 3½, 1er mars		1975	84½	85½
Q H 5½, 1er no.		1985	97½	98½
Sas. 5¼, 10 mars		1982	97½	98½

MUNICIPALITES

Mtl 3, 1er nov.	1973	82¾	83¾
Mtl 5½, 1er déc.	1981	98	99
Ottaw 5½, 2 juil.	1980	99½	100½
Vanco. 6, 15 juin	1980	103¼	104¼
M Tor. 5½	1982	100	101

EMPRUNTS CONVERTIBLES

Abitibi P & P 4½	1966	99½	101
Brazilian T. 4½	1971	67	71
Can. Delhi 5½	1973	94	96
Cdn Petro 4	1972	86	89
Cdn Utilities 5¾	1977	114	—
Grey Lines 5½	1978	171	—
Home Oil 5¾	1971	98½	—
Home Oil 6	1975	106	108
Inl. Cement 4½	1976	89	—
Inland N Gas 5½	1977	95	97
Int. Nickel 5¾	1976	140	—
Pac. Pet 5	1977	109	112
Shaw W P 5½	1972	101½	102½
Simpson's 5,	1976	127	—
Simpson's 5½	1979	103½	—
TCP Inc. Not 5½	1987	160	—
Triad Oil 4¾	1971	90	92
Utd Town El. 6¼	1981	101	—
Weste'st 5½ ex-c.	1988	102	104

INDUSTRIES

Alb. Gas Tr. 5¼	1981	98	—
Abitibi P & P 6¼	1977	103½	—
Algoma Steel 5¼	1978	98	99
Alum. of Ca. 4½	1973	93	—
B. A. Oil 5¼	1977	96½	98
C.B. Alum. 5¾	1980	98½	101
Can Breweries 5	1983	95	96
Can. Breweri 5½	1986	99½	100½
Can. Chemical 5¼	1971	97	—
Can. Cement 5¼	1976	97	99
C-I-L 5¾	1977	101	102
C.P.R. 3¾	1972	88	—
C.P.R. 5	1983	95	96
Crt Foncier 5½	1974	99	100
Dom Tar 5¼	1978	98	99
Dom. Stores 5½	1976	99	—
Dom. Textile 4	1966	96	97
G.M. Accept. 4¾	1969	95	97
Imperial Oil 3	1969	90	91½
Ind. Accept. 5½	1978	97½	99
Loblaw 6	1977	101	103
Massey Ferg. 4½	1976	90	—
Reynolds Alu 5¾	1978	100	101
Shell Oil, 4¼	1976	90	92
Shell Oil 5¾	1977	101	102
St. Law. Corp. 5	1978	95	96
Simpson's 4¾	1973	96	—
(a) Stanrock 5¾	1963	13½	—
Steinberg 5¼	1973	97	—
TCP 5.85	1987	100½	101
Tr. Fin. 5¾	1974	98½	100
Weston Geo. 4¾	1971	94	96

SERVICES PUBLICS

Anglo-Tel 6	1983	102½	—
Avalon Tel 3½	1966	93½	—
Bell Heleph 3¾	1989	84	85
Bell Telph 5¾	1982	103	104
Bell Teleph 6¼	1978	106	107
Bowat Powr 3¾	1980	84	86
Braz Tract 4¾	1970	74	—
BC Teleph 5¼	1983	97	98
Calgary Pow 3¼	1972	85	—
Canada Elect 4	1968	91	—
Cdn W Nat 5¾	1983	98	—
Consum Gas 5¾	1977	101½	—
Eastern Lt pr 4	1969	89	—
Gt Lt Pw 5¾	1977	101½	—
Inland Nat Gas 6	1982	102	103
Maritime Elec 4	1975	89	—
Nfld Lt-P 4½	1974	86	—
Nfld Lt P 5½	1978	97	—
N Ont N Gs 5¾	1982	98½	99½
N Téléphone 6	1981	94	—
Power Corp 5½	1977	99½	—
Que Nat Gas5¾	1955	91	92
Quebec Tele	1977	101½	—
Shaw W P 3½	1970	86¼	90½
Shaw P P 4¾	1976	93¼	94¼
Union Gas 5	1977	95½	96½

IMMEUBLES

Brant Cr Real	1978	96	—
Eaton's Rlty 3½	1968	92½	93½
Eaton's Realty 5	1978	95	97
Lob Leas Pr 5½	1983	99½	100½
Steinberg's Pr. 6	1982	101	—

(a) — après remboursement du capital à 100% de la valeur au pair.

rendement des valeurs

	Taux	Prix	Rend.
		Approx.	%
Abitibi	$2.00	41	4.87
Algoma xd	1.40	47	2.97
Alumin. Corp.	.60	24	2.50
Asbestos	1.20	28	4.28
Bell Tel	2.20	54	4.07
B A Oil	1.00	30	3.33
B.C. Forest	.50	15	3.33
Bldg Prod.	.90	22	4.09
C & D Sugar	1.00	28	3.57
Can. Cement	1.00	34	2.94
Can. Iron	1.00	21	4.76
Can. Malting	2.00	71	2.81
Can Steam (xd)	1.80	53	3.39
Cdn Brew	.36	11	3.27
Cdn Bronze	1.50	24	6.25
Cdn Celanese	1.40	48	2.91
C. I. L.	.50	14	3.57
Cdn Oil x	.80	23	1.37
C.P.R.	1.50	26	5.76
Cnd Vickers	1.00	20	5.00
Cons. Glass	.80	42	1.90
Crown Zell A x	1.00	23	4.34
Dist Seag	1.20	49	2.44
Dom Bridge	.40	19	2.10
Dom. Corset	1.00	19	5.26
D. Fundry-S.	1.50	64	2.30
Dom Glass	2.20	90	2.44
Dom Oilcloth	1.20	24	5.00
D. Steel & C.	.40	11	3.63
Dom. Tar	.80	18	4.44
Dom. Textile	.80	19	4.21
Donohue	1.00	23	4.34
Dow Brewery	1.50	50	3.00
Du Pont	.75	42	1.78
Falconbridge	2.00	55	3.63
Fam. Players	1.00	18	5.55
Foundation	.50	10	5.00
Fraser	1.20	26	4.61
Gat. Power	1.80	34	5.29
Gr Lakes P	.80	17	4.70
Imp. Oil	1.20	42	2.85
Imp. Tobacco x	.60	15	4.00
Int. Accept.	1.00	26	3.84
Int. Nickel	2.00	67	2.98
Int. Paper	1.05	32	3.37
Int. Util.	1.60	49	3.26
Labatt	.46	15	3.06
Laura Secord	.70	18	3.88
MacMillan Pwl	1.00	20	5.00
Massey-Ferg.	.50	12	4.16
Molson "A"	.90	29	3.10
Molson	.90	30	3.00
Montreal Loco	.60	12	5.00
Page-Hers	.90	21	4.28
Penmans	1.80	36	5.00
Price Bros.	2.00	37	5.40
Que. Power	1.60	35	4.57
Que Tel	1.10	48	2.27
St Lawrence Crp	1.00	22	4.54
Shawinigan	1.00	29	3.44
Simpsons	.80	32	2.50
Texaco	1.60	46	3.47
nUion Gas	.50	17	2.94
Viau Ltée	.80	12	6.66
Walker G & W	1.60	59	2.71
Weston B	.35	20	1.75
Zeller's	1.40	36	3.88
BANQUES			
Can Imp	1.80	63	2.85
Can Nat.	1.70	73	2.46
Montreal	1.80	65	2.76
Nouvelle-Ecosse	1.80	73	3.01
Provinciale	1.20	50	2.40
Royale	2.40	75	3.20
Toronto-Dom.	2.00	62	3.22
Mines			
Dome	.70	29	2.41
Hollinger	.60	23	2.60
Hudson Bay	3.00	53	5.66
[illegible]			
Noranda	1.20	33	3.63

(x) Taux variable.

La baisse continue sur tous les marchés

L'allure était irrégulièrement en baisse au début d'une séance active aujourd'hui à la Bourse de **MONTREAL** et à la Bourse Canadienne.

En baisse hier de ½, Asbestos a fléchi de ½ encore à 27. Industrial Acceptance à 25¼ et International Nickel, à 66, ont perdu ½, de même tandis que Aluminium a reculé de ¼, à 24¼. Corporation de gaz naturel du Québec, à 7⅛, et Téléphone Bell à 53⅞ ont perdu ⅛. Interprovincial Pipe Line a baissé de ¼, à 79½.

Parmi les gagnants, Canadian Marconi a augmenté de 40 cents, à $5, Algoma Steel a monté de ⅜, à 46½, Price a progressé de ¼, à 36¾, Trans-Canada Fund a gagné ⅛, à 11⅝, et Consolidated Paper était en hausse de ⅛, à 37⅝.

Dans les mines, Roberval a baissé de 1½, à 21 cents. Mistango, à 70 cents, et Mount Pleasant, à $1.11, ont diminué d'un cent chacun.

* * *

Atlas Steel fut la principale attraction aujourd'hui à l'ouverture de la Bourse de **TORONTO,** où la situation était relativement calme par ailleurs.

Dans un virement de 158,600 actions, Atlas Steel s'est vendu $35.35.

Dans les autres industrielles, Canadian Celanese, Banque impériale de Commerce et Crush International ont perdu ¼. Hayes Steel et Trans-Canada Pipe Lines ont baissé de quelques fractions, tandis que Dominion Foundries ond Steel a gagné ½.

Hudson Bay Mining a augmenté de ½, et Noranda de ⅛ chez le smétaux usuels.

Le lingot d'or canadien cotait de $37.70 à $37.90 l'once.

* * *

Le marché des valeurs a continué à fléchir légèrement à **New York** aujourd'hui.

Les valeurs de tout repos ont essuyé des pertes allant d'une fraction à un point.

Les actions de l'industrie de l'automobile, de l'acier, du pétrole, des sociétés aériennes étaient au nombre des titres à la baisse.

Par ailleurs, U.S. Smelting, qui avait fait un bond de 6¼ la veille, a été retardé d'une

demi-heure à l'ouverture de la séance et ce portefeuille a avancé de ⅝, à 88¼, avec une transaction initiale de 10,000 actions.

Jones and Laughlin a fléchi de ½, à 54, dès l'ouverture de la séance.

American Motors a fléchi de ⅝, à 21, tandis que Chrysler, General Motors et Ford ont fléchi d'une fraction.

U.S. Steel a perdu environ un point, et Bethlehem a reculé d'une fraction.

* * *

Une amélioration sensible a été notée sur le marché des valeurs mobilières de **LONDRES** aujourd'hui. La demande était ferme pour une majorité de titres, et des gains assez remarquables ont été enregistrés un peu partout.

Les titres des compagnies spécialisées dans les travaux de génie étaient généralement fermes, et Babcock et Wilcox ont pris de l'avance.

Les principales valeurs du compartiment des équipements électriques ont gagné du terrain, tandis que les tabacs manifestaient de la fermeté.

Chez les valeurs canadiennes, Consolidated Paper, Trans-Canada Pipe et Nickels se sont améliorés. Aluminium, Consolidated Mining, Shawinigan et Pacific Petroleum étaient généralement ternes.

* * *

Les affaires sont aujourd'hui un peu plus animées à **PARIS** du fait du règlement mensuel, mais les dispositions générales sont toujours très imprécises et les fluctuations étroites.

D'une manière générale, les ventes s'assureraient aujourd'hui un plus léger avantage que précédemment. Les opérateurs hésitents toujours à prendre des initiatives, même en ce tout début de période de terme. Le nouveau témoignage de détente entre l'Est et l'Ouest, que concrétise la décision soviétique à l'égard des forces soviétiques à Cuba ne trouve aucun écho sur le marché.

Il est vrai que cette liquidation se révèle bien peu favorable à la spéculation puisque, pour le grand terme par exemple, on se trouvait avant l'ouverture en présence d'une centaine de valeurs en baisse d'un mois à l'autre, soit les trois quarts de la cote.

Par ailleurs, les milieux financiers s'inquiètent sur le plan de l'activité des entreprises, des répercussions des revendications sociales.

Parmi les valeurs étrangères, les italiennes se redressent vivement, mais les allemandes sont toujours discutées, de même que les néerlandaises, ces deux catégories étant influencées par le tassement de Wall Street. Les américaines ne manquent cependant pas de résistance. Glissement des valeurs belges, et toujours de l'irrégularité aux mines d'or.

cote des grains

WINNIPEG

Marché à terme :

	Ouvert.	Haut	Bas	Clôt.
AVOINE				
Mai	81⅞	—	—	81⅞
Juil.	81⅜	81⅜	81¼	81⅜
Oct.	79¼	79¾	79⅜	79⅜
Déc.	77⅞	77⅜	77⅜	77⅜
ORGE				
Mai	1.27½	1.27⅝	1.27½	1.27¾
Juil.	1.25⅜	—	—	1.25⅜
Oct.	1.21¼	—	—	1.21¼
Déc.	1.19¼	—	—	1.19¼
LIN				
Mai	3.33¼	3.33½	3.32¼	3.32⅜
Juil.	3.30½	3.31	3.30¼	3.30¼
Oct	3.25¾	3.26¼	3.25¼	3.25½
Déc.	3.22	3.22	3.21	3.21
SEIGLE				
Mai	1.47¾	1.48⅛	1.47	1.47½
Juil.	1.38	1.38⅞	1.38	1.38⅛
Oct.	1.32¼	1.32½	1.32¼	1.32⅛
Déc.	1.30	1.30	1.29½	1.29⅞

Marché au comptant :

AVOINE — 2 cw 78⅞ ; ex 3 cw 78⅜ ; 3 cw 77⅛ ; ex. 1 fourragère 77⅞ ; 1 fourragère 76⅛ ; 2 fourragère 73½ ; 3 fourragère 70⅛ ; fourragère mélangée 57.

ORGE — 1 & 2 cw 6-rang 1.31¾ ; 1 & 2 cw 2-rang 1.23¾ ; 3 cw 6-rang 1.29¾ ; 3 cw 2-rang 1.20¾ ; 1 fourragère 1.20¾ ; 2 fourragère 1.18¾ ; 3 fourragère 1.15¾.

SEIGLE — 1 & 2 cw 1.45 ; 3 cw 1.40 ; 4 cw 1.29½ ; ergoté 1.26½ ; sur voie 1.43⅜.

LIN — 1 cw 3.26⅜ ; 2 cw 3.21⅝ ; 3 cw 3.10⅜ ; sur voie 3.26⅜.

Marché du lin :

Prix au comptant, .16 cents de moins que l'option de mai.

CHICAGO

	Ouvert.	Haut	Bas	Clôt.
BLE				
Mars	2.05⅞	2.06⅝	2.05¼	2.05⅜
Mai	2.06	2.06⅝	2.05¼	2.05¼
Juil.	1.91⅝	1.92⅝	1.91½	1.91¾
Sept.	1.94⅛	1.94⅝	1.94	1.94
Déc.	1.99	1.99⅛	1.98½	1.98¾
MAIS				
Mars	1.16¼	1.16⅝	1.16	1.16⅛
Mai	1.17½	1.17⅝	1.17⅛	1.17⅛
Juil.	1.18½	1.18¾	1.18⅛	1.18⅛
Sept.	1.17¼	1.17¼

Rapport de la Commission d'enquête sur les pratiques commerciales restrictives

Pour réduire le coût des remèdes, abolir la protection du brevet

par **Russell ELMAN**

OTTAWA. (PC) — La Commission d'enquête sur les pratiques commerciales restrictives a recommandé aujourd'hui l'abolition de la protection du brevet comme étant "le seul remède efficace" qui permettrait de réduire les prix des médicaments et remèdes au Canada.

La Commission a remis au ministère de la Justice son rapport d'une enquête qui durait depuis cinq années sur l'industrie des médicaments. Elle déclare :

"La Commission croit que le contrôle sévère exercé par les brevets a permis de maintenir à des niveaux élevés les prix de certains médicaments . . . et n'a apporté à la population du Canada aucun avantage qui aurait pu compenser pour les désavantages du monopole."

Selon la Commission, l'abolition des brevets sur les médicaments obligerait les entreprises détentrices de brevets, qui vendent au détail des remèdes à étiquette commerciale, à subir la concurrence des prix moins élevés pour les remèdes ofefrts par les manufacturiers et importateurs de médicaments vendus sous des appellations génériques. Certaines compagnies enregistreraient peut-être temporairement des profits moindres, mais "il n'y a aucune raison de croire que ces compagnies bien établies ne pourraient vivre dans cette situation."

Le ministre de la Justice, M. Fleming, a dit que les recommandations de la Commission seront soigneusement étudiées à la lumière des renseignements contenus dans le rapport de 862 pages.

Plusieurs facteurs

La Commission cite plusieurs facteurs, qui, à son avis, ont tendance à faire diminuer la concurrence ou à maintenir les prix des remèdes. Ces facteurs comprennent une inspection inadéquate du gouvernement sur la sécurité et la qualité des remèdes, certaines pratiques de ventes de la part des pharmaciens, et la coutume traditionnelle des médecins de s'en remettre à des remèdes au nom connu.

Le rapport soumet que si les garanties fédérales étaient améliorées la profession médicale et le public en général auraient beaucoup plus confiance quand il s'agirait de choisir des produits de compagnies rivales.

En plus de recommander une réglementation plus sévère, sous l'empire de la Loi sur les aliments et les drogues, en ce qui touche la fabrication, la promotion et l'introduction des médicaments, il comporte également les principales recommandations suivantes :

1) L'abandon, par les pharmaciens, de la pratique de codifier les ordonnances pour indiquer le prix exigé ou déterminé — pratique décrite par la Commission comme venant "dangereusement près de l'entente pour fixer les prix".

2) Un affichage, avec au moins autant d'évidence, du nom générique d'un médicament, quant à son appellation commerciale, sur toutes les étiquettes, tous les feuillets publicitaires et autres moyens descriptifs, concernant les médicaments qui ne contiennent qu'un seul ingrédient actif et certains composés officiellement reconnus.

3 — La soumission, par les manufacturiers, de rapports détaillés sur les tests pour déterminer l'efficacité thérapeutique d'un nouveau médicament, ainsi que les essais concernant la sûreté, avant que la vente publique ne soit autorisée.

4 — Une inspection et des essais plus poussés des médicaments, par les autorités fédérales des aliments et des drogues. Augmentation sensible du personnel de ce service.

5 — Renseignements complets pour les médecins sur le coût des médicaments, avec la coopération du fédéral pour la publication d'une revue autorisée donnant tous les détails nécessaires et une évaluation objective des nouveaux médicaments.

Enquête de cinq années

L'enquête a débuté en avril 1958 à la suite de plaintes officieuses sur le prix élevé des médicaments. Strictement parlant, elle n'avait pas pour but de savoir si le prix des remèdes était raisonnable, mais bien s'il était le résultat de pratiques restrictives commerciales.

La Commission dit que son rapport a un caractère général. On ne doit pas confondre cette enquête avec une autre qui aurait pu être faite sur de prétendues infractions à la loi sur les coalitions commerciales. L'enquête n'avait pas pour but de dévoiler de telles contraventions et de fait aucune n'a été révélée.

A cause de l'intérêt public, la Commission a tenu des audiences à travers le Canada en 1961 pour venir compléter la documentation rassemblée par la section des enquêtes sur les pratiques restrictives commerciales. Elle a reçu des mémoires des gouvernements provinciaux, des autorités fédérales, de l'Association canadienne des consommateurs, de la Fédération canadienne de l'agriculture, de médecins — il n'y a pas eu de mémoire de la part de l'Association canadienne — d'un économiste, de pharmaciens et de firmes de produits pharmaceutiques.

Le rapport d'aujourd'hui portait la signature d'un membre de la Commission, M. Pierre Carrignan, un avocat. Le terme de l'ancien président de la Commission, M. C. Rhodes Smith, ancien procureur général du Manitoba, et de M. A. S. Whiteley, un économiste, avait expiré l'automne dernier, mais les deux hommes ont été maintenus à leur poste pour compléter la rédaction du rapport.

La question des brevets

Sur la question des brevets, le rapport dit que la preuve ne démontre pas que les brevets n'ont pas réduit les prix, mais ils ne les ont pas améliorés non plus.

Il dit que les brevets canadiens de médicaments semblent avoir rapporté des avantages économiques considérables aux titulaires des brevets, presque tous des étrangers. Une petite poignée seulement de Canadiens ont retiré des avantages similaires.

La Commission conclut que "le contrôle des médicaments, exercé par le service des brevets au Canada est au désavantage de ceux qui utilisent les médicaments au pays en permettant aux fournisseurs . . . d'exiger des prix élevés, en rapport avec le coût de la production et de la distribution."

Il ajoute que le système de brevets, "en accordant une prime de profit pour la mise au point de médicaments déjà existants, qui ont subi de légères modifications et qui peuvent être brevetés, est au moins partiellement responsable de l'apparition sur le marché de plusieurs préparations médicamentées de peu de valeur ou même de mérite douteux."

La recherche

Le rapport dit que la décision unilatérale du Canada d'abolir la protection du brevet pour les médicaments pourrait être considérée comme un moyen d'obtenir les fruits de la recherche et de l'invention dans d'autres pays, sans que le Canada n'ait à contribuer au coût des nouveaux remèdes.

La Commission concède que l'abolition pourrait peut-être avoir des répercussions quelconques sur les développements futurs de la recherche, mais "elle n'éliminerait pas la recherche limitée en cours, et n'empêcherait pas que des recherches soient entreprises dans l'avenir". Toute réduction dans la marge actuelle des prix ne pourrait atteindre un niveau tel qu'aucune contribution ne puisse être faite dans le domaine de la recherche.

Pas de coalition, mais . . .

La Commission dit que la preuve n'indique pas que le haut degré d'uniformité dans le prix de détail des remèdes est occasionné par une entente entre les pharmaciens ou est le résultat de règlements d'éthique professionnelle adoptés par les associations pharmaceutiques.

"Il semble plutôt provenir principalement de l'impression générale, parmi les pharmaciens, que la réduction des prix amoindrit la dignité de la profession."

Il y a des preuves que les associations pharmaceutiques ont reçu des plaintes qu'un pharmacien avait réduit ses prix, mais la Commission n'a aucune preuve que les associations soient intervenues de quelque manière que ce soit, au sujet de ces plaintes.

"La pratique de codifier les ordonnances, toutefois, vient dangereusement près de l'entente pour déterminer les prix", continue le rapport. "Il ne semble y avoir qu'une seule raison pour cette pratique — que tout autre pharmacien qui recevra l'ordonnance pourra identifier le code et déterminera ou exigera le même prix."

Code indéchiffrable

Le rapport dit que la codification d'une ordonnance signifie qu'un pharmacien inscrit sur une ordonnance ou une copie, un symbole du code qui indiquera à tout autre pharmacien qui la voit, le prix exigé ou déterminé par le premier pharmacien. Le public ne peut déchiffrer le code.

En plus de recommander l'abolition de la pratique de codification, la Commission suggère que les associations pharmaceutiques songent à éliminer de leurs règlements toute clause relative, de près ou de loin, à la pratique.

La Commission préconise fortement une utilisation plus répandue des noms génériques des médicaments. En plus d'être un facteur pouvant faire baisser les prix, cela pourrait compenser quelques désavantages qui, selon la Commission, sont inhérents à l'utilisation de médicaments portant une marque de commerce.

Le pourcentage des ordonnances médicales, pour lesquelles une préparation générique aurait pu être facilement fournie, a été d'environ 18 à 20 pour cent, durant la période de l'enquête.

"Toutefois, il n'y a pas de doute que cette proportion serait plus forte si les pharmaciens croyaient qu'ils peuvent se fier à la qualité d'une grande quantité de produits mis sur le marché sous le nom générique."

Le cas des médecins

Si les pharmaciens hésitent à vendre des produits de manufacturiers peu ou pas connus, les médecins tentent également d'éviter de prescrire des remèdes de qualité inférieure.

"Les médecins qui rédigent des ordonnances sont principalement intéressés à assurer les meilleurs résultats thérapeutiques possibles pour leurs patients".

Mais la loyauté des médecins à des médicaments qu'ils connaissent et dont ils connaissent les bons effets rend également plus difficile l'introduction d'un nouveau remède et diminue l'impact de la concurrence des prix sur le marché.

"Les marques de commerce qui s'appliquent à des médicaments simples et aux quelques médicaments composés peuvent être d'une valeur commerciale considérable, mais, d'un point de vue médical et social, elles ont une valeur fort douteuse et peuvent en fait avoir des aspects désavantageux", ajoute le rapport.

Conclusions à tirer

'La Commission ne peut tirer d'autre conclusion . . . des propositions suivantes que la preuve établit clairement :

—"Il n'y a pas de vertu réelle attachée à de simples noms.

—"Aucun médecin consciencieux n'ira prescrire un médicament sans en connaître le générique et la famille à laquelle il appartient.

—"Tous les noms peuvent mener à la confusion, mais tandis qu'un nom générique donne tous les renseignements nécessaires, la marque de commerce, en général, n'indique pas la nature du médicament ni la catégorie à laquelle il appartient."

La Commission laisse entendre que les noms commerciaux augmentent inutilement la multiplicité des noms; tend à augmenter les dépenses pour la publicité et la promotion; et du fait que leur usage est le résultat de l'habitude, ils tendent à remplacer les noms génériques avec le résultat qu'ils diminuent la concurrence en empêchant la diffusion d'autres préparations du même médicament.

Le nom du fabricant, plutôt que le nom de son médicament, devrait être suffisant pour l'aider à maintenir son bon renom créé par l'excellence de ses produits. S'il n'y avait pas de marques de commerce, un médecin consciencieux qui voudrait utiliser les produits d'une certaine firme pharmaceutique spécifierait le nom de la compagnie en plus du titre générique, sur l'ordonnance écrite.

Comment baisser les prix

La Commission est d'avis que les médicaments portant des appellations génériques pourraient contribuer à faire diminuer les prix. Elle cite des exemples de diminutions de prix ces dernières années, dans le cas de certains médicaments portant une marque de commerce. La Commission précise que ces réductions ont été possibles en partie à cause de méthodes de production améliorées et, dans un certain cas, à cause de l'ouverture d'une nouvelle usine au Canada, mais à son avis :

"Au Canada, la concurrence provenant des médicaments génériques à prix moins élevés, importés d'Europe, a constitué l'élément le plus important dans les réductions de prix consenties par les grands manufacturiers de produits pharmaceutiques."

Comme moyen d'encourager une plus grande utilisation des préparations génériques moins dispendieuses, la Commission suggère que la législation provinciale soit modifiée selon les grandes lignes de l'amendement apporté l'an dernier à la Loi de l'Association pharmaceutique de l'Alberta.

Une telle législation permettrait aux pharmaciens de substituer un équivalent pharmaceutique à une préparation commerciale précisée dans une ordonnance. Les pharmaciens seraient ainsi placés à peu près dans la même situation que bon nombre d'hôpitaux, où les médicaments sont prescrits et dispensés selon les noms génériques.

Coopération de tous

Pour être efficace, cependant, cette mesure nécessiterait la coopération des médecins et des pharmaciens. Les services d'inspection et de vérification du gouvernement devraient également être améliorés au point où tous les médicaments offerts sur le marché canadien, pourraient, sans risque considérable, être considérés comme étant de bonne qualité.

"Une inspection inadéquate élève des barrières psychologiques à la concurrence et contribue ainsi indirectement à restreindre la liberté du commerce et à limiter l'impact des produits de concurrence sur le marché."

Les propositions de la Commission pour rendre plus sévères les règlements sur les aliments et les drogues comprennent l'inspection, par les autorités fédérales, de tous les lieux où des médicaments sont fabriqués, et l'inspection et la vérification d'échantillons d'un nombre suffisamment considérable de lots de chaque médicament de fabrication canadienne ou importé.

Des enquêtes à faire

On devrait faire enquête par exemple sur ce qui forme la base des médicaments et les ingrédients qui y entrent dans le but de ralentir ou d'accélérer l'absorption du médicament.

"Bien entendu la Commission ne recommande pas que cette vérification se fasse sur chaque échantillon de chaque lot de chaque médicament d'ordonnance, seulement par crainte d'imposer un fardeau trop lourd même sur un service agrandi des aliments et des drogues."

La Commission suggère qu'il peut y avoir de bonnes raisons de proposer un examen critique de la publicité et de la promotion en rapport avec le contrôle fédéral de la santé. Les conseils et les suggestions des associations médicales seraient d'un apport précieux.

On devrait étudier sérieusement une surveillance fédérale possible de toute la publicité et de la promotion, y compris la distribution des échantillons. La Commission précise qu'il arrive fréquemment que le message du manufacturier ne retient pas l'attention de celui qui le reçoit, qu'il est parfois incomplet et qu'il peut même induire en erreur.

"Il existe un danger que l'activité du manufacturier, au chapitre de la promotion, n'aboutisse à rien car les praticiens généraux seront généralement incités à ne porter aucune attention au flot de littérature qui leur parvient".

Autres points

Voici les autres points que contient le rapport :

L'Association médicale canadienne et ses succursales provinciales sont dans une excellente position pour fournir aux médecins membres les renseignements quant aux coûts.

Jusqu'à un certain point, tout médecin peut aider ses patients à épargner de l'argent sans risque de nuire à la valeur du traitement. Par exemple, chaque fois que deux préparations ou plus ont une égale valeur de traitement, le produit pharmaceutique à prix moins élevé pourrait être prescrit.

La responsabilité légale pour assurer la sécurité et l'efficacité de tout médicament demeure la responsabilité de son manufacturier ou de son distributeur.

Des tarifs de dumping peuvent parfois contribuer à augmenter les frais de certains importateurs canadiens, sans accorder aucune protection substantielle aux manufacturiers canadiens de médicaments.

Le Canada a bien peu de médicaments inventés ici, à vendre et rien n'indique qu'il y aura des changements significatifs dans ce domaine dans l'avenir immédiat.

La Commission n'a formulé aucune recommandation au sujet de la taxe de vente fédérale de 11 pour cent sur les médicaments. Elle dit qu'il s'agit là d'une question de politique gouvernementale qui dépasse les cadres de l'enquête.

Le LDS est-il un médicament si dangereux ?

LONDRES. (AFP) — La mort d'un médecin qui avait pris intentionnellement un médicament connu pour ses effets hypnotiques et qui a la propriété de libérer les souvenirs les plus reculés, vient de déclencher une vive polémique parmi le corps médical britannique.

Le coroner appelé à se prononcer sur la cause de la mort du Dr Samuel Leff n'a formulé aucune conclusion. Il a été établi que le Dr Leff est entré dans le coma trois jours après s'être fait une injection sous-cutanée de LSD (Lysergic Acid Diethylamide) pour pouvoir en décrire les effets dans un livre qu'il écrivait.

Mais, a conclu le coroner, il n'est pas possible de prouver avec certitude que cette injection ait causé la mort du Dr Leff.

C'est sur ce point que porte la polémique qui oppose aujourd'hui les partisans de ce médicament connu et utilisé par les psychiatres, qui le jugent inoffensif, à ceux qui estiment qu'il y a une relation directe entre la mort du Dr Leff et l'emploi de ce médicament qui avait déjà fait une victime. Le LSD est-il vraiment un médicament mortel ? C'est la question que l'on se pose actuellement.

Du 21 au 27

Le roi du Laos aux Etats-Unis

WASHINGTON (AFP) — Le roi Savang Vatthana du Laos, qui vient de terminer une visite officielle en URSS, arrivera demain, à Knoxville, dans l'Etat du Tennessee.

Le roi, qui passera la journée de vendredi à visiter les énormes installations hydro-électriques de la "Tennessee Valley Authority", se rendra le 25 février à Washington où il sera l'hôte à un déjeuner offert en son honneur par le président Kennedy à la Maison Blanche.

Le secrétariat d'Etat, qui a publié hier soir le programme de la visite que le souverain du Laos, accompagné du premier ministre Souvanna Phouma et des principaux membres de son cabinet, doit effectuer du 21 au 27 février aux Etats-Unis, a déclaré que le souverain conférera avec le président Kennedy le 27 février.

Démission, puis nomination

MacAuley change de position

LONDRES. (PA) — Archibald McAulay, le responsable du tournoi de Wimbledon depuis 17 ans, a remis sa démission à titre de secrétaire du club de tennis britannique afin d'accepter le poste de capitaine de l'équipe anglaise de la Coupe Davis.

MacAulay, qui succède à John Barrett, qui s'est retiré à cause de ses affaires personnelles, est également capitaine de l'équipe de la coupe Wightman.

Décès de Mme Victor De La Plante épouse du Major Victor De La Plante

Le 17 février, à l'âge de 44 ans, est décédée, à l'Hôtel-Dieu, Mme Victor De La Plante (Lorraine De Ladurantaye). Elle laisse dans le deuil son époux, deux fils Luc et Benoit, ainsi que deux soeurs, Laurette et Suzanne. La dépouille mortelle est exposée au salon J. M. D. Cyr, rue du Collège, St-Vincent-de-Paul. Funérailles jeudi matin à 9 h. 30. L'inhumation au cimetière de St-Vincent-de-Paul. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. —●

in memoriam

FILION: Cécile Laberge. — Cruel souvenir que ce 20 février où tu nous quittais pour toujours; déjà une année a passée mais notre peine est toujours aussi vive dans nos coeurs. Ton époux, Théodore, tes enfants, Gyslaine, Pierre et Francine.

Naissances

BLAIS — Pour une 2ème fois consécutive, Mme Roger Blais a donné naissance à une petite fille venue au monde avec une dent, étant assistée par le Dr Marcel Bernier de l'hôpital Notre-Dame.

VANIER — A l'Hôpital Ste-Justine, le 5 fevrier 1963 à M. et Madame Richard Vanier (née Francine Meunier) née une fille baptisée France. Parrain et marraine, M. et Mme Vito Cotellesso. La mère était porteuse.

avis de DÉCÈS

AHERN (Douglas) — Subitement à Vancouver, le 17 février 1963 à l'âge de 48 ans est décédé M. Douglas Ahern, célibataire, frère de Mervyn, de Drian, de Gwen, Hester. Les funérailles ont eu lieu à Vancouver.

ARCHAMBAULT (Alexina) — A Montréal, le 18 février 1963, est décédée Mme veuve Victor Archambault, née Alexina Trudel, mère de Guy-V. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Georges Vandelac Ltée
4240, rue St-Denis
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame de la Salette, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERGERON (Rose-Anna) — A Montréal, le 18 février 1963, à l'âge de 79 ans, est décédée Mme François Bergeron, née Rose-Anna Racicot, demeurant à 2159 Florian, mère de Alfred et Marie (Mme Claude Hutton). Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Dallaire Inc.
2590, rue Rouen
à 8 hres 15, pour se rendre à l'église St-Anselme où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERNAD (Joseph) — A Pointe-aux-Trembles, le 19 février 1963 à l'âge de 76 ans et 9 mois, est décédé Joseph Bernard, époux de Louisa Monette, demeurant 12,246 Notre-Dame Est. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville & Gingras
11813 rue Notre-Dame Est
à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus de Pointe-aux-Trembles où le service sera célébré à 9 hres 30 et de là au cimetière de Charlemagne, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERTRAND (Kate) — A Montréal, le 18 février 1963 à l'âge de 80 ans 4 mois est décédée Kate Goyer, épouse de feu Arthur Bertrand, demeurant à 7739 Drolet. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée
8078 rue Drolet, coin Jarry
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOILEAU-CHAUREST — A l'Ile Bizard, le 18 février 1963, à l'âge de 45 ans, est décédée Gabrielle Chaurest, épouse de Marcel Boileau. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Legault
16,114 boul. Gouin ouest,
Ste-Geneviève
pour se rendre à l'église paroissiale de l'Ile Bizard où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BREACKELL (Marie-Anne) — A Montréal, le 20 février 1963, à l'âge de 92 ans, est décédée Mme veuve John Breackell, née Marie-Anne Crook, demeurant à 6607 - 3ème Avenue Rosemont. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
3661 rue Jean-Talon Est
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Brendan où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU (Paul) — A Montréal, le 18 février 1963, à l'âge de 62 ans, est décédé Paul Charbonneau, époux de feu Corinne Larin. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520 rue St-Denis
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARLAND (Ida) — A Valleyfield, le 19 février 1963, à l'âge de 75 ans, est décédée Mme Aulelard Charland, née Ida Bourbonnais. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. E. Ménard & Fils
Coteau Station
pour se rendre à l'église paroissiale Coteau Station, où le service sera célébré à 10 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLOUTIER (Roger) — A Montréal, le 18 février 1963, à l'âge de 40 ans, est décédé Roger Cloutier, époux de Madeleine Archambault, père de Nicole et Pierre, de Fabreville. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
1415 est, rue Fleury
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église de la Visitation, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COLLERETTE (Napoléon) — A Montréal, le 19 février 1963 à l'âge de 84 ans est décédé Napoléon Collerette, époux en 1ères noces d'Eulalie Leroux, en 2èmes noces de feu Blanche Harvey 11,726 Balzac. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Dallaire Inc.
3254 rue Bellechasse
coin 11ième Ave. Rosemont
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMTOIS (Roger) — A Montréal, le 18 février 1963, à l'âge de 54 ans, est décédé Roger Comtois, époux de Berthe Montreuil, demeurant 8309 Berri. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Eugène Desjardins Enrg.
8328 rue St-Denis, près Guizot
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Alphonse D'Youville, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COULOMBE (Marie-Ange) — A Ville St-Michel, le 18 février 1963, à l'âge de 63 ans, est décédée Mme Athanase Coulombe, née Marie-Ange Caron, demeurant à 3179 Jarry est. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
3661 rue Jean-Talon est,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Bernardin-de-Sienne, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CREVIER (Léonie) — A Ste-Anne-de-Bellevue, le 18 février 1963, à l'âge de 90 ans, est décédée Léonie Lalonde, épouse de feu Emmanuel Crevier, demeurant à 21, rue Perreault. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-S. Vallée Ltée,
107, rue Ste-Anne,
pour se rendre à l'église Ste-Anne-de-Bellevue, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CREVIER (Mathilda) — A Montréal, le 19 février 1963, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme Zéphir Crevier, née Mathilde Fréreault, demeurant à 4467 Henri-Julien. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Georges Godin
518 rue Rachel est
pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAGENAIS (Gérard) — A Montréal, le 17 février 1963, à l'âge de 50 ans, est décédé Gérard Dagenais, époux de Suzanne Rochon, demeurant au 7135 Chabot. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Georges Godin,
2251 rue Jean-Talon est
à 8 hres 45 pour se rendre à l'église St-Barthelemy, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de St-Léonard-de-Port-Maurice, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DARVEAU (François) — A Neuville, comté de Portneuf, le 18 février 1963, à l'âge de 84 ans, est décédé subitement M. François Darveau, époux de Dame Marie-Laure Vézina. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira de sa demeure à Neuville à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église de Neuville où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière paroissial, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAUPHIN (Conrad) — A Ville St-Michel, le 19 février 1963, à l'âge de 56 ans, est décédé Conrad Dauphin, époux d'Aurore Roy, demeurant 7040, 8ème Ave, Ville St-Michel. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
R. Sanscartier
4036, rue Clair, entre Pie-IX et 21ème Ave
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Mathieu où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Châteauguay, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DE LAPLANTE (Lorraine) — A St-Vincent-de-Paul, le 17 février 1963, à l'âge de 45 ans, est décédée Lorraine De Ladurantaye, épouse du major Victor DeLaplante, demeurant 1025 rue Suzanne. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. M. D. Cyr,
1039 rue du Collège
à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église paroissiale St-Vincent-de-Paul où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière du même endroit lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESJARDINS (Guy) — A Trois-Rivières, le 17 février 1963, à l'âge de 19 ans, est décédé accidentellement Guy Desjardins, fils de Georges Desjardins et de Lucienne Clermont, demeurant à 5273-8ème Avenue Rosemont. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.
5359, 11ème Avenue Rosemont
à 9 h. 15, pour se rendre à l'église Ste-Philomène où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESMARAIS (Marie-Ange) — A Montréal, le 18 février 1963, à l'âge de 72 ans est décédée Mme veuve Aimé Desmarais, née Marie-Ange Choquet. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Lucien Gervais Enrg.
130 rue Ste-Anne, Varennes
pour se rendre à l'église paroissiale de Varennes où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESROCHERS (Léo) — A Montréal, le 19 février 1963, à l'âge de 67 ans, est décédé (Léo) Cléophas Desrochers, époux de Berthe Masse, demeurant 6817 Iberville. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
2548, rue Beaubien Est
à 10 hres, pour se rendre à l'église St-Marc, où le service sera célébré à 10 hres 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DOUVILLE (Germaine) — A Ville Jacques-Cartier, le 19 février 1963 à l'âge de 61 ans est décédée Mlle Germaine Douville, 970 Préfontaine. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 courant. Le convoi funbre partira des salons
B. Francoeur & Fils Enrg.
769 rue Ste-Hélène, Longueuil
à 8 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Georges de Longueuil où le service sera célébré à 8 hrs 30 et de là au cimetière de St-George de Longueuil lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUCHARME (Lucien) — A Montréal, le 17 février 1963, à l'âge de 41 ans, est décédé M. Lucien Ducharme époux de Rita Frenière, 1467 Orléans. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
3472 est, rue Ste-Catherine
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Très St-Rédempteur où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUFORT (Flore) — A Outremont, le 19 février 1963, à l'âge de 92 ans, est décédée Flore Remilard, épouse de feu Gustave Dufort, mère de Mme Léopold Bernier et de Mlle Lucienne Dufort. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée
5650 Chemin Côte-des-Neiges
pour se rendre à l'église St-Germain, Outremont, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUFRESNE (Réal) — A Montréal, le 18 février 1963 à l'âge de 31 ans est décédé M. Réal Dufresne époux de Jacqueline Boisvert demeurant 9642 Hochelaga. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Langlois
8628 rue Hochelaga
à 9 hrs pour se rendre à l'église St-Victor où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUMAS (Hervé) — A Montréal, le 18 février 1963, à l'âge de 57 ans, est décédé M. Hervé Dumas, époux de feu Laure Drolet, demeurant à 5100 Bourbonnière. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Rajotte
3635 rue Hochelaga
pour se rendre à l'église St-Albert-le-Grand, où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORTIER (Alexandre) — A Montréal le 18 février 1963 à l'âge de 55 ans est décédé Alexandre Fortier, époux de Lilianne Bergeron, demeurant à 7414 De Laroche. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Georges Godin
2251 rue ean-Talon Est
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOURNIER (J.-Baptiste) — A Montréal, le 18 février 1963, à l'âge de 85 ans, est décédé M. J.-Baptiste Fournier, époux de feu Laura Patenaude, demeurant 4451A rue Messier, père de Mme Frank Moore (Alice), Mme Charles Lamoureux (Bernadette) et Mlle Blanche Fournier. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Paul Marchand
4228, rue Papineau
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Louis-de-Gonzague, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAULIN (Jeannette) — A Montréal, le 19 février 1963 à l'âge de 47 ans est décédée Jeannette Bergeron, épouse de Jacques Gaulin, demeurant à 2527 St-Zotique. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
O. Duquette Inc.
1350 rue Beaubien Est
pour se rendre à l'église St-Marc où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUAY (Elvina) — A Brownsburg, le 19 février 1963 à l'âge de 74 ans 11 mois est décédée Mme veuve Joseph Guay née Elvina Nadon, épouse en 1ières noces de Joseph Menard. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.G. Desforges
210 rue Des Erables
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Paroissiale de Brownsdurg où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIROUX (Donat) — A Montréal, le 19 février 1963 à l'âge de 65 ans est décédé Donat Giroux, époux de feu Clarida Lemieux, demeurant à 1327 Martineau. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
de la Société Coopérative de frais funéraires
302 rue Ste-Catherine Est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Pierre Apôtre où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIROUX (Edmond) — A Montréal, le 18 février 1963 à l'âge de 73 ans est décédé M. Edmond Giroux époux de Adelia Blais demeurant 7870 Des Ecores Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons de la Société Coopérative de Frais Funéraires
2215 rue Jean-Talon Est
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Bernardin-de-Sienne où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de St-Philippe d'Argenteuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRANDMAISON (Marie-Louise) — A Cornwall, Ontario, le 19 février 1963, est décédé Mme

Nécrologie

R.P. BERNARD ARSENAULT OMI

Le R.P. Bernard Arsenault, des Pères Oblats de Marie-Immaculée, est décédé dimanche au Sanatorium de sa communauté à Sainte-Agathe-des-Monts. Le missionnaire dans le vicariat apostolique de Whitehorse, au Yukon, a succombé à l'âge de 49 ans et 3 mois, après quelques mois de maladie.

Le Père Arsenault est né à La Tuque, en Mauricie, le 15 décembre 1913. Il était le fils de Joseph-Octave Arsenault et de Léonie Gaudet, tous deux décédés. Après ses études classiques au Séminaire de Québec, il prit l'habit au noviciat des Oblats, le 21 juillet 1936, et il fit sa profession perpétuelle à Ottawa, le 8 septembre 1940. Son Em. le cardinal Rodrigue Villeneuve, O.M.I., l'avait élevé au sacerdoce dans la capitale fédérale, le 15 juin 1941.

Survivent au R.P. Bernard Arsenault, son frère Raymond, de La Tuque, et sa soeur, la Rév. Soeur Cécile d'Italie (Florence), à la maison-mère des Soeurs de l'Assomption de Nicolet. Son frère, prêtre également, l'abbé Léonard Arsenault, du diocèse de Timmins et un ancien élève du Séminaire de Québec, l'a précédé dans la tombe en 1952.

Les funérailles ont eu lieu ce matin, au noviciat Notre-Dame, de Richelieu, où se fait également l'inhumation. Le R.P. Albert Dréan, vicaire des missions au Yukon, a chanté le service funèbre.

Mme JACQUES GAULIN

A l'hôpital Maisonneuve est décédée, mardi le 19 février 1963, Mme Jacques Gaulin, née Jeannette Bergeron, âgée de 47 ans et demeurant au 2527, rue St-Zotique, à Montréal.

Elle laisse dans le deuil outre son époux, surintendant de la Division des utilités publiques de la ville de Montréal, sa fille Francine, ses soeurs Mmes

Roméo Bourdeau (Marie-Rose), Armand Léonard (Lucienne), son frère, Jean-Louis Bergeron, plusieurs beaux-frères et belles-soeurs, neveux et nièces.

La dépouille mortelle est exposée au salon Omer Duquette Inc., 1350 rue Beaubien Est.

Le service funèbre sera chanté à l'église St-Marc de Rosemont, samedi matin.

M. Alcide LESSARD

M. Alcide Lessard est décédé à l'hôpital Jean-Talon le 18 février, à l'âge de 67 ans.

Il était président provincial de la Corporation des Maitres en centrale thermique, dont il

avait aidé à établir le chapitre montréalais en 1959. Il avait été président de l'Association des ingénieurs professionnels du district de Montréal de 1939 à 1948.

Il laisse dans le deuil son épouse, née Thérèse Lacasse; son fils et sa belle-fille, M. et Mme Alcide Lessard jr (Gertrude Boucher); sa fille, Mlle Johanne Lessard; sa mère, ses frères, beaux-frères et belles-soeurs.

La dépouille mortelle est exposée au 6440, 24e avenue, Rosemont. Les funérailles auront lieu vendredi en l'église St-Jean-Marie-Vianney.

NEW YORK. (PC) — M. **William G. Tankoos** est mort subitement hier à New York à l'âge de 39 ans.

Il était l'un des propriétaires de la compagnie immobilière newyorkaise "Tankoos & Company".

VICTORIA. (PC) — Mme **Mary Caroline Smith**, épouse de l'ancien éditeur du "Chronicle-Telegraph" de Québec est décédée dimanche à Victoria à l'âge de 81 ans.

Mme Smith, qui était née en Angleterre, avait passé la plus longue partie de sa vie à Québec, qu'elle avait quitté en 1939 pour aller vivre à Victoria en Colombie-Britannique.

EDMONTON. (PC) — Le lieutenant d'aviation **D. H. L. McElmon**, s'est tué lorsque son appareil, un CF-104, s'est écrasé sur la glace du lac Methy, à 230 milles au nord-est d'Edmonton.

Le lieutenant McElmon, natif d'Halifax, fut élevé à St. John, Nouveau-Brunswick, où vivent encore ses parents.

Le nouveau Dupuis

Ouvert le soir jeudi et vendredi jusqu'à 9 h.

où l'on trouve la nouveauté — la meilleure qualité — les plus bas prix

au coeur du Quartier Français

Revlon a créé ce nouveau rouge à lèvres 'SCULPTURA'

à pointe exclusive pour dessiner le contour des lèvres à la perfection... chaque fois

Présentation élégante..., et d'un emploi facile et parfait. La pointe tranchée de manière à colorer et à tracer les lèvres d'un seul mouvement et sans bavures disgracieuses. Une trouvaille exclusive parfaitement adaptée à l'étui mince et long qui a été dessiné par Van Cleef & Arpels, joaillier de renommée mondiale. Ce rouge à lèvres onctueux vous fera des lèvres lisses et fraîches.

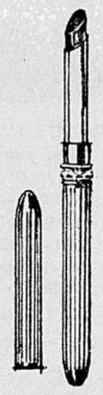

Disponible en 15 couleurs mode de REVLON

bâtonnet 1.95 — bâtonnet de rechange 1.50

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 240

ECONOMISEZ JUSQU'A 50% sur les prix ordinaires

MAX FACTOR

OFFRE SPECIALE DE MAX FACTOR

gros formats professionnels aux prix des formats ordinaires.

Merveilleux produits pour le soin de votre beauté quel que soit votre âge.

LOTION NETTOYANTE — lotion crémeuse pénétrant en profondeur pour nettoyer la peau parfaitement. OFFRE SPECIALE 2.00

CREME VITA NOURRISSANTE — crème de nuit pour adoucir et éliminer l'excès huileux de la peau grasse ou mi-grasse. OFFRE SPECIALE 3.25

SECRET KEY — lotion qui redonnera un bon équilibre chimique à l'épiderme. OFFRE SPECIALE 2.00

CREME DE NUIT VELOUTEE pour nourrir en beauté l'épiderme normal ou farineux (sec). OFFRE SPECIALE 3.25

CREME ENRICHIE AUX HORMONES — pour adoucir, nourrir, humidifier durant le sommeil la peau fanée ou éviter les rides à celle plus jeune. OFFRE SPECIALE 4.25

LOTION ACTIVE HUMIDIFIANTE — bonne protection sous le maquillage durant toute la journée. — Tiendra sans brouiller le teint. OFFRE SPECIALE 3.25

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 240

LOTION FIRMO-LIFT d'Elizabeth Arden

une allure plus jeune ... une autre vie! célèbre lotion

FIRMO-LIFT d'Elizabeth Arden

ENSEMBLE SPECIAL 5.00

Valeur 7.00 — Le traitement FIRMO-LIFT de Mlle Arden donne à votre gorge des contours fermes, définis, une peau lisse et souple. Avec cette préparation remarquable (et vos deux mains)) vous pouvez retrouver et conserver l'allure impeccable de la jeunesse.

LOTION FIRMO-LIFT 3.50 - 6.00

SALON TREATMENT OIL 4.00 - 11.00

PERFECTION CREAM 2.50 - 4.50 - 8.25

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 240

créations Adrien exclusivité Dupuis

ETOLES DE VISON

Ord. 299.00 269.00

Belles étoles en vison pastel, naturel aussi vison sauvage. Peaux séparées soigneusement travaillées. Parure indispensable pour les réceptions de toutes sortes.

JAQUETTES ELEGANTES

dames, jeunes filles, tailles 10 à 20

1er groupe — Jaquettes mouton de Perse gris naturel, unies ou avec col vison saphir ou vison noir. 2e groupe — Jaquettes mouton de Perse teint noir, unies, aussi avec col de vison pastel ou saphir. 3e groupe — Jaquettes mouton de Perse teint brun, entièrement unies.

ORD. 349.00 — 289.00

DUPUIS — DEUXIEME, RAYON 591

Prenez la bonne habitude d'habiller la jeunesse au Nouveau DUPUIS

CHANDAILS BAN-LON

pour fillettes 4-6-6x ans

1.99

par BELDING CORTICELLI, ces jolis chandails, encolure ronde, manches courtes, tellement pratiques pour porter avec la petite jupe ou le pantalon. Choix en lilas, marine, rouge cerise. Avons aussi autres couleurs mais non dans toutes les tailles. Nous sommes heureux de pouvoir vous faire profiter de ce spécial du manufacturier.

DUPUIS — TROISIEME, RAYON 430

SALOPETTES POUR BEBES

12-18 et 24 mois

2 pour 1.99

Deux modèles au choix et qui plairont à la jeune maman. Un pantalon façon salopettes, avec boutons-pression à l'entre-jambes. Un autre style "équitation" aussi avec pressions à l'entre-jambes. Les deux modèles en tissu Cordette. Imprimés bleu, brun, coco ou vert. Profitez de l'occasion!

DUPUIS — TROISIEME, RAYON 430

Velva Moisture Film d'Elizabeth Arden

pour l'épiderme assoiffé de beauté

format ordinaire, 3 on. 5.00

format 6⅞ on. 10.00

VELVA MOISTURE FILM... un film protecteur invisible qui humidifie la peau, la rend plus veloutée, plus jeune. Ce film transparent doit être appliqué avant le fond de teint Elizabeth Arden. Il gardera votre maquillage impeccable toute la journée.

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 240

Pantalons

corduroy doublés

6 à 12 ans

ORD. 3.98 chacun

2.99

2 pour 5.75

Voilà les pantalons qu'il faut à votre jeune. Ils sont en corduroy doublés de chaude finette. Modèle à taille semi-boxer, élastique au dos, pattes sur les côtés pouvant être ajustées selon le tour de taille. Se porte pour aller en classe, pour le jeu, etc. Vert, mraine, gris charcoal.

DUPUIS — MEZZANINE, RAYON 660

PYJAMAS

broadcloth à solder

garçons 8 à 18 ans

PRIX TRES SPECIAL

1.99

Pyjamas broadcloth de bonne qualité, lavables, confectionnés par un manufacturier très connu. Gilet tailleur à manches longues. Pantalon à jambes longues, taille élastique. Bonne coupe confortable. C'est là une aubaine que nous ne pourrons pas renouveler, aussi que les mamans en profitent. Imprimés variés en bleu, rouge, vert.

DUPUIS — MEZZANINE, RAYON 661

SATISFACTION GARANTIE OU ARGENT REMIS Dupuis Frères 865 EST, RUE STE-CATHERINE MONTREAL COMMANDES TELEPHONIQUES VI. 2-6171 AUTRES APPELS VI. 2-5151

Le procès Marcotte

Fo...

C.E.DAIGNEAULT
DEPT DES ACHATS
ED. FINALE
1SEM. - OSAM.

Justi... [illegible] du procès de Georges Marcotte, ce matin, ont été fouillées par ordre de la Cour. On ne se souvient pas que pareille mesure de sécurité ait jamais été prise au Palais et le fait a causé beaucoup d'émoi dans l'assistance.

Personne n'a échappé à la fouille, même les chroniqueurs judiciaires ont dû se soumettre de bon gré; les femmes ont été fouillées par des matrones de la Police provinciale.

Cette mesure avait pour but de minimiser au possible les risques de vengeance apparemment ourdie contre le témoin-clé Jean-Paul Fournel. Le tribunal avait en effet été saisi d'une rumeur voulant que Fournel soit abattu en pleine cour par la pègre.

Le juge Roger Ouimet, en accédant au fauteuil, ce matin, a aussitôt ordonné que toutes les personnes présentes soient fouillées. "Par mesure de sécurité, je donne ordre à la police de fouiller toute personne qui se trouve dans cette salle et de fouiller toute personne qui à l'avenir désirera y entrer et ceci avant chaque séance de la Cour", a prononcé le président du tribunal.

Une atmosphère extrêmement tendue couvrait la salle d'audience après cette investigation et tous les regards se portaient naturellement sur le témoin Fournel, dans le box. Des policiers étaient dissimulés un peu partout et on aurait pu entendre voler une mouche.

Fournel continuait d'être contre-interrogé par la Défense. Il se peut que la Couronne fasse entendre un témoin surprise aujourd'hui.

Contre-interrogé longuement par les avocats de la défense, Jean-Paul Fournel, 40 ans, a déclaré hier après-midi, au procès pour meurtre qualifié de son comparse, Georges Marcotte, qu'il n'avait dit jusqu'ici que la vérité... qu'il n'avait aucune raison de mentir.

Marcotte est devant ses pairs pour répondre de la mort du policier Claude Marineau abattu avec l'agent Denis Brabant,

Voir FOUILLE en page 2

MEME LES JOURNALISTES n'ont pas été épargnés par la fouille ordonnée ce matin par le juge Ouimet, présidant le procès de Marcotte, comme en fait foi cette photographie montrant notre chroniqueur judiciaire, M. Maurice Morin, et le caporal Ste-Marie.

photo LA PRESSE

Fournel implique un avocat dans un hold-up

Jean-Paul Fournel, témoin-clef au procès de Marcotte, accusé du meurtre qualifié du policier Claude Marineau, tué avec son compagnon, Denis Brabant, le 14 décembre dernier, a répété, en réponse à des questions de Me Claude Wagner, procureur chef adjoint de la Couronne, que l'avocat Trajan Constantin avait été l'instigateur d'un hold-up survenu en septembre.

Et ce hold-up avait été perpétré, tout comme celui du 14 décembre, dans la succursale de la Banque Canadienne-Impériale de Commerce, 6700, chemin de la Côte-de-Liesse, Saint-Laurent.

De son côté, Me Constantin a demandé à l'hon. juge Roger Ouimet qui préside le procès de Marcotte, de s'expliquer dans le box aux témoins.

"Il vous sera permis de rendre témoignage, lui a déclaré le tribunal, mais vous serez sans doute, de plus, soumis à un contre-interrogatoire."

Lorsque l'audience de ce matin a été levée, Me Constantin, qui assure la défense de Marcotte avec Me Yves Mayrand, était très pâle.

C'est au cours du contre-interrogatoire de Fournel que le nom de Me Constantin a été prononcé.

Fournel a dit qu'en septembre il avait commis le hold-up avec un dénommé André Crafcenko ... bel et bien à Saint-Laurent où, d'ailleurs, il en avait perpétré un premier en mai.

Et ce hold-up de septembre, sous l'instigation de Me Constantin.

Les choses en restèrent là ... pour le moment.

Mais une fois que Me Mayrand eut déclaré son contre-interrogatoire terminé, Me Wagner, agissant pour le ministère public, assisté de Me Jacques Ducros, procureur permanent de la Couronne, est revenu à la charge, comme c'était son droit, malgré les objections, renvoyées d'ailleurs, de l'avocat de la défense ... au sujet de l'affaire Constantin.

C'est alors que Fournel fournit des détails sur cet incident pour le moins dramatique.

"Vous avez parlé d'un hold-up commis en septembre à la Banque Canadienne-Impériale de Commerce. De quoi s'est-il agi" ? a demandé Me Wagner au témoin Fournel.

"Ç'a commencé en mai, après un premier hold-up commis au même endroit. C'était une trouvaille d'André Crafcenco", a déclaré Fournel.

Et le co-accusé dans l'affaire meurtrière de Saint-Laurent a poursuivi :

Voir FOURNEL en page 2

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

DERNIÈRE ÉDITION 5¢ Montréal, mercredi 20 février 1963 / saint Eucher, évêque.

IMPRIME ET PUBLIE AU 7 OUEST, RUE ST-JACQUES, MONTREAL, PAR LA COMPAGNIE DE PUBLICATION DE LA PRESSE LIMITEE • 79e ANNEE, No 109 • 4 CAHIERS • 80 PAGES

L'URSS propose à l'OTAN:

Un traité de non-agression

GENEVE. (UPI, Reuters, AFP) — L'Union soviétique a formellement proposé aujourd'hui un projet de pacte de non-agression entre les pays occidentaux et les pays communistes d'Europe.

Le projet, soumis à la conférence de désarmement, prévoit que les parties au traité s'engageraient à ne pas recourir à l'agression, à la menace ou à l'usage de la force et que tous les désaccords entre une ou plusieurs nations du Pacte de Varsovie et une ou plusieurs nations de l'OTAN seraient réglés par négociations.

Le pacte proposé par l'URSS prévoit également que les deux camps se consulteraient en cas de situation menaçant les intérêts communs ou en cas de danger commun. Le pacte resterait en vigueur aussi longtemps que les pactes de Varsovie et de l'OTAN demeureront en vigueur.

Diminuer les risques de guerre

L'URSS envisage un tel pacte comme une mesure "collatérale" de désarmement qui pourrait être prise immédiatement en vue de diminuer les risques de guerre.

Dans le même ordre d'idée, Moscou avait déjà présenté un projet de déclaration par laquelle les grandes puissances s'engageraient à retirer immédiatement leurs armes stratégiques des bases à l'étranger. Cette proposition a été repoussée par les pays occidentaux qui y ont vu une tentative de l'URSS pour acquérir la supériorité militaire durant le processus de désarmement.

Quant à l'idée d'un pacte de non-agression, elle a déjà été avancée par l'URSS tant à Genève qu'à l'ONU et l'Occident a manifesté peu d'enthousiasme à cet égard.

Aujourd'hui, toutefois, le porte-parole de la délégation britannique a souligné que la proposition d'un pacte de non-agression entre les pays de l'OTAN et ceux du Traité de Varsovie peut "avoir une certaine valeur en réduisant la tension internationale".

Concesion américaine ?

De son côté, le délégué américain a déclaré que les positions occidentale et soviétique semblent plus rapprochées que jamais au sujet de l'arrêt des essais nucléaires, mais que le fossé est peut-être plus profond que jamais. Aussi la dernière mesure devant combler ce fossé semble-t-elle difficile à prendre.

Ces remarques de M. William Foster faisaient suite aux rumeurs selon lesquelles les Etats-Unis seraient disposés à faire

Voir L'URSS en page 2

Les prix élevés des médicaments

Remède: abolir les brevets (Ottawa) -- Fin de la liberté (les fabricants)

OTTAWA, (PC) — "Le seul remède efficace" aux prix élevés des médicaments et remèdes au Canada est l'abolition de la protection du brevet, conclut la Commission d'enquête sur les pratiques commerciales restrictives à la suite de recherches qu'elle poursuit depuis cinq ans.

La Commission va jusqu'à constater dans son volumineux rapport, dont on trouvera le compte rendu en page 74, que "le contrôle sévère exercé par les brevets ... n'a apporté à la population du Canada aucun avantage qui aurait pu compenser pour les désavantages du monopole."

L'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques n'a pas été lente à réagir aux recommandations de la Commission d'enquête.

Son gérant général, M. Stanley N. Conder, a déclaré aujourd'hui que le rapport de la commission semble contenir des affirmations qui, dans certains cas, "s'attaquent à la racine même de l'entreprise libre au Canada".

M. Conder rappelle que la conclusion la plus significative du rapport, démontre qu'on n'a pas réussi à prouver que les manufacturiers étaient de collusion pour fixer les prix. "Néanmoins, ajoute-t-il, le rapport semble contenir plusieurs déclarations qui, dans bien des cas, portent atteinte à la base même de la concurrence parmi les entreprises privées au pays".

De son côté, le secrétaire général de la Canadian Pharmaceutical Association, M. John Turnbull, a déclaré qu'un certain nombre des recommandations de la commission s'accordent avec celles que l'association a déjà formulées, notamment celles qui suggèrent un contrôle plus sévère de la part du bureau des aliments et drogues sous l'empire de la loi du même nom.

M. Turnbull a évité de se prononcer sur la question des brevets dont la commission recommande l'abolition, expliquant que ce problème serait plus adéquatement discuté par les fabricants eux-mêmes. Au sujet de la codification des prix, que déplore également le rapport, M. Turnbull a dit douter que plus d'un tiers des pharmaciens s'adonnent à cette pratique.

Rémillard démissionne

par **Laval LE BORGNE**

"Je signe ces quelque 150 chèques de paie des employés et fonctionnaires municipaux, pour rendre service au conseil, et je pose ainsi mon dernier geste officiel comme maire !" C'est J. Léo-Aldéo Rémillard, maire de Jacques-Cartier depuis juin 1960, qui a fait cette déclaration et posé ce geste, devant le représentant de LA PRESSE, hier soir. La carrière politique de M. Rémillard, rarement sans pittoresque, souvent critiquée, a pris fin officiellement une heure plus tard lorsque les conseillers ont accepté sa lettre de démission.

M. Rémillard a donné comme raison de cette démission soudaine son mauvais état de santé. Il a précisé que depuis un certain temps un déplacement de la colonne vertébrale le fait énormément souffrir et que ses médecins lui recommandent fortement un repos complet d'un an, ce qu'il a accepté.

M. Rémillard a insisté sur le fait que la loi qui défend aux citoyens "munis" d'un dossier judiciaire d'occuper un poste public n'a absolument rien à voir avec sa démission.

C'est cette loi, fréquemment appelée "Bill Rémillard", qui a rendu M. Rémillard célèbre à travers toute la province et même plus loin. Depuis son adoption par le gouvernement du Québec, il n'a cessé d'effectuer toutes sortes de démarches, soit pour faire annuler le bill, soit pour obtenir son pardon absolu à Ottawa.

D'ici huit jours, le conseil se choisira un maire. Le remplaçant de M. Rémillard occupera son poste jusqu'en juin prochain. Deux personnalités de Jacques-Cartier semblent manifester un vif intérêt pour le poste de maire : M. Lorenzo Defoy, échevin, et M. Charles Henri Dubé, ancien commissaire. M. Defoy a déjà rendu publique son intention de se présenter ; il est appuyé, entre autres, par M. Elide Allard, le fondateur de l'Association des chauffeurs de l'industrie du taxi de la Rive-Sud, par certains membres de son association.

M. Dubé, journaliste au "Nouveau Journal" pendant quelque temps, est assuré lui de l'appui des Citoyens-Unis; cependant il n'a pas encore fait connaître officiellement sa décision de se présenter aux élections de juin.

Le maire REMILLARD
... démissionnaire

M. MARC PERRON

L'administrateur - délégué à Jacques-Cartier de la Commission municipale. M. Marc Perron, n'a fait qu'un commentaire concernant cette démission : "M. Rémillard part, nous de la Commission restons !" Cette déclaration peut peut-être porter à confusion si l'on considère que la lettre de démission de M. Rémillard se termine par le mot "Au revoir ..."

Devons-nous respecter des engagements dépassés? (Dief)

TORONTO. (PCf) — Le premier ministre Diefenbaker a déclaré hier que les bases de missiles Bomarc au Canada — même si les missiles étaient munis d'ogives nucléaires — deviennent de moins en moins importantes dans la défense de l'Amérique du Nord et que le Canada devrait accélérer son effort en vue du désarmement mondial.

A un autre moment, après avoir cité plusieurs déclarations de M. Pearson, chef du parti libéral, le premier ministre s'est demandé avec force si le Canada se devait de respecter des engagements pris dans des circonstances qui n'existent plus. Il a cité à ce propos la fourniture de missiles Skybolt à la Grande-Bretagne et le démantèlement des bases américaines en Turquie comme exemples d'engagements modifiés et de circonstances nouvelles.

Il a ajouté, également, que la nécessité des armes nucléaires pour les forces canadiennes à l'étranger serait revisée à la réunion ministérielle de l'OTAN, tenue à Ottawa en mai, et il a donné l'assurance, à la réunion annuelle du parti progressiste-conservateur de l'Ontario, que les forces canadiennes de l'OTAN "ne seront pas moins bien armées que celles des alliés de notre pays".

M. Diefenbaker a prononcé un discours de 90 minutes devant les congressistes, qui l'ont acclamé particulièrement quand il a lancé un appel en faveur de l'unité du parti et qu'il a déclaré qu'il fera la campagne en vue de l'élection du 8 avril "de toutes mes forces". Mais il a précisé qu'il ne s'agissait pas là de son discours inaugural de la campagne. "C'est tout simplement un interlude".

Déclaration prochaine

Le premier ministre, qui a précisé qu'une déclaration plus complète sur la politique de défense du gouvernement serait faite d'ici quelques jours, a exposé les grandes lignes de la politique de son parti pour accroître l'aide fédérale à la rénovation urbaine et s'en est pris au parti libéral pour avoir "étouffé" le 25e Parlement en empêchant par son obstruction le gouvernement de soumettre une législation qui aurait pu plaire à l'électorat.

Il était accompagné à la tribune par plusieurs ministres du cabinet représentant l'Ontario, et fut accueilli par le premier ministre John Robarts, qui a dit que la loyauté du gouvernement conservateur ontarien "est aussi profonde que la mer elle-même".

Le premier ministre a dit que lorsque le Canada a accepté que

Voir DIEFENBAKER en page 2

Halpenny (un autre!) se retire

TORONTO. (PC) — Un autre membre du cabinet Diefenbaker, M. G. Ernest Halpenny, secrétaire d'Etat depuis la défaite de Me Noël Dorion, en juin dernier, a annoncé son retrait de la vie publique hier soir.

M. Halpenny, qui a subi deux attaques cardiaques durant les 18 derniers mois, a annoncé officiellement hier, alors qu'il assistait à la réunion annuelle de l'Association conservatrice de l'Ontario, qu'il ne se représentera pas le 8 avril prochain, à

Voir HALPENNY en page 2

USA: pas de commentaire

WASHINGTON. (UPI) — Des hauts-fonctionnaires du secrétariat américain de la Défense ont exprimé hier leur confiance dans le missile anti-aérien Bomarc, mais ont refusé de commenter la prétention du premier ministre Diefenbaker qui affirme que les Etats-Unis conservent les Bomarcs uniquement parce qu'ils ont coûté très cher.

Les fonctionnaires avaient reçu l'instruction très stricte de rien dire qui pourrait être interprété comme une immixtion dans la présente campagne électorale en cours au Canada.

Mais un officiel a néanmoins déclaré qu'il n'est pas question de savoir si le Bomarc est un bon missile ou non. "Quant à nous nous avons entière confiance en lui".

M. Diefenbaker avait cité le secrétaire d'Etat à la Défense, M. Robert McNamara, lorsqu'il a déclaré récemment que les Etats-Unis conservaient les Bomarcs uniquement à cause de leur coût élevé. M. McNamara aurait fait ces déclarations le 30 janvier dernier devant le comité des forces armées de la Chambre des représentants.

Mise en vente dès le 11 mars

Les obligations d'épargne réduiront le besoin de capitaux de l'extérieur

—M. Jean Lesage

par **Jacques MONNIER**

QUEBEC — En révélant à la Chambre basse les détails de l'émission d'obligations d'épargne dont la livraison commencera dès le 11 mars, le premier ministre Jean Lesage a insisté sur le fait que "les obligations d'épargne donnent à tous les citoyens l'occasion de participer directement au financement de l'administration". De même, "pour le gouvernement, elles réduisent le besoin d'avoir recours à des capitaux de l'extérieur". Le premier ministre faisait ainsi allusion à l'endettement que représente la vente des obligations ordinaires du gouvernement vis-à-vis des prêteurs américains et torontois.

En effet, "les obligations d'épargne sont beaucoup plus accessibles que les obligations ordinaires au petit épargnant. Elles constituent un placement très sûr d'un rapport appréciable, soustrait aux fluctuations du marché; et elles sont facilement remboursables". Le fait qu'elles soient disponibles pour le public en même temps que les obligations gouvernementales ordinaires permet "une diversification utile".

Les obligations d'épargne, dont l'émission sera officiellement datée du 1er avril 1963, auront cours pendant 10 ans et viendront à échéance le 1er avril 1973. Elles porteront intérêt au taux moyen de 5.30 pour cent l'an, rapportant 5% les deux premières années, 5¼% les trois années suivantes et 5½% les cinq dernières années. M. Lesage n'a toutefois pas précisé quel serait le montant de cette émission.

Mais les autres détails sont dès à présent connus. Ces obligations seront munies de dix coupons. Elles seront payables au comptant lors de la livraison aux courtiers ou aux particuliers, dans ce dernier cas par l'intermédiaire des banques, des caisses populaires ou des sociétés de fiducie.

Maximum de $15,000 par épargnant

Personne ne pourra détenir plus de $15,000 d'obligations d'épargne, à l'exclusion cependant des obligations acquises par droit de succession et dûment immatriculées au nom du propriétaire décédé.

Ces titres d'épargne ne seront ni cessibles ni transférables. leur vente pourra cesser n'importe quand, au gré du ministère des Finances. Mais tant que durera leur validité, les porteurs pourront se faire rembourser à tout moment la totalité du capital, plus l'intérêt couru. Les échanges se feront alors aux guichets de la Société d'administration et de fiducie, régistraire désigné.

Bien que les obligations ne puissent être vendues par le système des retenues sur le salaire, les banques, les caisses

Voir LES OBLIGATIONS D'EPARGNE en page 2

Suspension de cinq autres agents de la PP

Cinq autres agents de la PP ont été suspendus depuis le début de la semaine, préalablement à leur congédiement, a annoncé ce matin l'assistant-directeur Jean-Paul Dessureau, commandant de la région de Montréal.

M. Dessureau a précisé que quatre de ces hommes appartiennent aux postes extérieurs de la ville et ont été suspendus pour irrégularités.

"Le cinquième, a-t-il précisé, était attaché au poste local et a été suspendu parce qu'il a été établi au cours d'un procès en cours, qu'il avait jadis, alors qu'il était attaché à la police de la Régie des alcools, commis des irrégularités".

M. Dessureau a refusé de commenter pour le moment la nouvelle voulant que l'un de ses jeunes agents, hier soir, a été appréhendé dans une boite de nuit pour avoir, sous l'influence de l'alcool, exhibé son revolver de service et l'avoir brandi à la ronde. Ce policier a été écroué aux cellules municipales, et remis à la PP.

Le jeune policier a commis ses deux infractions au Café Saint-Jacques, angle Ste-Catherine et St-Denis. Une première fois, parce qu'il causait des ennuis aux clients, il a été questionné par des agents municipaux et comme ils venaient de trouver une arme sur lui, il leur a expliqué qu'il était agent de la PP et qu'il avait oublié ses papiers d'identité chez lui.

Ils l'ont laissé aller. Mais il est revenu une demi-heure plus tard et brandissant son arme, a tenu les garçons de table, les artistes et les clients en joue durant plusieurs minutes. C'est alors qu'il a été de nouveau maîtrisé par la police municipale et écroué aux cellules.

Nouvel épisode de l'émancipation ?

Les obligations d'épargne, a dit hier M. Lesage, permettront une "diversification utile" des sources de financement public de la province de Québec. Elles réduiront la dépendance à l'égard des capitaux extérieurs que les emprunts ordinaires de l'Etat vont solliciter. Elles fourniront à l'ensemble de la population québecoise l'occasion de participer activement au financement de notre politique économique.

Ce sont là les trois avantages perceptibles de la nouvelle

Analyse de Michel van Schendel

de façon systématique un marché des obligations de la province. Il s'agit d'obligations ordinaires destinées à permettre à l'Etat de compter sur d'autres sources que l'impôt pour faire face aux dépenses croissantes que suppose une intervention exigée. Normalement, si l'impôt doit couvrir les dépenses courantes, la vente d'obligations est appelée à fournir les sommes nécessaires au financement d'opérations de plus vaste envergure qui demandent de gros investissements.

Mais, tandis que l'impôt est obligatoire et s'adresse exclusivement aux citoyens de la province, l'obligation d'Etat est, au même titre qu'une obligation industrielle privée, une

Voir EPISODE DE L'EMANCIPATION ? en page 2

Chevrier : "Libéraux du Québec, portez le Parlement vers les sommets."

La démocratie au Québec

PAR RICHARD DAIGNAULT ET DOMINIQUE CLIFT

Tâche neuve et ardue des journaux

Il n'y a pas si longtemps, les journaux servaient d'instruments de publicité aux gouvernements en place. Le peuple, qui est honnête, ne s'en rendait pas trop compte.

"Le Devoir" seul faisait contrepoids à cette puissante machine de propagande. On aurait cru que les éléments les plus avertis de la population s'arracheraient les copies de ce journal, pour connaître l'envers de la médaille. Pas du tout. C'est à peine si ce journal pouvait survivre d'une année à l'autre.

La plupart des hommes de profession et d'affaires préféraient lire leurs nouvelles politiques dans des quotidiens plus discrets et pratiquaient un petit jeu d'esprit qui consistait à déceler les vrais filons d'information dans la gangue de la propagande.

Voir DEMOCRATIE en p. 2

Sports

Jim Trimble, instructeur des "Alouettes"

PAGE 41

SOMMAIRE

Annonces classées / 64 à 73
Comiques / 73
Courrier de Pauline / 28
Décès, Naissances, etc. / 74
Editorial / 10
Finance / 62, 63
Horoscope / 39
L'auto / 14
Le monde syndical / 38
Le notaire / 6
Les patrons / 71
Les Tribunaux / 36
Loisirs et récréation / 31 à 33
Mots croisés / 16
Nos groupes ethniques / 8, 13
Radio et Télévision / 50, 51
Session provinciale 21
Spectacles et Concerts / 52, 53
Sports / 41 à 49 et 54 à 57
Vie féminine / 26 à 30
Vie mondaine / 27
Votre médecin / 60

LA MÉTÉO

PLUS FROID DEMAIN — MIN. : 10 ; MAX. : 15
VOIR DETAILS EN PAGE 2

Suppression massive de surtaxes à l'importation

OTTAWA. (PCI) — M. Nowlan, ministre des Finances, a annoncé hier l'élimination ou la réduction des surtaxes à l'importation qui rapportaient au gouvernement environ $1,185,000,000 annuellement.

Une déclaration publiée par le bureau du ministre fait savoir que ces surtaxes ont été éliminées sur des produits dont les prix d'importation faisaient un total de $950,000,000 en 1961, et qu'elles ont été réduites sur des produits qui valaient $235,000,000 cette année-là.

Ces augmentations de droits de douane ont été imposées en juin dernier pour des produits valant environ $3,000,000,000, c'est-à-dire environ la moitié du total des importations du Canada.

La mesure prise hier est la troisième du genre et la plus importante. Les autres ont été décidées le 16 octobre et le 15 novembre.

Ainsi, il n'y a de surcharges, maintenant, que sur un peu plus d'un tiers des produits touchés tout d'abord.

La déclaration provenant du bureau du ministre fait savoir que cette mesure a été prise à la suite de l'amélioration de la balance des paiements de notre pays.

Désormais, le matériel d'immobilisation, l'équipement et les produits utilisés par l'industrie canadienne ne feront plus l'objet de surcharges.

Ces augmentations de droits de douane ont été également éliminées sur certains produits de consommation courante. Les surcharges de dix pour cent sur la porcelaine et le savon en poudre ont été éliminées.

La déclaration de M. Nowlan fait également savoir que les autres surcharges seront éliminées dès que l'amélioration de la balance des paiements de notre pays le permettra.

LE SAC DU CLUB DE REFORME a été commis entre 3 h. 30 et 5 h., ce matin, par trois apaches qui ont assailli le gardien, M. Dominico Deramo. Le bureau du comptable, M. Paul Jacques, a été bouleversé dans tous les sens, comme le laisse voir la photo de gauche. Au téléphone, le sergent détective Gaston Deschamps donne les premiers renseignements au quartier général de la Sûreté municipale. A droite, la photo nous montre la fenêtre par où les bandits ont pénétré à l'intérieur du club.

Sac du Club de Réforme et attentat contre son gardien

par **Martin PRONOVOST**

Des malfaiteurs ont, au cours de la nuit, saccagé et pillé le Club de Réforme de Montréal, situé au 82 ouest, rue Sherbrooke, et ont sauvagement battu le gardien de nuit.

Ce dernier, M. Dominico Deramo, âgé de 50 ans, domicilié au 7801 rue Delorimier, a été transporté à l'hôpital Ste-Jeanne d'Arc où il est traité pour de multiples fractures à la tête. Son état est critique.

Les bandits, au nombre de trois, ont pénétré à l'intérieur de l'immeuble par une fenêtre du deuxième étage. A l'intérieur, ils se sont rués sur le gardien qui était à ce moment dans son bureau, près de l'entrée principale, au premier étage.

Les bandits ont frappé M. Deramo à plusieurs reprises sur la tête avec un appareil de téléphone. Ils l'ont ensuite jeté au sous-sol et lui ont lié les mains.

La mare de sang que la victime a laissée sur le tapis indique que le gardien est resté à cet endroit, sans connaissance, durant plusieurs heures.

Tous les appartements ont été visité, mais c'est au troisième étage, où sont situés les bureaux du club, que les intrus ont fait le plus de dégât. Bureaux, armoires, tiroirs, bar, tout a été saccagé.

M. Paul Jacques, le comptable, croit que les voleurs se sont emparé d'enveloppes contenant des papiers importants, en plus d'une machine à additionner, de menus articles, et du trousseau de clefs du gardien.

C'est une employée, Mme Aglaé Ducette, qui a alerté la police à 7 h. 40 ce matin. En arrivant à son travail, elle a vu, par la vitre de la porte, le gardien dont la figure était couverte de sang et qui lui signifiait qu'il n'avait plus ses clefs.

A leur arrivée, les agents L.-P. Cusson, Geo. Généreux, J. Laflèche et A. Poitras ont constaté que toutes les portes étaient verrouillées. Ils ont emprunté le même chemin que les bandits, soit la fenêtre du deuxième étage. Ils ont pris 20 minutes pour localiser le gardien qui s'était réfugié dans une armoire du sous-sol.

Pour le sortir de l'immeuble et le conduire à l'hôpital, les policiers ont dû ouvrir une fenêtre du rez-de-chaussée et le glisser par cette ouverture, n'ayant pas les clefs pour ouvrir la porte.

C'est la deuxième fois en quatre mois que le Club de Réforme reçoit la visite de voleurs.

L'enquête sur ce crime a été confiée au sergent-détective Gaston Deschamps. Le gérant du Club, M. A. Daigneault, s'est refusé à évaluer les dommages.

La météo

Bureau météorologique du Canada, Dorval. (PC) — Région de Montréal; Cantons de l'Est: Neige cessant après-midi; ciel variable, neige légère éparse cette nuit et demain. Plus froid demain. Brises légères aujourd'hui; vents d'ouest de 20 milles avec rafales de 30 cette nuit. Minimum cette nuit et maximum demain: Montréal et Sherbrooke, 10 et 15.

Région d'Ottawa: Nuages et éclaircies aujourd'hui et demain. Plus froid. Brises légères tournant après-midi ou ce soir aux vents d'ouest de 15 milles avec rafales de 25. Minimum cette nuit et maximum demain: Ottawa, 5 et 10.

Pontiac, Témiscamingue, Abitibi et Laurentides: Nuages et neige légère éparse aujourd'hui et demain. Plus froid. Vents d'ouest de 15 milles aujourd'hui tournant cette nuit aux vents du nord-ouest de 20 milles avec rafales de 30. Minimum cette nuit et maximum demain: Témiscamingue, 10 sous zéro et 5 au-dessus; Rouyn, Noranda et Val d'Or, 15 sous zéro et zéro; Sainte-Agathe, 5 et 10.

Régions du Saint-Maurice, de Québec, du lac Saint-Jean et de Baie-Comeau: Neige moins abondante après-midi ou ce soir; demain, nuages, neige légère éparse. Plus froid demain. Vents du nord-est de 20 à 30 milles avec rafales de 40 tournant cette nuit aux vents d'ouest. Minimum cette nuit et maximum demain: La Tuque, zéro et 15; Québec, 5 et 10; Chicoutimi, 5 sous zéro et 10 au-dessus; Baie Comeau, 15 sous zéro et 5 au-dessus.

Régions de Rimouski, de Gaspé et des Sept-Iles: Nuages, neige légère éparse aujourd'hui et demain. Plus froid demain. Vents du nord-est de 20 à 30 milles avec rafales de 35. Minimum cette nuit et maximum demain: Rivière-du-Loup, Mont-Joli et Gaspé, 5 sous zéro et 10 au-dessus; Sept-Iles, 15 sous zéro et 5 au-dessus.

M. Diefenbaker est attendu à Londres, samedi

LONDRES. (AFP) — Les détails du voyage que M. Diefenbaker, premier ministre du Canada, doit effectuer à Londres en fin de semaine, ont été publiés aujourd'hui par le haut commissariat du Canada à Londres.

Le premier ministre arrivera dans la capitale britannique samedi matin et y demeurera jusqu'à lundi, pour y être reçu à titre de citoyen d'honneur de la cité de Londres, au cours d'une cérémonie qui se déroulera au Guildhall et à laquelle assistera M. Macmillan.

Dans la soirée de samedi, M. Diefenbaker s'entretiendra avec M. Macmillan à Admiralty House. Le premier ministre britannique donnera ensuite en son honneur un dîner auquel assisteront la suite de M. Diefenbaker et plusieurs membres du cabinet britannique.

"Ce serait tuer la Voie maritime que de hausser les tarifs de péage"

—Amiral Mainguy

"Il faut à tout prix empêcher une hausse du tarif de péage dans la Voie maritime du St-Laurent, car cette hausse ne se ferait qu'au détriment des ports canadiens de l'Est", a déclaré hier le vice-amiral E. Rollo Mainguy, président et directeur de la Great Lakes Waterways Development Association.

On sait qu'en vertu de l'entente entre les Etats-Unis et le Canada au sujet de la voie maritime, le tarif de péage doit être revisé en 1964. Les revenus que l'on attendait du corridor éclusier des Grands Lacs n'ont jamais atteint les montants anticipés depuis l'ouverture du "bras de mer" en 1959. Même si le trafic a augmenté d'une façon soutenue, la dette de l'entreprise n'a fait que croitre. Elle se chiffrait à $10 millions en 1961.

Aussi a-t-on raison de craindre que les autorités tenteront de redresser leur bilan par le moyen le plus simple : une hausse des revenus par une augmentation du tarif de péage. Mais l'Association que préside l'amiral Mainguy veille au grain. "Ce serait tuer la Voie maritime", conclue-t-on dans les cercles du transport maritime.

Il n'existe en effet pour les armateurs qu'une très faible marge de profit à utiliser la route des Grands Lacs pour expédier leurs marchandises vers le golfe et la mer. S'il s'avère meilleur marché pour eux d'expédier leurs cargaisons par les ports de l'Est des Etats-Unis ou même du golfe du Mexique (la Nouvelle-Orléans), ils auront tôt fait de choisir et d'abandonner la route la plus logique à cause de son coût prohibitif.

Déjà, l'Association fondée en 1959 pour favoriser le transport à bon marché sur les cours d'eau canadiens, a obtenu la suspension du péage pour la navigation marchande, dans le canal de Welland. La voie maritime du St-Laurent reste la seule voie navigable en Amérique du Nord où des péages sont prélevés. L'Administration de la Voie maritime du St-Laurent voulait amortir sa dette en 50 ans.

L'Association soutient que le péage devrait purement et simplement être aboli, mais qu'à tout prendre, elle bataillerait pour qu'au moins le tarif ne soit pas augmenté lorsque le moment sera venu d'en discuter le bien-fondé. La décision des autorités doit être rendue à leurs gouvernements respectifs avant le 1er juillet 1964.

L'amiral Mainguy qui s'exprimait hier devant les journalistes à l'hôtel Reine-Elizabeth, a cité en exemple le cas des expéditions de minerai de fer entre Sept-Iles et Duluth. "Hamilton, indique-t-il, se situe à peu près à mi-chemin entre Sept-Iles et Duluth. Le coût du transport d'une tonne brute de minerai de fer entre Duluth et Hamilton est de $2.10 et, entre Sept-Iles et Hamilton, de $1.90, plus 44.8 cents de péage, soit un total de $2.34.8." "Voilà de quoi inciter les aciéries d'Hamilton à s'approvisionner sur le marché américain", conclue-t-il.

Le péage, souligne également l'amiral Mainguy, est préjudiciable à l'accès du charbon des Maritimes aux marchés intérieurs. Il affecte aussi les ventes du blé canadien et autres denrées transportées par voie fluviale.

FOUILLE

SUITE DE LA PAGE 1

au cours du hold-up du 14 décembre, à Saint-Laurent.

Me Yves Mayrand, avocat de Marcotte, assisté de Me Trajan Constantin, a continué le contre-interrogatoire au cours de la matinée d'aujourd'hui, troisième journée du procès se déroulant sous la présidence du juge Roger Ouimet.

A plusieurs reprises, les 12 jurés ont dû se retirer dans leurs quartiers, de nombreux points de droit ayant été soulevés par Me Claude Wagner, procureur chef adjoint de la Couronne, assisté de Me Jacques Ducros, procureur permanent. La plupart des objections ont été maintenues.

On sait que Fournel est lui aussi accusé de meurtre qualifié avec un troisième individu, Jules Reeves. Ils doivent subir leur procès plus tard.

S'il a été mis en preuve que Georges Marcotte était affublé d'un costume de Père Noël lorsque le trio s'est présenté à la Banque de Commerce Canadienne Impériale, 6700, chemin de la Côte-de-Liesse, dans la dernière heure de la matinée du 14 décembre, Fournel a fait une nouvelle révélation à la fin de la journée d'hier. En effet, il a affirmé qu'en une autre occasion, soit le 10 décembre, donc quatre jours avant le hold-up meurtrier, Marcotte s'était venu l'éveiller, à 6 heures du matin... habillé en Père Noël".

Au cours de son contre-interrogatoire, Fournel a aussi dit qu'il existait peut-être quelques légères erreurs dans les dépositions qu'il avait faites lors de l'enquête du coroner et de l'enquête préliminaire, mais que ces erreurs étaient bien involontaires".

Fournel a aussi avoué que le hold-up avait été commis par lui, Marcotte et Reeves, qu'il n'y avait pas de chef de bande et qu'en ce qui le concerne, il n'avait tiré que deux à trois fois et non 12 fois, comme Me Mayrand tentait de le lui faire dire.

Il a de plus répété qu'il avait été très surpris de revoir Marcotte dans son appartement... étant convaincu que ses deux comparses étaient restés "sur les lieux... atteints de balles".

Enfin, il a affirmé n'avoir pas été battu par la police, après son arrestation en date du 11 janvier, "et n'avoir jamais été l'objet de promesses de la part des autorités judiciaires et policières".

"Je vis actuellement dans des conditions normales... en tant que les détenus sont concernés", a-t-il aussi déclaré.

lecture de certaines remarques publiées depuis quelque temps dans les périodiques étudiants. Car la gent universitaire a l'habitude d'analyser, les faits avec soin et de se tenir mieux renseignée.

Il nous semble qu'un tour d'horizon de la presse depuis 1957, montrerait que si les journaux ont manifesté une certaine complaisance à la suite de réformes importantes, ils ont pris également, face à la cupidité et à l'injustice, des attitudes très rigoureuses et très fermes.

(Tous droits réservés)

DIEFENBAKER

SUITE DE LA PAGE 1

soient construites des rampes de missiles Bomarc à North Bay et à La Macaza, après que son gouvernement eut assumé le pouvoir, les Etats-Unis se proposaient d'aménager de 30 à 40 bases identiques aux Etats-Unis, visant ainsi à la protection du commandement stratégique de l'air des Etats-Unis. A cette époque, la principale menace pesant sur l'Amérique du Nord provenait des bombardiers russes. Les Etats-Unis n'ont actuellement que six rampes de missiles Bomarc.

"Les jours du bombardier piloté tirent à leur fin, a-t-il dit. Le missile ballistique intercontinental le remplace. Si la guerre est déclarée, ce sera avec ces armes, contre lesquelles il n'y a aucune défense. Le Bomarc n'est pas efficace."

Il a ajouté "qu'il devietn de plus en plus apparent que le plan visant à protéger le commandement stratégique de l'air avec des rampes de Bomarc n'est plus efficace".

"Que protégerait-il ? a-t-il demandé. Protégerait-il le Canada, de la tête des Lacs jusqu'à Victoria ? Protégerait-il le Canada de Montréal à Terre-Neuve ?"

M. Diefenbaker s'est demandé si des engagements pris alors qu'une certaine série de faits prévalaient devaient être respectés lorsque les circonstances changent. Il a dit que les Etats-Unis devaient fournir le missile Skybolt à la Grande-Bretagne, et maintenir des bases en Turquie, mais ces engagements ont été modifiés.

Le chef conservateur a cité certaines déclarations sur la politique de défense, faites par le chef libéral, M. Pearson, en 1960 et 1961, et les a comparées avec les récentes déclarations de M. Pearson, à savoir que le Canada devrait respecter ses engagements, obtenir des ogives nucléaires et chercher ensuite à obtenir un nouveau rôle pour le Canada dans la défense occidentale.

Les objectifs

M. Diefenbaker a résumé ses buts de la manière suivante : "Maintenir nos responsabilités, assurer notre défense, assurer notre sécurité, et faire notre part pour atteindre la seule solution pour l'humanité aujourd'hui : le désarmement".

"Si la guerre éclatait, a-t-il ajouté, 18,000,000 d'Américains et 1,500,000 Canadiens mourraient en quelques heures. Il n'y a rien contre les missiles ballistiques intercontinentaux. Il ne peut y avoir de victoire dans une guerre nucléaire."

Comme Macdonald et Lincoln...

Faisant allusion aux démissions de son cabinet et aux demandes pour qu'il démissionne de la direction du parti, M. Diefenbaker a rappelé les ennuis du premier chef du parti et premier premier ministre du Canada, sir John A. Macdonald. Abraham Lincoln aussi a eu des ennuis, a-t-il souligné.

"Tous, nous avons passé à travers des difficultés qui sont communes, lorsque de grandes questions sont en jeu. Mais les rangs se sont resserrés et nous sommes ensemble non pas comme des amis des beaux jours, mais bien comme des serviteurs dévoués non seulement du parti, mais du Canada.

"J'irai dans chaque région du pays, au cours des prochaines semaines, et je transmettrai ce message à toute la population, message que je n'aurais pu lui faire parvenir autrement."

FOURNEL

SUITE DE LA PAGE 1

"En août, il a été question avec Me Constantin que nous achetions un restaurant qui "avait fait faillite". Or Me Constantin était l'avocat de la faillite... tout en étant inspecteur de la dite faillite.

"L'affaire a marché, car Crafcenco lui a remis (à Me Constantin) une somme de $1,000 en argent que l'avocat a par la suite remise au syndic de la faillite.

"Puis, il nous "poussait, poussait" pour qu'on verse une autre somme de $5,000 "pour faire marcher" le restaurant". Et il nous a demandé de retourner à la banque... pour y obtenir l'argent... faire la même banque, quoi.

"Nous avons perpétré le hold-up, mais comme le montant d'argent obtenu n'était pas assez volumineux, l'affaire du restaurant est tombée à l'eau".

Puis Fournel a quitté le box aux témoins après y avoir été une journ. et demie. Et la séance fut levée.

Ancienne caverne

La caverne Russell, près de Bridgeport, Alabama, était habitée à l'âge de pierre, 7,000 ans avant J.-C.

DEMOCRATIE

SUITE DE LA PAGE 1

Ce genre de situation provient du fait que la prospérité économique est souvent accompagnée d'une profonde léthargie intellectuelle. C'est seulement aux moments de crise que tout à coup le peuple se réveille en sursaut et commence à se poser des milliers de questions. On peut citer en exemple, à ce sujet, la crise qui vient de se produire sur la question des armes nucléaires et qui a entraîné la chute du gouvernement Diefenbaker.

A l'échelon provincial on peut dire que la curiosité publique s'est fait sentir d'une façon très aiguë, en 1956, à la suite de la publication d'un article sur l'immoralité électorale écrit par deux prêtres de l'université Laval. Par la suite, c'est-à-dire dès 1957, les journaux ont commencé à prendre des attitudes de plus en plus critiques à l'égard de l'administration provinciale.

S'il est probable que les journaux ne sombreront plus jamais dans l'inertie qui les a paralysés sous l'administration Duplessis, ils se trouvent aujourd'hui aux prises avec des tâches qui exigent plus de réflexion que de hauts cris. Le ton plus modéré qui en résulte peut faire croire à certains que la presse écrite pactise de nouveau avec le gouvernement.

Ces tâches sont tout à fait neuves et d'une grande complexité. Il s'agit pour les journaux d'expliquer, au jour le jour, au grand public, les détails de politiques relatives à des initiatives aussi gigantesques que la nationalisation de l'électricité, l'instruction obligatoire et gratuite, la réorganisation du bien-être, la Société générale de financement, les projets d'établissement d'un complexe sidérurgique, l'émission de millions de dollars d'obligations, enfin la nouvelle conception des finances publiques que l'administration Lesage met en oeuvre.

On admettra que dans une pareille masse de travail, les journalistes peuvent facilement s'essouffler et s'égarer. Et comme il s'agit là d'initiatives gouvernementales, il est possible qu'en travaillant à les faire comprendre, les journaux donnent l'impression de retomber dans la propagande et de renoncer à la critique. La vérité est tout autre. Les journaux ne sont pas enchaînés mais, à l'instar de tous les autres secteurs actifs de la société québecoise, ils sont débordés.

En dépit de cela, les journaux du Québec manifestent envers l'administration Lesage une grande indépendance d'esprit, à ce point même qu'on reproche à plusieurs journalistes d'avoir une telle hantise de la tyranie duplessiste qu'ils ne peuvent plus prendre d'attitudes objectives et qu'ils voient la bête noire partout.

On comprendra donc l'étonnement des journalistes à la

LES OBLIGATIONS D'EPARGNE

SUITE DE LA PAGE 1

populaires et les sociétés de fiducie pourront conclure certains arrangements avec leurs clients moyennant un versement initial de 5 pour cent. **Les acheteurs devront être domiciliés dans la Province de Québec.**

M. Lesage a révélé que, pour certains détails techniques importants, il a consulté le Conseil d'orientation économique et un comité placé sous la présidence de M. Jean Ostiguy, courtier de Montréal. De hauts fonctionnaires du ministère des Finances faisaient partie de ce comité.

Par ailleurs, le chef du gouvernement s'est assuré la collaboration des banques à charte, des caisses populaires et des compagnies de fiducie. Il a rencontré personnellement des courtiers des régions de Québec et de Montréal qui lui ont promis leur collaboration.

Une campagne de publicité s'ouvrira le 2 mars prochain pour que toute la population soit suffisamment informée, en temps voulu, des avantages et du mode d'acquisition des obligations d'épargne.

EPISODE DE L'EMANCIPATION?

SUITE DE LA PAGE 1

demande de prêt qui s'adresse à des prêteurs professionnels. On trouve ceux-ci dans les marchés financiers. C'est-à-dire plus à New York qu'à Toronto, et plus à Toronto qu'à Montréal. Le marché des obligations crée ainsi, en fonction de la concentration financière, le risque que la politique économique du gouvernement s'accompagne d'un contrôle extérieur.

Les "notables" plutôt que les "gros"

En principe, la création d'un marché d'obligations d'épargne est l'un des moyens qui permettent de parer à ce orientation décidée à Québec. Leur interdépendance est étroite. Mais ces avantages paraissent encore plus significatifs si l'on considère qu'ils sont également ceux que reflète un ensemble de décisions prises au Québec depuis moins d'un an. La création d'obligations d'épargne paraît devoir être rapprochée non pas précisément de la nationalisation, ou de la mise en activité de la Société générale de financement, ou de la transformation des structures des caisses populaires et du secteur coopératif, mais de toutes ces démarches considérées collectivement. Chaque nouvelle mesure marque l'apparition progressive d'une double volonté de coordination et de "rapatriement".

C'est peut-être vite dit. Qu'à cela ne tienne ! Voyons ce que les obligations d'épargne ont dans le ventre. Et d'abord — c'est le point essentiel — est-il vrai que leur création est de nature à atténuer l'une des déficiences majeures de la politique financière du gouvernement ?

On sait que, depuis deux ans et demi, ce dernier a suscité danger. Ici, l'Etat ne s'adresse plus à des prêteurs professionnels liés à la haute finance; il se tourne du côté des épargnants locaux relativement peu habitués à placer leur argent, faute peut-être d'avoir pu trouver les titres correspondant à leur besoin de sécurité.

Le projet d'émission d'obligations d'épargne spécifie que seules les personnes domiciliées au Québec pourront acheter les nouveaux titres. On s'adresse aux Québecois, c'est dire qu'on s'adresse aux épargnants, aux thésauriseurs qui se recrutent de préférence parmi les "notables" ! Il sera d'ailleurs interdit d'acheter pour plus de $15,000 d'obligations : les "gros" ne sont pas désirés.

On mobilise un capital qui dort. En l'amassant dans le Fonds consolidé de l'Etat, on fait plus que se réserver la possibilité de le gérer et de le faire fructifier, on crée aussi le moyen éventuel de rembourser les capitalistes de l'extérieur à l'échéance de leurs obligations ordinaires. A ce moment-là, au lieu d'émettre un montant identique ou plus considérable de nouvelles obligations ordinaires pour payer celles qu'il faut rembourser, au lieu de prolonger et même d'aggraver le contrôle extérieur sur les finances publiques et le développement de la province, on paye une partie du prêt étranger avec des fonds proprement québecois. On se libère d'autant. On crée en outre un moyen de contrôle sur le financement américain.

M. Lesage ne dit rien du montant

Evidemment, tout dépend du capital que l'Etat pourra ou voudra mobiliser par le truchement des obligations d'épargne. Sur ce point, le projet gouvernemental, par ailleurs si prolixe de détails, est remarquablement muet. M. Lesage n'a rien dit du montant de l'émission. La décision est-elle prise mais préfère-t-on procéder par étapes conformément à la tradition libérale, familiariser le public avec la nature du projet pour mieux ensuite le mettre dans le coup ? Ou bien les discussions continuent-elles au sein du gouvernement ou entre M. Lesage et, par exemple, le Conseil d'orientation économique ?

Car il y a des dangers à vouloir secouer rapidement le bas-de-laine québecois. On le sait, l'épargne thésaurisée du Québec est imposante. Encore faut-il lui créer un marché et faire fonctionner les structures qui assureront le débouché. Pour ouvrir le bas-de-laine il faut un épanouissement économique. A cet égard, la réorientation des caisses populaires, leur expansion organisée grâce à la collaboration de l'Etat, apparaît comme un puissant levier. Mais l'efficacité de ce levier n'aura pas des effets immédiats.

Vers la centralisation

Le recours aux obligations d'épargne soulève des questions extrêmement intéressantes. N'est-on pas ici en présence d'une tendance, qui se manifeste également en d'autres domaines, à reposer tout le problème de la répartition des pouvoirs de fait entre les trois niveaux de gouvernement, fédéral, provincial et municipal? En effet, les nouvelles obligations québecoises ne vont-elles pas entrer en concurrence avec celles du Canada dont elles ont toute la suplesse (modalités faciles de remboursement par exemple)? Ne vont-elles pas également nuire aux emprunts municipaux et scolaires? Il semble que le gouvernement, non content d'endosser les dettes des commissions scolaires, soit prêt à les prendre en charge selon un plan de rachat qui devrait être prochainement proposé. La lettre de M. Paul Gérin-Lajoie, ministre de la Jeunesse, au président de la Commission scolaire d'Alma contient une vague allusion à ce sujet.

Faut-il mettre tout cela en parallèle? Si on le fait, l'utilisation d'instruments comme les obligations d'épargne paraît révéler une volonté de centralisation des responsabilités au niveau provincial. Cette **centralisation administrative et financière** pourrait bien être l'unique moyen de permettre une coordination qui doit assurer, notamment, une véritable **décentralisation ou régionalisation de l'économie de la province.**

La démission de Dief: on dément la rumeur

OTTAWA. (DNC) — La rumeur selon laquelle le premier ministre John Diefenbaker remettrait sa démission dans les 24 heures, a été démentie dans la capitale fédérale par un secrétaire du cabinet. Elle avait été publiée ce matin dans un journal de Montréal.

Selon ce quotidien M. Diefenbaker aurait déjà pris la décision d'abandonner son poste pour briguer les suffrages comme simple candidat progressiste-conservateur dans son comté de Prince-Albert, en Alberta; ou, au contraire, il aurait décidé de demeurer premier ministre. De toutes façons, il ferait connaître sa décision d'ici demain.

A Ottawa, un des secrétaires de M. Diefenbaker s'est dit étonné. "Tout indique bien que le premier ministre est plus décidé que jamais à se lancer dans la lutte", a-t-il affirmé.

L'URSS

SUITE DE LA PAGE 1

des concessions concernant le nombre d'inspections sur place destinées à surveiller l'application d'un traité sur l'arrêt des essais nucléaires. D'après ces rapports, les Etats-Unis accepteraient un minimum de cinq inspections par année sur le sol soviétique plutôt que les huit ou dix inspections qu'ils ont réclamées avec insistance jusqu'à maintenant.

Ces rapports n'ont reçu aucune confirmation officielle et certaines sources les ont qualifiés de simple "spéculation".

Dans son intervention de ce matin, M. Foster a dit : "Je veux réaffirmer simplement, mais énergiquement, le désir des Etats-Unis d'en arriver à un traité efficace d'interdiction des essais nucléaires. Qu'on ne s'y méprenne pas, les Etats-Unis sont à Genève pour négocier un tel traité. Nous sommes disposés à négocier sincèrement sur toutes les questions importantes qui doivent être réglées si nous voulons en arriver à un accord sur l'arrêt des essais nucléaires."

A la même séance, Mme Alva Myrdal, chef de la délégation suédoise, estimant que la tâche primordiale de la conférence est de résoudre la question de l'arrêt des essais nucléaires, a proposé la création d'un comité scientifique chargé d'étudier les questions scientifiques et techniques posées par ce problème. Tout comme le représentant de l'Inde, Mme Myrdal a proposé de fixer non pas un nombre définitif d'inspections annuelles, mais "une échelle mobile", entre les chiffres de 3 et 8 proposés respectivement par les Soviétiques et les Occidentaux.

HALPENNY

SUITE DE LA PAGE 1

la suite de pressions de son médecin. Il restera toutefois au sein du cabinet jusqu'à ce que l'on lui désigne un successeur.

Pharmacien de son état, M. Halpenny avait servi dans le corps médical de l'armée canadienne durant la dernière guerre mondiale et avait pris sa retraite avec le grade de lieutenant-colonel.

Il avait été élu pour la première fois aux élections de juin 1957, comme représentant de London aux Communes. Il fut ensuite nommé assistant parlementaire du ministre de la Santé durant la session de 1957-58 et fit son entrée au sein du cabinet Diefenbaker le 11 octobre 1960, en qualité de ministre d'Etat.

M. Halpenny a dit que pour sa part, il se sentait très bien, mais qu'il devait obéir aux ordres de son médecin.

Livraison du Japon à l'URSS

MOSCOU. — La firme japonaise "Yawata Steel Tube Co." livrerait en mars à l'URSS, dans le cadre de l'accord commercial soviéto-japonais signé le mois dernier à Tokyo, 25,000 tonnes de tubes d'acier de 40 pouces pour oléoducs. Cette fourniture portant sur une quantité relativement modeste, serait effectuée afin d'honorer un contrat signé par la firme japonaise en décembre 1962, avant que l'OTAN n'ait fait connaître sa désapprobation à l'égard de livraisons de ce genre. Bien que non membre de l'OTAN, il semble que le Japon se soit efforcé de décourager les fabricants à fournir de grandes quantités de ces tubes à l'URSS.

PHARMACIES
à ESCOMPTES
LES PHARMACIES Professionnelles SARRAZIN & CHOQUETTE

Les Véritables Produits Authentiques
à PRIX COUPÉS

ASPIRINE BAYER	100's	REG. .93 PRIX COUPE	.69
SEL ENO	GRAND FORMAT	REG. 1.19 PRIX COUPE	.87
BROMO SELTZER		REG. .98 PRIX COUPE	.69
PILULES DODDS		REG. .79 PRIX COUPE	.64
SURBEX	100's VITAMINE C	REG. 8.35 PRIX COUPE	5.59
PARAMETTES	125's	REG. 6.00 PRIX COUPE	3.99
COCILLANA	SIROP 16 oz SARRAZIN & CHOQUETTE	REG. 1.00 PRIX COUPE	.69
PIN BLANC	SIROP 16 oz SARRAZIN & CHOQUETTE	REG. .98 PRIX COUPE	.69
OSTOCO	30 cc	REG. 2.95 PRIX COUPE	2.29
INFANTOL	16 oz	REG. 6.25 PRIX COUPE	4.39
PARDEC	130's	REG. 7.50 PRIX COUPE	5.59
MALTLEVOL B12	12 oz	REG. 3.60 PRIX COUPE	2.88
NOXZEMA	14 oz	REG. 1.89 PRIX COUPE	1.49
TABS, PHILLIPS	200's	REG. 1.19 PRIX COUPE	.98
LISTERINE	ANTISEPTIQUE 22 OZ PLUS BROSSE A DENTS	VALEUR 2.38 SPECIAL 1.49 PRIX COUPE	1.09
KOTEX	EN 48	REG. 1.85 PRIX COUPE	1.47

LIVRAISON GRATUITE EN VILLE — PAS DE COMMANDES POSTALES

PARAMETTE	SIROP 16 oz 3.74	KOLA ASTIER	1.49	ADORN	1.48
OSTOCO	50 cc 3.49	LAVORIS gros	Rég. 1.25 .98	BAN	DESODORISANT GRAND FORMAT .79
INFANTOL	8 oz 2.89	CEPACOL	14 oz 1.09	BRYLCREEM	Rég. .98 .78
PARDEC	16 oz 2.25	BEN-GAY	.79	SHAMPOOING	ROGIER ASS. .59
LAMBERT	SIROP .52	CAROID	ET BILE S. 100's .98	MODESS	en 48 Rég. 1.85 1.47
VICKS 44	Rég. 1.19 .98	BICHOLATE	100's Rég. 1.25 .98	LISTERINE	Rég. .98 antiseptique .73
BUCKLEY'S	gros .79	LITHINES 33	Rég. .70 .59	METRECAL	Rég. 1.29 BISCUITS .99
ROCHE SIROP	1.29	URASAL	Rég. 2.20 grand format 1.79	PYRIDIUM	50's 2.84
BOLDINE HOUDE	1.74	POUDRE J.J.	Rég. .98 .79	CEPACOL	PASTILLES plus échantillon liquide .49
LIMMITS	Rég. 1.00 .79	VICKS VAPORUB	.49	GERITOL	LIQUIDE 12 oz 2.49
ABSORBINE Jr	4 oz .98	VITALIS	Rég. 1.00 .79	COTON	ABSORBANT 1 lb .79
OPTREX	1.49	NESTLE SPRAZE	12 oz .79	ANACIN	100's .98

"Les PHARMACIES professionnelles"
SARRAZIN & CHOQUETTE
Prop. LUC CHOQUETTE, Docteur en Pharmacie de l'Université de Paris
PRESCRIPTIONS, ANALYSES, ORTHOPEDIE, OPTIQUE
924 est, Ste-Catherine: VI. 2-9622 — St-Denis et Mont-Royal: VI. 4-1711 — 6511, St-Hubert: CR. 2-8233

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION VI. 9-4711 / LIVRAISON A DOMICILE VI. 9-1138

MONTREAL, MERCREDI 20 FEVRIER 1963 — 79e ANNEE — No 109

L'affaire des faux certificats

Défense à quiconque de parler au témoin Moreau

par Léojold LIZOTTE

A l'issue de la deuxième séance de l'interrogatoire que subit, depuis deux jours, et dans le plus strict des huis-clos, le nouveau témoin-clé de l'affaire des certificats d'électeurs, le juge Marc-André Blain a donné du haut du banc un ordre qui a certainement peu de précédents devant nos cours.

Alors que le jeune Jean-Guy Moreau venait par ailleurs de comparaitre devant lui sous les six plaintes différentes de libelle diffamatoire portées contre lui par MM. Jean-Paul Boisjoly et Marcel Sauvé, le juge Blain a soudainement déclaré :

"Je donne ordre à toute personne, quelle qu'elle soit, de ne pas parler, de ne pas s'approcher, et de ne pas arrêter Moreau sans ma permission".

Et il a alors immédiatement ajouté :

'Si la Couronne, elle, veut porter une accusation de parjure ou toute autre accusation, elle m'en avisera, et j'avertirai moi-même le procureur de l'inculpé, Me Claude Danis, de le produire sans délai devant la cour".

Me Jacques Bellemarre, qui représentait le procureur général à la comparution, et qui venait tout juste de terminer le contre-interrogatoire de Moreau dans le bureau du juge Blain, fit alors remarquer :

"Je voudrais moi-même poser au témoin des questions que je n'ai pas pu poser à ce dernier devant vous parce que vous les avez déclarées inadmissibles. Je ne tiens cependant pas à les poser, ces questions, en présence de policiers, mais son avocat lui, pourrait très bien être présent".

Le juge Blain refusa d'accéder à cette requête, toutefois, et répondit :

"Si vous avez d'autres questions à poser à Moreau, vous les poserez devant moi, à 9 h. 30 demain matin, alors que se continuera la préenquête".

Puis il ajouta :

"Ce que je ne veux pas, surtout, c'est qu'il y ait d'arrestation sans mandat, dans cette affaire. Si je ne donne pas cet ordre, deux gros policiers peuvent entraîner le jeune homme à sa sortie du Palais et l'emmener dans un bureau de police."

Me Bellemare revint alors à la charge en faisant remarquer que les déclarations que pourrait lui faire Moreau pourraient peut-être conduire à l'arrestation d'autres personnes.

"S'il y a d'autres plaintes à porter, rétorqua alors le juge Blain, c'est moi-même qui les ordonnerai à la fin de la préenquête que je continuerai demain."

Voir MOREAU en page 4

$3 pour auto-stop!

Même si l'on s'instruit, il n'est pas permis de solliciter des voyages gratuits des automobilistes dans les rues de Montréal.

Près d'une quarantaine d'étudiants de l'université McGill ou Sir George Williams ou encore des collèges du secteur Sherbrooke et Université l'ont appris à leurs dépens ces jours-ci.

Ce matin, 19 de ces étudiants ont défilé devant le juge René-T. Hébert, de la Cour municipale, parce que âgés de plus de 18 ans. Samedi dernier, 17 en avaient fait autant devant la Cour du Bien-être social, parce que plus jeunes.

Ces derniers ont écopé d'une amende de $5 et ce fut en souriant que les plus vieux entendirent le juge Hébert prononcer : "$3 et les frais". Mais, ils apprirent quelques instants plus tard, que les frais s'élevaient à $4.50 ou $5.50 selon le cas.

Une vingtaine d'autres étudiants ont été convoqués en Cour municipale aujourd'hui. Ils devaient se présenter cet après-midi ou ce soir.

La police a précisé que beaucoup d'étudiants ont pris l'habitude de se tenir debout dans la rue pour arrêter les automobilistes et que c'est à la suite de nombreuses plaintes qu'elle a sévi. Elle précise avoir averti les autorités des institutions et les étudiants eux-mêmes dans la rue avant de leur envoyer des sommations.

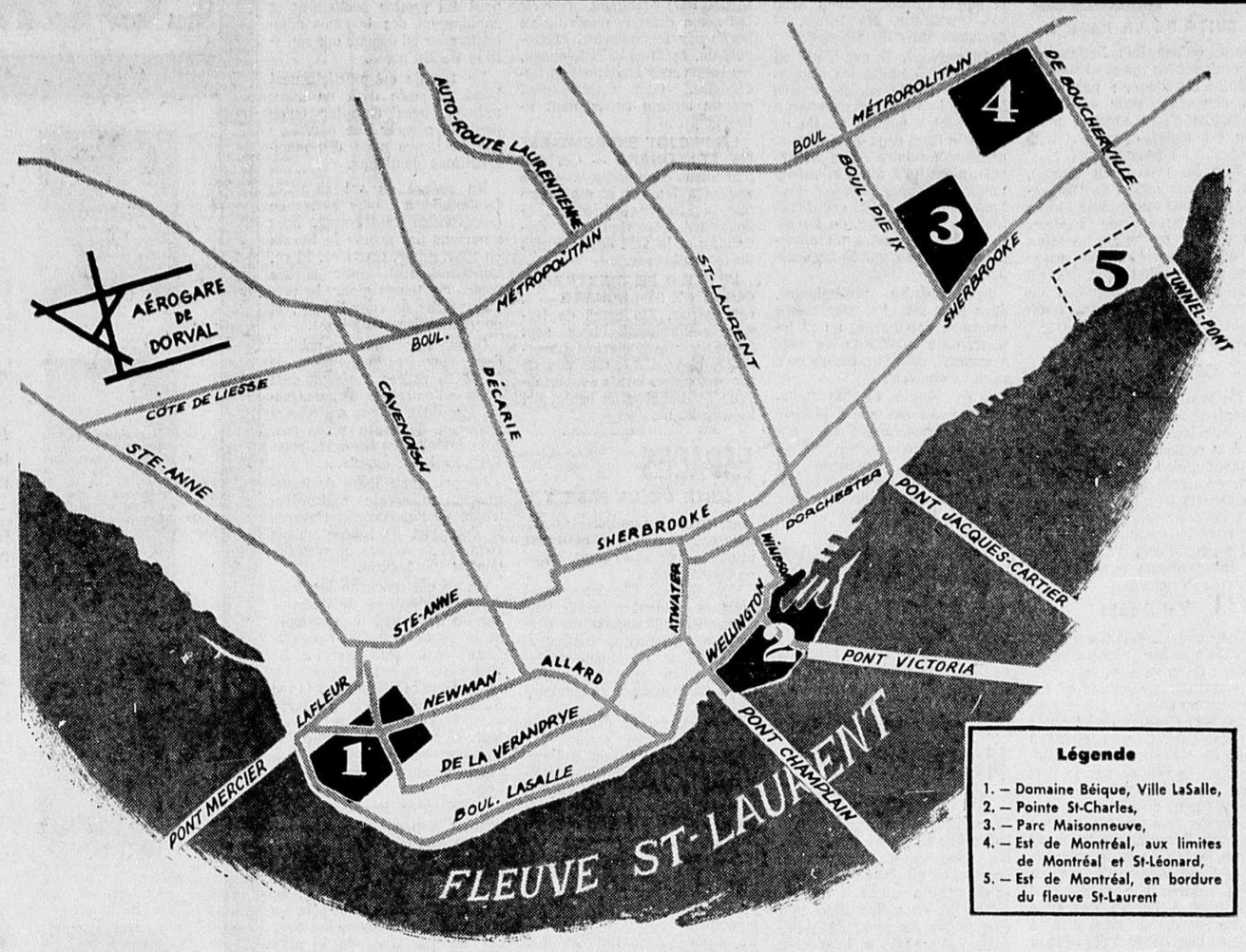

Légende

1. — Domaine Béique, Ville LaSalle,
2. — Pointe St-Charles,
3. — Parc Maisonneuve,
4. — Est de Montréal, aux limites de Montréal et St-Léonard,
5. — Est de Montréal, en bordure du fleuve St-Laurent

Il faut maintenant choisir l'emplacement.

Carte de Jean BRUNEAU

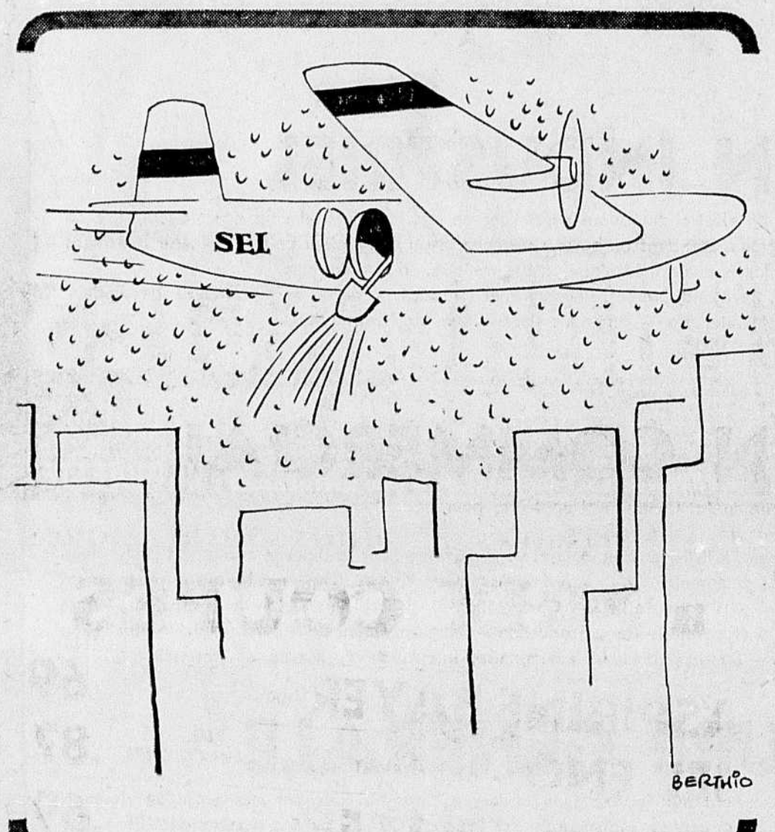

3,000 hommes d'affaires accordent leur appui au projet Maisonneuve

par Maurice LAPERRIERE

Le Comité de l'Exposition internationale de 1967, formé de huit associations d'hommes d'affaires de Montréal, favorise incontestablement ce qu'on est convenu d'appeler désormais "Le projet Maisonneuve".

Le même comité groupant plus de 3,000 hommes d'affaires n'en est cependant pas à une suggestion près. Si les autorités compétentes ne peuvent se mettre d'accord sur le "Projet Maisonneuve", plusieurs autres choix s'offrent, selon eux, à l'attention de la Commission de l'Expo. Tous ces terrains offrent une étendue globale de 1,600 acres — toujours dans l'est, bien entendu.

Le Comité de l'Exposition 1967 groupe les associations suivantes : Le Centre commercial de Montréal Inc., la Société des hommes d'affaires de l'est, l'Association des hommes d'affaires du nord, l'Association des hommes d'affaires du Plateau Mont-Royal, l'Association des hommes d'affaires du quartier Frontenac, le Quartier français de Montréal Inc., l'Association des hommes d'affaires de Pointe-aux-Trembles et l'Association des hommes d'affaires d'Ahuntsic.

Au cours d'une conférence de presse qu'il donnait, hier après-midi, au Club Canadien, à l'issue d'une assemblée générale de tous les représentants autorisés des huit associations, leur porte-parole, M. Lionel Gascon, a tracé les grandes lignes d'un mémoire que le comité a décidé d'adresser aux autorités fédérales, provinciales et municipales et aussi au Commissaire général de l'Exposition, M. Paul Bienvenu, de même qu'à chacun des directeurs, sur le "Choix de l'emplacement de l'Exposition".

Plus précisément, le "Comité de l'Exposition 1967" suggère deux emplacements à propos desquels ses conseillers — économistes et urbanistes — ont poussé davantage leurs études.

En résumé, le "Comité", qui affirme représenter plus de 3,000 hommes d'affaires de l'est, du nord, du centre et même de l'ouest de la métropole, propose deux maitres-projets : Le "Projet Maisonneuve" et le "Projet Montréal".

Projet Maisonneuve

M. Vily Leroy, économiste, professeur à l'Ecole des Hautes études commerciales de Montréal et M. Irénée Allard, dessinateur à l'emploi de St-Bruno, ont expliqué que le "Projet Maisonneuve" serait situé dans le quadrilatère borné par le boulevard Pie IX, la rue Dickson, le boulevard Rosemont et

Voir MAISONNEUVE en p. 4

Le domaine Béique: on pourrait y construire dès demain matin

par Claude GENDRON

Monter une exposition universelle comme celle de 1967 ne signifie pas seulement préparer des plans, aménager un terrain et construire des édifices. Il faut également communiquer ces plans aux pays invités à participer à l'Expo et leur donner le temps de les étudier, d'élaborer leurs propres projets, de recueillir l'argent nécessaire et d'exécuter ces projets, si l'on veut que chacun soit prêt pour l'inauguration et surtout si l'on veut qu'ils acceptent l'invitation.

C'est dans cette optique, où le facteur **temps** tient une place prépondérante dans les circonstances, et en tenant compte des exigences du Bureau International des Expositions, que les administrateurs de LaSalle Development Corporation ont suggéré le domaine Béique, à LaSalle, aux limites ouest de Montréal, mais dans l'île, comme emplacement de l'Exposition universelle de Montréal, qui doit avoir lieu dans quatre ans. (La suggestion est d'ailleurs l'une des quatre retenues par les commissaires de l'expo).

Les administrateurs du domaine sont trois Canadiens français et trois Canadiens écossais, dont le président est M. George Donaldson et le vice-président, M. Roger Crevier. Pour eux, les circonstances et le peu de temps qu'il reste pour monter l'Expo imposent comme emplacement, un terrain sur lequel "on peut commencer à construire dès demain matin", un terrain situé le plus près possible du coeur de Montréal.

Pour eux, également, le seul terrain actuellement disponible et possédant les qualités requises est celui du domaine Béique, situé dans un rayon maximum de sept milles du coeur de Montréal.

"Nous avons acquis ce terrain en 1955, explique M. Crevier, dans l'intention d'y aménager un centre urbain sur une longue période de temps. Donc, loin de nous l'intention de spéculer sur sa valeur.

"C'est sur les instances du conseil municipal de LaSalle et après avoir étudié avec des experts la nature du terrain que nous avons accepté de le suggérer aux autorités.

"Si évidemment, l'Exposition n'avait lieu que dans 10 ans et s'il avait été possible d'y greffer la réalisation d'un projet de rénovation urbaine au coeur de Montréal, comme celui de la Pointe-St-Charles, souligne M. Crevier, nous aurions applaudi à ce projet. Mais, après consultation avec nos experts, nous sommes convaincus qu'il est physiquement impossible de faire les deux en même temps, dans les circonstances actuelles."

Et qu'a donc le domaine

Voir LE DOMAINE en p. 4

FAITS divers

Vol de fourrures de $15,000

L'épidémie de vols de fourrures n'a pas encore été enrayée. Hier soir, à 7 h. 15, c'était au tour de Bernard Lafond Fourrures, au 8910 rue Hochelaga, près de la rue French, de subir la visite des voleurs.

Ces derniers, au nombre de trois, ont forcé une porte latérale de l'établissement à l'aide d'une barre de fer et d'une pince-monseigneur.

Le signal d'alerte n'a fonc-

Voir FAITS DIVERS, pp. 4 et 8

Il y a d'autres espaces libres près du fleuve...

(C.G.) — On sait que les commissaires de l'Exposition universelle de 1967 ont retenu quatre endroits comme emplacement possible de la grande manifestation qui doit coïncider avec le centenaire de la Confédération canadienne.

Néanmoins, un groupe d'architectes de St-Bruno vient de rendre publique une autre suggestion qui, selon eux, offrirait un emplacement unique, d'un caractère touristique fort intéressant, à proximité du centre de la métropole, mais loin de la congestion de la ville : les terrains bas qui bordent la Voie maritime du St-Laurent et les accès sud du pont Jacques-Cartier, ainsi que l'île Ste-Hélène et l'île Ronde.

Les auteurs de cette suggestion, les architectes Bédard, Charbonneau et Langlois, situent donc l'Exposition sur des terrains qui sont déjà la propriété du gouvernement fédéral ou de la ville de Montréal. "Une fois récupérés du fleuve, ces terrains offriront une superficie de 872 acres, précisent-ils, car une bonne partie est actuellement recouverte de quelques pieds d'eau et offre aujourd'hui l'apparence d'un marais qui peut être comblé en un rien de temps et à coût très modique."

Le fait que ces terrains appartiennent au gouvernement éliminent tout retard d'expropriation et réduit à quelque $15 millions, le coût total de l'aménagement, comparativement aux $123 millions que coûterait celui du terrain de la Pointe-St-Charles.

On comprend que le terrain de la Pointe-St-Charles servirait à la rénovation urbaine du sec-

Voir ESPACES en page 4

A 20 minutes de Montréal

Saint-Jean et Iberville, un "relais nautique" de l'Expo

Les deux villes jumelles de Saint-Jean et Iberville, sur le Richelieu, sont bien décidées à être le grand relais nautique de l'Exposition universelle de Montréal.

Au cours d'une grande conférence de presse, hier après-midi, un groupe important de personnalités de cette région, sous la présidence de M. Yvon Dupuis, député libéral sortant, a exposé un projet déjà soumis à la Société de l'Expo et destiné à permettre en 1967, l'accueil de quelque 5,000 yachts de plaisance américains dans des "marinas" situés à vingt minutes seulement de Montréal par les voies ferrées existantes des Chemins de fer nationaux et du Canadien Pacifique.

"Il serait aussi facile, a dit M. Dupuis, à ces propriétaires de revenir, le soir, coucher dans leurs yachts. En vingt minutes, grâce à un service alternatif des Chemins de fer nationaux et du Canadien Pacifique toutes les demi-heures".

La présence d'un représentant du Canadien Pacifique et de deux des Chemins de fer nationaux, ainsi que celle d'un représentant de la Cie de transport Provincial, du bureau montréalais de l'Office québecois du tourisme et du ministère fédéral des Transports, montraient assez l'intérêt d'un projet dont les deux Chambres de commerce, jeune et autre, de Saint-Jean et Iberville, se sont faites les patronnes actives.

Par le Richelieu, le lac Champlain et le fleuve Hudson, cette région "enchanteresse" n'est qu'à 380 milles de New York. On y peut venir en yachts de la Floride même.

Par ailleurs, les fervents du camping, nombreux dans les Etats américains voisins du Canada, peuvent y trouver des terrains à l'Ile-aux-Noix, notamment, site historique national où s'élève le Fort Lennox — à 20 minutes par train du terrain

Voir RELAIS en p. 4

SANDWICHES
FRAICHEUR ASSUREE
VARIETE SPLENDIDE
JAMBON TRANCHE
DINDE TRANCHEE
POULET-OEUFS
une boite de 48 sandwiches cocktail
$2.40
POUR INFORMATIONS
TELEPHONEZ AUJOURD'HUI
VI. 4-3901
LIVRAISON RAPIDE
PEGROIDS
4075, rue ST-DENIS

LOUEZ
chaufferettes
☆ A l'huile
☆ Propane
☆ Infra-rouge
☆ Electrique
location et service
OUTILS ET ÉQUIPEMENT de tous genres pour la maison, l'industrie et la construction.
CR.3-2411
Nous vendons chaufferettes neuves et reconditionnées
Perco ltd
5272 boul. ST-LAURENT
Ouvert le vendredi jusqu'à 8 h. p.m. — le samedi jusqu'à midi.

examen DE LA vue
LUNETTES MODERNES • VERRES DE CONTACT
3e ETAGE VI. 2-5151 LOCAL 338
Dupuis
Optométristes
B. KEMP, O.D.
J. C. LARIVIERE, O.D.

aux 4 librairies Pilon
Un instrument pratique à tout moment!
BROCHEUSE "SWINGLINE"
DE HAUTE REPUTATION
Construction robuste pour plus de durée
Prix marqué $7.25
Boîte de broches ... $1.25
Standard No 750, (5000 à la boîte)
TOTAL $8.50
SPECIAL PILON LE TOUT $6.25
LA PLUS GRANDE CHAINE DE LIBRAIRIES DE L'EST DU CANADA
aux 4 LIBRAIRIES Pilon INC
STATIONERS INC.
750, Beaubien CR. 4-6487
8559, St-Laurent DU. 1-6261
800 E., Mt-Royal LA. 4-3081
851 Décarie, St-Laurent RI. 8-7961

Toute personne souffrant de surdité a besoin d'ACOUSTICON
GERALD BONET vous dit :
N'achetez pas un appareil auditif sans venir me voir
NOUS VOUS OFFRONS :
★ un appareil Acousticon pouvant corriger tout genre de surdité
★ un examen sérieux pour déterminer si vous avez besoin d'un appareil de correction auditive
★ un service complet et sans obligation par nos spécialistes
★ des conditions de paiement faciles
M. GERALD BONET
Spécialiste en surdité
Venez aujourd'hui ou postez ce coupon à
ACOUSTICON de MONTREAL-EST
516 est, rue BEAUBIEN
CR. 6-1208
S.V.P. me faire parvenir tous les renseignements sur l'appareil Acousticon.
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE ..... TEL. : .....

NOUVEAUX BAS
NYLON ELASTIQUE
2 PAIRES
régulièrement $22.25
SPECIAL
$15.95
1 paire pour la toilette
1 paire pour le travail
QUANTITE LIMITEE
VI. 5-7251
PHARMACIE MONTRÉAL DUQUET & DUQUETTE - PROPS
La plus grande Pharmacie de Détail au Monde

Des hommes de métier compétents, expérimentés et qui sont équipés pour donner à votre voiture les soins qui ont été exactement prévus pour elle... avec le...
SERVICE RAPIDE
Garde-Moteur
DE QUALITE G.M.
★ EPARGNEZ l'essence et les réparations par une mise au point "GM".
★ VERIFICATION gratuite de vos freins! Installation de nouveaux freins.
SPECIAL DE FEVRIER
Silencieux G.M.
MUFFLER SEULEMENT
Installation gratuite pendant que vous attendez
$9.25
Chevrolet et Pontiac seulement
clermont
MOTOR LIMITÉE
VENTE - SERVICE - PIECES - OLDSMOBILE - CHEVROLET
CHEVY II - CORVAIR - ENVOY - CAMIONS CHEVROLET
5363, rue St-Denis Tél.: 279-6301

FAITS divers

SUITE DE LA PAGE 3

tionné qu'une fois l'effraction commise et les voleurs l'ont vite réduite au silence ; pas assez tôt cependant pour empêcher la police d'être alertée, mais elle est toutefois arrivée trop tard sur les lieux du vol.

Sous les yeux d'un témoin, les trois comparses sont repartis, dans une automobile rouge, direction nord, rue French. Ils avaient en leur possession 25 étoles de vison, onze manteaux de mouton noir, six de mouton brun, un manteau de loutre et deux jaquettes de vison brun.

La police enquête.

Côtes fracturées

Un Montréalais de 38 ans, M. Joseph Tardif, domicilié au 4919 est, rue Notre-Dame, est dans un état critique à l'hôpital Maisonneuve, où il a été admis vers 1 h. ce matin après avoir été grièvement blessé dans la collision de deux voitures à l'angle des rues Industrielle et Pie IX, à Montréal-Nord. M. Tardif a eu les poumons perforés par des côtes fracturées.

Vol d'auto

Alors que M. Ben Garson, du 5175 Côte St-Luc, réchauffait le moteur de sa voiture, un individu armé d'une carabine de calibre .22 au canon coupé se présenta, lui ordonnant de lui céder sa place. M. Garson changea alors de siège et sortit finalement de la voiture par la portière de droite pendant que le bandit fuyait avec son auto.

L'incident est survenu en face du 7500 Décarie, vers minuit trente, et la voiture de patrouille 14-3 retrouvait la voiture volée environ une demi-heure plus tard à l'angle des rues De La Savane et Décarie. Elle était en bon état et a été rendue à son propriétaire.

Vol manqué . . .

Des voleurs qui avaient l'intention de s'emparer d'un camion rempli de cigarettes à la Westmount Moving & Warehousing, avenue Victoria à Westmount, hier soir, n'ont pas réussi leur coup.

Une femme non identifiée a alerté la police pour les avertir que deux hommes "transportaient" le gardien en le tenant par les bras. Ce dernier, M. John Legget, âgé de 59 ans, du 1806 ouest, rue Dorchester, a été battu par les apaches. A l'arrivée de sept agents de la police de Westmount, les malfaiteurs ont pris la fuite les mains vides.

Sacrifie ton argent pour un frère et un ami, qu'il ne rouille pas en pure perte sous une pierre. (Eccli 29, 10)

BREVETS D'INVENTION
Marques de commerce
Dessins de fabrique
en tous pays
MARION, MARION,
ROBIC & BASTIEN
2100, Drummond, Montréal 25

MOREAU

Voir FAITS DIVERS en p. 4

Et, là-dessus, la séance fut levée, le jeune Moreau quittant le palais immédiatement avec son procureur, Me Danis, et quelques amis de son âge.

Auparavant, il avait nié sa culpabilité à toutes les accusations de libelle portées contre lui, et qui se greffent sur chacun des articles publiés en fin de semaine dans deux quotidiens et un hebdomadaire de la métropole, alors qu'il avait lui-même impliqué Boisjoly et Sauvé dans l'affaire des faux certificats tout en les accusant de l'avoir menacé pour rendre témoignage à l'enquête Lagarde-Archambault.

Son enquête préliminaire, dans tous les cas, devait être ajournée, pro forma, au 28 février, date à laquelle les trois journaux seront eux-mêmes traduits en cour.

A ce moment-là, Me Bellemarre avait souligné à la cour que ces accusations avaient été portées par une partie privée, et que, par conséquent, il n'avait pas de mandat, comme procureur de la Couronne, pour suggérer quelque date que ce soit.

Quant à la question de fixer un cautionnement, il remarqua d'autre part qu'on avait représenté que l'accusé n'était peut-être pas facile à trouver à . . . son domicile.

A cela, Me Danis rétorqua que l'épouse de l'accusé et son enfant y étaient toujours, eux, et qu'il assurait lui-même sa présence en cour.

MAISONNEUVE

SUITE DE LA PAGE 3

la rue Hochelaga. Ce projet aurait accès au fleuve St-Laurent. On épargnerait les sections construites du Jardin botanique et du Centre sportif.

En plus de n'être situé qu'à cinq milles du coeur de Montréal, ce projet se limiterait, dit-on, aux exigences des règlements généraux du Bureau de l'exposition internationale.

Voies d'accès

On soutient que le métro actuellement en construction en direction nord-sud et est-ouest peut être prolongé jusqu'à cet emplacement proposé de l'exposition.

De plus, les principales artères conduisant directement à cet emplacement sont les boulevards Henri-Bourassa, Métropolitain, Rosemont, St-Joseph, les rues Hochelaga et Notre-Dame, les boulevards Langelier, Provencher, Lacordaire, les rues Viau et Dickson, les boulevards l'Assomption et Pie IX.

Le "Comité" est d'avis que le trajet de l'aérogare internationale de Dorval au Projet Maisonneuve est plus facile et plus rapide que vers le centre de la ville. Par la voie fluviale, l'emplacement est à proximité du fleuve. Une liaison entre le port et l'emplacement existe déjà par la rue Dickson. Quant aux voies ferroviaires, les voies existantes des Chemins de fer nationaux permettent une liaison constante entre les gares ferroviaires et l'emplacement proposé.

Pour établir que l'est de Montréal offre de multiples emplacements répondant aux exigences d'une telle exposition, le "Comité" suggère trois autres emplacements possibles.

LE PROJET NORD-EST (MONTREAL - ANJOU - ST-LEONARD) pourrait couvrir 708 acres dans le quadrilatère borné par le boulevard Métropolitain, la Montée St-Léonard, les boulevards Rosemont et Lacordaire. (Cet emplacement est un terrain entièrement libre).

LE PROJET EXTREME-EST DE ST-LEONARD — Cet emplacement entièrement libre couvre 845 acres et est borné par la Montée St-Léonard, le boulevard Métropolitain, Valdombre et la voie des Chemins de fer nationaux.

LE PROJET EXTREME-OUEST DE ST-LEONARD — A cet endroit, 826 acres de terrain entièrement libres sont bornés par le boulevard Lacordaire, la voie des Chemins de fer nationaux, la 25e avenue de Ville St-Michel et le boulevard Métropolitain.

ESPACES

SUITE DE LA PAGE 3

teur, mais les architectes demeurent convaincus qu'il est impossible de réaliser ce projet en quatre ans.

MM. Bédard, Charbonneau et Langlois avaient présenté leur suggestion dès septembre dernier, aux autorités fédérales, provinciales et municipales, avant même que le Canada posât officiellement sa candidature.

Ils ne l'avaient pas révélée publiquement en raison des circonstances, laissant à l'une des autorités le soin d'en révéler elle-même la nature: "Mais, aujourd'hui, rien ne nous justifie de garder le silence plus longtemps", expliquent-ils.

D'autant plus que les architectes savent que Montréal a déjà manifesté l'intention de joindre l'île Ste-Hélène à l'emplacement de la Pointe-St-Charles et que la loi prescrivant que l'exposition doit être tenue dans l'île de Montréal peut toujours être amendée.

Ils précisent que ce projet de la rive-sud, appuyé par les municipalités locales, nécessiterait au maximum l'expropriation d'un terrain de $3,300,000 qui, aménagé en terrain de stationnement, rapporterait un revenu approximatif de $5 millions pendant la durée de l'expo.

Ce terrain, précisent-ils, serait situé à quinze minutes des hôtels du centre de Montréal et assurerait une vue magnifique de la métropole aux visiteurs de même qu'une vue magnifique de l'exposition aux Montréalais.

Connaissant également la situation, les architectes Charbonneau, Bédard et Langlois sont prêts à faire quelques concessions. Ils suggèrent que Montréal acquière les bandes de terre basse, entre le fleuve et la Voie maritime, si l'on ne veut pas que l'Expo "touche" à la rive sud. Ils proposent également qu'on ajoute ces terrains à ceux de la Pointe St-Charles, si cet endroit l'emporte comme emplacement de l'expo.

Bref, notent-ils, les questions se résument à ceci : Doit-on faire de l'Exposition une affaire exclusivement financière ou doit-on l'envisager sous un angle "civique" ?

LE DOMAINE

SUITE DE LA PAGE 3

Béique d'aussi attrayant ?

Il a déjà 500 arpents et on peut lui greffer facilement et rapidement des terrains adjacents pour lui donner une superficie de 850 acres.

Le terrain est partiellement boisé et porte déjà un décor naturel, sans compter qu'on peut lui assurer une ouverture sur le fleuve pour des manifestations nautiques.

La nature du sol se prête facilement à toutes sortes de construction (autrement, nous n'aurions pas acquis le terrain en 1955, dit M. Crevier). Et ce, immédiatement, sans aucune perte de temps pour le préparer (pas de remplissage, ni de démolition, note-t-on).

Quant aux services publics, deux conduites principales de 24 et 36 pouces amènent déjà l'eau à l'entrée du terrain, tandis que deux tuyaux collecteurs jumeaux de douze pieds sont déjà installés en bordure, prêts à recevoir les égouts.

La principale ligne de transmission d'énergie hydro-électrique de Beauharnois traverse le domaine, de même qu'une conduite principale de distribution de gaz naturel.

En ce qui concerne les voies de communication, le domaine Béique est situé à proximité de la route no 2 (Montréal-Toronto) et du pont Mercier. Le boulevard Newman (prolongement de la rue Allard) et la rue Airlie (prolongement du boulevard LaVérendrye) le traversent. Ces deux voies relient le domaine au pont Mercier à l'ouest et au pont Champlain, à l'est.

Deux voies ferroviaires relient actuellement le domaine Béique au coeur de Montréal : celle du Pacifique Canadien, à la gare Windsor, et celle des Chemins de fer nationaux, au port de Montréal. Cela prendra 14 minutes aux voyageurs pour circuler par train de la gare Windsor au coeur de l'Expo, sans compter que des trains spéciaux pourront conduire les visiteurs de l'extérieur directement sur le terrain par l'une ou l'autre des voies.

RELAIS

SUITE DE LA PAGE 3

de l'Expo montréalaise, si celle-ci est établie à la Pointe Saint-Charles (comme semble en être sûr M. Dupuis).

Il semblerait que la région de Saint-Jean et Iberville est dans la zone où le gouvernement provincial est autorisé à installer des terrains de camping et de pique-nique.

"De toute façon, a dit M. Dupuis, nous allons de l'avant, tant les municipalités que les propriétaires riverains. Cet effort de l'entreprise privée nous permettra d'accueillir plus de 2,000 yachts en 1967.

"Mais il serait de l'intérêt de l'exposition universelle que les autorités intéressées fassent aussi tout en leur pouvoir pour augmenter l'importance de notre relais nautique".

R.G.

1962

une autre année
de grands succès

En 1962, des milliers d'assurés ont vu s'accroître considérablement leur sécurité personnelle et familiale grâce au travail des représentants de l'ALLIANCE.

En effet, ils sont maintenant plus nombreux que jamais les pères de famille qui entrent chez eux la conscience en paix . . .
Ils ont tenu compte de l'ESSENTIEL d'abord.

PROGRÈS RAPIDE ET CONSTANT

	1952	1957	1962
Nouvelles assurances	$19 910 915	$ 50 055 803	$ 96 371 676
Revenu brut	3 008 431	4 938 958	8 843 758
Surplus	3 064 196	4 324 892	6 284 519
Assurance-vie en vigueur	106 405 389	217 138 656	481 796 148
Bénéfices aux assurés et aux bénéficiaires	1 070 550	1 711 836	3 007 183
Actif	19 157 354	27 379 220	40 770 329

Alliance
mutuelle-vie

L'ESSENTIEL D'ABORD . . . ÉPARGNE ET SÉCURITÉ PAR L'ASSURANCE-VIE

COURS DU JOUR OU DU SOIR

MONSIEUR PIERRE LE BLANC, FONDATEUR ET DIRECTEUR GENERAL DU

studio 5316 inc

EST HEUREUX DE VOUS OFFRIR LE CHOIX DES COURS SUIVANTS :

Jean-Louis GAGNON
Professeur titulaire

1 — JOURNALISME

Monsieur Jean-Louis Gagnon, dont la réputation n'est plus à faire dans ce domaine, dirige le cours en plus d'être lui-même professeur titulaire. Sa compétence en la matière est pour les élèves une garantie de succès.
PROGRAMME — Le journalisme : les informations, les chroniques, les enquêtes, les commentaires, les éditoriaux. — Le journalisme de l'air — La salle de rédaction — Les courants de la pensée contemporaine — L'économie politique, la sociologie — La géographie — Les organismes internationaux — Les illustrations, maquettes et ateliers — Notions générales, etc.

L.-R. FOURNIER
Directeur artistique

2 — DÉCORATION INTÉRIEURE

Voici le programme complet du cours sous le titulariat de Monsieur Roger Côté. Théorie : éléments d'architecture, harmonie des couleurs, arrangement et disposition, éclairage, accessoires, psychologie, styles, etc. — Histoire de l'art — Dessin d'observation — Composition du meuble — Création — Techniques du dessin — Anatomie et modèle vivant — Dessin technique et perspective — Rendu préliminaire, intermédiaire, avancé et professionnel — Décoration résidentielle et commerciale — Initiation aux affaires — Développement de la personnalité — Etalage, etc.

Raymond OUIMET
Directeur des études

3 — DESSIN INDUSTRIEL

L'avenir est à la compétence . . .; en effet si vous vous spécialisez en dessin industriel vous serez en mesure de pouvoir accepter une position d'avenir, soit dans un bureau d'architecte ou d'ingénieur pour y préparer des plans de maison, de structure ou des montages de mécanique, d'électronique, d'aéronautique, etc.
Le cours, sous la direction de M. Raymond Ouimet, vous permet de vous préparer au diplôme de dessinateur professionnel en Mécanique — Architecture — Structure-électronique ou Aéronautique.

Robert BELAIR
Professeur titulaire

4 — DESSIN COMMERCIAL

Si vous aimez le dessin, un diplôme en Art Commercial peut être pour vous l'occasion exceptionnelle d'accéder à une situation d'avenir et d'obtenir un salaire enviable.
Monsieur L.-Rod. Fournier, directeur artistique bien connu, vous présente pour la dixième année son programme d'étude : Dessin à vue — Textures et anatomie — Dessin d'après modèle vivant — Dessin technique et perspectives — Lettrage — Techniques du dessin — Histoire de l'art — Composition et disposition d'annonces — Création — Mise en page — Rendu — Typographie et méthode de reproduction — Développement de la personnalité — Illustration de mode — Initiation aux affaires — Dessin publicitaire élémentaire, intermédiaire, avancé et professionnel.

Nicole GERMAIN
Conseillère

5 — CULTURE GÉNÉRALE

Ce cours s'adresse tout particulièrement aux jeunes gens et jeunes filles qui désirent ajouter à leur bagage intellectuel certaines connaissances devenues indispensables à l'épanouissement de leur personnalité. Les sujets nombreux et variés qui sont enseignés vont de la psychologie aux sciences pures, passant par quelques leçons de droit, de médecine, d'économie politique, de sociologie, de géographie, sans oublier les domaines artistiques: peinture, littérature, dessin, décoration, etc. On aborde également la bibliothéconomie, le journalisme, la philosophie, l'histoire de l'art, etc.

BERNARD
Maître-coiffeur

6 — CHARME ET FÉMINITÉ

Madame Nicole Germain, assistée de plusieurs spécialistes, vous offre la possibilité de suivre un cours de charme et de féminité dont les principaux sujets sont les suivants : maintien, démarche, coiffure, maquillage, mode, élégance, éducation physique, manucure, etc. De plus, chaque élève a l'avantage de consultations personnelles qui lui permettent de faire valoir ses dons naturels, de dissimuler ses déficiences et de trouver ainsi le plein épanouissement de sa personnalité.

Marcel BOURGUIGNON
Directeur des élèves

7 — CAMP AMÉRICAIN

Camp d'été pour jeunes garçons de 6 ans à 15 ans, situé dans le Vermont. Tous les sports terrestres et aquatiques y sont pratiqués. Excellente opportunité d'apprendre l'anglais. Inscriptions limitées à 10 campeurs d'expression française.

L'ECOLE EST OUVERTE AUX VISITEURS TOUS LES JOURS ENTRE 10 A.M. ET 9 P.M. — LE SAMEDI JUSQU'A 3 H.

studio 5316 inc

5316, AVENUE DU PARC — TEL. 279-7351

Ecole détenant un permis en vertu de la loi des écoles professionnelles privées

Pour renseignements supplémentaires, téléphonez, rendez-nous visite ou encore postez ce coupon pour recevoir gratuitement le prospectus de votre choix

NOM ..... AGE .....

ADRESSE .....

Degré d'instruction ..... TELEPHONE : .....

Prospectus no ☐ 1 ☐ 2, ☐ 3, ☐ 4, ☐ 5, ☐ 6, ☐ 7

DERNIERE SEMAINE POUR S'INSCRIRE

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	3 h.
Abitibi	50	41¾	41¾	41¾
Acadia Atl		18¼	18¼	—
Acad Atl Pr		102	102	—
Algoma	1075	46½	46½	46½
Alumin	1640	24¼	24⅛	24⅛
Alum 4 pr		23	23	—
Alum 4½ pr		48	48	—
Angl Cd pulp		53	53	—
Anglo Tel		42½	42½	—
Anglo Tel		53	53	—
Argus		10¼	10¼	—
Argus 2.50 pr		51¾	51¾	—
Argus pr		52	52	—
Argus C Pr		8½	8½	—
Asbestos	250	27½	27	27½
Atlas St	1565	37¼	37¼	37¼
Argus pr pr		51	51	—
Bailey S pr		23	23	—
Bailey S pr		21¾	24¾	—
Banq C N	30	72½	72½	72½
BCN drts	1665	540	535	540
Banq Mont	105	65¼	65¼	65¼
Ba N.E.	25	73	73	73
Banq P C	2150	50⅝	50⅜	50⅜
Bath Pow		18	17⅞	—
B Pow A		52	52	—
Bell Pho	1620	53⅞	53¾	53¾
Bow Paper		5½	5¼	—
Bralorne		615	615	—
Brazil	200	385	385	385
B.A. Bk Note		53½	53½	—
B.A. Oil	260	30	29⅞	29⅞
B.C. Forest		14¾	14½	—
B.C. Power	200	20¼	20¼	20¼
B.C. Phone		53¼	53¼	—
B.C. Ph. 4½		92¼	92¼	—
B.C. Phone 4¾		96	96	—
Brown		12¾	12¾	—
Bruck "A"	300	19½	19½	19½
Bruck "B"		6	6	—
Build Prod		24	23½	—
Bulolo		810	810	—
Cal. Pow.	200	21½	21½	21½
Can. Cem.	350	34⅜	34⅜	34⅜
C. Cem Pr.		28¼	28¼	—
C. Dom S.		27½	27½	—
Can. Iron		21¾	21¾	—
C S L	—	53	53	—
C S L pr	—	13¼	13¼	—
C Aviation	—	8⅞	8¾	—
C Brew	4600	10¼	10⅜	10⅜
C Brew pr	50	51½	51½	51½
C Br Alu	—	9½	9½	—
C Bronze	—	24½	24½	—
C Bron pr	—	92	92	—
C Can A	—	12¼	12¼	—
C Cel	3675	50½	50	50⅛
C Cel 1.75 p	—	37	37	—
C Chemica	100	9⅞	9⅞	9⅞
C Chem wt	—	360	360	—
C D Rio	2150	860	855	860
C Fairba A	200	8	8	8
C Husky		6¼	6¼	—
C Hydrocar	—	16⅛	16⅛	—
C Im B Co	325	63⅜	63⅜	63⅜
C I L	200	14⅛	14⅛	14⅛
C Int Po p	—	43¾	43¾	—
C Marconi	345	500	475	490
C P R	1380	26⅛	26¼	26¼
C Pet p	25	11⅜	11⅜	11⅜
C Vickers	—	20	20	20
Chrysler	—	97¼	97¼	97¼
KP Dev Ltd	—	12¾	12¾	12¾
Coghlin	100	5⅜	5⅜	5⅜
Col Cel	—	5¾	5¾	5¾
Con M&S	600	23⅜	23¼	23⅜
Con Textile	—	5	5	5
Cons Glass	—	42	42	42
Corby A	—	17⅜	17⅜	17⅜
Corby B	—	18	18	18
Crédit Fonc	—	152	152	152
Crown Cork	—	73	74	74
Crown Z A	—	23½	22¼	22½
Crush Int	—	13¼	13¼	13¼
Crush I p	—	130	130	130
Dist Seag	480	49½	49½	49½
Dome Pete	—	12¾	12¾	12¾
D Bridge	625	18⅝	18½	18½
D Coal p	300	7¾	7¾	7¾
D Corset	—	18	18	—
D Fndry	400	64½	63⅞	63⅞
D Glass	1075	18¼	18	18¼
id pr	—	18	18	—
D Lime Ltd	—	6½	6½	—
id drts	—	2 25	2 25	—
D Steel	—	11	11	—
D Stores	200	13½	13½	13½
id pr	30	22	22	—
D Tar	1025	18⅛	18⅛	18⅛
D Text.	100	19	19	19
id pr	—	145	145	—
Donohue	—	23½	23½	—
Dow Brew	—	50	50	—
Du Pont	z45	42	41¾	41¾
id pr	—	81¼	81¼	—
Dupuis	—			
Fr "A"	500	9⅛	9⅛	9⅛
Eddy Match	—	33¼	33	—
Electrolux	—	52¾	52¾	—
Enam. Prod.				
"A"	—	7	7	—
id "B"	—	26	26	—
Falcon	1550	56¼	56	56¼
F. Play.	175	18¼	18	18⅜
Fleetwood				
Corp.	—	25	25	—
Ford U.S.	100	47	47	47
Foundatio.	685	9⅝	9½	9½
Fraser	176	26	26	26
French Pete				
Pr.	—	3 30	3 30	—
Frosst "A"	—	20¼	20¼	—
Freiman Fr	—	6	6	—
Gatineau	600	33⅞	33⅞	33⅞
Gat 5 Pr	45	100½	100½	100½
Gat 5½ Pr	—	104½	104½	—
Gen Dynam	—	29	29	—
G S Wares	—	87	87	—
G B Canino	—	10⅝	10⅝	—
G L Paper	1550	17	17	17
Handy Andy	—	14½	14⅜	—
Hawker Sdd	25	5½	5½	5½
Hollinger	1100	24⅜	24¼	24⅜
Home O A	—	12½	12¾	—
Home O B	500	12¼	12¼	12¼
Horne&P'fld	—	195	193	—
HudB M&S	300	50	51¾	51¾
Hud B Co	1480	12½	12½	12½
Imp Oil	100	41½	41½	41½
Imp Tob	500	15	15	15
Imp TobPr	—	6¾	6¾	—
Ind Accep	2050	25⅜	25½	25⅜
Ind A2.25P	—	46½	48½	—
I. Ac. 4.50p	—	97	97	—
Inl. C. pr	—	18½	18½	—
I. Bronze p	—	26⅜	26⅜	—
I. Nickel	900	68⅜	66	66
I. Paper	194	32⅛	32¼	32½
I. Util.	200	49	49⅞	49⅞
I. Util. pr	400	50⅜	50½	50½
Intrp. P.L.	550	79½	78¾	78¾
Iroq. Gl. p	—	11	11	—
Jamaica		9¼	9¼	—
Labatt	200	15¾	15¾	15¾
Laur. F. A	275	16½	16⅜	16⅜
Laur. F. 1.25	—	20¾	20¾	—
Lur. F. 2.00	—	41	41	—
Lew. Br.	—	7¼	7¼	—
Loeb M.	—	17¾	17¾	—
Low. St. L.	—	36	36	—
MacLar. A	—	22	22	—
MacLar. B	300	22	22	22
Mm. & P.	1927	22⅜	22	22
Maritime	1.55	21¼	21¼	21¼
Mass Fer	1230	12½	12⅜	12½
M F 5½ P	20	106½	106½	106½
Metro Stor	—	7⅜	7⅜	—
Mass dr	73325	25	24	25
Miron P	z50	11¾	11¾	11¾
Mitch R A	—	6⅛	6⅛	—
Mitch R B	—	3	3	—
Molson A	205	29½	29½	29½
Molson B	—	30	29¾	—
Molson P	—	40¼	40¼	—
Mtl Loco	400	12½	12½	12½
Mtl Trust	z20	92	92	92
Moore Co	1000	52	51¾	51⅞
Noranda	175	32⅞	32⅞	32⅞
N S Light	30	23	23	23
Oglivie	410	13¾	13¾	13¾
Ogilvie P	—	38	38	—
Ont. Steel	—	15½	15¼	—
Pacific P	100	12	12	12
Page-Her	400	21½	21½	21½
Penmans	25	35¾	35¾	35¾
Placer	—	28⅞	28½	—
Power C	2750	8⅝	8⅝	8¾
Premium I	—	1 65	1 65	—
Price Br	315	36¾	36½	36⅜
Prov Tr p	—	47	47	—
Que N Gs	865	7⅛	7⅛	7⅛
QuéNGas p	—	90	90	—
Que Pow	z5	35⅞	35⅞	35⅞
Que Phone	—	45	45	—
Q Pho 1958	—	21	21	—
Q Pho 1961	—	21	21	—
Reed Albe	—	6⅞	6⅞	—
Reitman	600	11⅜	11½	11¾
Reitman A	—	9⅞	9¾	—
Rolland A	300	9¾	9¾	9¾
Rothman L	—	8¾	8⅝	—
Royal Bnk	670	74½	74½	74½
Royalite p	—	25½	25½	—
Russel & S	—	10¾	10¾	—
S L Cem A	—	15	15	—
SL Corp A p	—	102½	102½	—
Sal Food	1252	9¾	9¾	9¾
Scott LaSal	—	8	8	—
Shawin	12180	27¾	29¾	29¾
Shawin A	50	29¾	29¾	29¾
Shawin 4 pr	—	44¾	44⅝	—
Shaw 4½ p	—	47	47	—
Shell Inv p	550	28	28	28
Shell Oil	422	14⅛	14⅛	14⅛
Sher Will	100	25⅞	25⅞	25⅞
Sher Will pr	—	125	125	—
Sicard	—	7¼	7¼	—
Shell wts	—	600	600	—
Sicard Pr	500	21	21	21
Simpsons	—	32	31¾	—
Southam	—	35½	35¼	—
Shaw 4½ p	—	47	47	—
Shell Inv p	550	28	28	28
Shell Oil	422	14⅛	14⅛	14⅛
Sher Will	100	25⅞	25⅞	25⅞
Sher Will pr	—	125	125	—
Sicard	—	7¼	7¼	—
Shell wts	—	600	600	—
Sicard Pr	500	21	21	21
Simpsons	—	32	31¾	—
Southam	—	35½	35¼	—
Steel Can	623	19¼	19¼	19⅛
Steinbg A	100	20	20	20
Texaco Cn	550	45⅜	45	45¼
Tor-Dm Bk	200	62¼	62⅛	62⅛
T Fin A	650	13⅞	13¾	13¾
Tr-C Corp	3175	11⅜	11⅜	11⅜
Tr-C Pipe	925	25¼	25¼	25⅛
Tr Mount'n	130	14½	14½	14½
Turnbull El	—	13½	13½	—
Union Oil C	—	10½	10½	—
U Steel Cr	z25	6	6	6
Viau Ltée	—	12	12	—
Walk G W	400	39⅛	39⅛	39
Webb-Knap	—	2 00	2 00	—
eWstcoat	—	14	14	—
Westct VTC	—	13½	13½	—
eWston A	—	19⅛	19⅛	—
Wston A w	—	10¼	10¼	—
Weston B	100	20	20	20
Weston 4½p	—	97	97	—
Weston 6pr	—	107½	107½	—
eWst Pac	—	17⅜	17⅜	—
Zeller's	255	36½	36	36
Zeller's pr	—	49	49	—

Bourse canadienne

	Ventes	Haut	Bas	3.00
Ajax	1000	16	16	16
Alpha "A"	—	5	5	—
Alscope	—	22	22	—
Ameranium	—	3	3	—
A Mlbdn	1100	2 45	2 35	2 40
Anglo Cdn				
Pup	—	33	33	—
Anthonia	3000	5	5	5
Advocate		6 50	6 50	—
Arno	500	4½	4½	4½
Ass. Arcad.	—	71	71	—
Atlas	6500	4½	4	4½
Atl Telef.	3750	2 80	2 80	2 80
Augustus	—	35	35	—
Auto Fab B	—	1 50	1 50	—
Alsof	12500	82	81	82
Baker Talc	—	9½	9½	—
Band-Ore	—	7	7	—
Bateman	3500	4½	4½	4½
Beld.-Cort.	—	$ 12	12	—
B'chasse	1000	23	23	23
Bibis	—	18	18	—
Black River	—	10	10	—
Blue Bnts	675	$ 17	16¾	17
Blue Bnts w	—	675	675	—

Le repli s'accentue à la Bourse de New York

L'ensemble des cours était encore à la baisse vers l'approche de la clôture sur les deux bourses de **MONTREAL,** où le virement demeurait modéré.

Aluminium a délaissé ½, à 24, dans le compartiment des métaux usuels, cependant que International Nickel perdait ⅝, à 66. Stelco a fléchi pour sa part de ¼, à 19, chez les aciéries, et Canadian Celanese a effectué une perte de ⅛, à 50.

Les banques de leur côté continuaient de s'affaiblir. Ainsi, la Banque Royale a perdu ⅜, à 74¼, et la Banque Canadienne Impériale de Commerce a baissé de ⅝, à 63⅞.

Par ailleurs, Dominion Tar a délaissé ⅛, à 18, Canadian Marconi a gagné 30 cents, à $4.90, Price Brothers a pris une avance de ⅛, à 36⅝, et Great Lakes a progressé de ¼, à 17⅛.

* * *

Le fléchissement enregistré par la bourse de **NEW YOK** au cours de la matinée s'est accentué encore plus vers la fin de cette troisième séance de la semaine, alors que le volume des transactions pour la journée s'élevait à environ 4,100,000 actions, comparativement à un volume semblable pour la séance de mardi.

Vers midi, la moyenne de la Presse Associée pour 60 titres s'établissait à 257.7, une baisse de 1.0.

Après une ouverture à la baisse, les prix se sont mis à baisser progressivement. Il semble que le marché de Wall Street va ainsi subir sa baisse la plus considérable depuis un mois.

Le virement était modéré, alors que la plupart des titres principaux accusaient des replis variant d'une fraction à un point. Tous les principaux secteurs étaient en baisse. Les prises de bénéfices et l'approche de la longue fin de semaine de congé commençant vendredi avec la fête commémorant la naissance de Washington en sont les principales causes.

* * *

Atlas Steels a continué d'être la vedette et le principal centre d'attraction pour les opérateurs

de la Bourse de **TORONTO** au cours des dernières heures d'activité, pendant que l'indice des industrielles perdait plus d'un point au milieu d'un volume de transactions assez élevé.

Un total de 166,000 actions d'Atlas Steels a changé de mains en cinq transactions d'un caractère spécial, et impliquant une valeur d'échange de plus de $6,000,000. On croit généralement dans les milieux bien informés que Rio Algom Mines, en pourparlers pour l'acquisition d'Atlas Steels, a été le principal acheteur intéressé dans ces transactions.

Parmi les autres titres de la liste principale, Hayes Steel a baissé d'un point, Aluminium de ½, et Moore Corporation de ¼. La Banque de Montréal, la Banque Canadienne Impériale de Commerce et la Banque Royale ainsi que la Banque Toronto-Dominion ont toutes accusé une perte de ⅛ chacune.

* * *

Une amélioration sensible a été notée sur le marché des valeurs mobilières de **LONDRES** aujourd'hui. La demande était ferme pour une majorité de titres, et des gains assez remarquables ont été enregistrés un peu partout.

Les titres des compagnies spécialisées dans les travaux de génie étaient généralement fermes, et Babcock et Wilcox ont pris de l'avance.

Les principales valeurs du compartiment des équipements électriques ont gagné du terrain, tandis que les tabacs manifestaient de la fermeté.

Chez les valeurs canadiennes, Consolidated Paper, Trans-Canada Pipe et Nickels se sont améliorés. Aluminium, Consolidated Mining, Shawinigan et Pacific Petroleum étaient généralement ternes.

* * *

Les affaires sont aujourd'hui un peu plus animées à **PARIS** du fait du règlement mensuel, mais les dispositions générales sont toujours très imprécises et les fluctuations étroites.

D'une manière générale, les ventes s'assureraient aujourd'hui un plus léger avantage que précédemment. Les opérateurs hésitents toujours à prendre des initiatives, même en ce tout début de période de terme. Le nouveau témoignage de détente entre l'Est et l'Ouest, que concrétise la décision soviétique à l'égard des forces soviétiques à Cuba ne trouve aucun écho sur le marché.

Parmi les valeurs étrangères, les italiennes se redressent vivement, mais les allemandes sont toujours discutées, de même que les néerlandaises, ces deux catégories étant influencées par le tassement de Wall Street. Les américaines ne manquent cependant pas de résistance. Glissement des valeurs belges, et toujours de l'irrégularité aux mines d'or.

TORONTO

INDUSTRIELLES

	Ventes	Haut	Bas	11h.
Abitibi	50	$ 41⅞	41⅞	41⅞
Alta Di vt	600	215	215	215
Alta Dis	z55	$ 28¾	28¾	28¾
Alta G w	z40	775	775	775
Alta Nat	200	$ 18¾	18¾	18¾
Alg Cen	z75	$ 20	20	20
Algoma	300	$ 46½	46½	46½
Alumini	275	$ 24¼	24¼	24¼
Alum 2 pr	25	$ 46¾	46¾	46¾
Argus	z50	$ 10	10	10
Arg B pr	70	$ 51	50½	51
Atl Sugar	400	$ 18⅛	18⅛	18⅛
Atl Stl	160670	$ 37¼	37¼	37¼
Autofab B	835	150	145	145
Bank Mont	54	$ 65	65	65
Bank NS	225	$ 73	72¾	73
Bell Tel.	896	$ 54	53¾	53¾
Brazil	1100	390	385	385
BA Oil	1425	$ 30	30	30
BC Fores	3100	$ 14½	14⅜	14½
BC Pow	250	$ 20¼	20¼	20¼
Bldg Prod.	z75	$ 24½	24½	24½
Burns	z100	$ 9¼	9¼	9¼
Cabol	z20	50	50	50
Cal. Pow.	110	$ 21⅜	21⅜	21⅜
Can. Cem	225	$ 34¾	34¾	34¾
Can Foils	100	$ 36	36	36
Can Perm	110	$76¼	76¼	76¼
C Brew	1170	$ 10½	10⅜	10⅜
C Bal B	z10	195	195	195
Cdn Celan	295	$ 50¼	50	50¼
C Cel 175	265	$ 37½	37½	37½
C Chem xd	720	$ 8¾	8⅝	8⅝
C Chem	1400	320	315	315
C Frbks A	z25	$ 7⅜	7⅜	7⅜
C Gas In	4240	$ 7½	7½	7½
C Gas In	500	280	280	280
C Husky	200	$ 6⅜	6⅜	6⅜
C Hydro	100	$ 16⅜	16⅜	16⅜
C Imp Bk	221	$ 63⅜	63⅜	63⅜
C Ind Gas	1000	$ 9⅞	9⅞	9⅞
C Marc	485	500	485	485
CPR	615	$ 26¼	26¼	26¼
Cdn Pet pr	100	$ 11½	11½	11½
C Tire A x	550	$ 25	25	25
C Westng	z15	$ 26	26	26
Col Cell	150	$ 5⅞	5⅞	5⅞
Con Bldg	100	$ 8	8	8
C Bldg w	1530	590	585	590
Con M S	337	$ 23¼	23¼	23¼
Con Paper	65	$ 37⅜	37⅜	37⅜
Coronation	100	$ 7⅜	7¼	7⅜
Crush Int	580	$ 13¾	13⅜	13⅜
Dale	100	270	270	270
Dist Seag	z40	$ 49¼	49¼	49¼
D Bridge	z25	$ 18½	18½	18½
D Coal p	100	$ 7½	7½	7½
Dofasco	221	$ 64½	64¼	64¼
Dom Sto	1110	$ 13½	13⅜	13½
Dom Tar	175	$ 18⅛	18⅛	18⅛
Dom Text	125	$ 19	19	19
Eddy Mtch	25	$ 32¾	32¾	32¾
Emco	z50	$ 11½	11½	11½
Exquisite	z100	$ 8¼	8¼	8¼
Exquisit pr	100	$ 10⅜	10⅜	10⅜
Falcon	5938	$ 56½	55⅞	56¼
Fam Play	435	$ 18⅜	18	18
Fed Grain	175	72	72	72
Fleet Mfg	200	76	75	76
Ford Cda	65	$179½	177	178
Fndtn	225	$ 9½	9½	9½
Fraser	425	$ 26	26	26
Freiman	105	$ 6¼	6¼	6¼
Fruehauf	225	$ 7¼	7¼	7¼
Gatineau	855	$ 33⅜	33⅜	33⅜
Gat 5 pc pr	100	$100½	100½	100½
Gat 5½pcp	z5	$104¼	104¼	104¼
Gen Bake	200	$ 11½	11½	11½
Gen Bk	z50	$ 7¼	7¼	7¼
GMC	103	$ 66½	66½	66½
GP Drill	500	81	81	81
GP Drill A	100	67	67	67
Goodyear	20	$140	140	140
G L Paper	4670	$ 17¼	17	17¼
G L Power	200	$ 20¾	20¾	20¾
GNC 280 p	100	$ 49	49	49
Gr Wpg G	170	$ 15⅜	15⅜	15⅜
Gr Wpg vt	300	$ 15	15	15
Greyhnd	289	$ 19⅜	19⅜	19⅜
Guar Tr	z10	$ 60⅜	60⅜	60⅜
Hardee	6325	380	370	375
Hardee pr	30	$ 61	61	61
Hawker S	770	$ 5½	5⅜	5⅜
Hawker pr	770	$ 5½	5⅜	5⅜
Hawker pr	z20	$ 88	88	88
Hayes Stl	275	$ 17½	17	17
Hees	200	125	125	125
Horne Pf	625	190	190	190
Hur Erie	160	$ 60¼	60¼	60¼
Hur Erie r	314	285	285	285
Imp Life	145	$152	152	152
Imp Oil	1742	$ 41⅜	41⅜	41⅜
Imp Tob	3150	$ 15⅛	15	15
Ind Acc	2450	$ 26	25⅝	26
I Ac 450 p	z10	$ 98	98	98
Inl C P	z25	$ 18	18	18
Inl G	z25	$ 5½	5½	5½
IMC	z25	$ 50	50	50
Int Nick	2256	$ 66¼	66	66¼
Int Util	300	$ 49¼	49	49
Int U pr	900	$ 50½	50½	50½
Inter PL	1091	$ 79½	78⅞	79
Int S P	3600	170	165	170
Inv Syn	105	$ 60	60	60
Inv S A	375	$ 56⅜	55⅜	55⅜
Jefferson	1625	$ 5⅞	5½	5⅝
Jeff Bw	4300	270	250	270
Jockey C	625	330	325	325
Jock C B p	500	$ 10½	10½	10½
Jock wts	1100	65	63	63
Kelly wts	200	190	190	190
Labatt	370	$ 15¾	15⅝	15¾
Lafarge	225	$ 5⅛	5	5
Lakeland	200	275	275	275
L Ont C p	425	$ 11	10⅞	11
L O Cem w	100	75	75	75
Laura Sec z	33	$ 17⅜	17⅜	17⅜
Lau F A	640	$ 16½	16½	16½
Lau F 125	325	$ 20?	20⅜	20⅜
Lau F 200	225	$ 41	41	41
Leland	1000	$ 12	11⅞	11⅞
Levy z	50	$ 15½	15½	15½
Levy pr	565	$ 23	23	23
Levy 2 pr	1575	$ 11?	11?	11¾
LobCo A	1350	$ 8¼	8¼	8¼
LobCo B	100	$ 8⅜	8⅜	8⅜
LobCo pr	50	$ 49	49	49
Loeb M	100	$ 17¼	17¼	17¼
BM n PR	1913	$ 22½	22¼	22½
M Lf Mill	225	$ 12	11⅞	12
Mass-F	1624	$ 12½	12⅜	12⅜
Mass-F r	95430	23	24	25
Mass-F 5½p	25	$106	106	106
Met Stor	520	$ 7⅜	7⅜	7⅜
Mid-West	200	185	185	185
Milt Brick	1100	385	385	385
M Cont A	100	$ 6¼	6¼	6¼
Molson A	25	$ 29½	29½	29½
Mon Foods	400	$ 8½	8½	8½
Moore	985	$ 52⅜	51⅞	52⅛
N. Cntain	1000	480	480	480
N. Drug	250	$ 15½	15½	15½
N Groc pr	250	$ 27¾	27¾	27¾
Noranda	2200	$ 33	32¾	32¾
NON Gas	150	$ 18¾	18¾	18¾
NQ Pow	105	$ 31½	31½	31½
Nor Phone	z50	$ 9⅛	9⅛	9⅛
NS LP	z25	$ 23	23	23
Ogilvie	120	$ 13¼	13¼	13¼
Ont Store	100	400	400	400
Oshawa A	200	$ 31⅜	31½	31½
Page-Hers	470	$ 21½	21½	21½
Pbina	400	$ 7⅜	7⅜	7⅜
Phantom	400	5	5	5
Pow Corp	4010	$ 8¾	8⅝	8¾
Premium	100	165	165	165
QN Gas	606	$ 7⅛	7	7
QN Gas	342	$ 90	89½	89½
QN Gas w	360	90	90	90
Rap-G A	z100	$ 9	9⅛	9⅛
Revelstoke	z40	$ 5	5	5
Revelstk pr	z55	$ 2	2¼	2¼
R-Nodwell	200	475	475	475
Rothman	100	$ 8½	8½	8½
Royal Bk	499	$ 74	74¼	74⅝
Russel H	100	$ 10½	10½	10½
StL Cem A	125	$ 15	15	15
StL iCorp	z14	$ 22¼	22¼	22¼
St Maurice	100	57	57	57
Salada xd	725	$ 9⅝	9⅜	9⅜
Sayvette	300	290	280	290
Selkirk A	150	$ 5¼	5¼	5¼
Seven Arts	525	$ 9½	9¼	9¼
Shawin	10079	$ 29	29¾	29¾
Shell Oil	1927	$ 14¼	14¼	14¼
Shell I wt	350	605	590	590
Silverwd A	300	$ 12⅞	12¾	12¾
Simpsons	385	$ 31¼	31	31¼
Simpsons	385	$ 31¼	31	31¼
Slater Steel	20	$ 10	10	10
Sla Steel p	500	$ 18	18	18
Southam	150	$ 35	34¾	34¾
Stafford	100	395	395	395
St Pav	300	$ 10½	10½	10½
Steel Can	2755	$ 19¼	19⅛	19⅛
Steinbg A	z30	$ 20⅛	20⅛	20⅛
Ster Tr	155	$ 51	49½	50
Switshon	250	123	125	125
Temblyn	z25	$ 18	18	18
Thd CG In	200	$ 7½	7½	7½
Tor-Do B	1370	$ 62¾	61¾	62¼
Tor Iron	z75	$ 12½	12½	12½
Tor St pr	50	$ 60	60	60
Tower	400	200	200	200
Tower wts	1200	27	26	27
T Fin A	2539	$ 13⅞	13⅜	13⅜
T Fin 5	110	$ 41¼	41¼	41¼
Tr Ca pl	1560	$ 25⅛	25⅛	25⅛
Trans-Mt	1050	$ 14⅜	14⅜	14⅜
Trans PPL	100	$ 6⅞	6⅞	6⅞
Un Gas	2155	$ 18⅝	18¾	18¾
U Co A	z10	$ 29⅝	29⅝	29⅝
Un Steel	z40	$ 5⅜	5⅜	5⅜
Vector	2000	12	12	12
V Da pr	z15	$ 13½	13½	13½
Vulcan	200	420	420	420
Walmr	300	59	59	59
Walk GW	706	$ 59	58¾	58¾
Wa Equip	400	490	490	490
Wcoast vt	465	$ 13½	13½	13½
Westeel	1725	$ 13	13	13
Westfair	50	$ 37¾	37¾	37¾
W Pacific	1200	$ 17¾	17½	17½
Weston A	502	$ 19⅛	19	19
Weston B	600	$ 20¼	20	20
Wstn 4½ p	z10	$ 96½	96½	96½
West A wts	105	$ 10⅞	10⅞	10⅞
Woodwd A	z80	$ 16⅜	16⅜	16

Rapport de la Commission d'enquête sur les pratiques commerciales restrictives

Pour réduire le coût des remèdes, abolir la protection du brevet

par **Russell ELMAN**

OTTAWA. (PC) — La Commission d'enquête sur les pratiques commerciales restrictives a recommandé aujourd'hui l'abolition de la protection du brevet comme étant "le seul remède efficace" qui permettrait de réduire les prix des médicaments et remèdes au Canada.

La Commission a remis au ministère de la Justice son rapport d'une enquête qui durait depuis cinq années sur l'industrie des médicaments. Elle déclare :

"La Commission croit que le contrôle sévère exercé par les brevets a permis de maintenir à des niveaux élevés les prix de certains médicaments . . . et n'a apporté à la population du Canada aucun avantage qui aurait pu compenser pour les désavantages du monopole."

Selon la Commission, l'abolition des brevets sur les médicaments obligerait les entreprises détentrices de brevets, qui vendent au détail des remèdes à étiquette commerciale, à subir la concurrence des prix moins élevés pour les remèdes ofefrts par les manufacturiers et importateurs de médicaments vendus sous des appellations génériques. Certaines compagnies enregistreraient peut-être temporairement des profits moindres, mais "il n'y a aucune raison de croire que ces compagnies bien établies ne pourraient vivre dans cette situation."

Le ministre de la Justice, M. Fleming, a dit que les recommandations de la Commission seront soigneusement étudiées à la lumière des renseignements contenus dans le rapport de 862 pages.

Plusieurs facteurs

La Commission cite plusieurs facteurs, qui, à son avis, ont tendance à faire diminuer la concurrence ou à maintenir les prix des remèdes. Ces facteurs comprennent une inspection inadéquate du gouvernement sur la sécurité et la qualité des remèdes, certaines pratiques de ventes de la part des pharmaciens, et la coutume traditionnelle des médecins de s'en remettre à des remèdes au nom connu.

Le rapport soumet que si les garanties fédérales étaient améliorées la profession médicale et le public en général auraient beaucoup plus confiance quand il s'agirait de choisir des produits de compagnies rivales.

En plus de recommander une réglementation plus sévère, sous l'empire de la Loi sur les aliments et les drogues, en ce qui touche la fabrication, la promotion et l'introduction des médicaments, il comporte également les principales recommandations suivantes :

1) L'abandon, par les pharmaciens, de la pratique de codifier les ordonnances pour indiquer le prix exigé ou déterminé — pratique décrite par la Commission comme venant "dangereusement près de l'entente pour fixer les prix".

2) Un affichage, avec au moins autant d'évidence, du nom générique d'un médicament, quant à son appellation commerciale, sur toutes les étiquettes, tous les feuillets publicitaires et autres moyens descriptifs, concernant les médicaments qui ne contiennent qu'un seul ingrédient actif et certains composés officiellement reconnus.

3 — La soumission, par les manufacturiers, de rapports détaillés sur les tests pour déterminer l'efficacité thérapeutique d'un nouveau médicament, ainsi que les essais concernant la sûreté, avant que la vente publique ne soit autorisée.

4 — Une inspection et des essais plus poussés des médicaments, par les autorités fédérales des aliments et des drogues. Augmentation sensible du personnel de ce service.

5 — Renseignements complets pour les médecins sur le coût des médicaments, avec la coopération du fédéral pour la publication d'une revue autorisée donnant tous les détails nécessaires et une évaluation objective des nouveaux médicaments.

Enquête de cinq années

L'enquête a débuté en avril 1958 à la suite de plaintes officieuses sur le prix élevé des médicaments. Strictement parlant, elle n'avait pas pour but de savoir si le prix des remèdes était raisonnable, mais bien s'il était le résultat de pratiques restrictives commerciales.

La Commission dit que son rapport a un caractère général. On ne doit pas confondre cette enquête avec une autre qui aurait pu être faite sur de prétendues infractions à la loi sur les coalitions commerciales. L'enquête n'avait pas pour but de dévoiler de telles contraventions et de fait aucune n'a été révélée.

A cause de l'intérêt public, la Commission a tenu des audiences à travers le Canada en 1961 pour venir compléter la documentation rassemblée par la section des enquêtes sur les pratiques restrictives commerciales. Elle a reçu des mémoires des gouvernements provinciaux, des autorités fédérales, de l'Association canadienne des consommateurs, de la Fédération canadienne de l'agriculture, de médecins — il n'y a pas eu de mémoire de la part de l'Association canadienne — d'un économiste, de pharmaciens et de firmes de produits pharmaceutiques.

Le rapport d'aujourd'hui portait la signature d'un membre de la Commission, M. Pierre Carrignan, un avocat. Le terme de l'ancien président de la Commission, M. C. Rhodes Smith, ancien procureur général du Manitoba, et de M. A. S. Whiteley, un économiste, avait expiré l'automne dernier, mais les deux hommes ont été maintenus à leur poste pour compléter la rédaction du rapport.

La question des brevets

Sur la question des brevets, le rapport dit que la preuve ne démontre pas que les brevets n'ont pas réduit les prix, mais ils ne les ont pas améliorés non plus.

Il dit que les brevets canadiens de médicaments semblent avoir rapporté des avantages économiques considérables aux titulaires des brevets, presque tous des étrangers. Une petite poignée seulement de Canadiens ont retiré des avantages similaires.

La Commission conclut que "le contrôle des médicaments, exercé par le service des brevets au Canada est au désavantage de ceux qui utilisent les médicaments au pays en permettant aux fournisseurs . . . d'exiger des prix élevés, en rapport avec le coût de la production et de la distribution."

Il ajoute que le système de brevets, "en accordant une prime de profit pour la mise au point de médicaments déjà existants, qui ont subi de légères modifications et qui peuvent être brevetés, est au moins partiellement responsable de l'apparition sur le marché de plusieurs préparations médicamentées de peu de valeur ou même de mérite douteux."

La recherche

Le rapport dit que la décision unilatérale du Canada d'abolir la protection du brevet pour les médicaments pourrait être considérée comme un moyen d'obtenir les fruits de la recherche et de l'invention dans d'autres pays, sans que le Canada n'ait à contribuer au coût des nouveaux remèdes.

La Commission concède que l'abolition pourrait peut-être avoir des répercussions quelconques sur les développements futurs de la recherche, mais "elle n'éliminerait pas la recherche limitée en cours, et n'empêcherait pas que des recherches soient entreprises dans l'avenir". Toute réduction dans la marge actuelle des prix ne pourrait atteindre un niveau tel qu'aucune contribution ne puisse être faite dans le domaine de la recherche.

Pas de coalition, mais . . .

La Commission dit que la preuve n'indique pas que le haut degré d'uniformité dans le prix de détail des remèdes est occasionné par une entente entre les pharmaciens ou est le résultat de règlements d'éthique professionnelle adoptés par les associations pharmaceutiques.

"Il semble plutôt provenir principalement de l'impression générale, parmi les pharmaciens, que la réduction des prix amoindrit la dignité de la profession."

Il y a des preuves que les associations pharmaceutiques ont reçu des plaintes qu'un pharmacien avait réduit ses prix, mais la Commission n'a aucune preuve que les associations soient intervenues de quelque manière que ce soit, au sujet de ces plaintes.

"La pratique de codifier les ordonnances, toutefois, vient dangereusement près de l'entente pour déterminer les prix", continue le rapport. "Il ne semble y avoir qu'une seule raison pour cette pratique — que tout autre pharmacien qui recevra l'ordonnance pourra identifier le code et déterminera ou exigera le même prix."

Code indéchiffrable

Le rapport dit que la codification d'une ordonnance signifie qu'un pharmacien inscrit sur une ordonnance ou une copie, un symbole du code qui indiquera à tout autre pharmacien qui la voit, le prix exigé ou déterminé par le premier pharmacien. Le public ne peut déchiffrer le code.

En plus de recommander l'abolition de la pratique de codification, la Commission suggère que les associations pharmaceutiques songent à éliminer de leurs règlements toute clause relative, de près ou de loin, à la pratique.

La Commission préconise fortement une utilisation plus répandue des noms génériques des médicaments. En plus d'être un facteur pouvant faire baisser les prix, cela pourrait compenser quelques désavantages qui, selon la Commission, sont inhérents à l'utilisation de médicaments portant une marque de commerce.

Le pourcentage des ordonnances médicales, pour lesquelles une préparation générique aurait pu être facilement fournie, a été d'environ 18 à 20 pour cent, durant la période de l'enquête.

"Toutefois, il n'y a pas de doute que cette proportion serait plus forte si les pharmaciens croyaient qu'ils peuvent se fier à la qualité d'une grande quantité de produits mis sur le marché sous le nom générique."

Le cas des médecins

Si les pharmaciens hésitent à vendre des produits de manufacturiers peu ou pas connus, les médecins tentent également d'éviter de prescrire des remèdes de qualité inférieure.

"Les médecins qui rédigent des ordonnances sont principalement intéressés à assurer les meilleurs résultats thérapeutiques possibles pour leurs patients".

Mais la loyauté des médecins à des médicaments qu'ils connaissent et dont ils connaissent les bons effets rend également plus difficile l'introduction d'un nouveau remède et diminue l'impact de la concurrence des prix sur le marché.

"Les marques de commerce qui s'appliquent à des médicaments simples et aux quelques médicaments composés peuvent être d'une valeur commerciale considérable, mais, d'un point de vue médical et social, elles ont une valeur fort douteuse et peuvent en fait avoir des aspects désavantageux", ajoute le rapport.

Conclusions à tirer

'La Commission ne peut tirer d'autre conclusion . . . des propositions suivantes que la preuve établit clairement :

—"Il n'y a pas de vertu réelle attachée à de simples noms.

—"Aucun médecin consciencieux n'ira prescrire un médicament sans en connaître le générique et la famille à laquelle il appartient.

—"Tous les noms peuvent mener à la confusion, mais tandis qu'un nom générique donne tous les renseignements nécessaires, la marque de commerce, en général, n'indique pas la nature du médicament ni la catégorie à laquelle il appartient."

La Commission laisse entendre que les noms commerciaux augmentent inutilement la multiplicité des noms; tend à augmenter les dépenses pour la publicité et la promotion; et du fait que leur usage est le résultat de l'habitude, ils tendent à remplacer les noms génériques avec le résultat qu'ils diminuent la concurrence en empêchant la diffusion d'autres préparations du même médicament.

Le nom du fabricant, plutôt que le nom de son médicament, devrait être suffisant pour l'aider à maintenir son bon renom créé par l'excellence de ses produits. S'il n'y avait pas de marques de commerce, un médecin consciencieux qui voudrait utiliser les produits d'une certaine firme pharmaceutique spécifierait le nom de la compagnie en plus du titre générique, sur l'ordonnance écrite.

Comment baisser les prix

La Commission est d'avis que les médicaments portant des appellations génériques pourraient contribuer à faire diminuer les prix. Elle cite des exemples de diminutions de prix ces dernières années, dans le cas de certains médicaments portant une marque de commerce. La Commission précise que ces réductions ont été possibles en partie à cause de méthodes de production améliorées et, dans un certain cas, à cause de l'ouverture d'une nouvelle usine au Canada, mais à son avis :

"Au Canada, la concurrence provenant des médicaments génériques à prix moins élevés, importés d'Europe, a constitué l'élément le plus important dans les réductions de prix consenties par les grands manufacturiers de produits pharmaceutiques."

Comme moyen d'encourager une plus grande utilisation des préparations génériques moins dispendieuses, la Commission suggère que la législation provinciale soit modifiée selon les grandes lignes de l'amendement apporté l'an dernier à la Loi de l'Association pharmaceutique de l'Alberta.

Une telle législation permettrait aux pharmaciens de substituer un équivalent pharmaceutique à une préparation commerciale précisée dans une ordonnance. Les pharmaciens seraient ainsi placés à peu près dans la même situation que bon nombre d'hôpitaux, où les médicaments sont prescrits et dispensés selon les noms génériques.

Coopération de tous

Pour être efficace, cependant, cette mesure nécessiterait la coopération des médecins et des pharmaciens. Les services d'inspection et de vérification du gouvernement devraient également être améliorés au point où tous les médicaments offerts sur le marché canadien, pourraient, sans risque considérable, être considérés comme étant de bonne qualité.

"Une inspection inadéquate élève des barrières psychologiques à la concurrence et contribue ainsi indirectement à restreindre la liberté du commerce et à limiter l'impact des produits de concurrence sur le marché."

Les propositions de la Commission pour rendre plus sévères les règlements sur les aliments et les drogues comprennent l'inspection, par les autorités fédérales, de tous les lieux où des médicaments sont fabriqués, et l'inspection et la vérification d'échantillons d'un nombre suffisamment considérable de lots de chaque médicament de fabrication canadienne ou importé.

Des enquêtes à faire

On devrait faire enquête par exemple sur ce qui forme la base des médicaments et les ingrédients qui y entrent dans le but de ralentir ou d'accélérer l'absorption du médicament.

"Bien entendu la Commission ne recommande pas que cette vérification se fasse sur chaque échantillon de chaque lot de chaque médicament d'ordonnance, seulement par crainte d'imposer un fardeau trop lourd même sur un service agrandi des aliments et des drogues."

La Commission suggère qu'il peut y avoir de bonnes raisons de proposer un examen critique de la publicité et de la promotion en rapport avec le contrôle fédéral de la santé. Les conseils et les suggestions des associations médicales seraient d'un apport précieux.

On devrait étudier sérieusement une surveillance fédérale possible de toute la publicité et de la promotion, y compris la distribution des échantillons. La Commission précise qu'il arrive fréquemment que le message du manufacturier ne retient pas l'attention de celui qui le reçoit, qu'il est parfois incomplet et qu'il peut même induire en erreur.

"Il existe un danger que l'activité du manufacturier, au chapitre de la promotion, n'aboutisse à rien car les praticiens généraux seront généralement incités à ne porter aucune attention au flot de littérature qui leur parvient".

Autres points

Voici les autres points que contient le rapport :

L'Association médicale canadienne et ses succursales provinciales sont dans une excellente position pour fournir aux médecins membres les renseignements quant aux coûts.

Jusqu'à un certain point, tout médecin peut aider ses patients à épargner de l'argent sans risque de nuire à la valeur du traitement. Par exemple, chaque fois que deux préparations ou plus ont une égale valeur de traitement, le produit pharmaceutique à prix moins élevé pourrait être prescrit.

La responsabilité légale pour assurer la sécurité et l'efficacité de tout médicament demeure la responsabilité de son manufacturier ou de son distributeur.

Des tarifs de dumping peuvent parfois contribuer à augmenter les frais de certains importateurs canadiens, sans accorder aucune protection substantielle aux manufacturiers canadiens de médicaments.

Le Canada a bien peu de médicaments inventés ici, à vendre et rien n'indique qu'il y aura des changements significatifs dans ce domaine dans l'avenir immédiat.

La Commission n'a formulé aucune recommandation au sujet de la taxe de vente fédérale de 11 pour cent sur les médicaments. Elle dit qu'il s'agit là d'une question de politique gouvernementale qui dépasse les cadres de l'enquête.

Le LDS est-il un médicament si dangereux ?

LONDRES. (AFP) — La mort d'un médecin qui avait pris intentionnellement un médicament connu pour ses effets hypnotiques et qui a la propriété de libérer les souvenirs les plus reculés, vient de déclencher une vive polémique parmi le corps médical britannique.

Le coroner appelé à se prononcer sur la cause de la mort du Dr Samuel Leff n'a formulé aucune conclusion. Il a été établi que le Dr Leff est entré dans le coma trois jours après s'être fait une injection souscutanée de LSD (Lysergic Acid Diethylamide) pour pouvoir en décrire les effets dans un livre qu'il écrivait.

Mais, a conclu le coroner, il n'est pas possible de prouver avec certitude que cette injection ait causé la mort du Dr Leff.

C'est sur ce point que porte la polémique qui oppose aujourd'hui les partisans de ce médicament connu et utilisé par les psychiatres, qui le jugent inoffensif, à ceux qui estiment qu'il y a une relation directe entre la mort du Dr Leff et l'emploi de ce médicament qui avait déjà fait une victime. Le LSD est-il vraiment un médicament mortel ? C'est la question que l'on se pose actuellement.

Du 21 au 27

Le roi du Laos aux Etats-Unis

WASHINGTON (AFP) — Le roi Savang Vatthana du Laos, qui vient de terminer une visite officielle en URSS, arrivera demain, à Knoxville, dans l'Etat du Tennessee.

Le roi, qui passera la journée de vendredi à visiter les énormes installations hydro-électriques de la "Tennessee Valley Authority", se rendra le 25 février à Washington où il sera l'hôte à un déjeuner offert en son honneur par le président Kennedy à la Maison Blanche.

Le secrétariat d'Etat, qui a publié hier soir le programme de la visite que le souverain du Laos, accompagné du premier ministre Souvanna Phouma et des principaux membres de son cabinet, doit effectuer du 21 au 27 février aux Etats-Unis, a déclaré que le souverain conférera avec le président Kennedy le 27 février.

Démission, puis nomination

MacAuley change de position

LONDRES. (PA) — Archibald McAulay, le responsable du tournoi de Wimbledon depuis 17 ans, a remis sa démission à titre de secrétaire du club de tennis britannique afin d'accepter le poste de capitaine de l'équipe anglaise de la Coupe Davis.

MacAulay, qui succède à John Barrett, qui s'est retiré à cause de ses affaires personnelles, est également capitaine de l'équipe de la coupe Wightman.

avis de DÉCÈS

AHERN (Douglas) — Subitement à Vancouver, le 17 février 1963 à l'âge de 48 ans est décédé M. Douglas Ahern, célibataire, frère de Mervyn, de Drian, de Gwen, Hester. Les funérailles ont eu lieu à Vancouver.

ARCHAMBAULT (Alexina) — A Montréal, le 18 février 1963, est décédée Mme veuve Victor Archambault, née Alexina Trudel, mère de Guy-V. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Georges Vandelac Ltée
4240, rue St-Denis
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame de la Salette, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERGEPON (Rose-Anna) — A Montréal, le 18 février 1963, à l'âge de 79 ans, est décédée Mme François Bergeron, née Rose-Anna Racicot, demeurant à 2159 Florian, mère de Alfred et Marie (Mme Claude Hutton). Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Dallaire Inc.
2590, rue Rouen
à 8 hres 15, pour se rendre à l'église St-Anselme où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERNAD (Joseph) — A Pointe-aux-Trembles, le 19 février 1963 à l'âge de 76 ans et 9 mois, est décédé Joseph Bernard, époux de Louisa Monette, demeurant 12,246 Notre-Dame Est. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville & Gingras
11813 rue Notre-Dame Est
à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus de Pointe-aux-Trembles où le service sera célébré à 9 hres 30 et de là au cimetière de Charlemagne, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERTRAND (Kate) — A Montréal, le 18 février 1963 à l'âge de 80 ans est décédée Mme Kate Boyer, épouse de feu Arthur Bertrand, demeurant à 7739 Drolet. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée
8078 rue Drolet, coin Jarry
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côtes-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOILEAU-CHAUREST — A l'Ile Bizard, le 18 février 1963, à l'âge de 45 ans, est décédée Gabrielle Chaurest, épouse de Marcel Boileau. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Legault
16,114 boul. Gouin ouest,
Ste-Geneviève
pour se rendre à l'église paroissiale de l'Ile Bizard où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BREACKELL (Marie-Anne) — A Montréal, le 20 février 1963, à l'âge de 92 ans, est décédée Mme veuve John Breackell, née Marie-Anne Crook, demeurant à 6607 - 6609 Avenue Rosemont. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
3661 rue Jean-Talon Est
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Brendan où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU (Paul) — A Montréal, le 18 février 1963, à l'âge de 62 ans, est décédé Paul Charbonneau, époux de Lorraine Larin. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520 rue St-Denis
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARLAND (Ida) — A Valleyfield, le 19 février 1963, à l'âge de 75 ans, est décédée Mme Adelard Charland, née Ida Bourlonnais. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. E. Ménard & Fils
Coteau Station
pour se rendre à l'église paroissiale Coteau Station, où le service sera célébré à 10 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLOUTIER (Roger) — A Montréal, le 18 février 1963, à l'âge de 40 ans, est décédé Roger Cloutier, époux de Madeleine Archambault, père de Nicole et Pierre, de Fabreville. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
1415 est, rue Fleury
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église de la Visitation, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COLLERETTE (Napoléon) — A Montréal, le 19 février 1963 à l'âge de 84 ans est décédé Napoléon Collerette, époux en 1ères noces d'Eulalie Leroux, en 2èmes noces de feu Blanche Harvey 11,726 Balzac. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Dallaire Inc.
3254 rue Bellechasse
coin 11ième Ave. Rosemont
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COMTOIS (Roger) — A Montréal, le 18 février 1963, à l'âge de 54 ans, est décédé Roger Comtois, époux de Berthe Montreuil, demeurant 8309 Berri. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Eugène Desjardins Enrg.
8328 rue St-Denis, près Guizot
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Alphonse D'Youville, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COULOMBE (Marie-Ange) — A Ville St-Michel, le 18 février 1963, à l'âge de 63 ans, est décédée Mme Athanase Coulombe, née Marie-Ange Caron, demeurant à 3179 Jarry est. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée.
3661 rue Jean-Talon est,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Bernardin-de-Sienne, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CREVIER (Léonie) — A Ste-Anne-de-Bellevue, le 18 février 1963, à l'âge de 90 ans, est décédée Léonie Lalonde, épouse de feu Emmanuel Crevier, demeurant à 31, rue Perreault. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-S. Vallée Ltée,
107, rue Ste-Anne,
pour se rendre à l'église Ste-Anne-de-Bellevue, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CREVIER (Mathilda) — A Montréal, le 19 février 1963, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme Zéphir Crevier, née Mathilda Fréreault, demeurant à 4467 Henri-Julien. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Georges Godin
518 rue Rachel est
pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAGENAIS (Gérard) — A Montréal, le 17 février 1963, à l'âge de 50 ans, est décédé Gérard Dagenais, époux de Suzanne Rochon, demeurant au 7135 Chabot. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Georges Godin,
2251 rue Jean-Talon est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Barthelémy, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de St-Léonard-de-Port-Maurice, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DARVEAU (François) — A Neuville, comté de Portneuf, le 18 février 1963, à l'âge de 84 ans, est décédé subitement M. François Darveau, époux de Dame Marie-Laure Vézina. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira de sa
demeure
à Neuville
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église de Neuville où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière paroissial, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAUPHIN (Conrad) — A Ville St-Michel, le 19 février 1963, à l'âge de 56 ans, est décédé Conrad Dauphin, époux d'Aurore Roy, demeurant 7040, 8ème Ave, Ville St-Michel. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
R. Sanscartier
4036, rue Bélair, près Pie-IX
et 21ème Ave
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Mathieu où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Châteauguay, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DE LAPLANTE (Lorraine) — A St-Vincent-de-Paul, le 17 février 1963, à l'âge de 45 ans, est décédée Lorraine De Ladurantaye, épouse du major Victor DeLaplante, demeurant 1025 rue Suzanne. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. M. D. Cyr,
1039 rue du Collège
à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église paroissiale St-Vincent-de-Paul où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière du même endroit lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESJARDINS (Guy) — A Trois-Rivières, le 17 février 1963, à l'âge de 19 ans, est décédé accidentellement Guy Desjardins, fils de Georges Desjardins et de Lucienne Clermont, demeurant à 5273-Bième Avenue Rosemont. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.
5359, 11ème Avenue Rosemont
à 8 h. 15, pour se rendre à l'église Ste-Philomène où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESMARAIS (Marie-Ange) — A Montréal, le 18 février 1963, à l'âge de 72 ans est décédée Mme veuve Aimé Desmarais, née Marie-Ange Choquet. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Lucien Gervais Enrg.
130 rue Ste-Anne, Varennes
pour se rendre à l'église paroissiale de Varennes où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESROCHERS (Léo) — A Montréal, le 19 février 1963, à l'âge de 67 ans, est décédé (Léo) Cléophas Desrochers, époux de Berthe Masse, demeurant 6817 Iberville. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
2548, rue Beaubien Est
à 10 hres, pour se rendre à l'église St-Marc, où le service sera célébré à 10 hres 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DOUVILLE (Germaine) — A Ville Jacques-Cartier, le 19 février 1963 à l'âge de 61 ans est décédée Mlle Germaine Douville, 970 Préfontaine. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 courant. Le convoi funbre partira des salons
P. Francoeur & Fils Enrg.
769 rue Ste-Hélène, Longueuil.
à 8 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Georges de Longueuil où le service sera célébré à 8 hrs 30 et de là au cimetière de St-George de Longueuil lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUCHARME (Lucien) — A Montréal, le 17 février 1963, à l'âge de 41 ans, est décédé M. Lucien Ducharme époux de Rita Frenière, 1467 Orléans. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
3472 est, rue Ste-Catherine
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Très St-Rédempteur où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUFORT (Flore) — A Outremont, le 19 février 1963, à l'âge de 92 ans, est décédée Flore Remilard, épouse de feu Gustave Dufort, mère de Mme Léopold Bernier et de Mlle Lucienne Dufort. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée
5650 Chemin Côte-des-Neiges
pour se rendre à l'église St-Germain, Outremont, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUFRESNE (Réal) — A Montréal, le 18 février 1963 à l'âge de 31 ans est décédé M. Réal Dufresne époux de Jacqueline Boisvert demeurant 9642 Hochelaga. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Langlois
8628 rue Hochelaga
à 9 hrs pour se rendre à l'église St-Victor où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUMAS (Hervé) — A Montréal, le 18 février 1963, à l'âge de 57 ans, est décédé M. Hervé Dumas, époux de feu Laure Drolet, demeurant à 5100 Bourbonnière. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Rajotte
3635 rue Hochelaga
pour se rendre à l'église St-Albert-le-Grand, où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORTIER (Alexandre) — A Montréal le 18 février 1963 à l'âge de 55 ans est décédé Alexandre Fortier, époux de Lilianne Bergeron, demeurant à 7414 De Laroche. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Georges Godin
2251 rue ean-Talon Est
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOURNIER (J.-Baptiste) — A Montréal, le 18 février 1963, à l'âge de 85 ans, est décédé M. J.-Baptiste Fournier, époux de feu Laura Patenaude, demeurant 4451A rue Messier, père de Mme Frank Moore (Alice), Mme Charles Lamoureux (Bernadette) et Mlle Blanche Fournier. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Paul Marchand
4228, rue Papineau
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Louis-de-Gonzague, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAULIN (Jeannette) — A Montréal, le 19 février 1963 à l'âge de 47 ans est décédée Jeannette Bergeron, épouse de Jacques Gaulin, demeurant au 2527 St-Zotique. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
O. Duquette Inc.
1350 rue Beaubien Est
pour se rendre à l'église St-Marc où le service sera célébré et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUAY (Elvina) — A Brownsburg, le 19 février 1963 à l'âge de 74 ans 11 mois est décédée Mme veuve Joseph Guay née Elvina Nadon, épouse en première noces de Joseph Menard. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.G. Desforges
210 rue Des Erables
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Paroissiale de Brownsburg où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges Mtl, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GELINAS (Ovila) — A Montréal, le 16 février 1963, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Ovila Gélinas, époux de Irène Nadeau, demeurant 350 Cavelier. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Paul & Fortin
831 est, rue Laurier
pour se rendre à l'église St-Denis où le service sera célébré à 8 h. 30 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GERVAIS (Horace) — A Richelieu, le 19 février 1963, à l'âge de 65 ans, est décédé Horace Gervais pensionnaire de la Commission de Transport, époux en 1res noces de Marie Kavanaugh en en 2èmes noces d'Yvonne Bédard. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
de la Société Coopérative de Frais Funéraires.
2215 est, rue Jean-Talon
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église paroissiale de Richelieu où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIRAUDIAS (Yvette) — Subitement à Montréal, le 18 février 1963 à l'âge de 49 ans est décédée Mme Médéric Giraudias née Yvette Gougeon demeurant 5682, 15ième Avenue, Rosemont, mère de Nicole et de Bernard. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.
5359, 11ième Avenue, Rosemont
à 8 heures 45 pour se rendre à l'église mère, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIROUX (Donat) — A Montréal, le 19 février 1963 à l'âge de 65 ans est décédé Donat Giroux, époux de feu Clarida Lemieux, demeurant à 1327 Martineau. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
de la Société Coopérative de frais funéraires
302 rue Ste-Catherine Est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Pierre Apôtre où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIROUX (Edmond) — A Montréal, le 18 février 1963 à l'âge de 73 ans est décédé M. Edmond Giroux époux de Adelia Blais demeurant 7870 Des Ecores. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons de la
Société Coopérative de Frais Funéraires
2215 rue Jean-Talon Est
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Bernardin-de-